Description de l'Uniforme de l'Infanterie de ligne, des bataillons d'infanterie légère d'Afrique...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

De Ridder / Gustave / 1861-1945 / 4010. Description de l'Uniforme de l'Infanterie de ligne, des bataillons d'infanterie légère d'Afrique.... 1868.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
 *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
 *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

 *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
 *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

241

Oa 329
4°

DESCRIPTION

DE

L'UNIFORME

DE L'INFANTERIE DE LIGNE

DES BATAILLONS D'INFANTERIE LÉGÈRE D'AFRIQUE

DES CADRES DES COMPAGNIES DE DISCIPLINE

ET DU RÉGIMENT ÉTRANGER.

DÉCISION DU 2 DÉCEMBRE 1867

(Extrait du *Journal militaire officiel*, N° 34, 2e Semestre 1867)

PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE

J. DUMAINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR

RUE ET PASSAGE DAUPHINE, 30

1868

D.06057

RÉPERTOIRE

(Voir la table détaillée des matières à la fin du présent Règlement.)

Ire PARTIE. — Sous-officiers et soldats.

TITRE Ier. — Habillement.

Articles.

Chapitre Ier. Vêtement et coiffure. 1er
— II. Marques distinctives des grades et fonctions. 103

TITRE II. — Équipement.

Chapitre Ier. Troupe en général. 148
— II. Spécialités. 172

TITRE III. — Petit équipement.

apitre Ier. Petit équipement proprement dit. 215
— II. Petite monture. 269

TITRE IV. — Armement.

Bases de l'armement. 282

TITRE V. — Objets divers.

Chapitre Ier. Habillement des maîtres ouvriers et enfants de troupe. 283
— II. Effets d'un usage commun. 293
— III. Marques des effets. 305

IIe PARTIE. — Officiers.

Chapitre Ier. Habillement et coiffure. 351
— II. Marques distinctives des grades et fonctions. 386
— III. Equipement. 401
— IV. Harnachement. 420
— V. Armement. 438

IIIe PARTIE. — Corps assimilés a l'infanterie de ligne.

		Articles.
Chapitre Ier.	Infanterie légère d'Afrique.	445
— II.	Cadre des compagnies de discipline.	460
— III.	Régiment étranger.	468
	Observation générale.	479

IVe PARTIE. — Devis et tarifs.

Tableau A. Nomenclature des effets à l'usage des sous-officiers et soldats.
— B. Devis d'allocation d'étoffes et de frais de confection des effets d'habillement.
— C. Devis de confection des effets spéciaux d'habillement.
— D. Devis des galons des grades et de chevrons d'ancienneté.
— E. Tarifs des accessoires achetés directement par les corps.
— F. Durée légale des effets d'habillement, coiffure et équipement.

Tableau synoptique de l'uniforme de l'infanterie de ligne, de l'infanterie légère d'Afrique, des cadres des compagnies de discipline et du régiment étranger.

PARTIES DE L'UNIFORME.			INFANTERIE DE LIGNE.	INFANTERIE LÉGÈRE D'AFRIQUE.	CADRES DES COMPAGNIES DE DISCIPLINE.	RÉGIMENT ÉTRANGER.
			TROUPE.			
TUNIQUE. . . .	Fond.		Bleu foncé.	Bleu foncé.	Bleu foncé.	Bleu foncé.
	Collet.		Jonquille; passe-poil bleu.	Jonquille; passe-poil et pattes bleues.	Bleu, passe-poil garance.	Garance, passe-poil du fond de la tunique.
	Parements		Bleus; passe-poil jonquille.	Bleus; passe-poil jonquille.	Bleus; passe-poil garance.	Bleus, passe-poil garance.
	Épaulettes.	Comp. d'élite. . .	Grenadiers, écarlates; voltigeurs, jonquille.	»	»	Grenadiers, écarlates; voltigeurs, jonquille.
		Comp. du centre..	Vertes; tournantes écarlates.	Corps garance; frange et tournantes vertes.	Vertes; tournantes écarlates.	Vertes; tournantes écarlates.
	Boutons.		En cuivre.	En étain.	En cuivre.	En cuivre.
CAPOTE.	Fond		Gris de fer bleuté.	Gris de fer bleuté.	Gris de fer bleuté.	Gris de fer bleuté.
	Collet.		Gris de fer du fond.	Gris de fer du fond.	Gris de fer du fond.	Gris de fer du fond.
	Pattes de collet.		Garance.	Bleu foncé.	»	Bleues.
	Boutons.		De cuivre.	D'étain.	De cuivre.	De cuivre.
VESTE.	Fond		Bleu foncé.	Bleu foncé.	Bleu foncé.	Bleu.
	Collet.		Bleu.	Bleu.	Bleu.	Bleu.
	Parements		Bleus.	Bleus.	Bleus.	Bleus.
	Boutons.		De cuivre.	D'étain.	De cuivre.	De cuivre.
PANTALON . . .	Fond.		Garance.	Garance	Garance.	Garance.

Bonnet de police	Bandeau	Bleu.	Bleu.	Bleu.	Bleu.
	Turban	Garance.	Garance.	Garance.	Garance.
	N° du bandeau	Garance.	Jonquille.	Garance.	Étoile garance.
Shako	Manchon et calot	Garance.	Garance.	Garance.	Garance.
	Bandeau	Bleu.	Bleu.	Bleu.	Bleu.
	Cordonnets	Jonquille.	Jonquille.	Bleus.	Jonquille.
	N° du bandeau	Jonquille.	Garance.	Garance.	Étoile jonquille.
Équipement	Giberne	En cuir noir.	En cuir noir.	En cuir noir.	En cuir noir.
	Ceinturon	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*	*Idem.*
	Havre-sac	En veau fauve; courroies noires.	En veau fauve; courroies noires.	En veau fauve; courroies noires.	En veau fauve; courroies noires.

OFFICIERS.

Tunique	Comme la troupe; boutons dorés.	Comme la troupe; boutons d'argent.	Comme la troupe; boutons dorés.	Comme la troupe; boutons dorés.
Épaulettes	D'or.	D'argent.	D'or.	D'or.
Caban	Bleu; doublure garance.	Bleu; doublure garance.	Bleu; doublure garance.	Bleu; doublure garance.
Pantalon	Comme la troupe.	Comme la troupe	Comme la troupe.	Comme la troupe.
Shako	Comme la troupe, tresses d'or.	Comme la troupe; tresses d'argent.	Comme la troupe; tresses d'or.	Comme la troupe; tresses d'or.
Bonnet de police	Comme la troupe; tresses d'or.	Comme la troupe; tresses d'argent.	Comme la troupe; tresses d'or.	Comme la troupe; tresses d'or.
Ceinturon	Grande tenue, or; petite tenue, noir.	Grande tenue, argent; petite tenue, noir.	Grande tenue, or; petite tenue, noir.	Grande tenue, or; petite tenue, noir.
Harnachement	Bleu; galons de grande tenue, or; de petite tenue, garance.	Bleu; galons de grande tenue, argent; de petite tenue jonquille.	»	Bleu; galons de grande tenue, or; de petite tenue, garance.

DESCRIPTION

DE

L'UNIFORME

DE

L'INFANTERIE DE LIGNE.

Ire PARTIE

Sous-officiers et soldats.

TITRE Ier

HABILLEMENT.

CHAPITRE Ier. — Vêtements et coiffure.

TUNIQUE DE SOLDAT ET DE CAPORAL (*Pl.* Ire).

ART. 1er. *Corsage.* En drap bleu foncé, fermant sur la poitrine au moyen de deux revers du même morceau que les devants, croisant l'un sur l'autre et arrêtés de chaque côté par une rangée de sept gros boutons d'uniforme également espacés entre eux. La distance horizontale entre ces deux rangées de boutons est de 120mm en haut, et de 100mm au bas mesurée de centre en centre des boutons. Elle est de 110 à la hauteur de ceux du milieu. — Les boutonnières correspondantes sont en drap bridées aux deux extrémités et leur tête est à 15mm au dedans du bord des revers. — La coupe et la longueur du corsage sont telles que son bord inférieur affleure sur tous les points la ligne du bas du ceinturon reposant exactement sur les hanches. — Il est *très-légèrement* rembourré en avant du dessous des bras. — Le bord de chaque revers est passe-poilé en drap jonquille et sa pointe supérieure rentrée de

10mm est légèrement arrondie. — Dans sa coupe *avant confection* ce bord doit être cintré au dehors de 20mm environ, mais dans la confection le passe-poil doit être soutenu de manière à ramener le bord à la ligne droite, en même temps que ce travail donne de l'aisance à la poitrine. — Le dos est d'un seul morceau.

2. *Jupe* en drap du fond formé de deux pans, chacun de deux morceaux, un devant et un derrière, assemblés par une couture verticale dans le prolongement de celle du dos du même côté. — Le devant de jupe présente dans son tracé une surface circonscrite par deux courbes concentriques dont celle du haut concave se raccorde avec le corsage. Elle a pour la taille moyenne, 50mm de flèche sur 440mm environ de corde. Celle du bas est convexe et a en moyenne 100mm de flèche sur 770mm de corde.

Les deux autres bords sont droits. Celui de devant qui continue le bord vertical du corsage est, comme lui, passe-poilé en drap de couleur distinctive et parementé en drap du fond sur 60mm de largeur en haut et 30mm au bas. L'autre bord vertical est assemblé avec le derrière du pan qui a 50mm de largeur apparente en haut et 90mm au bas, à compter du pli d'assemblage. Le bord libre du derrière du pan est simplement remplié en dessous de 15mm environ et piqué en soie sur le dehors.

Le bas de la jupe doit, pour toutes les tailles, arriver à 240mm environ de terre l'homme étant à deux genoux.

3. La couture d'assemblage des deux parties de chaque pan de jupe est ornée d'une *patte à la soubise* en drap du fond, et qui présente en haut une tête à 3 pointes avec un gros bouton d'uniforme au milieu, et plus bas une pointe, saillante sur le derrière, et portant aussi un gros bouton.

Un passe-poil de drap de couleur distinctive règne autour de cette patte, sauf du côté qui se raccorde avec le devant de jupe où le passe-poil ne descend que jusqu'à hauteur du centre du bouton.

Hauteur de la soubise depuis le sommet de la tête jusqu'à la pointe saillante du bas.	130 millim.
Largeur de la tête.	40
Idem de la pointe saillante, au 2e bouton.	30
Idem entre la tête et cette dernière pointe..	15
Idem au-dessous de cette pointe et jusqu'en bas.	10

La pointe supérieure de cette soubise est doublée en drap du fond et n'est point appliquée contre le corsage, pour que le ceinturon puisse reposer, sans masquer cette pointe, sur les deux autres de la soubise qui sont fortement arrêtées au niveau de la tige du bouton.

4. Les deux pans de jupe sont montés de manière à croiser l'un sur l'autre de 150mm environ par le bas en avant. — Par derrière, le pan de gauche recouvre celui de droite de 45mm par le haut où il forme un *cran* de 20mm pris dans la couture de ceinture et conso-

lidé par un passement intérieur, pour prévenir les déchirures. — Au bas, ces pans se croisent de 70^{mm} environ.

Pour que la jupe soit toujours coupée à poil descendant dans sa partie antérieure, il y est mis par derrière un *chanteau* proportionné à la largeur du drap et rapporté à couture rentrée.

Les deux boutons placés au centre de la tête des soubises doivent être éloignés l'un de l'autre de 75^{mm} de milieu en milieu.

5. *Une patte de ceinturon* à trois pointes par le haut, en drap du fond passe-poilée en drap de couleur distinctive est placée sur le côté gauche à l'aplomb de l'aisselle. Son pied est pris dans la couture d'assemblage de la jupe. Sa tête est percée d'une boutonnière faite en drap pour recevoir un petit bouton d'uniforme cousu sur le corsage qui en cet endroit est renforcé par une rondelle en cuir appliquée sur la doublure.

La patte est doublée en drap du fond et de plus, à partir du bas de la boutonnière, elle est garnie d'une bande en veau noirci de toute la largeur de la patte, longueur 100^{mm}, et qui, après avoir été solidement arrêtée au bas, remonte contre le corsage jusqu'au-dessous du bouton à 50^{mm} environ.

Hauteur apparente de la patte.	118 millim.
Largeur de la tête mesurée aux pointes	45
Idem au milieu et au bas.	30

La position de cette patte plus ou moins en avant est réglée d'après la construction de l'homme, en se conformant à ce qui est prescrit par l'art. 169 ci-après.

6. Sous le derrière de chaque pan de jupe est une *poche* en toile dont l'entrée verticale (hauteur 200^{mm}) est en dessous et parementée en drap. — Profondeur 120^{mm} en contre-bas de la fente ; largeur au bas 160^{mm}. — Au-dessous de son entrée le bord de la poche est cousu jusqu'au bas contre la couture d'assemblage des pans de jupe.

7. *Collet*. En drap jonquille avec passe-poil bleu ; une piqûre en soie règne au milieu parallèlement à ses bords. Hauteur 40^{mm}. Il est abattu de chaque côté par devant de 30^{mm} et son angle est arrondi suivant un arc de 32^{mm} de rayon. Au pied est une agrafe. Doublure en drap bleu ; à l'intérieur une forte toile et une autre à doublure ordinaire.

8. Le collet dont le pied repose sur les clavicules doit être assez long pour ne jamais gêner l'homme et pour recevoir facilement la cravate de coton.

9. Pour les compagnies d'élite seulement, un attribut grenade pour grenadiers ou cor de chasse pour voltigeurs, découpé *en drap écarlate*, est cousu obliquement de chaque côté du collet : voir *Pl.* III.

Hauteur de la grenade	55 millim.
Diamètre de sa bombe	22
Largeur à l'épanouissement de la flamme à sept pointes	35
Largeur totale du cor de chasse	55
Hauteur totale du cor de chasse	32
Diamètre intérieur du cercle du cor de chasse	17
Epaisseur moyenne de ce cercle	4

10. *Manches.* — D'une longueur telle que l'homme ayant les bras étendus horizontalement le bord interne du parement arrive au pli du poignet contre la main. Leur largeur doit permettre avec facilité tous les mouvements du bras, et le poing fermé doit pouvoir passer par leur ouverture inférieure. Elles n'ont ni fentes ni boutons. Elles se terminent par un *parement droit* en drap du fond passe-poilé en drap jonquille, sur son bord supérieur seulement.

Largeur de la manche.	en haut	200 millim.
	à la saignée	190
	au poignet	150
Parement.	Hauteur apparente	70
	Rempli en dedans de l'ouverture	20

11. *Brides* en drap de fond, doublure formant passe-poils en drap de couleur distinctive. Longueur, 90 ; largeur totale, 15^{mm}. Elles doivent être cousues sur le vêtement de manière que l'épaulette soit placée bien droite sur l'épaule, sans incliner en avant ni en arrière ; le haut de la patte à environ 10^{mm} de la couture d'encolure, et les brides appuyant exactement par leur deux extrémités contre les tournantes du contour d'écusson. Le rembourrage de la doublure doit être tel que l'écusson soit horizontal et ne relève jamais.

Ces brides ainsi qu'un petit bouton d'uniforme, cousu sur la tunique de chaque côté à 15^{mm} environ de l'encolure, servent à arrêter les épaulettes dont la description est donnée ci-après (art. 103 et suiv.). Elles sont toujours de la couleur indiquée ci-dessus, quelle que soit celle des épaulettes.

12. *Boutons* (*Pl.* III). En cuivre tomback pour infanterie de ligne. Ils sont demi-bombés, en entier de métal, et d'une seule pièce. Leur queue présente deux pontets en cuivre se croisant à angles droits à arêtes adoucies et soudés à la soudure forte.

Pour infanterie de ligne, le bouton est estampé en relief du numéro du régiment, entouré d'une baguette circulaire terminée à chaque bout par un fleuron.

Diamètre des gros boutons	23 millim.
Flèche de convexité des gros boutons	5
Diamètre des petits boutons	17
Flèche de convexité des petits boutons	4

13. Le corsage et les manches sont doublés en cretonne de coton. Un petit soufflet d'environ 40^{mm} de long sur 25 de large est pratiqué dans la doublure sur le devant de la couture d'emmanchure pour donner par son élasticité plus d'aisance aux mouve-

ments du bras. La doublure des devants doit arriver au-dessous du parementage jusqu'au delà des boutonnières et être surjetée avec le passe-poil.

Les devants du corsage sont parementés en drap du fond sur 140^{mm} de large en haut et 120 au bas, de manière que ce parementage reçoive et consolide l'attache des boutons de la croisure.

14. Suivant la largeur des draps employés, la doublure du collet et les divers parementages peuvent être en deux ou trois morceaux solidement assemblés.

15. La tunique doit être assez ample du corsage et des manches pour que l'homme soit parfaitement à son aise dans tous ses mouvements. Elle se porte boutonnée dans toute sa longueur et tirée par le bas pour emboîter les hanches et ne point former de plis lorsque le soldat est chargé. Tous les boutons doivent être boutonnés.

TUNIQUE DE SOUS-OFFICIER.

16. Confectionnée en drap mi-fin et du reste en tout semblable à celle du soldat. Il en est de même pour celle de musicien.

17. Celle d'adjudant sous-officier est confectionnée en drap fin ; les boutons sont dorés ou argentés ; leurs brides comme il est dit art. 120. — La jupe a la même longueur que pour officier (art. 351).

CAPOTE (*Pl.* II).

18. Confectionnée en drap gris de fer bleuté, croisant sur la poitrine, au moyen de six gros boutons d'uniforme de chaque côté, et également espacés entre eux. — Largeur de la croisure entre les milieux des boutons du haut, 160^{mm}. *Idem* à ceux du bas, 140^{mm}. — Boutonnières en drap, bridées aux extrémités. Leur tête est éloignée de 15^{mm} du bord des devants. — Les boutons doivent être en ligne droite du haut en bas.

19. *Devants* passe-poilés du fond sur les bords, et coupés de manière à croiser l'un sur l'autre par le bas, d'environ 200^{mm}. A la jonction du revers avec le collet, au-dessous de l'endroit où est cousue l'agrafe, un droit-fil en toile est placé entre le revers et son parementage, pour l'empêcher de se déchirer. — Il n'y est point fait de suçon.

Largeur de chaque devant à la ceinture, 410^{mm} ; *idem* au bas sur le bord, 680^{mm}.

20. *Dos*. D'une seule pièce; largeur à la carrure, 450^{mm}; *idem* à la taille, 430^{mm} ; *idem* au bas, 590^{mm}.

Au bas, une fente de 170^{mm}, parementée en drap sur 140^{mm} de long, avec droit-fil en toile sous le haut du parementage.

Aux coutures d'assemblage du dos, deux pattes de poche (longueur, 270^{mm}, largeur, 35^{mm}), avec deux gros boutons, donnent

entrée à deux poches en toile placées au-dessous (longueur, 400^{mm}, largeur, 170^{mm}). La position des boutons supérieurs des pattes doit être telle que le ceinturon placé sur les hanches puisse s'appuyer sur eux. Les deux boutons du bas des devants doivent être au même niveau, mais ils sont cachés par le ceinturon, comme avec la tunique (art. 1er).

21. *Deux martingales* en drap prennent naissance sous les pattes de poches, en contre-bas du bouton supérieur de ces pattes dont la tête est coupée en biseau. La martingale de gauche est percée de deux boutonnières faites en drap dont l'une commence à 20^{mm} de la pointe de la martingale, et l'autre à 120^{mm} de cette même pointe.

La martingale de droite porte deux petits boutons d'uniforme cousus aux places correspondantes. Elles servent à resserrer le dos à volonté. — Longueur apparente, 180^{mm}; largeur, 40^{mm}.

22. *Collet.* En drap gris de fer bleuté sans passe-poil; hauteur, 45^{mm}, échancré de chaque côté de 20^{mm}; les angles légèrement arrondis, avec une forte agrafe au pied. Il est orné de chaque côté d'une patte de drap garance, découpée en accolade (largeur aux pointes, 50^{mm}; *idem* aux rentrants, 40^{mm}). Ces pattes sont appliquées par une piqûre sur le collet dont le drap ne doit pas être coupé à son raccordement avec les pattes, mais doit continuer en dessous dans toute son étendue, afin qu'elles puissent être facilement changées et renouvelées au besoin.

23. Le collet est doublé de drap du fond, en un ou plusieurs morceaux. Il est garni en dedans d'une toile forte et d'une autre ordinaire à doublure.

24. *Brides d'épaulettes* en drap du fond, doublées de pareil et placées de la même manière que sur la tunique (art. 11). Un petit bouton d'uniforme est cousu sur chaque épaule près de l'encolure.

25. *Manches.* Leur largeur est telle que celles de la tunique puissent y entrer *facilement.* Elle est, pour toutes tailles, en haut de 220^{mm}; à la saignée de 210^{mm}, et au bas de 160^{mm}. — Leur longueur se règle comme pour celles de la tunique.

26. *Parements.* Droits, piqués et remployés sans passe-poils. Hauteur, 70^{mm}; ouverts sur le côté de 130^{mm}, avec deux petits boutons dont l'inférieur traverse le parement à 15^{mm} de son bord piqué, et le second est à 25^{mm} au-dessus du même bord.—Largeur, ployé en deux, 160^{mm}.

27. *Patte de ceinturon.* Sur le côté gauche seulement et à la hauteur déterminée par le ceinturon s'appuyant sur les hanches et portant sur les boutons du dos, est cousue une patte en drap du fond doublée et passe-poilée de même, avec boutonnière en drap en haut, pour recevoir un petit bouton d'uniforme. — Garniture intérieure en cuir à la patte et sous le bouton, comme à la tunique

(art. 5); hauteur apparente, 110^{mm}; largeur en haut, 35^{mm}; *idem* en bas, 50^{mm}.

28. Aux coins inférieurs des devants, deux boutonnières obliques et parementées en drap servent à les rattacher à volonté aux boutons de derrière. — Les coutures du dos, au-dessous des poches, et celles des chanteaux, sont rabattues en dedans.

29. La capote tombe à 330^{mm} de terre; elle est doublée en toile de lin jusqu'à la hauteur des boutons inférieurs du devant, et parementée au buste des devants sur une largeur d'environ 200^{mm} en haut et 180^{mm} à la ceinture. Ce parementage peut être en deux morceaux. — La doublure de toile entre sous le parementage en drap jusque sous les boutonnières. En cet endroit que le drap recouvre, la toile peut être de plusieurs morceaux joints ensemble.

30. La capote se porte soit seule, soit par-dessus la veste, soit par-dessus la tunique. Elle doit donc être assez ample pour ne gêner l'homme dans aucun de ses mouvements, lorsqu'il la porte par-dessus l'un ou l'autre de ces effets.

31. La capote de sous-officier et celle de musicien ne diffèrent en rien de celle de soldat. Elles sont, comme cette dernière, destinées à être portées soit seules, soit par-dessus la tunique : elles doivent donc avoir l'ampleur nécessaire à cette destination.

32. Pour les sous-officiers et caporaux, elle est garnie sur les manches des marques distinctives du grade (ci-après, art. 109 et suivants). On y place aussi, pour tous les grades, les chevrons d'ancienneté.

CABAN D'ADJUDANT SOUS-OFFICIER.

33. Semblable à celui des officiers (ci-après, art. 354 et suiv.). Le nœud hongrois distinctif du grade est de la forme et des dimensions affectées à celui des sous-lieutenants, mais il est exécuté en cordonnet noir.

Tout autre nœud en métal est formellement interdit.

CABAN DE CHEF ET DE SOUS-CHEF DE MUSIQUE.

34. Semblable au précédent, sauf qu'il n'y est placé sur les manches ou ailleurs aucune marque distinctive quelconque.

CABAN DE TAMBOUR-MAJOR.

35. Semblable à celui d'adjudant sous-officier. Confectionné en drap mi-fin et doublé en flanelle garance. — Sur chaque manche sont placés les galons de sergent-major, lisérés en drap garance, et disposés en pointe. Le sommet de l'angle formé par le galon supérieur s'élève à 245^{mm} au-dessus du bas de la manche; ces galons

s'arrêtent, sur les côtés, aux plis formés par la manche ployée en deux à plat.

PANTALON DE SOLDAT (*Pl.* II).

36. En drap garance sans plis, et sans passe-poils sur les côtés; avec ceinture en drap, doublée en cretonne de coton.

37. Devant est une *brayette* fermée par quatre boutonnières percées dans une *sous-patte* en drap, parementée en toile, adaptée sous le devant de gauche; celui de droite porte autant de boutons à trous. A ce devant de droite est ajoutée une *languette* triangulaire en drap, doublée en toile, de toute la hauteur de la fente, et large en haut de 70^{mm}, avec boutonnière dans l'angle, qui se rattache à un bouton cousu sous la ceinture, à gauche : cette languette sert à mieux fermer la brayette.

38. *La ceinture* est d'un seul morceau de chaque côté. Elle a de hauteur 50^{mm} par devant et 30^{mm} par derrière. — Le devant est percé d'une boutonnière à 15^{mm} environ du bord supérieur; ses deux extrémités derrière sont réunies par un soufflet triangulaire de 60^{mm} de large en haut et de 140^{mm} de long sur les côtés. — Elle porte 4 boutons à trous pour l'attache des bretelles. — Elle est doublée en toile de coton.

Deux martingales en drap doublées en toile sont cousues au-dessous de la ceinture à l'endroit des reins. Celle de gauche porte une boucle en fer verni cousue à demeure; elle a 100^{mm} de longueur. Celle de droite a 150^{mm}. Leur largeur est de 40^{mm} à sa base et de 30^{mm} à l'extrémité. Un parementage en toile de 100^{mm} de large sur 50^{mm} de haut est appliqué en dedans sous l'attache de chaque martingale.

39. Le pantalon monte de manière à bien emboîter les hanches, et arrive à égale distance entre le nombril et le creux de l'estomac; il tombe droit sur le cou-de-pied sans y former de plis; le derrière, légèrement convexe, descend à environ 10^{mm} du bord inférieur de la guêtre; sa largeur, étant pliée en deux, est, pour la taille moyenne, d'environ 360^{mm} vis-à-vis de l'enfourchure; 270^{mm} au genou et 230^{mm} au bas. Le devant est échancré du bas d'environ 15^{mm}, plus ou moins, selon la conformation du cou-de-pied, pour le dégager. Le bord inférieur est ourlé en dedans sur 15^{mm} environ.

40. Sur chaque côté du pantalon est une *poche de cuisse* en toile de 420^{mm} de hauteur totale sur 50^{mm} de large près de la ceinture où elle se rattache, et 170^{mm} de plus grande largeur au fond arrondi. Leur entrée qui commence à 110^{mm} de la ceinture présente une fente de 180^{mm} qui se confond avec la couture du pantalon. Elle est parementée en drap sur 40^{mm} de large du côté qui touche la cuisse et sur 30^{mm} du bord opposé. Une petite patte (long. 40^{mm}) en drap, doublée de même et percée d'une boutonnière, est cousue en

dedans du bord extérieur et sert à fermer la poche au moyen d'un petit bouton à trous.

41. Un gousset de montre est placé à droite sur le devant (ouverture 80^{mm}, profondeur 80^{mm}).

42. Le pantalon est garni intérieurement d'un *entre-jambes* en toile de 4 morceaux. Les deux de derrière sont des quarts de cercle de 120^{mm} de rayon, ceux de devant ont la même forme au bas et la même largeur et vont en diminuant jusqu'à la ceinture où ils n'ont que 50^{mm} de large. — Le pantalon se porte avec des bretelles et sans sous-pieds. — Tous les boutons sont à trous.

43. Le devant et le derrière du pantalon sont coupés à poil descendant.

On tolère à l'enfourchure de petites pointes, suivant la largeur des draps employés.

PANTALON DE SOUS-OFFICIER.

44. Confectionné en drap mi-fin, et de tout point semblable à celui du soldat : ainsi que ce dernier, il se porte avec des bretelles et sans sous-pieds.

PANTALON D'ADJUDANT.

45. Le pantalon d'adjudant sous-officier est confectionné comme celui des officiers ; il est en drap fin et se porte avec des sous-pieds mobiles au moyen de boutons intérieurs (art. 365).

PANTALON DE TAMBOUR-MAJOR.

46. Semblable à celui de sous-officier pour la petite tenue.

Celui de la grande tenue n'en diffère que par un galon cul-de-dé, en or, de 22^{mm}, appliqué sur chaque couture extérieure de côté.

VESTE (*Pl.* Ire) (1).

47. Confectionnée entièrement en drap bleu foncé. Boutonnant droit sur la poitrine au moyen de neuf petits boutons d'uniforme également espacés, avec boutonnières correspondantes faites en drap. Doublure en toile de coton, sans aucun rembourrage ni garniture, sauf une toile forte et une autre à doublure dans l'intérieur du collet. Aucun passe-poil.

48. *Devants*. Celui de droite qui porte les boutons s'engage sous celui de gauche d'environ 40^{mm}, à partir du centre des boutons. Il est parementé en drap du fond de 50^{mm} de large sur toute sa hau-

---

(1) La veste est affectée aux hommes de la seconde portion du contingent du recrutement.

teur. Son bord est assemblé à plat avec le parementage par une piqûre. Le devant de gauche est remplié sur son bord et garni d'une piqûre. La tête des boutonnières est à 15mm en dedans de ce bord. Il est parementé sur 50mm de large. Ces parementages peuvent être en deux morceaux.

49. *Dos*. D'une seule pièce. Sa largeur, proportionnée à la grosseur de l'homme, est en moyenne à la carrure de 430mm, au sous-bras de 410mm, et de 160mm à son bord inférieur qui est légèrement convexe.

50. Le bas du dos et celui des devants sont remployés en dedans de 15mm; la doublure en toile, repliée elle-même d'environ 5mm, s'engage sous ce rempli de drap; une piqûre apparente au dehors les assemble l'un et l'autre avec le dessus, indépendamment du rabattement du rempli de drap sur la toile.

51. La longueur de la veste est telle qu'elle déborde de 100mm par devant et par derrière, et de 80mm sur les côtés, le bas du ceinturon s'appuyant sur les hanches.

52. Une *patte de ceinturon* en drap du fond, doublée de même, dont les bords sont repliés en dedans sans passe-poils, est cousue à l'aplomb de l'aisselle au bas du devant de gauche, à 80mm au-dessus du bord. Un petit bouton d'uniforme est placé à l'endroit convenable pour s'engager dans une boutonnière faite en drap dans la tête arrondie de la patte. Celle-ci est garnie en dedans, sur toute sa largeur, d'une bande de veau noirci, qui, partant du bas de la boutonnière, remonte d'environ 50mm le long du corsage, après avoir été solidement arrêtée au bas. — Une rondelle en cuir est appliquée en dedans sur la doublure pour consolider l'attache des boutons.

Hauteur apparente de la patte.	110 millim.
Largeur en haut..	30
Idem au bas.	40

53. *Collet* en drap du fond ainsi que sa doublure qui peut être de trois morceaux. Hauteur, 40mm; abattu de chaque côté du devant de 20mm à angles arrondis. Il doit être assez long pour contenir facilement la cravate de coton. Maximum, 470mm; moyenne, 450mm; minimum, 430mm. Au pied est une agrafe.

Il est remplié sans passe-poil et piqué sur ses bords. Une seconde piqûre parallèle le partage par la moitié.

54. Pour les compagnies d'élite, chaque devant est orné, pour grenadiers d'une grenade, pour voltigeurs d'un cor de chasse, découpés en drap garance. Hauteur de la grenade, 60mm; longueur de cor de chasse, 60mm sur 30mm.

55. *Manches*. D'une seule pièce. Dans leur assemblage avec le corps leur couture se trouve du côté du coude qui est légèrement marqué par une saillie d'environ 40mm sur la ligne droite.

Un parement du même drap est appliqué au bas de la manche

dont il continue la forme et la largeur. Son bord supérieur est remplié et piqué sans passe-poil. Il a 60^{mm} de hauteur apparente et est replié en dedans à son extrémité inférieure de 20^{mm}. La doublure de la manche est rabattue sur ce rempli de drap.

Cette manche n'est point fendue au poignet qui est assez large pour que le poing fermé puisse y passer.

Largeur de la manche en haut et à la saignée, pour toutes les tailles. . .	200 millim.
Idem au poignet.	140

56. Les galons de grades se portent sur cette manche. Leur ligne inférieure partant de 10^{mm} au-dessus du bord supérieur du parement, remontant obliquement en formant avec ce bord un angle de 25 degrés. Ils s'arrêtent par devant au pli de la manche ployée à plat; leur bout est rentré en dessous sans inciser la manche. A l'autre extrémité, le bout des galons est pris dans la couture.

Il n'est point mis sur la manche de chevrons d'ancienneté. Il n'est placé sur l'épaule aucune bride, les épaulettes ne se portant point sur la veste.

57. *Poche*, dite de portefeuille, en toile, placée sous le devant de gauche. Largeur de son entrée horizontale, 150^{mm}; élévation de cette entrée au-dessus du bord inférieur de la veste, 320^{mm} (pour que le ceinturon ne porte pas sur la poche). Profondeur de cette poche, 150^{mm}.

58. La veste étant un vêtement de travail, doit être essayée à l'homme de manière qu'il y soit *très à l'aise* et que tous ses mouvements soient parfaitement libres. Cette condition essentielle doit l'emporter sur toute recherche d'ajustement et de prétendue élégance.

SHAKO (*Pl.* IV).

59. Le shako se compose d'un turban, d'un bandeau, d'un calot, d'une visière, d'une coiffe intérieure et de deux jugulaires.

60. Le *turban* est confectionné en drap garance 23 ains, dit de sous-officier. Il est monté sur une carcasse en feutre gris, léger et imperméable, au moyen d'une forte couche de gomme-laque à l'extérieur. — Ce turban est fait de trois pièces coupées à poil descendant, dont une sur le devant et deux sur les côtés. Les coutures qui assemblent ces dernières avec le devant sont inclinées vers le devant, par rapport au bandeau, d'environ 65 degrés.

61. Le calot est du même drap garance. Il est doublé en carton de 6 feuilles entoilé des deux côtés à la gomme-laque et collé au drap à la colle de caoutchouc. — Sa forme est celle d'un ovale dont le grand diamètre est placé d'avant en arrière. Ce diamètre, mesuré entre les cordonnets passe-poils qui entourent le calot est, suivant la pointure, de 130^{mm}, 140^{mm} ou de 145^{mm}. Le diamètre transversal, mesuré de la même manière, est, pour les pointures correspondantes, de 110^{mm}, de 115^{mm} ou de 125^{mm}.

Ce calot est renfoncé d'environ 10mm par rapport au turban qui forme ainsi un bourrelet autour de son ellipse. — Un petit cercle en rotin est cousu en haut de la carcasse pour maintenir sa circonférence.

62. Sous le calot est solidement cousu transversalement une *bride* en fort veau, largeur 20mm, qui sert à retenir les jugulaires lorsqu'elles ne sont pas sous le menton.

63. *Bandeau*, cousu au bas du turban. En drap bleu foncé 23 ains, largeur 35mm. Il est d'un seul morceau dont les bouts se réunissent derrière. Une couche de vernis à la gomme-laque est appliquée à la carcasse entre elle et la coiffe intérieure, sur une hauteur de 50mm par devant et 70mm par derrière à l'endroit correspondant au bandeau pour empêcher la transpiration de le graisser à travers la carcasse.

64. Sur le devant du bandeau est appliqué un morceau du même drap bleu de la même hauteur que lui et d'une largeur de 30mm ou de 55mm suivant qu'elle doit recevoir un ou deux chiffres. Ses coutures verticales sont faites en soie et à petits points rabattus. Cette pièce qui est posée par les soins des corps, porte le numéro du régiment, découpé en drap jonquille 23 ains et cousu sur le drap bleu. Les chiffres de ce numéro ont 26mm de haut et sont du même caractère que ceux des boutons d'uniforme (chiffres carrés).

65. La couture d'assemblage du bandeau avec le turban, les trois coutures montantes de ce turban, celle qui joint celui-ci au calot et qui se trouve à l'intérieur du renfoncement, enfin celle qui joint la visière au bandeau sont recouvertes par une tresse en laine jonquille, largeur 3mm.

66. *Visière.* En forte vache, chair en dessus, vernie, noir à l'extérieur, vert en dessous, à gorge adhérente. Elle est estampée à chaud et bordée d'un jonc saillant dans tout son contour. Elle est coupée presque carrément par devant, à angles arrondis sur 60mm environ de rayon. Sa largeur au milieu est de 40mm ; son développement extérieur est proportionné à la pointure, en moyenne 340mm environ. Elle doit être horizontale et surtout ne doit jamais se relever en l'air. — Sa coupe intérieure doit être appropriée à la forme du front de chaque homme. Il doit donc y avoir dans les livraisons de shakos, pour chaque pointure deux différentes coupes intérieures de visières.

67. La gorge de la visière doit être parée avec soin et tailladée en plusieurs endroits pour en faciliter la pose. Pour empêcher son rebord de faire saillie sous le bandeau, on place entre ce dernier et la gorge une petite bande de cuir mince de 30mm de largeur et d'une longueur telle qu'elle dépasse de chaque côté d'environ 10mm le développement de ce rebord.

68. *Coiffe intérieure.* En mouton façon chèvre noir ; elle a 70mm

de hauteur par devant et 100mm par derrière; sa couture verticale est placée par derrière.

69. *Ventouses*. Diamètre 16mm; percées de 7 trous chacun de 2mm d'ouverture. Elles sont en cuivre peint de la couleur du turban, leur centre est placé de chaque côté à 12mm environ en arrière du passe-poil latéral du shako et à 22mm au-dessous de son arête supérieure. Elles traversent le turban et y sont retenues en dedans par 6 griffes soudées à la soudure forte, rabattues sur une rondelle en cuivre. Ces griffes reçoivent avant d'être rabattues sur la rondelle l'enchapure du D porte-jugulaire.

70. *Jugulaires*. En petite vache vernie noir; largeur 15mm. Elles sont de deux pièces. Celle de la gauche de l'homme a 400mm de longueur totale et porte une demi-boucle en fer verni noir avec son passant en cuir verni. Celle de gauche formant contre-sanglon a 200mm de longueur totale. — L'une et l'autre sont retenues par un bourrelet dans un D en cuivre enchapé comme il vient d'être dit sous la rondelle des griffes de la ventouse.

71. *Un gousset* porte-pompon en petite vache, hauteur 38mm, largeur 25mm, est cousu en avant de la carcasse, affleurant son sommet, et est recouvert par le drap avec lequel il est réuni à son orifice au moyen d'un renfort intérieur en basane. Son orifice et sa largeur *dans œuvre* sont de 22mm.

72. *Deux œillets métalliques* de 5mm de diamètre intérieur sont placés sur le devant du shako à 40mm en contre-bas de son arête supérieure. Ils sont éloignés horizontalement l'un de l'autre de 35mm du centre au centre. Leur rebord extérieur rabattu sur le drap du turban est de 1mm et demi et, en dedans de la carcasse, ils sont contre-rivés sur une rondelle en cuivre. — Ces œillets servent à l'attache de la cocarde et de sa ganse comme il est dit ci-après art. 75.

73. *Forme générale du shako*. Il présente un cône oblique tronqué à base elliptique. Son arête antérieure est inclinée en arrière de 10mm. Son arête postérieure est fortement penchée vers le calot et présente au bas une rentrée d'environ 10mm formant cul-de-poule à partir du bandeau.

Hauteur totale apparente devant.		115 millim.
Idem derrière entre le plan prolongé du calot et un plan parallèle passant par le bas du cul-de-poule.		140
Développement de l'arête postérieure, environ.		155
Hauteur du bandeau, partout.		35
Idem du n° du régiment, sur le bandeau.		26
Diamètre du calot selon sa pointure. .	du devant au derrière	130, 140 ou 145
	transversal.	110, 115 ou 125

ACCESSOIRES DU SHAKO.

74. *Cocarde*. En fer-blanc estampé, peinte aux couleurs nationales; diamètre 45mm; largeur de la zone extérieure rouge 4mm;

idem de la zone intermédiaire blanche 4^{mm} ; diamètre du rond intérieur bleu 29^{mm}. Elle est percée au centre d'un trou qui reçoit la queue d'un bouton reployée et soudée en dedans de la cocarde. Deux pontets en fil de cuivre sont soudés, à la soudure forte, sous le diamètre horizontal de la cocarde, à 35^{mm} l'un de l'autre, de manière à correspondre aux œillets métalliques (art. 72). Ils traversent le corps du shako et sont arrêtés en dedans par une petite lanière. Ils fixent ainsi la cocarde et le bouton qui y est rivé.

75. *Ganse de cocarde.* Formée de deux brins de tresse carrée en laine jonquille de 4^{mm} de grosseur redoublés autour de la queue d'un bouton d'arrêt. Les quatre bouts de ces brins, présentant réunis une largeur de 16^{mm}, sont rentrés et solidement arrêtés entre le drap du turban renforcé et le gousset porte-pompon (art. 71). — Le bouton d'arrêt est en cuivre tomback, demi-sphérique aplati, diamètre 14^{mm}, flèche de bombage 5^{mm}. Il est uni sans aucune empreinte. Sa tige en double fil de laiton déborde la face externe de la cocarde de 4^{mm} et demi, de manière à former une gorge pour recevoir le pli de la ganse.

Longueur totale apparente de la ganse, 50^{mm}; largeur, 16^{mm}.

76. *Pompon.* Composé d'une sphère (diamètre 30^{mm}) en bois recouverte de drap. Elle est en deux coquilles et un petit cordonnet de laine de la même couleur recouvre leur jonction. — Cette sphère est surmontée d'une flamme en chardon de laine également sphérique, légèrement aplatie, de 45^{mm} de diamètre transversal, séparée de la sphère inférieure par un collet de 6^{mm} de haut sur 7^{mm} de diamètre aussi en laine et coquillé. — Cette flamme est garnie d'une tige en fil de fer écroui qui traverse la sphère qu'elle déborde en bas de 50^{mm}. — Hauteur totale du pompon, non compris la tige, environ 70^{mm}.

77. La sphère inférieure est bleu foncé pour le 1er bataillon, garance pour le 2e, jonquille pour le 3e et verte pour la compagnie hors-rang. Elle porte sur le devant le numéro de la compagnie du centre, découpé en cuivre ; hauteur 14^{mm}. Elle ne porte aucune indication pour les grenadiers, les voltigeurs et pour la compagnie hors-rang.

78. La flamme est écarlate pour grenadiers, jonquille pour voltigeurs et verte pour compagnies du centre et pour la compagnie hors-rang. Pour cette dernière le collet qui sépare la sphère de la flamme est en laine garance ; pour toutes les autres il est de la couleur de la flamme.

79. Pour état-major la sphère est bleu foncé, sans ornement. La flamme est partagée horizontalement en deux parties égales, dont celle du haut est écarlate et celle du bas est blanche ainsi que le collet.

80. *Couvre-shako.* En toile vernie en noir sur une seule face.

Rabat se relevant jusqu'au calot. Il est verni sur les deux faces. Deux petits cordons en laine noire, cousus aux pointes du rabat, se renouent pour le relever à la tige du pompon. En dedans du bord inférieur de cette coiffe et derrière seulement est appliqué un élastique en caoutchouc pour la faire adhérer au cul-de-poule du shako.

Sur le devant du couvre-shako à 35^{mm} au-dessus du bord inférieur, le numéro du régiment est peint en jaune d'or. Les chiffres, de la même forme que ceux du bandeau, ont 30^{mm} de hauteur.

SHAKO D'ADJUDANT SOUS-OFFICIER.

81. Semblable à celui de la troupe, mais recouvert en drap fin. La tresse qui garnit les coutures latérales et le tour du calot est de 3^{mm} de large et mélangée de 2/3 d'or et de 1/3 de bleu foncé. Celle qui surmonte le bandeau et celle qui garnit l'assemblage de la visière sont en entier en argent, métal opposé au bouton de l'uniforme; largeur 3^{mm}. La ganse de cocarde à deux brins comme pour la troupe, est mélangée de 2/3 d'or et de 1/3 de jonquille.— Le numéro du bandeau est en cuivre doré. Le calot est garni d'un nœud hongrois à un seul brin comme pour sous-lieutenant, mais sa tresse est mélangée comme il vient d'être dit.

Le couvre-shako est semblable à celui des officiers (voir art. 381).

SHAKO DE CHEF ET DE SOUS-CHEF DE MUSIQUE.

82. *Le shako de chef de musique* est semblable à celui de sous-lieutenant, seulement il porte sur le bandeau *une lyre avec bandelettes*, hauteur 27^{mm}, brodée en or, cannetille et paillettes, même dessin que celle brodée sur le collet de la tunique de ce fonctionnaire. — Pompon d'état-major.

Même couvre-shako que pour les officiers (art. 381).

83. *Le shako de sous-chef* est semblable à celui d'adjudant, seulement le numéro du régiment sur le bandeau est remplacé par *une lyre sans bandelettes* de 27^{mm} de haut, brodée en cannetilles d'or sans paillettes. — Pompon d'état-major.

Même couvre-shako que pour chef.

BONNET DE POLICE (*Pl.* IV).

84. Le bonnet de police se compose : 1° d'un *bandeau* en drap bleu foncé, 2° d'un *rond* ou *calot*, et d'un *turban* en quatre pièces verticales; le tout en drap garance, orné sur toutes les coutures (excepté celle d'assemblage de la visière) d'un passe-poil en cordonnet de laine, grosseur de 2 à 3^{mm}, de couleur bleu foncé. Sur le devant du bandeau est le n° du régiment, pour les compagnies d'élite comme pour celles du centre. Ce n° (hauteur 28^{mm}) découpé

en drap garance est cousu sur un morceau de drap bleu qui occupe toute la hauteur du bandeau et qui a 30 ou 55mm de large, selon que le n° présente un ou deux chiffres. Ce morceau de drap est appliqué sur le bandeau.

85. *Visière* en cuir verni noir, d'un seul morceau, largeur 50mm, aplatie dans son contour extérieur, et arrondie à ses angles. Elle est taillée dans le cuir verni à l'avance, sans aucun jonc ni bordure. Sa tranche est noircie à l'encre; sa gorge n'est point du même morceau; elle est formée d'une bande flexible en cuir de vache mince ou de veau noirci, cousue solidement sur l'épaisseur et retournée. Cette gorge s'assemble entre le drap du bandeau et la coiffe intérieure, sans faire de poche ni de bourrelet descendant sur le front.

Lorsque l'homme est coiffé, la visière doit être horizontale et jamais relevée. Elle se met à plat lorsqu'on place le bonnet sous la patelette du sac.

86. *Rond* ou *calot*. Légèrement renfoncé dans les bords du turban, qui forment sur ce rond une saillie d'environ 20mm. Le passe-poil est cousu autour du rond même, sous lequel viennent se perdre les passe-poils verticaux. — Son diamètre varie selon la pointure. Il ne doit pas être moindre de 120mm.

87. *Coiffe intérieure*. En basane noire; hauteur 95mm devant et 135mm derrière; entre cette basane et le drap est placée au bas une bande de toile vernie imperméable de 40mm de hauteur pour empêcher la transpiration de graisser le drap. La coiffe n'est pas cousue au turban par le haut; sous le rond est adaptée une basane raide. Cette doublure est percée au centre d'un trou rond (diamètre 45mm), pour favoriser l'évaporation. A l'endroit de ce trou est fixé entre la basane et le drap un petit morceau de toile blanche, destiné à recevoir le n° matricule de l'homme et le millésime de la mise en service.

Hauteur totale du bonnet confectionné y compris le renfoncement du calot.	par devant.	80	millim.
	par derrière.	140	
Hauteur du bandeau, partout.		35	
Diamètre du rond selon la pointure, environ.		125	
Largeur de la visière au milieu.		45	

88. Le bonnet de police se porte droit comme le shako.

BONNET DE POLICE DE SOUS-OFFICIERS.

89. Semblable en tout à celui des soldats, mais confectionné en drap mi-fin.

BONNET DE POLICE D'ADJUDANT SOUS-OFFICIER.

90. Comme celui des sous-officiers, mais le cordonnet passe-poil qui surmonte le bandeau est remplacé par une tresse plate de 3mm,

or ou argent, de la couleur opposée au bouton. Les autres cordonnets sont mélangés de 1/3 de laine bleu foncé et de 2/3 d'or ou d'argent, comme le bouton. — Nœud hongrois sur le calot (art. 382) fait de la même tresse mélangée, largeur 3^{mm}. — Le n° du bandeau est brodé en filé d'or ou d'argent comme le bouton. — Il n'est point mis de fausse jugulaire en galon sur la visière (art. 383), cet ornement étant réservé aux officiers. Elle est remplacée, pour l'adjudant, par un cordonnet mélangé de 2/3 d'or semblable à celui des passe-poils, appliqué sur la couture d'attache de la visière. Ce bonnet est confectionné en drap fin et a les dimensions de celui d'officier.

BONNET DE POLICE DE CHEF ET SOUS-CHEF DE MUSIQUE.

91. *Pour chef de musique.* Bonnet de police semblable à celui de sous-lieutenant, mais le devant du bandeau est orné d'une *lyre avec bandelettes* (hauteur 25^{mm}), brodée en or, même dessin que celle du collet de la tunique (voir *Pl.* VI).

92. Pour *sous-chef.* Bonnet semblable à celui d'adjudant sous-officier, mais le devant du bandeau est orné d'une *lyre sans bandelettes* (hauteur 25^{mm}), brodée comme au collet de la tunique. La tresse plate qui pour adjudant surmonte ce bandeau est remplacée par un cordonnet, passe-poil mélangé d'or et de bleu comme celui qui recouvre les coutures verticales. — Pareil cordonnet est appliqué sur la couture d'attache de la visière (voir *Pl.* VI).

COIFFURE DES SAPEURS (*Pl.* IV).

93. *Bonnet à poil.* Carcasse en vache ; hauteur devant, 300^{mm}. Le derrière descend en contre-bas de 45^{mm} ; largeur au *ballon*, 250^{mm} ; recouverte entièrement en poil noir d'ours, sans aucun calot de drap, plumet, pompon, cordon, gland, ni ornement quelconque. — Jugulaires en cuir verni noir, largeur 20^{mm}, avec une boucle noire vernie sur le côté droit. — Coiffe intérieure en basane lustrée noire à dents de loup avec œillets métalliques et lacet qui les traverse.

94. En petite tenue, hors du service, les sapeurs font usage d'un shako ordinaire avec pompon d'état-major.

95. *Bonnet de police.* Comme le reste de la troupe.

COIFFURE DE TAMBOUR-MAJOR (*Pl.* IV).

96. Colback. *Carcasse* en vache. Hauteur devant, 250^{mm} ; *idem* derrière, 300^{mm} ; diamètre supérieur, 220^{mm}. Recouvert en peau d'ours d'un pelage court, brillant et souple. Devant, un gousset

porte-pompon. Calot en vache cousue intérieurement à environ 50^{mm} au-dessous du bord et non apparent.

97. *Flamme* en drap fin de couleur distinctive formée de quatre pointes, ou fuseaux, assemblées par des coutures ornées de tresse carrée de 4^{mm} en or, et se terminant par un gland de même métal, à frange dite *à graine*. Longueur de la flamme mesurée sur les coutures 450^{mm}. Hauteur totale du gland 80^{mm}, *idem* de la tête et du double cordon de suspension de ce gland 30^{mm}, *idem* de la frangé du gland 50^{mm}. Le gland ne doit pas descendre au-dessous du bord inférieur du colback. La flamme doit pendre sur le côté gauche.

98. *Coiffe intérieure* comme au bonnet de sapeur. — *Jugulaires* en cuir verni comme au shako.

99. *Plumet* en plumes de vautour non tordues, montées sur une baleine légèrement flexible. Présentant les couleurs nationales disposées horizontalement et en trois tranches égales, le rouge en haut, le blanc au milieu, le bleu au pied. Ce plumet traverse une *olive* en cordonnet de poil de chèvre, présentant trois tranches égales de rouge, de blanc au milieu et de bleu au bas. Hauteur du plumet épanoui 350^{mm} environ. Grosseur *idem* 160^{mm}, en haut. Hauteur de l'olive 40^{mm}. Diamètre horizontal de *idem* 35^{mm}. La tête du plumet est couronnée par 20 longues plumes de vautour flottantes de couleur écarlate.

100. En petite tenue sous les armes, la flamme du colback est rentrée dans la cavité formée par les bords supérieurs de la carcasse et par le calot intérieur. Elle est recouverte par un rond ou *faux calot* en cuir verni attaché par une laçure à œillets. Le plumet est remplacé par le pompon tricolore dit d'état-major.

101. En petite tenue, hors du service, le tambour-major fait usage d'un *chapeau* du modèle général, sans floches ni macarons, bordé à cheval d'un galon de poil de chèvre noir, façon dite à cordé plein, rabattu de 35^{mm} sur chaque face. — Ganse en galon d'or, cul-de-dé, façon à la Suisse, largeur 40^{mm}, y compris une raie de soie noire de 3^{mm} qui la partage par la moitié. Cette ganse est fixée à un gros bouton d'uniforme cousu à 25^{mm} au-dessus du bas du chapeau et à 30^{mm} en avant d'une ligne verticale qui diviserait le chapeau en deux parties symétriques. Le milieu de la ganse va rencontrer le haut du chapeau à 100^{mm} en avant de cette même verticale. — Cocarde nationale en poil de chèvre sans mélange d'argent.

Hauteur du chapeau..	Devant	140 millim.
	Derrière.	205
Longueur des ailes à partir de la tête.		125
Largeur des ailes à l'extrémité..		60
Cambrure du chapeau au-dessus du plan horizontal, de.		25 à 30

Ce chapeau se porte la corne garnie de la cocarde en avant.

102. *Bonnet de police*. Comme les autres sous-officiers.

CHAPITRE II. — Marques distinctives des grades et fonctions des sous-officiers et soldats (*Pl.* V).

GRENADIERS, VOLTIGEURS ET FUSILIERS.

103. *Épaulettes.* En laine écarlate pour les grenadiers, jonquille pour les voltigeurs, et vertes, avec tournantes écarlates, pour les compagnies du centre. — Corps à écusson en galon cul-de-dé monté sur un cuir mince de 2^{mm} environ d'épaisseur.

Boutonnière (longueur 22^{mm}) tissée dans le galon, commençant à 10^{mm} du sommet, qui se termine en pan coupé de 20^{mm}, et présentant deux pans latéraux de 30^{mm} chacun. Autour de l'écusson, trois tournantes en passementerie. La tournante intérieure (diamètre 2^{mm} 1/2) en câblé de laine très-serré de même couleur. La deuxième, qui est saillante, est formée d'un cordon de laine de 1^{mm} 1/2, enroulé sur un mandrin en coton de même couleur (diamètre total de la tournante (9^{mm}). La troisième contiguë à la frange (grosseur 2^{mm}), est en câblé comme la première. *Frange* en laine retorse, grosseur 2^{mm} 1/2, hauteur apparente 80^{mm}.

Longueur du corps, mesurée du sommet à la naissance de l'écusson, de 105 à 115^{mm} (selon la taille). Hauteur de l'écusson (non compris les tournantes) 50^{mm}. Largeur de *idem* (non compris *idem*) 90^{mm}; largeur courante du corps 60^{mm}, *idem* du pan supérieur 20^{mm}, *idem* de chaque pan coupé latéral 30^{mm}.

104. *Doublure* en drap du fond de la tunique, avec martingale ou fausse patte, du même drap, largeur 20^{mm}, longueur environ 110^{mm}.

Elle doit être légèrement rembourrée sous l'écusson, de manière seulement à le maintenir dans une position horizontale.

105. *Brides* sur la tunique comme il est dit ci-dessus (art. 11).

106. L'épaulette se porte sur la tunique et sur la capote.

107. *Pompon* à flamme écarlate pour grenadiers, jonquille pour voltigeurs, verte pour fusiliers (voir ci-dessus, art. 78).

108. *Ornements du collet.* De chaque côté du collet de la tunique les grenadiers portent une grenade découpée en drap écarlate. — Pour la veste, voir art. 54.

Les voltigeurs portent à la même place un cor de chasse également en drap écarlate. (voir ci-dessus art. 9).

Il n'est placé aucun ornement sur le collet des compagnies du centre.

SOLDATS DE 1re CLASSE (dans les corps où ce grade existe).

109. Un galon de laine cul-de-dé, en 22^{mm}, de couleur distinctive placé sur chaque manche de la même manière que le galon inférieur du caporal (*voir ci-après*).

CAPORAL.

110. Deux galons parallèles en laine cul-de-dé, largeur 22^{mm}, de couleur distinctive, placés sur chaque avant-bras.
Ils sont jonquilles pour l'infanterie de ligne.

SERGENT.

111. Un seul galon en or, façon dite *à lézardes,* largeur 22^{mm}, placé sur chaque avant-bras.

FOURRIER.

112. Soit sergent soit caporal, outre les galons de l'un de ces deux grades, il porte, comme marque distinctive de cet emploi, un galon à lézardes, en or, de 22^{mm}, placé obliquement sur le haut de chaque bras en plongeant de dehors en dedans. Distance de la couture d'emmanchure au galon en dehors 90^{mm}, en dedans 150^{mm}; sur la capote, 85^{mm} et 150^{mm}.

SERGENT-MAJOR.

113. Sur chaque avant-bras deux galons parallèles semblables à ceux du sergent.

CHEVRONS D'ANCIENNETÉ.

114. En or, à cul-de-dé, de 22^{mm} de large, pour les sous-officiers et pour les musiciens des deux premières classes. En laine cul-de-dé, en 22^{mm}, écarlate dans toutes les armes, pour caporaux, soldats, musiciens de 3e et de 4e classe.

Ils se posent sur le haut du bras gauche seulement, et forment un angle droit, dont le sommet, tourné vers le haut, est à 120^{mm} de la couture d'emmanchure. Le 2e au-dessus du 1er et le 3e au-dessus du 2e. Ils sont séparés entre eux par un intervalle de 3^{mm}.

115. Les chevrons se portent sur la tunique et sur la capote seulement, et jamais sur la veste.

116. Les différents galons de grades sont placés, savoir :

Sur la tunique. En ligne droite plongeant du dehors en dedans. Leur bord inférieur part de la couture du devant de la manche à 10^{mm} au-dessus du passe-poil du parement avec lequel il forme un angle de 25 degrés et il va rejoindre la couture postérieure de la manche à environ 90^{mm} au-dessus du parement.

117. *Sur la capote* les galons se placent de même obliquement, partant de 10^{mm} au-dessus du bord du parement, avec lequel ils font un angle de 25 degrés et vont rejoindre la couture postérieure à 100^{mm} environ au-dessus du parement.

Pour la veste, voir ci-dessus, art. 56.

118. Tous les galons de grade et de chevron sont cousus en plein et arrêtés dans les coutures des manches ; ceux de grade en or ou en argent sont cousus en soie et lisérés en drap de couleur distinctive ; ceux de grade en laine et ceux de chevron d'or, d'argent ou de laine, ne sont pas lisérés. Plusieurs galons parallèles sont séparés entre eux par des intervalles de 3^{mm}. Pour les galons doubles, lisérés en drap de couleur distinctive, ce drap garnit également l'intervalle entre les galons.

ADJUDANT SOUS-OFFICIER.

119. *Épaulette* du métal opposé au bouton sur l'épaule droite ; *contre-épaulette* sur l'épaule gauche. Mêmes dimensions, formes, travail que pour les lieutenants et sous-lieutenants. Le corps de l'épaulette et celui de la contre-épaulette sont traversés dans toute leur longueur, y compris l'écusson, d'une raie en soie garance de 10^{mm} tissée dans le galon. La frange de l'épaulette est de l'espèce dite *à graine* et non *à torsades*.

120. Doublure en drap du fond de la tunique ; brides en galon de même métal que l'épaulette, largeur 10^{mm}, et doublées comme cette dernière. Traversées dans leur longueur d'une raie garance de 1^{mm} 1/2.

121. L'adjudant sous-officier ne porte aucun ornement au collet de la tunique.

122. L'adjudant, seul parmi les sous-officiers, ne porte point de chevrons d'ancienneté.

SAPEURS.

123. *Epaulettes* de grenadiers. *Grenades* en drap au collet de la tunique. Sur chaque manche de la tunique et de la capote, à égale distance entre l'épaule et le coude, deux *haches* en sautoir surmontées d'une petite grenade, découpées en drap de couleur distinctive. Longueur de chaque hache 120^{mm} ; longueur du fer 50^{mm} ; écartement des deux manches de hache par le bas 90^{mm} ; hauteur de la grenade 60^{mm} ; hauteur totale de l'ornement 140^{mm} ; largeur 130^{mm} (*Voir Pl.* III).

124. Le caporal-sapeur porte, en outre, les galons de son grade.

TAMBOURS ET CLAIRONS.

125. Autour du collet et des parements de *la tunique seulement* un galon de laine à losanges tricolores, en 22^{mm}. Les tambours de grenadiers et clairons de voltigeurs ne portent au collet de la tunique ni grenades, ni cors de chasse.

126. Il n'est placé à la taille aucun écusson en galon ni autre ornement.

127. Le caporal tambour et le caporal clairon portent, en outre,

les galons de caporal, les épaulettes de grenadiers, et le pompon d'état-major.

TAMBOUR-MAJOR.

128. Galons de grade de sergent-major, en or comme le bouton, façon à lézardes. Autour des parements et du collet, mêmes garnitures que les tambours, mais en galon d'or cul-de-dé en 22^{mm}. Aucun autre ornement au collet ; point d'écusson à la taille.

129. *Trèfles* en réseau d'or, montés sur carton et doublés en drap du fond de la tunique (*Pl.* V).

Brides en or, traversées d'une raie garance d'un millim. 1/2, doublure en drap du fond.

Longueur totale du trèfle.	200 millim.
Idem du corps, non compris les rosaces, environ.	110
Largeur aux rosaces.	115
Idem du corps.	45

130. En petite tenue, le tambour-major fait usage d'épaulettes en laine écarlate, du modèle affecté aux grenadiers, mais dont les tournantes sont guipées en filé d'or. Les franges sont entièrement écarlates, sans mélange d'or. Mêmes brides qui servent aux trèfles.

131. Le tambour-major porte des bottines, et des gants en peau de mouton chamoisée et blanchie.

MUSICIENS (*Pl.* VI).

132. Pour les trois premières classes de musiciens le collet de la tunique seulement est bordé d'un galon cul-de-dé en or, largeur 22^{mm}. Pour les musiciens de 1re classe, un second galon semblable, mais de 10^{mm} de large, est placé à 3^{mm} au-dessous du premier. Pour ceux de 2e classe, il est mis un deuxième galon de 5^{mm} seulement. Ceux de 3e classe n'ont que le galon de 22^{mm}. Ceux de 4e classe portent un seul galon d'or, cul-de-dé, de 10^{mm} seulement de largeur.

133. Pour aucune classe, il n'est placé de galon aux parements, ni d'écusson à la taille.

134. *Contre-épaulettes* formées d'un corps en galon de laine présentant au milieu une raie garance, façon cul-de-dé de 20^{mm} de large, et, de chaque côté, une raie jaune d'or, façon dite *satinée*, largeur 20^{mm}, qui se prolongent dans tout l'écusson, et y laissent en dehors, à chaque extrémité, une portion demi-circulaire garance, Trois tournantes en laine jaune d'or, une grosse entre deux petites.

135. Les dimensions de ces contre-épaulettes, le travail de leurs tournantes, leur doublure et les brides qui les fixent sur les vêtements sont conformes à ce qui est prescrit pour les épaulettes, art. 103 et suiv. (voir *Pl.* VI).

136. *Shako* comme celui de la troupe, avec pompon d'état-major.

137. *Sur la capote*, il n'est placé aucunes marques distinctives autres que les contre-épaulettes.

CHEF DE MUSIQUE (*Pl.* VI).

138. Le collet de la tunique est orné : 1° *d'une baguette dentelée*, de 10^{mm}, qui règne autour, excepté au pied. Cette baguette se compose d'un cordon de 3^{mm} figurant une torsade, brodée en cannetille d'or mat; d'une rangée de paillettes d'or de 2^{mm}, enfin d'une dentelure de 5^{mm} de haut, à dents rondes, en cannetille mate ; 2° d'une seconde baguette de 2^{mm} de large, en cannetille mate, placée parallèlement à 2^{mm} en dedans de la dentelure. Dans l'angle de chaque côté du collet est brodée, en cannetille mate et brillante, *une lyre accompagnée de deux bandelettes*, hauteur 40^{mm} (*Pl.* VI). Il n'est mis aux parements ni à la taille aucune espèce de broderie, baguette ni galon.

139. Les *contre-épaulettes* sont entièrement en or et semblables à celles de sous-lieutenant, mais il y est ajouté sur l'écusson une *lyre* (hauteur 42^{mm}) en cuivre doré, estampé et découpé. *Brides* en galon d'or de 10^{mm}.

140. Il n'est placé *sur le caban* aucune marque distinctive quelconque.

SOUS-CHEF DE MUSIQUE (*Pl.* VI).

141. Le collet de la tunique est bordé *d'une seule baguette droite* de 8^{mm}, composée de deux cordons de 3^{mm} chacun, en cannetille d'or mat, entre lesquels est un troisième de 2^{mm} seulement, brodé en cannetille brillante. Les trois sont contigus et sans paillettes d'aucune espèce. Dans chaque angle est une *lyre* semblable à celle du collet de chef de musique, mais sans bandelettes ni entourage quelconque (*Pl.* VI). Il n'est placé aux parements ni à la taille aucune broderie ni ornement quelconque.

142. Les *contre-épaulettes* sont semblables à celles de chef de musique, et comme elles ornées de lyres dorées, mais elles sont bordées de chaque côté d'une raie en soie garance de 2^{mm}, tissée dans le galon, et se prolongeant dans la même direction à travers l'écusson. *Brides* en galon d'or de 10^{mm}, rayées au milieu d'une barre garance de 1^{mm} 1/2 (*Pl.* V).

143. Le *caban* de sous-chef ne porte aucune marque distinctive.

VAGUEMESTRE.

144. Comme les sergents-majors du centre, pompon d'état-major (art. 113 et 79).

MAITRE D'ESCRIME.

145. Galons du grade de sergent ; épaulettes de grenadiers ; grenades en drap au collet de la tunique et pompon d'état-major.

CONDUCTEURS D'ÉQUIPAGES RÉGIMENTAIRES SUR PIED DE GUERRE (*Pl.* XI).

146. Ils portent au bras gauche un brassard en drap du fond de l'habit, avec passe-poil et numéro du régiment (hauteur 28^{mm}) en drap de couleur distinctive. Ce brassard se place sur tous les vêtements, et se fixe au moyen d'une boucle placée en dessous. Une bride en drap du fond, doublure *idem*, est adaptée en cet endroit à la manche, pour empêcher le brassard de glisser et de se perdre lorsque l'homme ôte son vêtement.

Longueur du brassard, 400^{mm} environ ; largeur au milieu, 65^{mm} ; *idem* courante, 40^{mm}.

147. Le chef des conducteurs porte, en outre, les galons de soldat de 1re classe (art. 109).

TITRE II.

ÉQUIPEMENT.

CHAPITRE Ier. — Troupe en général.

GIBERNE (*Pl.* VII).

148. La giberne se compose :

1° D'une *boîte* formée par deux *côtés* très-forts, un *devant*, un *derrière* et un *fond* avec deux *cloisons* intérieures, le tout en vache à l'eau noircie et cirée, fleur en dehors, assemblés par des coutures piquées sans bordures.

Dans la boîte trois *compartiments* dont deux égaux pour recevoir chacun deux paquets de cartouches. Entre les deux est un petit compartiment de 20^{mm} pour renfermer le nécessaire d'arme.

149. 2° D'une *patelette* en vache demi-nourrie, noircie et cirée, ployée carrément à son assemblage avec la boîte, et garnie de deux *encoignures* ou rebords latéraux dans sa partie supérieure recourbée. Un *contre-sanglon* en vache, cousu vers le bas, se fixe à *un bouton de cuivre* en goutte de suif et à gorge, rivé sur le fond de la boîte.

150. 3° D'un *passant* en vache forte, demi-nourrie, noircie et cirée, cousu au derrière de la boîte et présentant, développé, la forme d'un trapèze de 190^{mm} de hauteur; 160^{mm} de large base, et 120^{mm} d'étroite. — La grande base est cousue à double couture en même temps que l'on assemble la patelette avec le derrière de la boîte; le passant est ensuite reployé en dehors, et sa base la plus petite vient s'assembler contre le derrière de la boîte par deux coutures parallèles écartées entre elles de 10^{mm} et dont la plus basse se trouve à 50^{mm} au-dessus du bord inférieur de la boîte. — Le pli supérieur du passant tout ajusté est à environ 60^{mm} au-dessus de la charnière de la patelette.

151. Deux trous de 3^{mm} environ faits à l'emporte-pièce, le premier à 50^{mm} du flanc gauche de la boîte, vue par derrière, et le second à 30^{mm} plus loin, traversent le derrière de la boîte et les deux faces du passant, entre les deux coutures d'assemblage supérieur. Ils reçoivent une lanière en cuir qui sert à resserrer à volonté le passant pour y retenir le ceinturon lorsque la giberne y est ajustée, de manière qu'elle peut glisser librement sur le ceinturon sans pouvoir s'échapper.

152. 4° D'un *sachet*, en veau noirci. Il est cousu sur le devant de la boîte et porte une patelette, un contre-sanglon et son petit bouton d'os noirci. Son collet est garni en dedans d'une petite bande de pluche.

153. Cette giberne se porte sans couvre-giberne d'aucune espèce.

154. *Dimensions.*

Boîte	Largeur	hors d'œuvre.	190 millim.
	Hauteur derrière	id.	100
	Hauteur devant	id.	90
	Hauteur verticale des flancs au milieu	id.	110
	Epaisseur des flancs	id.	55
	Longueur des grands compartiments	dans œuvre.	75
	Largeur du petit *idem*	id.	20
Pattelette	Largeur		210
	Développement depuis le bas jusqu'au pli formant charnière		175
	Largeur de la partie remployée contre le derrière de boîte et assemblée à deux coutures		25
	Hauteur des encoignures au milieu		25
	Longueur des encoignures sur leur bord rectiligne		70
	Longueur de leur partie repliée et cousue contre le devant de la patelette		40
	Longueur du contre-sanglon		120
	Largeur du contre-sanglon, croissant de		20 à 25
	Distance de sa couture sur la pattelette jusqu'au bord de celle-ci		20
Passant	Largeur à son assemblage avec le haut de la boîte		160
	Idem au pli supérieur		130
	Idem à l'assemblage inférieur avec la boîte		120
	Hauteur totale développée		190
	Distance du pli à la charnière de la patelette		60
	Idem de la couture inférieure de l'assemblage du bas jusqu'au fond de la boîte		50

Sachet.	Largeur.	125 millim.
	Hauteur	85
	Ouverture au milieu lorsqu'il est tiré vers le dehors. . .	50
	Petite patelette, hauteur apparente. . . . . de 30 à	35
	Contre-sanglon (largeur croissant de 20 à 25^{mm}), longueur	70
Bouton.	Hauteur apparente	13
	Grosseur au bourrelet terminé en pointe mousse.	08

POCHE A CARTOUCHES (*Pl.* VII).

155. Confectionnée en toile à voile teinte en noir imprégnée d'un encaustique à la cire et doublée à la colle de caoutchouc d'une toile plus légère. — Il se compose : 1° d'*un devant* demi-elliptique de 160^{mm} de grand diamètre formant orifice ; hauteur, 115^{mm} ; 2° d'*un derrière* de la même forme par le bas, et se prolongeant en hauteur jusqu'à 215^{mm}. Ce prolongement de 100^{mm} forme une patelette qui se rabat sur le devant pour fermer l'orifice. Il se termine par une courbe elliptique. La largeur de ce rabat est, au milieu, de 180^{mm}.

L'orifice et la pattelette sont bordés à cheval en veau noirci, et le devant porte en dedans, sur toute la largeur de l'orifice, une bande d'étoffe noire frisée dite faux astrakan, largeur environ 40^{mm}, prise par le haut sous la bordure et flottante par le bas. Le devant et le derrière sont réunis par *un gousset* de 50^{mm} de large au fond, de 40^{mm} aux arrondissements et de 10^{mm} près de l'orifice. Les coutures sont à bords rentrés en dedans.

Au bas de la patelette est cousu, en dedans, un contre-sanglon de 80^{mm} de long sur 25^{mm} de large percé d'une boutonnière qui va s'arrêter à volonté à l'un des deux boutons à trous en corne noire, diamètre, 15^{mm}, placés sur le devant, l'un à 50^{mm}, l'autre à 80^{mm} au-dessous de l'orifice.

Sur le derrière sont solidement cousus *deux passants* verticaux dans lesquels s'engage le ceinturon en vache noircie, largeur, 25^{mm}, longueur développée, 125^{mm}, y compris la couture de l'extrémité supérieure reployée sur 25^{mm}, et celle du bas faite à plat sur une même longueur. — Les deux passants sont séparés par un intervalle de 75^{mm}.

CEINTURON (*Pl.* VII).

156. En vache noircie et cirée, la chair en dessus. Composé d'une seule bande. A son extrémité la plus épaisse est enchapé un D ou chape en fort fil de cuivre, par le bout même de la bande repliée sur 20^{mm} et cousue à deux coutures.

157. A l'extrémité opposée est ajustée *une plaque* qui s'agrafe dans le D pour fermer le ceinturon.

Cette plaque est en cuivre, presque carrée, à angles abattus, et légèrement cambrée. A l'un de ses bords verticaux est solidement soudé un *pontet* sous lequel s'engage la bande en double. Dans le

pli qu'elle forme est passé un D mobile ou *verrou* en cuivre dont l'un des montants, celui qui est engagé dans le pli, est quadrangulaire (environ 4^{mm} sur chaque face) pour produire plus de frottement ; l'autre est en fil rond. La pression du pli de la bande et de son verrou contre le pontet maintient, sans aucun ardillon, le ceinturon à la longueur qu'on lui a donnée.

Cette plaque est unie, sans numéro ni ornement quelconque.

158. Le ceinturon est passé, avant de poser la plaque, dans *deux coulants* en cuivre qui portent à leur sommet un œil pour recevoir les crochets de bretelle (art. 226) et qui ne sont jamais séparés du ceinturon, devant être nettoyés sur place.

159. *Dimensions du ceinturon confectionné.*

Longueur. . . .	1re grosseur 1^{m} 050^{mm} } dans la proportion de 1/3 de première et de 2/3 de seconde.		
	2e id. 0 090 }		
Bande.	Largeur constante	55	millim.
	Hauteur du D d'agrafe (dans œuvre).	55	
	Largeur id. id.	10	
Plaque.	Hauteur	65	
	Largeur développée.	60	
	Pans coupés	06	
	Flèche de la cambrure	06	
	Grosseur du pontet, environ	04	
	Élévation du pontet au-dessus de la plaque, dans œuvre.	08	
	Hauteur du verrou, dans œuvre.	55	
	Idem, hors d'œuvre, le long de sa branche carrée. . . .	65	
	Largeur *idem*, dans œuvre.	05	
	Hauteur de l'agrafe dans son arête	54	
	Élévation de l'agrafe au-dessus de la plaque.	08	
	Grande largeur du bec de l'agrafe.	10	
Coulants	Hauteur extérieure totale.	78	
	Idem, dans œuvre, pour le passage du ceinturon	60	
	Largeur, *idem* *idem*.	06	
	Diamètre de l'œil.	06	
	Largeur de la branche plate, du haut en bas.	09	

PORTE-SABRE BAÏONNETTE (*Pl.* VII).

160. Confectionné en vache noircie et cirée, chair en dehors d'une épaisseur de 3 à 4^{mm}. Se compose d'un *pendant* et d'*un gousset*. — Le *pendant* est d'un seul morceau. Il a la forme d'un fer à cheval renversé dont les deux branches repliées sur elles-mêmes en dessous forment chacune un passant pour recevoir le ceinturon.

Cette partie, repliée des branches, est réunie par une traverse du même morceau qui maintient l'écartement des deux passants. L'extrémité de chacune de ces branches rabattues en dedans est arrêtée par deux coutures horizontales parallèles distantes entre elles de 6^{mm}. — Une cale en cuir épais est placée entre les parties cousues pour faciliter le passage du ceinturon et préserver les coutures contre le frottement de sa tranche inférieure.

Les branches se rejoignent à 35^{mm} au-dessus du gousset où elles présentent une courbe légèrement convexe de 35^{mm} de corde.

161. Le *gousset* est appliqué au bas du pendant au moyen de deux coutures de chaque côté espacées entre elles de 5mm. — Ces coutures, non plus que celles des passants des branches, ne doivent pas, à leurs extrémités *monter à cheval*, par dessus les bords pour ne pas couper le cuir. Leurs points doivent être au nombre de six par 20mm.

Le haut du gousset est échancré et forme un encastrement de 30mm de profondeur dans lequel vient reposer le pontet du fourreau de sabre. Il présente de chaque côté une ligne convexe et se termine au fond par une ligne droite horizontale de 26mm de long.

162. Un *contre-sanglon* en vache noircie, de 95mm de longueur apparente sur 20 de large, est cousu à revers, fleur en dehors, contre l'intérieur de l'encastrement. Il s'engage dans le pontet du fourreau de sabre par dessus lequel il se rabat ensuite, la chair dehors, pour venir se fixer à une petite boucle en cuivre de l'espèce dite *punaise*, largeur dans œuvre 20mm, enchapée à 35mm au-dessous du fond de l'encastrement. Elle est garnie d'un passant en cuir de 12mm de largeur.

163. *Dimensions principales du porte-sabre-baïonnette.*

Hauteur totale du pendant, y compris la partie des branches qui doit se replier.	335 millim.
Idem apparente du porte sabre confectionné, depuis le pli des passants des branches jusqu'en bas, environ.	255
Longueur des branches depuis leur pli jusqu'à la naissance du gousset, en dehors, environ	145
Idem, idem depuis leur pli jusqu'à leur réunion en dedans, environ . .	120
Distance entre le pli des branches et la couture supérieure du passant, environ.	65
Largeur des branches.	45
Ecartement entre elles, maintenu par la traverse	52
Hauteur de la traverse.	45
Largeur du pendant à la naissance du gousset	105
Idem à la hauteur du fond de l'encastrement	88
Idem à la hauteur de l'enchapure de la boucle.	70
Hauteur du gousset sur ses bords latéraux.	110
Développement *idem*, en haut.	110
— *idem* à la hauteur du fond de l'encastrement	95
— *idem* à la hauteur de l'enchapure de la boucle.	75
— *idem* au bas, légèrement convexe	70
Profondeur de l'encastrement.	20
Distance depuis le fond de l'encastrement jusqu'à l'enchapure de la boucle.	35
Largeur du fond de l'encastrement.	30
Longueur apparente du contre-sanglon	95
Distance entre son trou d'ardillon et le fond de l'encastrement	40

PORTE-SABRE (*Pl.* VII).

164. En vache noircie et cirée, avec un passant formé par le corps du *pendant* replié sur lui-même et cousu par deux coutures parallèles, et espacées entre elles de 6mm. Au bas du pendant est assemblé par deux doubles coutures, un *gousset* portant une petite boucle en cuivre avec passant en cuir noir, pour recevoir le contre-

sanglon du fourreau de sabre. Au-dessus est une entaille pour passer ce contre-sanglon.

Dimensions.

Hauteur totale du porte-sabre confectionné	260	millim.
Largeur au pli du passant et à ses coutures	50	
Idem du porte-sabre à l'orifice du gousset ainsi qu'au bas	50	
Hauteur du coulant, dans œuvre	65	
Idem du gousset à son milieu arrondi par le bas	90	
Idem le long des coutures verticales	80	
Largeur du gousset à son orifice, étant développé	90	
Distance de la couture supérieure du coulant à l'orifice supérieure du gousset	100	
Idem de l'entaille à l'orifice supérieure du gousset	17	
Hauteur de l'entaille	06	
Largeur *idem*	32	
Distance de l'enchapure de la boucle au même orifice	53	
Hauteur du passant en cuir noir de cette boucle	12	

PORTE-BAÏONNETTE (*Pl.* VII).

165. En vache noircie et cirée comme le porte-sabre (art. 164). Sa construction est semblable sauf les dimensions. Le gousset n'a point d'entaille pour contre-sanglon. — Sur le côté gauche du corps est *un feutre* demi-elliptique du même morceau pour préserver les vêtements contre le frottement de la baïonnette.

Dimensions.

Hauteur du porte-baïonnette confectionné	242	millim.
Largeur du passant à son pli et à sa couture	40	
Hauteur *idem* dans œuvre	80	
Distance entre sa couture supérieure et l'orifice du gousset	50	
Largeur du corps au milieu du feutre	85	
Hauteur du feutre	100	
Largeur du gousset partout, étant développé	65	
Hauteur *idem* à ses coutures latérales	75	
Distance de l'enchapure de la boucle à l'orifice du gousset	35	

BRETELLE DE FUSIL (*Pl.* VII).

166. En vache noircie. A l'une des extrémités qui est arrondie sont deux boutonnières pour recevoir un double bouton en cuivre (diamètre 15^{mm}). Elles sont espacées de 60^{mm} de tête en tête. Un petit *feutre* en vache, de la largeur de la bretelle et de 45^{mm} de long, est cousu un peu au-dessous du pli supérieur que forme la bretelle dans le battant de grenadière, son extrémité flottante arrivant au niveau du bout de bretelle. Il sert à préserver le bois du fusil contre le frottement du bouton de cuivre. — A l'autre bout, est une demi-boucle en cuivre, espèce dite en *baguette*, angles arrondis, faite avec du fil de cuivre n° 19, dont les deux bouts se

rejoignent sous l'enchapure et sont soudés à la soudure forte; ardillon en laiton mobile autour de la branche libre, largeur de la boucle (dans œuvre), 35^{mm}; hauteur de la boucle, avant d'être enchapée, 12^{mm}; grosseur de la baguette, 4^{mm}; largeur de la bretelle, 35^{mm}; longueur (non compris l'enchapure), 930^{mm}.

MANIÈRE D'AJUSTER ET DE PORTER LES OBJETS D'ÉQUIPEMENT CI-DESSUS DÉCRITS.

167. Introduire le côté du ceinturon opposé à la plaque dans le passant de la giberne, dont on a préalablement desserré la lanière pour donner passage au D et au coulant en cuivre qui doit recevoir le crochet de bretelle de droite. Resserrer ensuite la lanière, et la nouer pour que la giberne ne puisse s'échapper.

Faire entrer le ceinturon par le côté de la plaque dans le coulant du porte-sabre-baïonnette en faisant franchir à ce dernier le coulant de cuivre qui reçoit le crochet de la bretelle de gauche.

Placer le ceinturon autour de la taille, reposant sur les hanches et sur les boutons de derrière, et boutonner par-dessus le ceinturon la patte du vêtement à ce destinée. — La plaque au milieu du corps. Le *ceinturon* doit être suffisamment serré, sans toutefois gêner l'homme, faire plisser l'habit ni empêcher la giberne de glisser facilement quand on veut la ramener en avant. Le bout de la bande qui est remployé en dessous ne doit jamais être apparent ; il est placé sur le côté gauche de l'homme et est pris dans la patte du ceinturon. — Avec la capote, le ceinturon doit reposer sur les boutons du haut des pattes de poche, laissant au-dessous de son bord la martingale libre et apparente. Il passe par-devant à peu près égale distance entre les boutons du bas et ceux immédiatement au dessus.

168. La *giberne* est habituellement placée sur le plat de la fesse droite. Elle peut se ramener en avant contre le coulant de cuivre du ceinturon, qui, sans quitter son crochet, peut au besoin s'appuyer à la plaque ; mais dans aucun cas la giberne ne doit franchir ce coulant ni la plaque, qui restent toujours apparents.

169. Le *porte-sabre-baïonnette* se place à gauche sur la hanche, la patte de ceinturon passant dans l'intervalle des deux branches et boutonnée par-dessus le ceinturon.

170. Le ceinturon garni du porte-sabre se porte hors des armes comme sous les armes. Quand l'homme n'a pas le sac au dos, les deux coulants de support en cuivre sont ramenés en avant contre la plaque.

171. La poche à cartouche se place en avant sur le côté droit de l'homme.

CHAPITRE II. — Spécialités.

ÉQUIPEMENT DE TAMBOUR ET DE CLAIRON.

172. Tambour. Un *ceinturon noir*, avec *porte-sabre* (art. 164), et avec coulants de support. — Une *caisse et ses baguettes*. Un *collier*, une *bretelle de caisse*, et une *cuissière*, ces trois objets en buffle blanc.

173. Clairon. Un *ceinturon* avec *porte-sabre-baïonnette* et coulants de bretelles, une *giberne*, une *poche à cartouches*, une *bretelle de fusil*, un *clairon* et son *cordon*.

CAISSE (*Pl.* VIII).

174. *Fût* en cuivre jaune battu, de forme cylindrique dont les bords supérieur et inférieur sont roulés intérieurement sur une baguette ronde en fer, de 10^{mm} environ de grosseur. A 65^{mm} du bord inférieur est une *gâche* en cuivre, hauteur apparente 40^{mm}, largeur 25^{mm}, saillie 25 ^{mm}, rivée au fût et percée pour recevoir une *clef* ou vis de rappel en fer (hauteur 105^{mm}), terminée au bas par un crochet de timbre, avec écrou en cuivre. Un *piton* en cuivre pour attacher le timbre est soudé à 60^{mm} au-dessus du même bord et diamétralement opposé. Un *trou* de 8 à 10^{mm} est pratiqué dans le fût au-dessus de la clef pour le passage de l'air.

Hauteur du fût	300 millim.
Diamètre *idem*	380
Poids	3 k. 040 gr.

175. *Deux cercles* en frêne, peints en bleu foncé, percés chacun de 10 trous obliques pour recevoir le cordage. Le cercle du bas a, en outre, deux entailles demi-circulaires pour le passage du timbre.

Diamètre intérieur des cercles	380 millim.
Hauteur des cercles	50
Epaisseur (ils sont légèrement amincis en dedans par le bas), environ.	15

176. *Peaux* en veau parcheminé, fleur en dehors, roulées sur petits cercles dits *de roulage* en frêne. Celle de dessus dite de *batterie*, celle de dessous dite de *timbre*.

177. *Timbre* en corde de boyau, fortement tordue et mise en double, du *piton* à la *clef*.

178. *Cordage* en chanvre, bien tordu et de grosseur proportionnée. Développement environ 9 mètres.

179. *Tirants* en buffle, pour serrer à volonté le cordage. Il y en a dix : leur couture est placée contre la caisse.

Hauteur	55	tout confectionnés.
Largeur en bas	40	
Largeur en haut	30	

COLLIER (*Pl.* VIII).

180. En buffle blanc. — Se compose de deux bandes inégales coupées en biais par le haut et assemblées par une double couture en dessous de laquelle est une pièce de renfort. Ces bandes vont en s'élargissant jusqu'au bas où elles se terminent en biseau et sont assemblées par un fort anneau de cuivre enchapé en buffle à la pointe de chaque biseau.—A cet anneau sont aussi enchapées deux *courroies porte-caisse* en buffle avec un renflement ou point d'arrêt, aussi en buffle, cousu sur chacune pour soutenir la caisse. Elles se servent mutuellement de rechange.

181. Sur la bande antérieure est adapté un *écusson porte-baguette* en cuivre, au moyen de 4 tenons qui la traversent, et d'une lanière passée dans ces tenons. L'écusson porte 2 douilles rivées à demeure dans lesquelles se placent les baguettes.

Sous la bande, à l'endroit où porte l'écusson, est une *sous-patte* volante en buffle mince cousue en haut, de manière que la couture soit masquée par l'écusson ; elle est arrêtée en bas par un seul bouton roulé dont la queue est cousue à demi-épaisseur de buffle, sans que les points traversent la bande.

182.

Bandes. . . .	Longueur de celle de devant sur son bord intérieur.	1re taille.	500 millim.
		2e taille.	470
		3e taille.	430
	Longueur de celle de derrière sur son bord intérieur. . .	pour chaque taille, est de 100mm en sus de la bande de devant.	
	Longueur de la couture d'assemblage du haut.		90
	Hauteur du renfort sous chaque bande.		00
	Largeur d'équerre à la naissance du biseau du bas. .		120
	Longueur du pan coupé formant biseau, environ.		110
	Largeur du bec portant l'enchapure de l'anneau, environ.		40
	Anneau, diamètre extérieur.		55
	Idem, longueur de ses enchapures (en double).		50
	Porte-caisse.	longueur	150
		largeur	22
	Sous-patte d'écusson. .	hauteur.	100
		largeur.	90
Écusson. . . .	Largeur.		80
	Hauteur.		90
	Pans coupés.		05
	Hauteur des douilles ornées de quatre hachures à leurs extrémités.		60
	Diamètre des douilles diminuant de 20 à. . . . . (les baguettes doivent s'y engager aux 2/3 environ). .		19
	Distance du bas de l'écusson au bec inférieur du collier.		150

BAGUETTES (*Pl.* VIII).

183. En bois dur, pesant, noir ou noirci. Terminées en olive et portant à la tête une *douille* en cuivre ornée de deux rangs de hachures parallèles près du bord.

Longueur totale de la baguette	410 millim.
Idem de la douille	65
Diamètre de la douille à la tête	25
Idem de la baguette au-dessus de l'olive, environ	13
Idem de l'olive, environ	17

BRETELLE DE CAISSE (*Pl.* VIII).

184. En buffle blanc. Une large bande avec une lanière et quatre trous, longueur 400^{mm}; largeur 70^{mm}. Ce bout est reployé autour du cordage de la caisse. A son autre extrémité, deux bandes y sont cousues sur 60^{mm} de recouvrement. La largeur de chacune est de 35^{mm}, leur longueur de 800^{mm}. A leur extrémité libre sont percées deux boutonnières avec double bouton en cuivre pour les fixer au cordage.

CUISSIÈRE (*Pl.* VIII).

185. En buffle blanc léger, forme de trapèze régulier plus large du haut que du bas, dont le côté inférieur est arrondi et garni en dehors d'un renfort en buffle de 15^{mm} de large qui le contourne. Une *ceinture* et un contre-sanglon de *sous-cuisse* avec son boucleteau, servent à l'attacher à la cuisse gauche. Boucles en cuivre à rouleau, passants aussi en cuivre.

186. Hauteur totale	540 millim.
Largeur en haut	400
Idem au diamètre de l'arrondissement	240
Rayon de ce dernier, environ	120
Longueur totale de la ceinture	1^{m}000
Excédant de son boucleteau sur la droite	290
Longueur du contre-sanglon de sous-cuisse (non compris l'enchapure)	110
Idem de son boucleteau placé à gauche (*idem*)	400
Distance entre ces deux courroies et le haut de la cuissière	340
Largeur de toutes ses courroies	25

CLAIRON (*Pl.* VIII).

187. En cuivre dans le ton de *si bémol*, et des formes et dimensions généralement connues des facteurs d'instruments de musique. Longueur environ 400^{mm}, diamètre du pavillon 145^{mm}.

188. *Cordon* avec deux glands, en laine tricolore, tourné autour du clairon et servant à le suspendre.

Longueur du cordon développé	7^{m}020 millim.
Hauteur totale des glands	150
Idem de la frange seule	080
Diamètre des glands à la naissance de la frange	040

ÉQUIPEMENT DE CAPORAL-TAMBOUR (*Pl.* VIII).

189. Un *ceinturon* avec *porte-sabre* (art. 164) et avec coulants de bretelles.

190. Une *canne* en jonc : hauteur totale, environ 1^{m}250, *avec grosse pomme en cuivre*, et *bout* idem.

Grosseur de la pomme au renflement, environ.	085 millim.
Hauteur *Idem* *Idem*.	180
Hauteur du bout.	200

191. Elle est garnie d'un cordon en laine tricolore, terminé par deux petits glands également en laine tricolore. Longueur totale du cordon développé, 2^{m}080 ; hauteur totale des glands, 120^{mm} ; diamètre des glands à la naissance de la *frange*, 25^{mm}.

ÉQUIPEMENT DE CAPORAL-CLAIRON.

192. Comme les simples clairons (art. 173).

ÉQUIPEMENT DE TAMBOUR-MAJOR (*Pl.* VIII).

193. *Ceinturon de grande tenue.* En buffle recouvert en drap fin de couleur distinctive et galonné en or, d'un galon cul de-dé en 22^{mm}, laissant paraître sur les bords un passe-poil du même drap.

Bande, largeur totale 60^{mm}. — Longueur proportionnée à la grosseur de l'homme. — Un galon sur chaque bord.

Pendant en forme de fer à cheval renversé avec 2 têtes de lion à anneaux, dorées, quelle que soit la couleur du bouton, destinées à supporter les crochets du sabre de grande tenue.—Galonné comme la bande à laquelle il est cousu à demeure (*Voir* la planche VIII pour la forme et les dimensions).

Plaque ciselée et dorée pour toutes les armes, ornée du numéro du régiment en relief dans une couronne de chêne et de laurier. Ce ceinturon est maintenu par la patte fixée au côté gauche de la tunique et qui passe entre les deux branches du pendant.

Largeur de la bande..	60 millim.
Idem de chaque branche du pendant, près de la bande.	60
Concavité verticale entre les branches.	100
Hauteur totale du pendant.	340
Largeur de dehors en dehors d'une branche à l'autre près de la bande.	200
Largeur de dehors en dehors à la hauteur du milieu des têtes de lion. .	120
Largeur de dehors en dehors au bas du pendant	90
Ecartement entre les branches près de la bande	80
Distance entre le bas de la bande et le milieu des têtes de lion.	160

194. En petite tenue, le ceinturon est semblable à celui de l'adjudant sous-officier (art. 213). — Le tambour-major ne porte de dragonne d'aucune espèce en grande tenue non plus qu'en petite.

COLLIER (*Pl.* VIII).

195. De la même forme que celui des tambours, confectionné en buffle léger recouvert et doublé en drap fin de couleur distinctive.

-- Galonné comme le ceinturon en galon d'or cul-de-dé en 22mm. (*Voir art.* 193 *et suiv.*)

Les deux bandes sont réunies au bas par un anneau doré retenu dans deux chapes aussi dorées, dont l'une avec crochet à ressort s'ouvrant à volonté. A cet anneau pend un double cordon d'or avec nœud au milieu et deux ferrets de cuivre doré aux extrémités pour simuler les deux courroies porte-caisse (longueur totale des branches du cordon ; l'une 80mm et l'autre 100mm, non compris le ferret, de 50mm).

Sur la bande antérieure est un *écusson porte-baguettes* doré et ciselé pour toutes les armes, surmonté d'une tête de lion dorée avec chaînettes se rattachant à la tête, en forme de couronne dorée, de deux petites baguettes en ébène ou en corne noire à bouts en ivoire.

Au-dessous de l'écusson, à moitié de l'espace environ, est appliqué le numéro du régiment (hauteur 35mm) en cuivre doré.

Longueur de la bande de derrière mesurée sur le bord intérieur, environ.	700 millim.
Longueur de la bande de devant mesurée sur le bord intérieur, environ..	600
Largeur de chaque bande au long de la couture d'assemblage	90
Idem à la naissance du biseau inférieur.	110
Biseau, sa partie droite.	100
Hauteur de l'écusson porte-baguette	110
Distance de l'écusson à la naissance du biseau	180
Inclinaison de la couture d'assemblage d'un bord sur l'autre de chaque bande, environ.	25

Les dimensions de longueur varient selon la taille du tambour-major, et ne sont données ici que comme exemple pour les proportions, mais celles de largeur ne changent point. La bande de devant doit toujours être plus courte que celle de derrière d'environ 100mm. Le collier étant placé sur l'homme, l'anneau du bas doit être de 15 ou 20mm plus haut que le bord supérieur du ceinturon auquel il ne doit jamais être réuni, et il doit venir un peu en avant sur le côté gauche.

Ce collier ne sert que pour la grande tenue; il n'en existe pas pour la tenue ordinaire.

196. Pour toutes les tenues une *canne* en jonc à *grosse pomme* en argent ciselé, et portant sur sa calotte l'indication du régiment en légende autour d'un aigle couronné reposant sur la foudre. Un *bout* aussi en argent et une chaîne du même métal, tournée en se croisant autour du jonc, depuis la *pomme* jusqu'au *bout*.

Hauteur totale de la canne, environ.	1m400 millim.
Hauteur de la pomme.	200
Grosseur de la pomme au renflement	90
Hauteur du bout, envion.	200

ÉQUIPEMENT DE SAPEUR (*Pl.* VIII, IX et XI).

197. *Ceinturon* noir avec *porte-sabre-baïonnette* et coulants de bretelles, *giberne*, *bretelle de fusil*, le tout du même modèle que pour la troupe.

Une *hache*, un *tablier*, *une paire de gants à paremens*; — Un *havre-sac* avec *fonte-porte-hache*.

HACHE (*Pl.* XI).

198. En fer poli, tranchant en acier; terminée près du manche par un marteau ou par un pic, six de chaque espèce et la treizième à marteau pour le caporal. Manche en bois dur noirci, entré à force par la partie supérieure du fer qu'il déborde de 15 à 20^{mm}, et garni au bas d'une forte douille en cuivre avec bouton ou cul-de-lampe pour poser à terre. Elle est rivée au manche. Un rivet en fer, à deux têtes saillantes des deux côtés, traverse le manche immédiatement au-dessous du fer pour empêcher celui-ci de glisser vers le bas.

Longueur du fer, non compris le marteau et le pic.	230	millim.
Saillie du marteau.	40	
Saillie du pic.	90	
Hauteur du tranchant	120	
Hauteur de la tête à l'endroit du manche	65	
Hauteur au collet entre le tranchant et la tête.	55	
Hauteur de la tête du marteau.	60	
Epaisseur totale à l'endroit de l'œil qui reçoit le manche.	50	
Longueur apparente du manche à partir du fer	790	
Largeur apparente près du fer.	55	
Grosseur apparente au bas, diamètre.	40	
Hauteur de la douille de cuivre.	120	
Hauteur du cul-de-lampe de la douille.	25	

199. Lorsque le sapeur est en parade, il a la hache à la main et le fusil placé à gauche, et suspendu par la bretelle, la crosse en bas, et le sabre-baïonnette au fourreau, et non pas au canon. Dans les marches et dans les manœuvres ordinaires, le sapeur porte en main son fusil garni de sa baïonnette comme le reste de la troupe. La hache est placée dans la fonte du sac, et son fer est enveloppé d'un étui en petite vache noircie et cirée, fermant par une boucle.

200. *Port d'arme de la hache.* Le manche appuyé sur le rouleau de capote au-dessus de l'épaule droite, le taillant en l'air, le bas du fer débordant en arrière le rouleau d'environ 50^{mm}. La main droite à hauteur de l'épaule et tenant le manche à 250^{mm} environ de son extrémité inférieure.

201. *Pour l'arme sur l'épaule droite ou gauche.* Le tranchant est renversé, le manche est dans la main droite.

202. *Pour reposer sur les armes.* La hache est le long de la jambe droite, le tranchant en haut et en avant, et la main du sapeur appuyée sur le collet du fer.

TABLIER (*Pl.* VIII).

203. En buffle blanc léger, avec une bavette du même morceau que le tablier, s'attachant autour du collet de la tunique au moyen

d'une courroie et d'un bouton roulé placé à droite, et autour de la ceinture par-dessus le vêtement au moyen de deux larges lanières qui se croisent et se nouent en avant par-dessous le tablier.

Longueur totale du tablier, bavette comprise, environ. . . . . (Il tombe à 330mm de terre).	1m450 millim.
Hauteur de la bavette.	280
Largeur à l'endroit de la ceinture	850
Idem au rétrécissement au-dessous de la ceinture.	610
Idem maximum au bas..	850
Idem de la bavette en haut.	210
Longueur de la courroie d'encolure.	420
Largeur *idem*	30
Longueur de chaque lanière.	950
Largeur de chaque lanière à la couture.	20

204. Le ceinturon se place en dessous du tablier. — Le sapeur ne fait usage de la patte de ceinturon que lorsqu'il ne porte pas le tablier.

GANTS (*Pl.* VIII).

205. En mouton blanchi et chamoisé. *Parements dits crispins* en buffle blanc. Hauteur au pli 120mm, largeur au bord supérieur plié en deux, 170mm, *idem* au poignet 130mm.

HAVRE-SAC (*Voir ci-après, art.* 233).

ÉQUIPEMENT DE MUSICIENS.

206. *Ceinturon* avec *porte-sabre* (art. 164) et avec coulants de bretelles.

207. GIBERNE PORTE-MUSIQUE (*Pl.* VIII).—*Boîte* en zinc recouverte en basane vernie noire. *Patelette* en vache vernie noire, taillée par le bas en accolade sans numéro de régiment, encadrement, ni ornement quelconque. Sur les côtés de la boîte, aussi recouverts en cuir verni, deux tenons saillants en cuivre avec *chapes idem*, mobiles dans les tenons pour recevoir la banderole.

208. *Banderole.* En vache noircie et cirée de deux morceaux réunis par une boucle plate et un passant en cuivre et fixés aux chapes par un double bouton de cuivre à chaque bout. Cette boucle se porte derrière quand le musicien est sans sac ; quand il a le sac au dos, on change les enchapures de côté pour placer la boucle par devant.

209. Largeur de la boîte.	190 millim.
Hauteur de la boîte, mesurée au milieu des flancs.	130
Epaisseur, *idem*	55
Largeur de la patelette..	200
Hauteur de la patelette à la pointe de l'accolade, la patelette étant développée	240

Longueur totale de la grande bande du porte-giberne (non compris le pli)..	1ᵐ000 millim.
Longueur du boucleteau, *idem*	306
Largeur commune aux deux.	45
Hauteur de la boucle dans œuvre.	33
Distance de l'enchapure de la boucle au passant en cuivre.	110
Hauteur du fleuron en cuivre fixé au bout de la grande bande, environ..	20

210. Sous la boîte est rivé un bouton en cuivre pour arrêter un contre-sanglon de fermeture cousu sous la patelette.

ÉQUIPEMENT DE CHEF DE MUSIQUE ET DE SOUS-CHEF.

211. *Chef.* — *Ceinturon* en cuir verni noir, pour toutes les tenues, modèle affecté aux officiers.

212. *Dragonne* semblable à celle de petite tenue des officiers ; mais, pour la grande tenue, l'olive qui termine le cordon noir est recouverte en cannetille d'or à *points suivis*. — En petite tenue, la dragonne est entièrement noire. La dragonne n'est jamais terminée par un gland à frange d'aucune espèce.

Giberne porte-musique, comme les musiciens, mais la banderole est en cuir verni noir. La boucle est dorée.

Sous-chef, comme pour chef, mais la dragonne est entièrement noire pour toutes les tenues.

ÉQUIPEMENT D'ADJUDANT SOUS-OFFICIER.

213. *Ceinturon* pour toutes les tenues, en cuir verni noir, semblable à celui de petite tenue des officiers. — Même plaque, mais non dorée (art. 401 et suiv.).

Dragonne, pour toutes les tenues, en poil de chèvre noir, terminée par une olive (longueur 40ᵐᵐ, diamètre 25ᵐᵐ) recouverte, *à points suivis*, ainsi que son coulant du même ; s'attache au sabre comme la dragonne d'officier.

ÉQUIPEMENT AFFECTÉ A DIVERSES FONCTIONS.

214. Vaguemestre. *Ceinturon avec porte-sabre* (art. 164), sans coulants de supports,

Maître d'escrime,	*idem.*	*idem.*
Maîtres ouvriers.	*idem.*	*idem.*

Conducteurs d'équipages régimentaires (sur pied de guerre). *Ceinturon avec coulants de bretelles, giberne, porte-sabre-baïonnette, bretelle de fusil, poche à cartouches.*

Leur chef.	*idem.*	*idem.*

TITRE III.

PETIT ÉQUIPEMENT.

CHAPITRE Ier. — Petit équipement proprement dit.

HAVRE-SAC (*Pl.* IX).

215. En peau de veau fauve, avec son poil en dehors, bordé en veau noirci sans poil, doublé de toile de lin écrue. Bretelles, courroies et contre-sanglons en cuir noir. Boucles à rouleau en fer étamé.

216. *Corps du sac,* présentant la forme d'un parallélipipède (largeur 360^{mm}, hauteur 310^{mm}, épaisseur 115^{mm}), composé d'un dos, d'un devant, de deux flancs, d'un fond, enfin d'un dessus en deux parties réunies par un contre-sanglon. — A l'intérieur est un *cadre* en planchettes de bois blanc d'une épaisseur de 6^{mm} environ et *encurées* en toile claire à la colle-forte. Il se compose de deux montants appliqués contre les flancs du sac, d'un fond et de deux planchettes horizontales, longueur 350^{mm}, largeur 95^{mm}. L'une de ces dernières est au sommet du sac, l'autre parallèle au-dessous à 45^{mm} d'intervalle dans œuvre pour former *la case à cartouches.* Une autre planchette les réunit s'appuyant contre le dos du sac, et une dernière de 60^{mm} seulement de longueur ferme une partie de la case près de son entrée, et est clouée ainsi que la précédente debout contre les bords verticaux de cette entrée pour leur donner de la force. Tout ce système de planchettes est assemblé à tenons et mortaises et avec des pointes de Paris.

217. Le *dos* monte jusqu'en haut du sac et se raccorde par une couture à la patelette dont il sera parlé ci-dessous.

De chaque côté, à 30^{mm} au-dessous de l'arête supérieure et au droit de la gaîne de chaque petite courroie de capote (art. 228) est cousu un passant, largeur 20^{mm}, longueur totale 50^{mm}, pour contenir le bout flottant de cette courroie.

Plus bas, à 90^{mm} au-dessus de la bordure inférieure, est cousu de chaque côté un contre-sanglon, largeur 25^{mm}, longueur 400^{mm}, commencant à 70^{mm} de la bordure verticale du sac, et destiné à fixer le rouleau de capote par le bas. Elle s'arrête dans la boucle enchapée au-devant du sac (art. 218).

A 5^{mm} au-dessus de la bordure inférieure est placé de chaque côté un passant (largeur 20^{mm}, longueur apparente 35^{mm}), dont l'un des bouts est pris dans la bordure verticale. Il sert à recevoir le bout du contre-sanglon de patelette (art. 222).

218. *Le devant* n'a que 250^{mm} de haut. Il est fendu en deux verticalement au milieu, jusqu'à 100^{mm} du fond. Une petite patelette arrondie, de 70^{mm} de saillie et portant un contre-sanglon de 110^{mm}, qui se boucle sur le côté opposé, est cousue au côté de droite de cette fente et sert à la recouvrir. Cette fente donne la facilité de placer les effets dans le sac. Un boucleteau (largeur 25^{mm}, longueur 210^{mm}), garni de sa boucle avec son passant, est cousu dans toute son étendue jusqu'à la naissance de la fente. La partie libre qui porte la boucle doit recevoir un contre-sanglon cousu en dessous de la patelette (art. 223).

De chaque côté du devant, à 90^{mm} au-dessus de la bordure inférieure, est enchapée une boucle avec passant en cuir, et dont le rouleau affleure la bordure verticale. Elle reçoit le contre-sanglon d'attache de la capote cousu au dos du sac (art. 217).

219. Le flanc de gauche est entier. — Celui de droite est percé à son sommet d'une ouverture pour donner entrée à la case à cartouches. Elle est rectangulaire; hauteur 50^{mm}, largeur 75^{mm}. Elle est solidement bordée pour l'empêcher de se gauchir et pour que le sachet qui renferme les paquets de cartouches puisse y passer facilement. — Cette ouverture est recouverte par une *portière* en vache, largeur 90^{mm} sur 70^{mm}; ayant sa charnière à droite et portant une boucle avec passant en cuir. — En face, à gauche, est un contre-sanglon, largeur courante 20^{mm}, s'élargissant vers sa base qui se rattache à l'arête sur une hauteur de 55^{mm}. Longueur totale 100^{mm}. — Par dessus cette fermeture de la case, se rabat une *oreille* en vache de 110^{mm} de long sur 100^{mm} de large, arrondie par le bas et tenant au-dessus du sac. Sa partie flottante porte un contre-sanglon de 20^{mm} de large sur 80^{mm} de long, non compris la couture, lequel va se fixer à une boucle enchapée sur le flanc à 40^{mm} au-dessous de l'oreille. Cette oreille qui consolide encore la fermeture de la case a pour objet principal de tenir toujours le sac parfaitement coiffé par son dessus.

220. A la partie supérieure de chaque flanc est cousu très-solidement un gousset en veau à poil doublé de toile et bordé, longueur totale 80^{mm}, largeur 90^{mm}, portant, celui de gauche un boucleteau de 40^{mm} avec boucle et passant en cuir; celui de droite un contre-sanglon de 300^{mm} de long non compris les coutures sur 25^{mm} de large, qui se bouclent par dessus la planchette supérieure du cadre et maintiennent le système.

221. Le *fond* du sac est garni de trois boucles, avec passants en fer étamé, enchapées l'une au milieu du sac et les deux autres tout à fait aux extrémités et touchant la bordure. Elles sont tournées vers le devant et servent à fermer la patelette.

Le fond porte encore deux fortes boucles, avec passants en fer, enchapées obliquement, de dedans en dehors, pour recevoir les bretelles du sac. La naissance de l'enchapure près du devant du

sac est à 70mm du bord extrême, et la charnière de la boucle est à 50mm du même bord.

222. *Patelette.* Développement total, y compris la portion qui coiffe le sac, 460mm. Largeur 360mm. — Au bas sont enchapés, en dehors, du côté du poil, trois contre-sanglons (longueur 250mm, y compris 40mm d'enchapure, largeur 25mm). Ils sont cousus l'un au milieu, les deux autres touchant tout à fait la bordure pour empêcher les angles de la patelette de se rebrousser. Ils sont reçus dans les trois boucles du fond (art. 221).

En haut de la patelette, et touchant son pli horizontal, est cousu un passant en cuir noir (longueur 75mm, largeur 25mm), pour maintenir la grande courroie.

223. Sur la partie de la patelette qui coiffe le sac sont cousues les deux *bretelles*, formant entre elles un angle de 65 degrés. Dans l'intérieur de cet angle est une *bride* en cuir, largeur 15mm, longueur en double 100mm, servant à suspendre le sac au besoin. — En dedans de la patelette, à l'endroit de la couture des bretelles, elle est renforcée par un triangle en cuir qui reçoit les coutures; il a 110mm environ sur chaque côté. — De ce triangle part le contre-sanglon (longueur 250mm) dont il est parlé ci-dessus, art. 217.

224. Sur la même partie sont cousues deux *gaînes* ou passants parallèles aux flancs du sac, et destinées à recevoir les courroies de capote. Leur bord externe est à 30mm de celui du sac. Elles ont 50mm de large et 75mm de long pour le trajet de la courroie.

225. La partie de la patelette qui doit emboîter le sac se termine à droite par une oreille comme il est dit ci-dessus et à gauche par une *encoignure* en forte vache noircie, qui se rabat sur le flanc du sac et est cousue par un large rempli au dedans. L'encoignure se joint par chaque extrémité au dos du sac ou à la partie libre de la patelette par un semblable rempli solidement cousu. Elle a la forme d'un trapèze de 20mm de haut près de la charnière, et de 35mm près de la partie volante de la patelette et son contour est estampé en relief d'un petit jonc.

La patelette est doublée en toile écrue et présente une poche dont l'entrée est une fente verticale de 120mm, placée au milieu, bordée en cuir et fermée par deux petites lanières de 120mm de long.

226. *Bretelles.* Chacune des deux bretelles est composée d'un dormant et de deux contre-sanglons. — Le dormant a 350mm de long sur 40mm de large, mesuré en dedans de l'angle que forment les deux bretelles et qui est de 65 degrés.

Le *contre-sanglon de bretelle* a 400mm sur 35, percé de trous à son extrémité, se boucle au bas du sac et constitue avec le dormant la bretelle proprement dite.

Le *contre-sanglon de support* (longueur 250mm sur 25mm) sert à soutenir le ceinturon, au moyen d'un crochet à bouton en cuivre (hauteur 40mm), qui s'adapte au contre-sanglon en traversant l'un

des trous percés à son extrémité, et qui s'engage dans le coulant correspondant du ceinturon (art. 158).

Ces deux contre-sanglons sont joints au dormant, l'un sur l'autre, celui de support le plus près du dormant, au moyen d'un bouton double en cuivre. La tête de ce bouton, du côté extérieur du dormant, est masquée par une rondelle en cuir, piquée autour (diamètre 28mm).

227. *Courroie de charge*, longueur 1m550mm sur 25.

228. *Petites courroies de capote*, longueur 700mm sur 25mm. Outre ces courroies, chaque homme reçoit une *petite courroie*, dite de *sautoir*, largeur 20mm, longueur 350mm, en cuir noir, avec passant de même, et boucle à rouleau en fer étamé, qui sert à réunir les deux bouts de la capote, quand elle est roulée, pour être portée en sautoir.

229. *Sachet à cartouches*. En toile de lin écrue (longueur mesurée à plat 360mm, largeur idem 130mm). Il est ouvert à l'un des bouts avec une coulisse où est passé un fort lacet. L'autre bout est fermé carrément. Une seule couture règne dans toute la longueur du sachet. Les paquets de cartouches doivent y entrer *facilement* en travers.

230. *Résumé des principales dimensions du sac.*

Sac fermé, bordures comprises.	Hauteur		340	millim.
	Largeur		360	
	Epaisseur		115	
Flancs du sac.	Largeur, bordures comprises		115	
	Orifice de la case à cartouches	Largeur	85	
		Hauteur	50	
	Goussets, prolongements supérieurs des flancs, longueur		60	
	Idem, leur contre-sanglon	Longueur	300	
		Largeur	25	
	Longueur du boucleteau		40	
	Oreille rabattue sur le flanc droit	Longueur	110	
		Largeur	100	
Case à cartouches.	Largeur, dans œuvre		80	
	Hauteur, *idem*		45	
	Sa portière	Longueur	90	
		Hauteur	70	
Bretelles.	Dormant	Largeur	40	
		Longueur	350	
	Contre-sanglon de bretelle	Largeur	35	
		Longueur	400	
	Idem de support de ceinturon	Largeur	25	
		Longueur	250	
	Bride de suspension	Largeur	15	
		Longueur	100	
Courroies.	Grande, dite de charge	Largeur	25	
		Longueur	1m550	
	Petites, dites de capote	Largeur	25	
		Longueur	700	
		Leurs gaînes sur le sac. Largeur	50	
		Leurs gaînes sur le sac. Longueur	75	
	De flanc adhérente au sac	Largeur	25	
		Longueur	400	
	de sautoir	Largeur	20	
		Longueur	350	

PAQUETAGE DU SAC (*Pl.* IX).

231. La capote, pour être placée sur le sac, est roulée en boudin, sur une longueur telle qu'elle encadre exactement le dessus et les flancs du sac. Elle se fixe au-dessus par les deux courroies de capote et par la grande courroie de charge, et au bas des flancs par les contre-sanglons à ce destinés (art. 217). Les boucles de ces courroies ne doivent pas être apparentes.

Lorsque le soldat est pourvu de la tente-abri, cet effet est roulé en même temps que la capote, de manière à ne présenter qu'un seul et même rouleau qui ne laisse paraître au dehors que la toile de la tente-abri.

232. Lorsque les hommes doivent voyager en chemin de fer, ils se conforment aux dispositions prescrites par la décision ministérielle du 29 juillet 1856 (*Journ. milit.*, p. 40).

HAVRE-SAC DE SAPEUR (*Pl.* IX).

233. Semblable à celui de la troupe sauf les modifications suivantes :

Une *fonte* ou gaîne en vache noircie le traverse obliquement de droite à gauche (en regardant la patelette du sac). L'orifice supérieur est au milieu de la face, mais plus rapproché du dos. Celui du bas est à 85^{mm} du flanc gauche. Cette fonte déborde le sac en dessus de 15 à 20^{mm}, et cette portion, légèrement cintrée, est bordée en veau noirci ; elle soutient le collet de la hache. *La fonte* est fixée au sac, en dessus et en dessous, par une gorge en fort veau piqué autour et s'assemblant avec le dessus et le dessous du sac ; une semblable gorge en veau fauve est appliquée en dedans du sac au même endroit.

Les planchettes de dessus et du bas du cadre sont échancrées pour embrasser la fonte.

Le sac de sapeur n'a point de case à cartouches.

234. Les bretelles sont cousues à la face verticale postérieure du sac, de manière que la couture formant charnière se trouve sur l'arête même afin de bien faire coller le sac au dos. Ces bretelles, larges à leur naissance de 60^{mm}, vont en décroissant sur une longueur de 350^{mm} jusqu'à une largeur de 40^{mm}, qu'elles conservent ensuite constamment jusqu'à l'extrémité qui est terminée en pointe coupée. Elles se fixent à deux fortes boucles placées obliquement sous le sac, de manière à ne pas toucher les vêtements de l'homme. Entre les deux bretelles, à l'endroit de leur assemblage, sont une bride en cuir pour accrocher le sac, et un passant horizontal pour la grande courroie.

235. Les courroies, contre-sanglons et boucles sont semblables à ceux des sacs ordinaires.

Largeur du sac de sapeur, bordure comprise		390	millim.
Hauteur	*idem*	350	
Epaisseur	*idem*	110	
Orifice supérieur de la fonte	Longueur	70	
	Largeur	45	
	Eloignement du flanc gauche du sac	160	
Orifice inférieur	Longueur	50	
	Largeur	35	
	Eloignement du flanc gauche du sac	85	
Longueur des bretelles, de la couture à l'extrémité, mesurée sur le bord intérieur		770	
Largeur des bretelles à la naissance près de la couture		60	
Idem décroissante pendant 350 millimètres		de 60 à 40	
Idem à l'extrémité		40	
Largeur des boucles de bretelles (dans œuvre)		40	
Hauteur *idem* (dans œuvre, boucle nue)		28	

236. Lorsque la hache est dans sa fonte, elle se place entre le cou de l'homme et le rouleau de capote qui penche alors légèrement en dehors. La grande courroie passe par-dessus le fer de la hache et l'assujettit au sac.

237. *Observation.* Bien que compris dans la description des effets de petit équipement, le havre-sac de sapeur fait partie de l'équipement spécial affecté à cet emploi, et n'est point au compte de la masse individuelle du sapeur. La dépense en est supportée par la masse générale d'entretien.

CHEMISE (*Pl.* X).

238. En toile de lin dégrisonnée ou en cretonne de coton écrue pour les corps qui sont autorisés à en faire usage. La chemise porte de chaque côté, par devant comme par derrière, à 10^{mm} de distance de la couture d'assemblage, et aussi au milieu, une raie bleue qui se compose de 4 fils de la chaîne du tissu, teinte à l'indigo pur sans avivage.

239. Elles sont confectionnées sur deux tailles. Les manches sont à poignet, et fermées chacune par un bouton d'os. Les épaulettes sont d'un seul morceau d'une épaule à l'autre, et traversent le dos où elles forment renfort au-dessous du collet. Le devant est ouvert au milieu sur 330^{mm} à partir de l'encolure. Le collet se ferme par un bouton d'os et sa boutonnière correspondante.

Sous la fente de devant et dans toute sa longueur, est placée une bande de toile de 40^{mm} de large, qui est cousue au côté droit, arrêtée au bas par une double piqûre, et qui s'engage sous le côté gauche, au milieu duquel est une boutonnière qui reçoit un bouton cousu sur la bande. Des goussets sont placés à l'extrémité de toutes les fentes. Toutes les coutures et piqûres sont faites en fil de chanvre ou de lin et non de coton.

240. *Dimensions.*

		1re TAILLE.	2e TAILLE.
Longueur devant		920mm	860mm
Longueur derrière, à partir du pied du collet		980	920
Longueur de l'ouverture sur la poitrine		300	300
Longueur des fentes de côté à partir du bas du devant, au moins		300	300
Largeur du corps 750 à 760mm, afin d'avoir après lavage 730 à		740	740
Largeur des épaulettes		420	420
Largeur de la partie des épaulettes formant renfort au-dessous du collet		070	070
Collet	Longueur totale	450	430
	Hauteur	050	050
Manches	Longueur depuis l'épaulette jusqu'au poignet	520	500
	Largeur près du corps (non compris le gousset) et près du poignet avant d'être froncée	260	240
	Largeur du gousset	100	100
	Largeur du poignet (manches confectionnées)	130	130
	Hauteur du poignet	030	030

SOULIERS (*Pl.* X).

241. Les souliers sont faits sur deux formes, l'une pour le pied droit, l'autre pour le gauche.

La *semelle* est en cuir fort dit vache maigre, bien tanné et bien battu au marteau. Elle est d'un seul morceau dans toute la longueur du soulier sans ajoutage sous le talon. Son bout carré à angles arrondis est large de 50 à 55mm environ.

Le *talon* est du même cuir. Sa largeur au milieu est de 70mm; sa longueur de 60mm; sa hauteur est telle qu'il présente une saillie sur la semelle de 10mm, mesurée au milieu. Sa coupe est telle qu'il tombe verticalement sur le sol, sans aucune fuite ni rentrée en dessous.

La *semelle extérieure* est en vache et d'un seul morceau.

Les *trépointes* sont également en cuir fort.

Les *empeignes* sont en vache corroyée. Chacune est d'un seul morceau sans *ailettes* intérieures.

Les *quartiers*, du même cuir, et aussi d'un seul morceau, sans couture sur le talon, ont environ 60mm de hauteur; les coutures qui les joignent à l'avant-pied ne doivent former en dedans aucune aspérité. Ils sont légèrement parés en dedans sur les bords qui touchent le pied. — Dans l'assemblage de toutes ces pièces, l'empeigne revient par-dessous la trépointe, et elle est encore prise dans la couture qui assemble celle-ci avec la semelle forte.

242. Les semelles sont à *lisse forte* jusqu'à la cambrure, à partir de laquelle et jusqu'au talon, ses arêtes sont arrondies ainsi que les carres verticales du talon, pour ne pas couper les sous-pieds.

243. Chaque semelle est garnie de 50 pointes à vis, dont 30 bordent la couture dans la partie antérieure à commencer de la cam-

brure. Les 20 autres sont réparties sous le bord externe et sous le gros orteil, aux endroits où la semelle fatigue le plus.

244. Chaque talon est renforcé de 30 chevilles en fer, placées sur deux rangs, 20 au premier sur le bord et 10 au second.

245. Le dessus du soulier est fendu à l'endroit du cou-de-pied, sur environ 40^{mm}; trois trous de chaque côté de cette fente sont percés, deux dans l'empeigne et un dans le quartier; ces trous servent au besoin à recevoir un cordon ou un lacet pour les hommes qui feraient usage de la laçure.

GUÊTRES EN CUIR (*Pl.* X).

246. Chaque guêtre est d'un seul morceau de cuir de vache de première qualité, coupé dans le cœur de la peau, cambré à froid, employé la fleur dehors, non effleuré, excepté sur le cou-de-pied. Le cuir doit être préparé de manière à résister à l'humidité et à présenter tout à la fois de la force, de la souplesse et de la légèreté. L'emploi du cuir de veau ou de cheval est formellement interdit. Les guêtres doivent être livrées à la troupe sans avoir été noircies; elles le sont par les soins des soldats.

247. La guêtre se ferme au moyen de dix œillets en cuivre percés dans le bord postérieur, et de neuf dans le bord antérieur de la fente qui se place en dedans de la jambe, et d'un lacet en forte vache passé à la filière et ferré par un bout. Le rebord métallique des quatre œillets du bas, au bord postérieur, et des trois du bas, au bord du devant, sont plus larges que ceux des autres œillets et doivent avoir 10^{mm} de diamètre extérieur.

248. Sous cette laçure, règne, dans toute sa longueur, une bande en cuir corroyé, mince, mais cependant présentant assez de consistance pour ne pas se rouler ou se plisser. Cette languette est assemblée avec le côté postérieur de la guêtre et à 20^{mm} de son rebord, par une couture qui traverse l'une et l'autre; sa largeur, à partir de la couture est, au bas, de 40^{mm}; elle va en s'évasant jusqu'en haut où elle a 75^{mm} de large. Cet évasement sert à garnir intérieurement l'ouverture que la laçure laisse par le haut, entre les deux bords, quand le pantalon est relevé et engagé sous la guêtre. La languette est percée en haut de quatre œillets correspondant à ceux de la laçure pour s'en servir au besoin; mais ils ne sont pas garnis en métal.

249. Les sous-pieds sont en vache corroyée employée la fleur en dehors. Ils sont coupés sur trois largeurs, selon la taille de la guêtre, et s'assemblent avec celle-ci au moyen d'une forte lanière en veau qui passe dans des œillets en cuivre percés de chaque côté du bord inférieur du gousset de la guêtre et dans des trous corres-

pondants pratiqués au sous-pied. Le nombre de ces trous de chaque côté est de 7 pour la première taille, de 6 pour la deuxième et de 5 pour la troisième. Pour chaque taille les sous-pieds doivent être coupés de longueurs variées, afin que chaque homme puisse choisir la plus convenable à son pied.

250. La cambrure de la guêtre, c'est-à-dire l'angle que forme, avec le bas de jambe, l'arête supérieure du gousset ou avant-pied, doit nécessairement varier et être plus ouverte pour les pieds bombés, un peu moins pour les pieds ordinaires, et plus aiguë pour les pieds aplatis.

Dans chacune des trois tailles de guêtres, il doit être confectionné trois espèces de cambrures; la première de 125 degrés environ; la deuxième, qui est la plus commune, de 120 degrés, et la troisième de 115.

La guêtre doit descendre par derrière au niveau supérieur du talon du soulier dont elle ne doit jamais découvrir le quartier dans aucun mouvement du pied. Le gousset, par son bord de devant, doit adhérer au soulier et le bien emboîter. La cambrure doit être telle, que l'articulation du cou-de-pied soit parfaitement libre sans jamais être comprimée par le gousset. Les soins apportés à l'ajustement de la guêtre importent autant à sa durée qu'à la facilité de la marche.

Dimensions variables de quelques millimètres en raison des propriétés hygrométriques du cuir.

		1re TAILLE.	2e TAILLE.	3e TAILLE.
Guêtre ployée en deux.	Hauteur AC derrière.	230mm	225mm	220mm
	Id. BD du cou-de-pied au bord supérieur.	120	118	116
	Id. GH à la laçure.	225	220	215
	Longueur BE du gousset à son milieu. . .	110	100	90
	Id. EF du bord antérieur du gousset, selon la cambrure. . . .	90 80 70	90 80 70	90 80 70
	Largeur CD en haut.	140	130	120
	Id. JB au cou-de-pied.	120	115	110
	Id. AF en bas.	175	165	155
	Id. diagonale AB, variable suivant la cambrure, environ . . .	170	170	170

Angles BDE de cambrures, applicables aux 3 tailles.	Pieds très-bombés.	125 degrés.
	Cous-de-pied ordinaires. . . .	120
	Id. aplatis.	115

		1re TAILLE.	2e TAILLE.	3e TAILLE.
SOUS-PIED déployé.	Largeur A'B' près de la guêtre.	80mm	78mm	76mm
	Id. D'D' au milieu.	60	60	55
	Longueur variable selon le pied, exemple ordinaire, devant.	»	108	»
	Longueur variable selon le pied, exemple ordinaire, derrière.	»	100	»

GUÊTRES DE TOILE (*Pl.* X).

251. Confectionnées en toile blanche à lisière bleue, doublées de la même toile; la guêtre se compose d'une jambe et d'un gousset arrondi par devant, chacun en deux pièces, le tout assemblé par des coutures piquées. Elle se ferme sur le dehors de la jambe au moyen de 9 boutonnières percées au bord de l'ouverture verticale. Les boutons correspondants sont à trous, du diamètre de 12mm environ, et au nombre de 14 placés, savoir : 9 à environ 40mm en dedans du bord de l'ouverture et 5 sur une ligne oblique qui bifurque avec la première rangée à partir du 5me bouton en remontant, près duquel est cousu le bouton du bas de cette rangée oblique, qui va rejoindre en haut le bord de la guêtre.

Cette disposition permet, soit d'ajuster la guêtre à la jambe, soit de renfermer à volonté le pantalon dans le haut de la guêtre. — Quand la guêtre est ajustée sur la jambe, la partie qui porte les boutons est engagée sous celle des boutonnières d'environ 12mm au bouton du bas et de 50mm environ à celui du haut.

La doublure s'étend depuis le 5me bouton, jusqu'à la 5me boutonnière, et descend jusqu'au bas. — Un parementage de 40mm s'étend sous les boutonnières au-dessus de la doublure. Sous les boutons il en existe un de 40mm près de la doublure et de 60mm en haut de la guêtre.

Le sous-pied est en vache fauve, largeur 45mm.

252. *Dimensions des guêtres de toile.*

	TAILLES. 1re.	2e	3e
Hauteur de la guêtre par derrière	300mm	290mm	280mm
Id. devant depuis le gousset jusqu'en haut. . . .	170	160	150
Largeur en haut, pliée en plat et boutonnée à la rangée de boutons postérieure.	155	145	135
Largeur à la hauteur de la naissance du gousset. . . .	120	115	110
Largeur directe du talon à la partie antérieure du gousset.	255	245	235
Diagonale du talon à la naissance du gousset	180	170	160
Longueur de la couture sur le milieu du gousset.	150	150	150
Largeur du sous-pied en vache fauve.	45	45	45

CRAVATE.

253. En tissu de coton, dit *calicot*, bleu de ciel foncé. Elle présente une bande d'étoffe de 1m 50 cent. de long sur 420 mill. de large Elle est ourlée à ses deux extrémités, et ses deux longs côtés sont terminés, l'un par la lisière même de l'étoffe et l'autre par un petit ourlet.

La cravate enveloppe le cou et revient s'attacher devant par un nœud plat dont les pans sont cachés par le vêtement.

CALEÇON (*Pl.* X).

254. En toile de coton écrue, dite *cretonne de coton*, ayant une raie de quatre fils bleus en chaîne, à 19mm de distance de chaque lisière. Il est garni d'une ceinture en toile semblable, doublée de même. Sur le devant, une ouverture parementée de la même toile, sur 50mm de large.

Deux boutons à trous placés sur la ceinture, avec boutonnières correspondantes, et un semblable bouton au milieu de l'ouverture, servent à fermer le caleçon. La ceinture, qui doit reposer sur les hanches, se resserre à volonté, au moyen d'un ruban de fil de 800mm en 13mm de largeur, passé dans quatre œillets, deux chaque côté, d'une fente laissée derrière.

255. Au bas de chaque jambe, un semblable ruban est cousu autour du bord et dépasse la fente de 300mm de chaque côté, pour fermer le caleçon.

Des pièces de renfort sont placées à l'extrémité de toutes les fentes.

256.

	TAILLES. 1re.	2e.	3e.
Longueur depuis la ceinture jusqu'au bas des jambes. .	1m »	950mm	850mm
Idem depuis l'enfourchure jusqu'au bas des jambes. . .	0 840	770	680
Idem de chaque côté de la ceinture.	0 440	380	350
Hauteur de la ceinture devant.	0 085	085	085
Idem *idem* derrière.	0 045	045	045
Demi-largeur des cuisses à l'enfourchure.	0 400	350	330
Idem intermédiaire entre la ceinture et l'enfourchure. (le caleçon plié).	0 340	320	300
Demi-largeur au bas..	0 140	140	140
Idem à demi-distance entre l'enfourchure et le bas. . .	0 260	250	230
Fente derrière la ceinture.	0 150	150	150
Fente au bas des jambes..	0 140	140	140
Distance du bas de l'ouverture antérieure jusqu'à l'enfourchure..	0 050	050	050
Longueur de chaque cordon du bas.	0 300	300	300

BRETELLES DE PANTALON.

257. En fort tissu de coton de couleur grisâtre, liséré sur chaque bord en couleur tranchante. — Se compose, 1° d'une bande terminée d'un bout par une patte en fort veau fauve, gaufré, cousue à double couture, et percée d'une boutonnière faite à l'emporte-pièce, et de l'autre bout remployé en pointe; 2° d'un boucleteau formé d'une semblable patte, qui enchape une bonne et forte boucle en acier à 3 ardillons, façon dite à barette.

258. Longueur de la bande confectionnée non compris la patte . . . . 800 millim.
Idem de la patte 070
Largeur de la bande. 045
Hauteur du boucleteau compris la boucle. 085
Idem de la boucle nue hors d'œuvre. 025
Largeur dans œuvre. 045

CALOTTE DE COTON.

259. Faite au métier, d'une seule pièce et à maille, sans autre couture que celle qui ferme la partie supérieure froncée, à laquelle est fixée une petite houppette.

Dans la partie inférieure, le tissu est redoublé sur lui-même au métier, de manière à former une bordure de 20^{mm} environ de hauteur.

260. Hauteur de la calotte depuis le bord jusqu'à la naissance de la houppette, environ. . . . . 230 millim.
Largeur au bas (variable selon la pointure), environ. 250

GANTS.

261. En fort tissu à mailles de coton blanc n° 30, fait au métier, chaque doigt ne présentant qu'une seule couture. Le coton qui forme le tissu doit être retors à six bouts au moins dans un seul fil.

262. L'entrée du gant est à côtes verticales faites au métier, pour le tenir serré au poignet de l'homme.

MOUCHOIR.

263. En toile de coton à carreaux de couleur : longueur entre les deux lisières, environ 700^{mm}, et 600^{mm} sur les deux autre côtés qui doivent être ourlés.

ÉTUI DE TUNIQUE. — MUSETTE (*Pl.* X).

264. Fait d'un seul morceau de forte toile de chanvre écrue, replié sur lui-même et cousu par ses côtés. Il présente la forme d'un portefeuille dont l'ouverture horizontale, située en haut, est recouverte par

une patelette ou rabat à pans coupés, parementée sur son bord, qui est percé de deux boutonnières venant se fixer à deux boutons à trous en métal cousus au corps de l'étui. Le bord inférieur de cet étui forme un pli creux en soufflet. Au côté gauche de l'étui, en le regardant en dehors, est solidement cousue avec droit fil intérieur, une banderole en fort tissu croisé de fil écru, largeur 30^{mm}, longueur apparente 850^{mm}. Elle vient se rattacher à un boucleteau de la même sangle cousu à gauche, de 180^{mm} de long et auquel est enchapée une boucle en fer étamé, avec passant en petite sangle.

265. Largeur de l'étui-musette	400 millim.
Hauteur de devant non compris le pli creux.	230
Profondeur de ce pli ou soufflet rentré en dedans	27
Hauteur de l'étui derrière, y compris le rabat.	400
Hauteur du recouvrement ou rabat sur le devant.	170
Longueur de chacun de ses pans coupés..	90

266. Cet étui est destiné à renfermer la tunique (ou la veste) quand elle placée sur le sac. Alors la partie de l'étui qui excède la tunique roulée au fond est remployée autour, et la banderole est rentrée en dedans. Ce rouleau aplati, qui ne doit pas déborder la largeur du havre-sac, est placé dans le paquetage.

267. Cette manière de placer la tunique n'est qu'accidentelle et ne peut jamais constituer un paquetage régulier et de service.

268. En campagne, cet étui peut servir de *musette* pour y placer des vivres et des cartouches, lorsque dans des circonstances particulières on fait déposer le sac à la troupe.

CHAPITRE II. — Objets de petite monture.

BOUCHON DE FUSIL (*Pl.* X).

269. Confectionné en bois de noyer.—Composé d'un fût de 45^{mm} de haut sur 9^{mm} de diamètre supérieur et de 7^{mm} de diamètre inférieur, surmontée d'une tête de 25^{mm} de hauteur totale présentant un épaulement cylindrique, hauteur 8^{mm}, diamètre 17^{mm}, pour arrêter le bouchon sur la bouche du canon du fusil et se terminant par un pommeau de 16^{mm} de diamètre transversal avec un étranglement de 13^{mm} environ de diamètre à 3^{mm} au-dessus de l'épaulement avec lequel il se raccorde et qui donne de la prise pour retirer le bouchon. Ce bouchon (hauteur totale 70^{mm}) reste de la couleur naturelle du bois sans peinture ni teinture.

Sous la base inférieure du fût sont fixées par une pointe à large tête avec rondelle de cuir de vache de 6^{mm}, deux languettes en drap neuf de l'espèce de drap de troupe, d'une couleur quelconque, qui se croisent à angles droits ; longueur de chacune 85^{mm}, largeur 6^{mm} et qui remontent le long du fût lorsqu'il est engagé dans le canon de manière à l'envelopper complétement

et à arriver à environ 2^{mm} au-dessus de l'épaulement. Une ligature en fil, faite au milieu de leur hauteur les consolide en les tenant appliquées contre le fût où est pratiquée en cet endroit une petite entaille. — Ces languettes doivent être graissées et toujours entretenues en bon état.

Le diamètre de l'épaulement est calculé pour qu'on puisse mettre et ôter le sabre-baïonnette sans déplacer le bouchon.

Ce bouchon se marque au numéro de l'homme sur le fût sans enlever aucune partie de sa surface.

Boîte d'armes.

270. En fer-blanc, ovale (25^{mm} sur 50), avec couvercle en charnière sur le côté.

Dans la boîte existe un compartiment sur l'un des coins arrondis, pour recevoir la graisse à fusil dont la composition est prescrite. Le reste de l'espace sert à loger une pièce grasse en drap et une petite brosse à longues soies pour graisser les armes.

Boîte à graisse et à cirage.

271. En fer-blanc, cylindrique (hauteur 65^{mm}, diamètre 45^{mm}), ouverte aux deux bouts, qui se ferment chacun par un couvercle à gorge sans charnière; au milieu, une séparation parallèle à la base, et formant double fond.

Brosse à habits.

272. De forme oblongue, à coins arrondis (170^{mm} sur 55); le bois plaqué en dessus, et plus épais au milieu qu'aux deux bouts, est garni dans sa largeur de 7 rangées d'épis en sanglier, de 30^{mm} de saillie apparente, reliés en ficelle à la tête.

Brosse à souliers.

273. De forme triangulaire allongée, avec un manche à la base (longueur, sans le manche, 110^{mm}; largeur à la base, 50; longueur du manche, 100^{mm}); elle est garnie sur ses deux faces d'épis en sanglier rangés parallèlement à la base, et au nombre de quatre pour les six premiers rangs, de trois pour le septième rang, et d'un seul à la pointe. La saillie des épis sur le côté à décrotter est de 15^{mm}, et de 30 sur le côté à étendre le cirage.

Brosse à lustrer.

274. Même forme que celle à habits (150 sur 55^{mm}); cinq rangées d'épis de sanglier doux, d'une saillie de 30^{mm} environ.

Brosse à patience.

275. Longue et étroite, terminée en pointe, quatre rangées d'épis

en sanglier raide, et d'une saillie de 20^{mm} environ ; longueur 270^{mm} environ ; largeur courante, environ 35^{mm}.

Patience.

276. En planchette mince percée d'un trou et d'une rainure ; longueur environ, 230^{mm} ; largeur environ, 45^{mm}.

Fiole à tripoli.

277. En fer-blanc, de forme conique (hauteur environ 50^{mm}, base 35^{mm}), fermée par un bouchon de liége garni d'une petite plume dont les barbes plongent dans la fiole.

Martinet.

278. Manche en bois tourné (longueur environ 250^{mm}), sur lequel sont assemblés six morceaux de cuir de veau ou de petite vache, de 400^{mm} de longueur, et de 15 de large, refendus près de la tête en quatre lanières égales ; fortement liés au manche, et recouverts à leur attache par une pièce en forte basane avec plusieurs pointes à tête large.

Trousse (Pl. X).

279. Faite d'un seul morceau de basane noircie présentant une poche et une patelette triangulaire à laquelle est cousue une lanière de fermeture.

Largeur de la trousse.	200 millim.
Profondeur de la poche	90
Hauteur de la patelette à la pointe.	80
Longueur de la lanière, environ.	500

Elle renferme :

Une paire de ciseaux de 120^{mm} environ de long.
Un étui en bois garni de six aiguilles ;
Un dé à coudre en fer ;
Une alène emmanchée ;
Quatre échevaux de fil, noir, gris, garance et jonquille ;
Un peigne à décrasser en corne.

280. Cette trousse est indépendante de celle d'arme qui renferme les accessoires et pièces de rechange du fusil.

Sac de petite monture.

281. En toile de lin écru, semblable à la toile à doublure ; largeur 250^{mm}, hauteur 400. En haut est une coulisse avec un cordon : ce sac est destiné à renfermer, dans les chambres, les effets de petite monture.

TITRE IV.

ARMEMENT.

CHAPITRE Ier. — Sous-officiers et soldats.

BASES DE L'ARMEMENT.

282.

Infanterie de ligne.

Adjudant, sous-chef de musique, tambour-major (ce dernier porte en grande tenue un sabre spécial, ciselé et doré)	Sabre d'adjudant d'infanterie.
Sous-officiers, caporaux, grenadiers, voltigeurs et soldats des comp. du centre. . .	Fusil modèle 1866 avec sabre-baïonnette.
Caporaux-tambours, musiciens et tambours ; vaguemestre, maître-d'escrime, maîtres-ouvriers.	Sabre de troupes à pied, modèle 1831.
Caporal-sapeur, clairons et sapeurs.	Fusil modèle 1866 avec sabre-baïonnette.

Infanterie légère d'Afrique.

Comme l'infanterie de ligne.

Compagnies de discipline.

Compagnies de fusiliers . .	Sous-officiers et caporaux . . .	Fusil d'infanterie. Sabre de troupes à pied. mod. 1831.
	Soldats.	Fusil d'infanterie.
	Tambours.	Sabre de troupes à pied, mod. 1831.
Compagnies de pionniers. .	Sous-officiers, caporaux et tambours.	Sabre de troupes à pied, mod. 1831.

Régiment étranger.

Bataillons . . .	Comme l'infanterie de ligne.

TITRE V.

OBJETS DIVERS.

CHAPITRE Ier. — Habillement de maîtres-ouvriers et des enfants de troupe.

MAITRES-OUVRIERS.

283. Tunique, capote, pantalon, bonnet de police et shako comme les sous-officiers ; épaulettes du centre, galons de sergent ; pompon de la compagnie hors rang (art. 77).

284. Le *maître armurier* porte l'uniforme des *ouvriers d'état*, dans le corps de l'artillerie, mais avec les boutons du régiment où il est employé (Voir *Uniforme de l'artillerie*, art. 442, décision du 27 juin 1860).

ENFANTS DE TROUPE.

285. Une *tunique* sans épaulettes, pattes, brides ni boutons sur les épaules non plus qu'à la veste et à la capote), même coupe que pour les soldats. Elle se porte sans ceinturon, et il n'y est pas mis de patte de ceinturon non plus qu'à la veste et à la capote.

286. Une *capote* sans taille semblable à celle des soldats.

287. Une *veste* en drap bleu, du modèle décrit ci-dessus, 1re partie (art. 47) et proportionnée à la taille de l'enfant. Il n'y est pas mis de patte de ceinturon.

288. Pour les enfants les plus petits, le nombre des boutons de devant à la tunique et à la veste peut être réduit selon la taille.

289. Un *pantalon* et un *bonnet de police*, à visière, comme pour la troupe.

290. Un *havre-sac* de dimensions plus petites que pour la troupe, et proportionnées à la taille de l'enfant, ainsi qu'au petit nombre d'effets que ce sac doit renfermer.

291. Lorsque l'enfant de troupe est employé comme tambour, clairon ou musicien, il reçoit le complément des effets d'habillement, d'équipement et d'armement attribués à celle de ces fonctions qu'il remplit.

292. Les vêtements de l'enfant de troupe doivent être coupés très-amples, de manière à ne pas gêner ses mouvements, non plus que le développement de sa croissance. Hors le cas prévu, art. 291 ils ne doivent porter aucunes marques distinctives, soit de grade, soit de compagnie d'élite ou autre, lesquelles n'appartiennent qu'aux hommes faits.

CHAPITRE II. — Effets et ustensiles d'un usage commun.

BANDEROLE PORTE-AIGLE.

293. En cuir verni noir ; deux bandes, largeur 50mm ; l'une, antérieure (longueur 400mm), porte une boucle entière en cuir bruni et doré, avec passant *idem* à 100mm au-dessous. L'autre bande qui passe sur l'épaule gauche, est terminée par un fleuron ou cul-de-lampe en cuivre doré, arrondi par le bas, et formant l'accolade en dessus (hauteur environ 20mm) ; elle vient se boucler à la bande antérieure : sa longueur est environ de 1m300.

294. Les deux bandes sont coupées en biseau par le bas, solide-

ment assemblées avec renfort convenable en dessous, et soutiennent une douille en vache, recouverte en cuir verni noir, et appliquée sur la couture verticale de jonction, au moyen d'une *brédisure* en cuir; cette douille, à fond fermé, reçoit la hampe du drapeau (hauteur 90^{mm}).

295. Il n'est mis sur cette banderole aucun ornement ni numéro de régiment en métal.

ÉTUI DE DRAPEAU (*Pl.* XI).

296. Confectionné en coutil rayé bleu et blanc. Formant un fourreau de 1^{m}100 environ, assez long pour couvrir la totalité de la flamme du drapeau roulée autour de sa hampe, et assez large pour recevoir facilement cette flamme ainsi roulée avec la cravate du drapeau couchée le long de ce rouleau.

L'étui est ouvert par les deux bouts, qui portent chacun une coulisse avec cordon en fil ou petite courroie pour fermer ces ouvertures.

Le drapeau, ainsi ployé, entre par sa partie inférieure dans l'étui qui se fixe par sa coulisse au-dessous de l'aigle.

Ce dernier est recouvert par une coiffe en veau noirci et ciré. Son diamètre est suffisant pour que l'aigle y entre facilement, et sa hauteur est telle que cette coiffe recouvre la coulisse supérieure de l'étui de coutil. La coiffe est tailladée au bas par plusieurs fentes verticales dans lesquelles passe une petite courroie en cuir noir à boucle étamée, pour serrer la coiffe à la hampe autour de laquelle cette courroie fait deux tours avant d'être bouclée.

FANIONS D'ALIGNEMENTS (*Pl.* XI).

297. Pour le centre de chaque bataillon, un fanion; les guides généraux ne doivent point en faire usage. Ils sont confectionnés en drap de troupe mi-fin.

Pour le 1er bataillon, entièrement de la couleur distinctive de l'arme, garance pour l'infanterie de ligne.

Pour le 2e, tricolore par bandes verticales égales, le bleu à la gaîne, le rouge en dehors, le blanc au milieu.

Pour le 3e, coupé diagonalement à partir du haut du bâton; le triangle supérieur est garance ou jonquille, suivant l'arme; celui du bas est blanc.

Pour le 4e, le fanion est semblable à celui du 3e, mais le triangle inférieur est couleur du fond de la tunique, au lieu d'être blanc.

298. Ces flammes sont ourlées, *sans aucune bordure, ornements, numéros ni signes quelconques brodés* ni *appliqués*, pour éviter que ces instruments de jalonneurs auxquels il est attaché peu d'importance, puissent jamais être confondus avec des drapeaux, étendards ou guidons. — Elles sont enroulées sur le bâton et fixées

avec des clous dorés de 12mm de diamètre à la tête, espacés de 15mm environ. La partie apparente de la flamme est carrée ; 500mm de côté pour le 1er, le 3e et le 4e bataillons, et 670mm pour le 2e.

299. *Bâtons* en bois noirci, entrant d'environ 200mm dans le canon du fusil ; longueur apparente hors du canon, 800mm pour tous les bataillons ; celui de second bataillon est surmonté d'un fer de lance en cuivre de 100mm environ. Ceux des autres bataillons sont coupés carrément par le haut, sans aucun ornement ni bourrelet.

SAC A DISTRIBUTION.

300. En forte toile écrue de chanvre ou de lin, ayant une raie de huit fils bleus en chaîne, à 10mm de distance de chaque lisière. Il est d'un seul morceau reployé sur lui-même au fond du sac et cousu sur les deux bords jusqu'en haut. L'orifice est solidement ourlé et percé de deux œillets pour recevoir une forte ficelle qui sert à fermer le sac.

Hauteur du sac vide et plié à plat.	1m500 millim.
Largeur du sac vide et plié à plat.	0 750
Longueur totale de la ficelle.	0 080

BLOUSE DE CUISINE.

301. En forte toile de lin écru, ayant une raie de quatre fils bleus en chaîne, à 10mm de chaque lisière. Elle est ouverte à la poitrine par une fente de 350mm environ, collet droit garni d'un bouton d'os et de sa boutonnière correspondante.

Manches à poignets fermant chacun par un bouton d'os.—Sur le devant à gauche, à hauteur du téton, est une poche dont l'ouverture est extérieure et percée obliquement.

Une ceinture de la même toile, garnie d'une boutonnière et de deux gros boutons d'os pour les grosseurs différentes, sert à fixer la blouse autour des reins. Elle est cousue par derrière sur le corps du vêtement.

302. Longueur derrière, à partir du collet jusqu'au bas	1m 400 millim.	
Largeur du corps à la carrure.	0 640	
Idem à la hauteur des aisselles.	0 640	
Idem au bas.	1 000	
Idem des épaulettes.	0 050	
Collet. . . .	Longueur.	0 550
	Hauteur.	0 075
Manches. . . .	Longueur, non compris le poignet	0 520
	Largeur au milieu.	0 240
	Idem au poignet confectionné.	0 110
	Hauteur du poignet.	0 050
Poche.	Profondeur moyenne.	0 180
	Ouverture.	0 150
Ceinture. . . .	Longueur.	1 100
	Largeur derrière	0 080
	Idem aux deux boucles.	0 050

PANTALON DE CUISINE.

303. En toile semblable à celle de la blouse. Il est à brayette et a deux poches de côté, boutons en os dits *à trous*.

Hauteur depuis la ceinture jusqu'au bas.	1m 070	millim.
Idem depuis l'enfourchure jusqu'au bas.	0 800	
Largeur de la jambe à l'enfourchure.	0 400	
Idem de la jambe au bas	0 260	
Demi-longueur de la ceinture, non compris le soufflet.	0 440	
Largeur de la ceinture aux boutons..	0 090	

ÉTUIS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

304. Les musiciens font usage, pour la conservation et pour la facilité du transport de leurs instruments pendant les marches, d'*étuis* confectionnés en cuir, en toile ou même en bois, selon l'espèce et les dimensions de ces instruments. La forme de ces étuis dépend de celle très-variée des instruments eux-mêmes, et ils ne sauraient être décrits d'une manière précise.

CHAPITRE III. — Manière de marquer les effets.

305. Les lettres et chiffres sont réguliers et de dimension uniforme, environ 15mm de haut. Ils sont imprimés en noir, au moyen d'une composition indélébile et non corrosive. Chaque effet est timbré de la manière suivante, savoir :

306. *Tunique*. En première ligne, l'indication du trimestre et de l'année de la mise en service.

En seconde ligne, le numéro matricule de l'homme. Exemple :

1er 60

9527

307. Cette marque est apposée sur la doublure en toile, au bas du côté gauche antérieur (celui des boutonnières), à 120mm environ au-dessus du bord inférieur du devant de la tunique.

308. Lorsqu'il y a lieu d'appliquer une nouvelle marque, elle est apposée au-dessous ou à côté de la première.

309. De l'autre côté de la tunique et à la place correspondante, il est appliqué un timbre de réception en magasin, présentant l'indication du régiment dans un cadre elliptique d'environ 50mm de large sur 25mm de haut. Exemple :

63e de L.

310. *Capote.* De la même manière que sur l'habit, au devant de gauche, à 150^{mm} environ au-dessus de la ceinture et près du parementage vertical. Le timbre du régiment, comme ci-dessus, et au côté droit.

311. *Veste,* comme la tunique.

312. *Pantalon*, mêmes marques. Les numéros placés sur la doublure de la ceinture gauche, à 50^{mm} environ des boutonnières. Le timbre du régiment à la place correspondante de la ceinture de droite.

313. *Bonnet de police.* Le trimestre et le millésime en première ligne, le numéro matricule de l'homme en seconde, appliqués sur un morceau de toile fixée au calot et qui paraît à travers le trou pratiqué dans le rond en basane. Exemple :

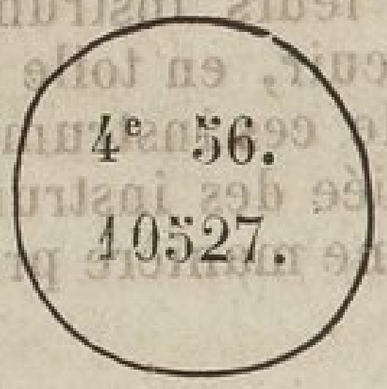

314. *Shako.* Sur une étiquette en papier, solidement collée en dedans sur le milieu du calot, la marque indiquant le numéro du corps, le millésime de la mise en service, et le numéro d'ordre de la série.

315. *Couvre-shako.* Le numéro matricule de l'homme seulement peint en blanc à l'huile ou au vernis à 20^{mm} au-dessus du bord inférieur et en dedans du turban à la partie qui correspond au milieu du rabat.

316. *Epaulettes et contre-épaulettes.* Sur une bande de toile de 30^{mm} de large, cousue sur la doublure dans le sens de la longueur depuis la naissance de l'écusson jusqu'au bas de la boutonnière, le timbre du régiment, et à côté, sur deux lignes, l'époque de la mise en service, et au-dessous le numéro matricule de l'homme. Exemple :

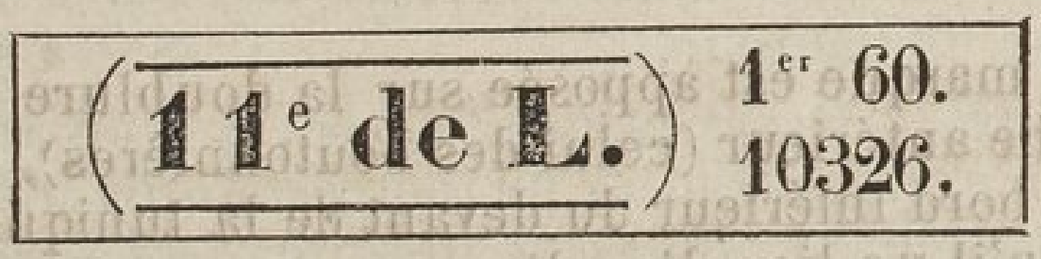

317. *Havre-sac.* Deux marques : l'une apposée sur la toile qui double la patelette au-dessous de la fente qui forme poche ; l'autre sous la bretelle de gauche, à 200^{mm} de son extrémité libre ; le timbre du régiment, et à côté le numéro matricule de l'homme.

Les courroies du sac sont marquées de la même manière, à 100^{mm} de l'enchapure de la boule et sur la chair du cuir.

318. *Chemise.* Le timbre du régiment, et au-dessous, en deuxième ligne, le numéro matricule de l'homme, suivi de la lettre alphabétique affectée à la compagnie. Cette marque est appliquée sur le

devant de gauche à hauteur et sur le côté à environ 50^{mm} du bas de la fente de poitrine.

319. *Souliers.* Le numéro matricule de l'homme, appliqué à froid avec des poinçons en acier en dedans, et sur le côté des quartiers. La marque du régiment est également poinçonnée sous la cambrure de la semelle à l'endroit où portent les sous-pieds.

320. *Guêtres en cuir.* Le timbre du régiment et le numéro matricule de l'homme, appliqués en noir sur une seule ligne, parallèlement et touchant presque à la sous-patte de laçure.

321. *Guêtres en toile.* Même marque apposée en dedans sous la ligne des boutons.

322. *Caleçon.* Sous la ceinture de gauche, le timbre du régiment, et sous celle de droite le numéro de l'homme et la lettre de la compagnie.

323. *Cravate.* Même marque sur l'une des deux extrémités, parallèlement à l'ourlet transversal.

324. *Calotte de coton.* Même marque, à 30^{mm} environ du bord.

325. *Gants.* Le numéro de l'homme en petits caractères sous la partie intérieure du poignet.

326. *Etui de tunique.* L'indication du régiment et le numéro de l'homme en dedans de la patelette.

327. *Objets de petite monture.* Mêmes marques à l'endroit le plus apparent de tous ceux de ces objets qui en sont susceptibles.

GRAND ÉQUIPEMENT.

328. *Giberne.* L'indication du régiment et le numéro d'ordre de la série sur une seule ligne, au bas et en dedans de la patelette à 10^{mm}, et parallèlement au bord inférieur du côté droit du contre-sanglon. — A la place correspondante à gauche est placé le millésime de la mise en service.

329. Ces marques sont faites à froid, avec des poinçons en acier de 10^{mm} environ de hauteur.

330. Lorsqu'une giberne passe d'un corps à un autre, une nouvelle indication de régiment et un nouveau numéro de série sont apposés immédiatement au-dessus des premiers sans les bâtonner pour ne pas couper la patelette. De plusieurs numéros, appliqués ainsi sur une giberne, c'est toujours à celui qui est en première ligne en remontant que l'on doit avoir égard. — Il n'y a jamais lieu à changer le millésime de la mise en service.

331. *Ceinturon.* A l'extrémité de la bande du côté du D et dans le sens de la largeur : première ligne, le timbre du régiment ; en seconde ligne le numéro d'ordre dans la série. Les changements de marque se font comme sur la giberne ; c'est toujours à la plus éloignée du D qu'il faut avoir égard.—A l'autre extrémité de la bande,

côté de la plaque, sont apposés en travers le millésime de mise en service, et, en dessous, le chiffre indicatif de la taille.

332. *La plaque* de ceinturon est marquée du numéro de série entre l'agrafe et le bord qui en est proche et parallèlement à ce dernier. — Cette marque est faite avec les poinçons qui servent à marquer les canons du fusil. Elle est placée vers la gauche, réservant l'espace à la suite pour les changements de numéros.

333. *Porte-sabre-baïonnette.* A 10^{mm} au-dessous du bord supérieur de sa traverse et sur la face qui touche le corps de l'homme. Le porte-sabre (art. 164) et le porte-baïonnette (art. 165) se marquent d'une manière analogue. Le millésime de mise en service au-dessous, en deuxième ligne, la marque du régiment, et à côté le numéro d'ordre dans la série.

334. *Poche à cartouches.* Sur la doublure de la patelette l'indication du régiment, et le numéro d'ordre dans la série.

335. *Bretelle de fusil.* Le timbre du régiment et le numéro de série sur une seule ligne, commençant à 30^{mm} au-dessous de l'enchapure de la boucle. A l'autre extrémité, le millésime.

336. *Collier de tambour.* Le millésime immédiatement au-dessus de la sous-patte de l'écusson porte-baguette. Le timbre de régiment et le numéro de série au-dessous de cette sous-patte.

337. *Bretelle de caisse.* Marquée en travers et au-dessous des trous de la lanière qui fixe la large bande au cordage. Le timbre de régiment en première ligne et le numéro de série en seconde.

338. *Cuissière.* Même marque sur une seule ligne et en dessous de la ceinture.

339. Sur le buffle, les marques sont apposées en dedans de la pièce et sur chair, au moyen de fers chauds, et avec la plus grande précaution pour ne pas détériorer la buffleterie. Sur le cuir, elles sont frappées à froid.

340. *Caisse de tambour, clairon.* Le fût est marqué sur le *pontet* ou *gâche* de la clef, au moyen des poinçons qui servent à marquer les fusils. — Indication du régiment; numéro d'ordre et millésime de mise en service.

Les baguettes portent sur la douille le même numéro d'ordre que la caisse, poinçonné de même. — Le *clairon* se marque de même, et sur le rebord extérieur du pavillon.

L'*écusson* porte-baguettes est marqué de la même manière que la caisse et à l'envers de sa platine. — Il a le même numéro d'ordre que le collier auquel il appartient.

341. *Hache de sapeur.* Sur le plat du manche en tournant le tranchant à gauche, et à 25^{mm} au-dessous du fer; en première ligne, la marque du régiment; en deuxième ligne, le millésime, et en troisième le numéro d'ordre, imprimés avec les mêmes poinçons qui servent à marquer les bois de fusil.

342. *Tablier de sapeur.* Se marque à l'endroit de la ceinture.

343. *Gants de sapeur*. Se marquent en dedans du parement crispin.

344. *Bonnet de sapeur*. Se marque comme le shako sur une étiquette collée au fond.

345. *Cannes* de tambours-maîtres. — Au-dessous de la virole, au bas de la pomme, le millésime et le numéro d'ordre poinçonnés avec les marques qui servent pour les pièces en fer de fusil.

La canne de tambour-major ne porte que le millésime.

346. *Instruments de musique*. Sont marqués de la marque du régiment, du millésime et du numéro d'ordre, dans chaque série d'instruments, appliqués de la manière la plus appropriée à la forme variée de ces instruments.

Pour la marque de la giberne porte-musique, voir l'art. 328 concernant les gibernes. — Les banderoles et leurs boucleteaux sont marqués d'une manière analogue aux autres buffleteries.

347. *Sac à distribution*. L'indication du régiment mise en travers au milieu de l'une des faces, et en gros caractères (70^{mm} de haut environ).

Au-dessous, et de même grosseur, la lettre affectée à la compagnie, suivie du numéro de l'escouade à laquelle appartient le sac. Exemple :

23e DE L.
D. 6.

348. *Blouse de cuisine*. En première ligne, l'indication du régiment ; au-dessous la lettre de la compagnie en gros caractères (40^{mm} environ) sur le côté droit de la poitrine, opposé à la poche.

349. *Pantalon de cuisine*, même marque en dedans de la ceinture.

350. Les menus objets non détaillés ici sont marqués de la manière la plus appropriée à leur forme et à leur classement dans les catégories d'effets, toutes les fois que la marque peut y être facilement appliquée, et que leur peu d'importance ne rend pas cette marque inutile.

IIe PARTIE

Officiers.

CHAPITRE Ier. — Habillement et coiffure.

TUNIQUE (*Pl.* Ire).

351. Confectionnée en drap fin. Mêmes couleurs, coupe, forme et dimensions que pour la tunique de la troupe, mais la jupe de la

même ampleur que dans cette dernière est de 30mm plus longue, et doit tomber à 210mm de terre l'homme étant à genoux.—En raison de la largeur du ceinturon d'officier la hauteur de la patte de ceinturon est réduite à 90mm, sa largeur est de 50mm à la tête et de 25 au bas.

352. Le devant de la jupe est parementée en drap pareil sans aucune autre garniture de soie, laine ou tissu quelconque.

353. Les boutons sont dorés au bruni, du même modèle et des mêmes dimensions que ceux de la troupe.

CABAN (*Pl.* XII).

354. En drap bleu foncé, doublure en drap garance; croisant sur la poitrine au moyen de quatre gros boutons d'uniforme de chaque côté, dont le premier reçoit la pointe supérieure du revers et le dernier est à la hauteur de la ceinture, les deux autres espacés également. Boutonnières correspondantes. — La croisure est telle que, le caban étant boutonné, les deux boutons du haut sont à une distance transversale l'un de l'autre de 200mm et ceux du bas à 120mm l'un de l'autre; les deux intermédiaires sont en ligne directe entre le premier et le dernier.

355. *Dos*, d'une seule pièce, fendu au bas sur 400 à 450mm selon la taille ; cette fente se fermant à volonté avec des boutons noirs dans une sous-patte non apparente.

356. *Collet*, rabattu à la Saxe, aussi en drap bleu doublé de même et arrondi à ses angles. Il peut se relever à volonté pour couvrir le cou. Sa hauteur ainsi développée est d'environ 110mm.

357. *Capuchon mobile*, s'adaptant à volonté sous le collet à la Saxe, au moyen d'une laçure ou de boutons non apparents. Il est du même drap que le caban et doublé comme ce dernier.

Sa forme, plié en deux, est celle d'un trapèze, hauteur derrière sur le pli 450mm ; *idem* devant, le long du bord, 500mm ; largeur en haut sur l'arête 400mm. L'angle postérieur est arrondi, et il n'y est placé ni gland ni houppette. —Largeur directe à l'encolure un peu creusée 530mm.

Ce capuchon sert pour la tenue de route et de campagne et ne se porte point devant la troupe dans le service de garnison.

358. *Manches*, sans coude, et rondes du bas sans aucune fente ni patte.

359. *Garnitures*, autour des devants et du bord inférieur ; autour des fentes de poches placées sur les côtés ; autour du collet et du devant du capuchon ; autour des manches où elle dessine un petit parement en accolade (hauteur à la pointe 40mm, largeur, 100mm), une tresse plate dite au boisseau, largeur 15mm, en poil de chèvre, noir, forme un encadrement. — Sur toutes les coutures est appliqué un cordonnet rond également noir, grosseur 2mm.

360. A l'encolure du côté gauche est cousu solidement *un cor-*

don à échelle en tresse carrée de poil de chèvre noir (grosseur 4^{mm}), de 300^{mm} environ de longueur en double, se rattachant à une olive recouverte du même poil de chèvre, fixée à droite à la place correspondante. — Ce cordon sert à retenir le caban sur les épaules lorsqu'on le porte en guise de manteau.

361. Sur chaque manche est placé un nœud hongrois en tresse plate, or ou argent comme le bouton, de 3^{mm} de largeur, indiquant par le nombre de ses brins le grade de l'officier; savoir : sous-lieutenant 1 rang ; lieutenant 2 ; capitaine 3 ; chef de bataillon et major 4 ; lieutenant-colonel et colonel 5. — Pour le lieutenant-colonel, les 2e et 4e rangs, pour le major, le 1er à partir du parement (il est marqué A sur la planche XIII), et pour l'adjudant-major, le 2e rang sont du métal opposé au bouton. Pour le capitaine instructeur de tir les deux rangs extérieurs sont du métal opposé au bouton ; celui du milieu comme le bouton.

362. Les dimensions et la forme de ces nœuds sont indiquées dans la planche XIII. Le sommet du nœud de sous-lieutenant s'élève au-dessus du bord de la manche à 180^{mm}; pour lieutenant aussi à 180^{mm}; pour capitaine à 240^{mm}; pour chef de bataillon et major à 300^{mm}; pour lieutenant-colonel et colonel à 360^{mm}. Les rangs de tresse sont espacés entre eux de 2^{mm}. Outre ces nœuds, il est placé sur les épaules des passants d'épaulettes du même métal que le corps d'épaulettes du grade d'officier (art. 386).

363. Ce caban sert à cheval comme à pied. Il est fait de manière que les épaulettes puissent entrer sous le haut des manches au moyen d'un fort embu ménagé à cet effet. — Le bas doit tomber à 330^{mm} de terre. Il est pratiqué sous le devant de gauche une poche dite de portefeuille.

364. Ce caban, *toujours garni de ses nœuds distinctifs de grade*, peut être porté sous les armes toutes les fois que la troupe porte la capote ou le manteau par-dessus la tunique ou la veste.

PANTALON (*Pl.* II).

365. Confectionné en drap fin et absolument semblable pour la couleur, la coupe, les dimensions et les dispositions à celui de la troupe. — Il se porte avec des sous-pieds en cuir noir qui se fixent à des boutons cousus en dedans du pantalon, de manière que ces sous-pieds s'enlèvent à volonté lorsque, dans les marches, l'officier n'en fait point usage.

SHAKO (*Pl.* IV).

366. Absolument semblable à celui de la troupe décrit ci-dessus (Art. 59 et suiv.), quant à la forme, aux dimensions et dispositions *rigoureusement les mêmes* et qui ne doivent être altérées sous aucun prétexte.

367. Le manchon, le calot et le bandeau sont en drap fin.

368. La *visière* est de la même coupe que celle du shako de troupe (art. 66), mais elle est en cuir verni, doublé en maroquin vert et bordée à cheval d'un petit jonc piqué, en cuir verni mince.

369. Les *ventouses* et les *jugulaires* sont semblables à celles du shako de troupe (art. 69 et 70).

370. Les tresses en laine jaune qui garnissent la couture supérieure du bandeau, les coutures montantes du turban, et celle qui contourne le calot renfoncé sont remplacées par des tresses en or, façon dite *au boisseau*, de 3mm de large. —La jonction de la visière avec le bandeau est recouverte d'une tresse en or, façon dite chaînette en petite milanaise tordue, de 3mm de grosseur.

371. Sur le devant du bandeau est appliqué le numéro du régiment découpé, en cuivre doré et quadrillé au mat, dont les chiffres, de la même forme que ceux du bandeau de la troupe, ont 19mm de hauteur.

372. Au-dessus du bandeau, il est placé comme au shako de troupe un rang de tresse. Elle est en or et elle indique le grade de sous-lieutenant.

Pour lieutenant il est mis.	2 tresses.
Pour capitaine.	3 —
Pour chef de bataillon et major.	4 —
Pour lieutenant-colonel et colonel	5 —

Elles surmontent la première, et elles sont séparées entre elles par un intervalle de 2mm.

Pour le lieutenant-colonel le 2e et le 4e rang ; pour le major le 1er, à partir du bandeau ; pour les adjudants-majors le rang du milieu, et pour le capitaine instructeur de tir le 1er et le 3e sont du métal opposé au bouton.

373. Les tresses placées sur les coutures verticales du turban sont simples sur chaque couture pour sous-lieutenant et pour lieutenant ; pour capitaine elles sont doubles et pour officier supérieur de tout grade elles forment trois rangs. Elles s'arrêtent sous la tresse horizontale la plus élevée sans paraître dans les intervalles des autres. Quels que soient le grade ou les fonctions de l'officier, ces tresses verticales sont du métal du bouton.

374. Sur le calot un nœud hongrois est formé avec la même tresse, indépendamment de celle qui entoure la circonférence. Il est fait d'un seul brin pour tous les officiers inférieurs et à deux brins pour les officiers supérieurs. Ils sont pour tous les grades du métal du bouton, sans mélange du métal opposé. — Diamètre de ce nœud d'avant en arrière 110mm, *idem* transversal 100mm.

375. La *cocarde* est en tissu de poil de chèvre pour les zones rouge et bleue. La zone blanche est en filé d'argent. Son diamètre est de 45mm. La zone écarlate extérieure et la zone blanche intermédiaire ont chacune 4mm de large.

376. La *ganse de cocarde* est formée de 3 brins de tresse carrée en or (pour tous les grades et fonctions) de 4^{mm} de grosseur redoublée autour de la queue d'un bouton demi-sphérique, uni, comme pour la ganse du shako de troupe et doré (art. 75). L'extrémité de ces brins est cousue contre un gousset porte-pompon en cuir fixé au niveau de l'arête supérieure du shako. — Longueur apparente de la ganse 55^{mm}, largeur, *idem* 20^{mm}.

377. Pour les officiers supérieurs les brins de tresse carrée de cette ganse sont remplacés par un même nombre de petites torsades mates de 3^{mm} et 1/2, du même métal que le bouton pour tous les grades et fonctions. Longueur apparente de la ganse 55^{mm}, largeur totale 21^{mm}.

378. Le shako des officiers est surmonté d'un *pompon* en tout semblable à celui de la troupe (sauf que la flamme est en poil de chèvre), suivant le bataillon et la compagnie auxquels ils appartiennent. Le numéro de la compagnie est uni et doré.

379. En grande tenue le lieutenant-colonel, les chefs de bataillon et le major portent un *plumet* en plumes de vautour, non tordues, montées sur baleine, présentant les couleurs nationales en trois tranches horizontales égales, le bleu à la base, le blanc au milieu, le rouge au sommet. Hauteur apparente du plumet 110^{mm}; diamètre à la tête arrondie environ 60^{mm}. La tige traverse une *olive* de 30^{mm} de haut sur 20 de grosseur en petites torsades d'or mat.

380. Le colonel seul fait usage d'une *aigrette* en plumes de héron blanches de 180^{mm} de hauteur y compris deux rangées de petites plumes de coq taillées en pointe, dont l'inférieure est bleue et l'autre écarlate (hauteur, ensemble 40^{mm}). — Même olive qu'au plumet ci-dessus (art. 379).

381. *Couvre-shako*, semblable en tout à celui de la troupe, mais le numéro est doré et les cordons sont en soie.

BONNET DE POLICE (*Pl.* IV).

382. Semblable à celui de la troupe quant aux formes, couleurs, matières et confections. Les dimensions sont celles indiquées ci-après (art. 385).

Visière coupée carrément à angles arrondis et placée comme au bonnet de troupe. Elle est bordée d'un petit jonc piqué en cuir verni.

Les cordonnets en laine sont remplacés par des *tresses plates* en or, comme le bouton de l'uniforme et de 3^{mm} de large. — Sur le calot et formé avec la même tresse un *nœud hongrois*. Le calot, à sa circonférence, est entouré d'un rang de tresse.

383. Une *fausse jugulaire* en petit galon d'or ou d'argent, comme le bouton, largeur 5^{mm}, est appuyée sur la visière et fixée au-dessus des tempes par deux petits boutons d'uniforme de 10^{mm} de dia-

mètre auprès desquels sont placés sur la fausse jugulaire deux petits passants faits du même galon. — Il n'est placé sur le bandeau du bonnet aucun numéro ni ornement quelconque.

384. Le nombre des tresses qui surmontent le bandeau indique le grade de la manière réglée ci-dessus (art. 372) pour le shako. — Les tresses qui ornent les coutures verticales sont disposées suivant les grades, comme il est dit également pour le shako (art. 370). — Le nœud hongrois du calot (art. 382) est fait d'un seul brin de tresse pour tous les officiers inférieurs. Il est à deux brins pour les officiers supérieurs. — Quels que soient le grade et les fonctions, les tresses des coutures verticales et celles du nœud hongrois sont du même métal que le bouton et sans mélange du métal opposé.

385. Hauteur totale du bonnet, non compris le renfoncement du calot	devant	0m 080	millim.
	derrière, verticale.	0 110	
Hauteur du bandeau partout		0 030	
Diamètre du calot, selon la pointure, environ		0 120	
Idem hors d'œuvre du nœud hongrois		0 080	
Largeur de la visière au milieu		0 040	

CHAPITRE II. — Marques distinctives des grades et fonctions (*Pl.* V).

386. *Epaulettes.* Corps à écusson en galon d'or ou d'argent dit *en trait* légèrement côtelé sans dessin, broderie ni application quelconques : Frange *en petites torsades brunies* pour officiers inférieurs et *en grosses torsades mates* pour officiers supérieurs. Au contour d'écusson *trois tournantes*, l'une de 12mm de diamètre en *bourdon mat* (de 1mm environ) et *filé brillant* (de 1/2mm), roulées alternativement sur âme en coton; l'autre tournante intérieure, diamètre 4mm, en *petite milanaise tordue mate*, mélangée d'une autre *non tordue et brillante*. La 3e contiguë à la frange est du même travail que celle intérieure et de 5mm de diamètre.

La forme de ces épaulettes est la même que pour la troupe; leurs dimensions sont les suivantes :

Longueur du corps, du sommet à la naissance de l'écusson	120 à 130	millim.
Hauteur de l'écusson non compris les tournantes	45	
Largeur de l'écusson *idem*	95	
Largeur courante du corps	65	
Largeur du corps au sommet	40	
Largeur de chaque pan coupé	20	
Longueur apparente des franges à graine, pour adjudant sous-officier	85	
Longueur apparente des franges à petites torsades pour officier inférieur	85	
Diamètre des petites torsades, environ	02	
Longueur apparente des franges à grosses torsades pour officier supérieur	55	
Diamètre des grosses torsades, environ	08	

387. Un petit bouton d'uniforme est fixé en haut du corps d'épaulette et une forte agrafe est placée en dessous, à la partie correspondante. Elle s'engage dans un petit gousset cousu sur le vêtement.

388. *Brides*. En galon *en trait* côtelé du même métal que le corps de l'épaulette, quel que soit le bouton. Largeur du galon 10^{mm}, sans dessins ni broderies.

389. *Doublure* des épaulettes et des brides en drap du fond de la tunique.

390. L'épaulette et la contre-épaulette sont placées près du collet à 10^{mm} de la couture, droit sur le milieu de l'épaule, sans pencher en avant ni en arrière, les brides touchant exactement de leurs deux extrémités le contour d'écusson, et ajustées de manière à ne pas laisser glisser ni ballotter l'épaulette. L'écusson de cette dernière doit être parfaitement horizontal.

391. Le *sous-lieutenant* porte une épaulette à franges sur l'épaule droite et une contre-épaulette sur la gauche. Même métal que le bouton.

392. Le *lieutenant*, une épaulette à gauche, une contre-épaulette à droite. Même métal que le bouton.

393. Le *capitaine*, deux épaulettes. Métal du bouton.

394. Le *capitaine adjudant-major*, deux épaulettes du métal opposé au bouton, ainsi que leurs brides.

395. Le *capitaine instructeur de tir*, deux épaulettes, corps et brides du métal opposé au bouton; franges et tournantes comme le bouton.

396. Le *chef de bataillon*, une épaulette à grosses torsades à gauche, une contre-épaulette à droite. Métal du bouton.

397. Le *major*, une épaulette à grosses torsades à droite, une contre-épaulette à gauche. Métal du bouton.

398. Le *lieutenant-colonel*, deux épaulettes à grosses torsades, franges et tournantes du métal du bouton. Corps et écusson, ainsi que les brides du métal opposé.

399. Le *colonel*, deux épaulettes à grosses torsades en entier du métal du bouton.

400. Les officiers des compagnies d'élite portent au collet de la tunique les mêmes attributs que leurs compagnies respectives, grenades ou cors de chasse, brodés en cannetille et paillettes, métal du bouton, sur drap pareil au fond du collet. Mêmes dimensions que pour la troupe (*Pl.* V). — Ceux de l'état-major des régiments et des bataillons ont au collet des grenades brodées de même.

CHAPITRE III. — Équipement (*Pl.* XI).

OFFICIERS INFÉRIEURS.

401. *Ceinturon* (tenue habituelle), se portant par-dessus la tunique où il est soutenu par la patte à ce destinée placée sur le côté

gauche, près et en arrière de la bélière antérieure. Il est en cuir verni noir pour la tenue habituelle, et il se compose d'une bande de deux bélières et d'un feutre.

Bande (largeur 45^{mm} ; longueur selon la taille de l'officier). A l'extrémité de gauche est un D cousu à demeure pour recevoir l'agrafe de la plaque. A l'autre extrémité est ajustée une plaque à pontet et à verrou, même système que pour la troupe (art. 157) pour faire varier à volonté la longueur de la bande.

402. La plaque est en cuivre doré *à l'or moulu*, quel que soit le bouton de l'uniforme, et porte en relief une figure représentant le Génie de la France entouré de la légende : *Honneur et Patrie* (Voir *Pl.* XI).

Hauteur de la plaque, 55^{mm} ; largeur développée, 55^{mm} ; flèche de la cambrure, 5^{mm} ; longueur des pans coupés, 4^{mm}.

403. *Bélière antérieure*, largeur 25^{mm} ; longueur proportionnée à la taille (de 250 à 300^{mm}) non compris les remplis d'enchapure de chaque bout (380 à 430^{mm} développée). Elle s'enchape à la bande au moyen d'un bouton à deux têtes en cuivre doré dans un D du même métal (largeur dans œuvre 27^{mm}, hauteur *idem* 10^{mm}), pris dans une enchapure en cuir verni de toute la largeur de la bande et solidement cousue sur chaque bord de celle-ci. — A ce D est assemblé un fort crochet dit de *trousse-sabre* en cuivre doré (longueur 45^{mm}) qui traverse par une entaille la tête de la bélière, et qui reçoit l'anneau de fourreau du sabre quand il se porte au crochet. — Les deux boutonnières de tête de bélière qui reçoivent ce double bouton sont percées de manière que son centre soit à 15^{mm} environ au-dessous du bas du crochet. Le sabre étant au crochet, la coquille de sa poignée doit arriver à 15^{mm} environ au-dessous du bord inférieur de la bande pour ne point l'endommager par son frottement.

404. Le *feutre* sert à préserver le vêtement du frottement de la coquille du sabre ; il est en fort cuir verni, et cousu à la bande ; il déborde par devant de 30^{mm} la bélière sous laquelle il passe. Sa longueur près de la bande est de 160^{mm}, et son bord inférieur présente une courbe dont la plus grande distance par rapport à la bande est de 50^{mm}. Il est percé d'une *entaille* pour le passage de la patte du ceinturon (*Pl.* XI).

405. La *bélière postérieure* (largeur 25^{mm}, longueur développée environ 700^{mm}) s'attache à la bande par un double bouton dans un D horizontal soudé à un *coulant* aussi en cuivre doré et uni de 6^{mm} de largeur transversale, lequel embrasse la totalité de la bande et glisse à volonté sur elle pour être placé au milieu entre les deux boutons de la taille.

406. Ces deux bélières passent dans les anneaux du sabre et s'y fixent, sans aucuns porte-mousqueton ni crochets, avec de doubles boutons dorés comme ceux du haut et ayant également 13^{mm} de diamètre à la tête ; ils sont placés à 25^{mm} au-dessous du pli que forme la bélière dans l'anneau.

407. Le sabre se porte habituellement au crochet, la poignée en arrière et le bout en avant, la bélière antérieure faisant un tour autour du fourreau. Le sabre ne doit jamais traîner à terre ni être porté sous le bras.

408. *Pour la grande tenue*, le ceinturon est des mêmes forme et dimension que celui qui vient d'être décrit, mais la bande et les bélières sont en galon d'or ou d'argent, comme le bouton, façon dite *soubise-hussards*. Largeur pour la bande de ceinture, 42^{mm}, présentant 4 bandes de métal de 9^{mm} chacune, séparées par trois raies en soie bleu foncé *bon teint*, de 2^{mm}, tissées dans le galon. Ce galon est monté sur une âme en cuir d'une force suffisante et doublé en maroquin noir formant passe-poils sur les bords (largeur totale de la bande y compris les passe-poils, 45^{mm}). — Les bélières sont montées et doublées de la même manière ; le galon a 22^{mm} de largeur avec une raie bleu foncé de 2^{mm} au milieu (largeur totale des bélières y compris les passe-poils, 25^{mm}). Le coulant de bélière postérieure n'est point apparent par-dessus la bande; il glisse sur un cuir placé en dedans comme on le voit en MM (*Pl.* XI). — Le ceinturon de grande tenue est garni, comme celui de tenue habituelle, d'un *feutre* en cuir verni noir pour préserver le vêtement du frottement de la coquille de l'arme.

Le ceinturon de grande tenue se ferme avec la même plaque que celui de tenue habituelle.

409. *Dragonne*. Se compose d'un cordon en soie noire de 4^{mm} environ de grosseur et de 350^{mm} de longueur apparente, étant ployé en deux. Ses deux bouts sont réunis et rentrent dans un gland entièrement en or pour tous les grades, et quel que soit le métal du bouton d'uniforme. La *tête* de ce gland en forme de poire (hauteur 30^{mm}, grosseur au renflement 17^{mm}), est recouverte à *points de Milan* en *cannetille mate* pour officiers supérieurs, et en *filé brillant* pour officiers inférieurs. — La frange est de même espèce que celle des épaulettes, savoir : en grosses torsades mates (hauteur 45^{mm}) pour officiers supérieurs, et en petites torsades brunies (hauteur 55^{mm}) pour les autres. Grosseur du gland à la frange pour tous les grades environ 30^{mm}. — Un *contour* (hauteur 10^{mm}) en petites torsades pour tous les grades, mates ou brunies comme la frange, couvre la réunion de celle-ci avec la poire du gland. — Un *coulant* en or (hauteur 10^{mm}), même travail que la poire, est mobile le long du cordon.

410. Cette dragonne est remplacée, pour les marches, les exercices ordinaires et les corvées, par un cordon semblable en soie noire terminé par une olive (hauteur 40^{mm}, grosseur au milieu 25^{mm}), recouverte à *points suivis* de la même soie, avec coulant du même travail et aussi de soie noire.

411. La dragonne s'attache par un nœud coulant dans l'œil ménagé à cet effet près du pommeau du sabre. Le cordon fait quelques tours autour de la garde, et vient ressortir près de la coquille, de

manière que le haut de la poire du gland pende environ à 60^{mm} au-dessous de cette coquille (Voir *Pl.* XIII).

412. *Hausse-col.* En cuivre doré pour toutes les armes. Portant au milieu un ornement en argent représentant un aigle couronné tenant la foudre (*Pl.* XI).

Chaque pointe arrondie est percée d'un trou pour recevoir les cordons qui sont en cordonnet rond de filé en or ou en argent comme le bouton, pour tous les grades et fonctions, avec des macarons (diamètre 20^{mm}) faits du même cordonnet pour officiers inférieurs, et en petites torsades mates pour officiers supérieurs.

Le hausse-col est doublé en drap du fond de la tunique, formant un petit passe-poil alentour.

Largeur du hausse-col aux deux pointes, 140^{mm} ; hauteur au milieu, 55^{mm} ; profondeur de la concavité supérieure, 45^{mm}.

413. *Gants.* En tissu de fil ou de coton blanc.

414. *Bottines.* Sous le pantalon. En route, les officiers à pied peuvent faire usage de souliers et de guêtres.

415. *Col.* En satin turc fin pour tous les grades, monté sur carcasse en soie de sanglier, et sans aucun liséré blanc.

OFFICIERS SUPÉRIEURS.

416. *Ceinturons* de tenue habituelle et de grande tenue en tout semblables à ceux décrits ci-dessus (art. 401 et suiv). La longueur de la bélière de devant est la même que pour les officiers à pied ; toutefois, il faut que l'officier à cheval, le sabre n'étant plus au crochet, puisse saisir facilement la poignée en inclinant légèrement le corps à gauche et en passant la main droite par-dessus l'avant-bras gauche dont la main tient les rênes.

417. *Hausse-col.* Comme pour officier inférieur. Les macarons des cordons sont en petites torsades mates, semblables au bouton pour tous les grades d'officier supérieur.

418. *Gants.* En peau de daim, mouton ou castor blanchi, en raison du service à cheval. *Col.* Comme ci-dessus (art. 415).

419. *Bottines.* Avec éperons en fer limé et poli, vissés sur les talons. Tige droite et ronde un peu relevée. Longueur environ 50^{mm}.

CHAPITRE IV. — Harnachement (*Pl.* XIV et XV).

420. Selle. En cuir fauve, de la forme dite *à l'anglaise*, à trousequin relevé, avec *prolongements* mobiles, *fontes* en cuir fauve terminées par des bouts en cuivre ciselé (hauteur 90^{mm}) ; *étriers* en fer poli ; *étrivières* en cuir fauve ; *croupière* en cuir noir à une seule branche dite *à la française ; poitrail* en cuir noir avec fausse martingale ; réunis par un cœur en cuivre portant le numéro du régi-

ment découpé à jour et doublé en cuir. A chaque branche du poitrail est une boucle en cuivre se rattachant aux deux bouts d'un contre-sanglon qui passe par-dessus le pommeau de la selle ; *sangles* en tissu de laine bleu foncé.

421. Les *prolongements mobiles* (*Pl.* XV) sont en fer recouverts de cuir fauve et réunis par une traverse autour de laquelle tourne un crochet G. Chacun d'eux porte une patte en fer relevée d'équerre, présentant une mortaise ou œil qui s'applique contre le troussequin de la selle et reçoit l'un des deux crampons E rivés sur le troussequin. Ces crampons débordent les mortaises des pattes suffisamment pour y passer les courroies de portemanteau qui empêchent les pattes de s'écarter du troussequin. — Le crochet G s'agrafe dans le crampon de croupière et consolide le système. La longe de croupière enveloppe le tout avant d'être bouclée.

422. Les *fontes* sont légèrement échancrées sur le devant pour loger la crosse du pistolet. Elles sont montées sur un *chapelet* en cuir fauve cousu lui-même sur un *surfaix* du même cuir qui enveloppe toute la selle. Elles peuvent à volonté se coucher à plat sur le chapelet ou se relever sur champ. — Pour cela, le chapelet (*fig.* 1re) est percé à la hauteur du bourrelet de chaque fonte de trois mortaises A, B, C, servant à passer une courroie qui soutient la fonte. Quand la fonte est à plat, la courroie passe dans les mortaises A et B convenablement espacées entre elles. Quand la fonte est relevée sur champ, la courroie traverse les mortaises A et C. — Cette courroie s'engage dans un crampon de fer K rivé sur l'avant de la fonte et dans un passant L cousu sur son plat pour l'empêcher de vaciller (*fig.* 2). Au bas de la fonte, à son rétrécissement, est une courroie qui l'entoure après avoir passé dans un D enchapé près du quartier à la pointe de l'arçon (*fig.* 1re). Cette courroie est à deux boucleteaux PP, dont l'un sert à saisir la fonte et l'autre à fixer le manteau roulé en avant de la fonte, quand celle-ci est relevée sur champ. — Une courroie engagée dans un passant cousu sur le panneau du chapelet arrête le manteau par en haut.

423. Tapis. De la forme indiquée dans la *Pl.* XIV ; à angles de devant arrondis et présentant sur le derrière, de chaque côté, un angle de 75 degrés. Il est en drap bleu foncé doublé en molleton de laine couleur foncée ; passe-poilé en drap de couleur distinctive, et galonné, à 5mm du passe-poil, d'un galon façon à lézardes, en or ou en argent, comme le bouton de l'uniforme (largeur 35mm), pour chef de bataillon et major.

424. Pour colonel, un second galon du même métal et du même travail, mais de 15mm seulement de largeur, est placé à 5mm en dedans du 1er.

425. Pour lieutenant-colonel, le tapis est également orné de deux galons. Le plus large est du métal du bouton, comme pour colonel ; le plus étroit est du métal opposé.

Dans l'angle postérieur est brodé, en cannetille d'or ou d'argent, selon le bouton, le numéro du régiment de 60^{mm} de hauteur.

Un entre-jambes en cuir verni noir est appliqué au bas du tapis sur une longueur de 300^{mm}.

426. Couvre-fontes. Destiné à recouvrir le paquetage du devant. Il est du même drap que le tapis et galonné en or ou en argent de la même manière, suivant le grade ; sa coupe est indiquée dans la *Pl.* XIV. — Il est percé d'une *portière* recouverte d'une patelette en cuir verni grené. Il s'attache à la selle par deux courroies de paquetage, une de chaque côté, en cuir noir, avec demi-boucle de cuivre et passant en cuir, qui enveloppent la charge et le bas de la fonte, traversent un œillet pratiqué au couvre-fonte et reviennent se boucler en dessus. Sa doublure est en fort coutil bleu et blanc *à mille raies* et peut avoir des poches intérieures non apparentes.

427. Portemanteau. En drap bleu foncé, longueur 450^{mm}, diamètre en dedans des passe-poils des ronds 105^{mm}. Il se ferme au moyen de trois contre-sanglons noirs avec leurs boucles. — Les *ronds* sont passe-poilés, en dedans du bourrelet, en drap de couleur distinctive. L'intérieur de ce passe-poil est en cuir de vache percé près de la circonférence de quatre trous ou œillets pour recevoir les tenons *des plaques de ronds mobiles*.

Ces plaques sont en zinc, de 105^{mm} de diamètre, de manière à s'emboîter dans le passe-poil ; elles sont très-légèrement bombées et portent quatre tenons en fil de cuivre solidement rivés et correspondant aux œillets du rond où ils s'engagent, et ils sont arrêtés en dedans du portemanteau par une lanière ; ces plaques sont recouvertes en drap bleu, galonnées au bord d'un seul galon pour tous les grades, or ou argent, comme le bouton, façon à lézardes ; largeur 15^{mm}, et brodées au centre en cannetille d'or ou d'argent du numéro du régiment, hauteur 35^{mm} (pour tenue de route, voir article 435).

428. Le portemanteau se place sur les prolongements mobiles (art. 421), où il est maintenu au moyen de deux courroies de charge en cuir noir, avec demi-boucles en cuivre, qui passent dans les crampons E du troussequin (art. 421). Une troisième courroie semblable entoure le portemanteau au milieu des deux autres, sans tenir à la selle. Les trois boucles de ces courroies doivent être alignées sur la ligne intérieure du portemanteau, et les bouts des courroies sont renfoncés entre le rouleau et le troussequin. Les boucles de fermeture du portemanteau doivent être tournées vers la selle pour n'être point apparentes.

429. Bride du modèle général de 1845, en cuir noir. *Dessus de tête* bifurqué de chaque côté en deux contre-sanglons, dont ceux de devant pour les montants de mors et ceux de derrière pour les montants de mors de filet. — Il est garni d'une gourmette de rechange en acier, attachée par deux ganses et deux boutons en cuivre. — Largeur du montant, 22^{mm}. Ils sont garnis en haut d'une boucle,

et en bas d'une boucle et d'un porte-mors. — *Frontal* noir, largeur 25^{mm}.—Il supporte une sous-gorge en deux morceaux, largeur 17^{mm}, qui y sont cousus obliquement et qui se réunissent par une petite boucle noire sous sa ganache. — *Rênes* avec fouet de bride en haut et porte-rênes au bas.

430. *Filet* en cuir noir, composé de deux montants comme ci-dessus, d'un mors de filet et d'une rêne, à chaque extrémité de laquelle sont une boucle et un porte-rêne.

431. Toutes les boucles de la bride et du filet sont en cuivre, espèce dite *à baguette*, avec leur passant aussi en cuivre, présentant une seule traverse sans cul-de-lampe.

432. Mors en fer poli; branches à col de cygne, réunies au bas par une traverse. *Bossettes* en cuivre, diamètre 30^{mm}, estampées en relief du numéro du régiment.

433. Licol de parade en cuir noir. Largeur de toutes ses pièces 25^{mm}, sauf au milieu du dessus de nez, où cette largeur est de 37^{mm}. — Il porte une longe en cuir noir, qui se rattache près de la fonte du côté montoir.

434. Petite tenue. Même *selle*, fontes à plat, recouvertes de calottes en cuir verni noir, assemblées sur un faux chapelet en cuir fauve et qui se rabattent à volonté sur l'encolure du cheval au moyen de pattes en veau cousues sur leur partie moyenne antérieure et qui se boutonnent sous le chapelet des fontes. — Point de *portemanteau*. — *Tapis* semblable à celui de la grande tenue quant à l'étoffe, à la forme et aux dimensions. Il est passe-poilé de même en drap de couleur distinctive, mais ses galons, façon cul-de-dé, sont en poil de chèvre de cette couleur, ainsi que le numéro brodé dans les pointes. — *Bride* comme pour la grande tenue.

435. Tenue de route. Même *selle*, fontes relevées sur champ, manteau roulé en avant.—*Tapis* comme à la petite tenue.—*Couvre-fontes* semblable à celui de la grande tenue, mais galonné en poil de chèvre de couleur distinctive de la même manière que le tapis. — Même portemanteau qu'à la grande tenue, mais les *plaques de ronds* mobiles (art. 427), galonnées en or ou en argent, sont remplacées par d'autres galonnées en poil de chèvre de couleur distinctive (largeur du galon 15^{mm}), et le numéro est brodé en poil de chèvre de cette couleur.

OFFICIERS INFÉRIEURS AUTORISÉS A ÊTRE MONTÉS.

436. Ces officiers font usage du harnachement décrit ci-dessus pour la tenue de route, qui est en même temps pour eux celle d'ordonnance, savoir : selle à fontes relevées, manteau roulé devant, tapis et couvre-fontes bleus galonnés d'un seul galon de poil de chèvre cul-de-dé, largeur 35^{mm}, de couleur distinctive, avec le

numéro brodé en poil de chèvre, hauteur 60mm. Portemanteau galonné en poil de chèvre, numéro *idem*.

437. *En petite tenue*, même selle, même tapis, fontes à plat, avec calottes en cuir verni noir; point de portemanteau.

CHAPITRE V. — Armement des officiers (*Pl.* XVI).

OFFICIERS INFÉRIEURS.

438. Sabre (modèle 1855). *Lame* très-légèrement cambrée, longueur 775mm. Un pan creux se terminant à 15mm de la pointe, une gouttière commence à 145mm du talon et se fond à la naissance du biseau, c'est-à-dire à 265mm de la pointe, en un petit pan creux séparé du premier par une arête qui se dirige vers la pointe. Le dos est légèrement arrondi.

439. *Monture*. Poignée en corne de buffle ornée d'un filigrane doré. Garde en laiton, dorée, à quillon et à deux branches. A la partie supérieure, la branche principale porte une fente pour le passage du cordon de la dragonne. La branche latérale est reliée à la garde par des ornements, et forme ainsi la demi-coquille extérieure. Ornements sur la calotte, les branches et le quillon.

440. *Fourreau* en tôle d'acier; cuvette à battes appuyant sur le tranchant. — *Cravate* en buffle.

Poids moyen de l'arme.	sans fourreau. .	0 kil. 875
	avec fourreau. .	1 kil. 270

OFFICIERS SUPÉRIEURS.

441. Sabre (modèle 1855). *Lame* droite à deux tranchants; longueur 860mm. Deux pans creux; au milieu une gouttière qui se termine à 110mm de la pointe à la naissance de l'arête.

442. *Monture*. Poignée en corne de buffle, ornée d'un filigrane doré. Garde en laiton dorée, à quillon et à trois branches. A la partie supérieure de la branche principale est une fente pour le passage du cordon de la dragonne. Les deux branches latérales, réunies vers le milieu de la branche principale, sont jointes entre elles par des ornements, et forment ainsi la demi-coquille extérieure. Ornements sur la calotte, les branches et le quillon.

443. *Fourreau* en tôle d'acier. Dard à branches symétriques. Cuvette à battes appuyant sur les deux tranchants, maintenue par un rivet. — *Cravate* en buffle.

Poids moyen de l'arme.	sans fourreau . .	0 kil. 975
	avec fourreau . .	1 kil. 410

(*Voir* décision spéciale, du 18 janvier 1856).

444. Pistolets du modèle général d'officier de cavalerie.

IIIe PARTIE

Corps assimilés à l'infanterie de ligne.

CHAPITRE Ier. — Infanterie légère d'Afrique.

445. Tunique de la même forme et des mêmes dimensions que celle de l'infanterie de ligne, avec les modifications ci-après :

446. Elle est en drap bleu foncé; sa couleur distinctive est jonquille.

447. *Collet* jonquille, passe-poilé en bleu; de chaque côté une patte découpée en accolade à trois pointes en drap bleu (largeur aux pointes 40mm, *idem*, aux rentrants 30mm).

448. *Parements* coupés en pointe saillante sur le milieu du dessus de manche. Hauteur courante 55mm, *idem* à la pointe 110. — Ils sont en drap du fond, avec un passe-poil jonquille. Il n'y est placé ni fente ni boutons.

449. *Boutons* en étain, demi-bombés, d'une seule pièce; la queue fondue en même temps que le bouton. Elle est plate et repercée d'un trou. — Estampés en relief d'une étoile au centre d'un cor de chasse, renfermé lui-même dans une baguette à fleurons. (Diamètre des gros 23mm sur 5 de bombage; *idem*, des petits 17 sur 4.)

450. Capote comme celle d'infanterie de ligne, mais les pattes du collet sont bleu foncé. — Boutons en étain comme sur la tunique.

451. Pantalon comme pour l'infanterie de ligne.

452. Shako comme pour l'infanterie de ligne. Sur le bandeau le n° du bataillon découpé en drap garance (au lieu de jonquille). — Le bouton de la ganse est en métal blanc.

453. *Pompon* comme pour les compagnies du centre de l'infanterie de ligne (art. 76), flamme verte; sphère bleu foncé pour le 1er bataillon; garance pour le 2e; jonquille pour le 3e; avec le n° de la compagnie en métal blanc. Pour la section hors rang, entièrement vert, le coquillage du collet de la flamme jonquille. — Point de n°. — Pour état-major, sphère bleue, flamme écarlate au sommet, blanche à sa base ainsi que son coquillage (art. 79).

454. Bonnet de police comme pour l'infanterie de ligne (art 84). Sur le devant du bandeau le n° du bataillon découpé en drap jonqnille (au lieu de garance).

455. Epaulettes, corps garance, franges et tournantes vertes (art. 103 et suivants).

456. Galons de grades en argent pour sous-officiers

jonquille pour caporaux et soldats de 1re classe, ceux en argent lisérés en drap jonquille.

Le galon suit à 2mm de distance les contours du parement en pointe. Le somment de l'angle du galon ne doit pas s'élever au-dessus du pli inférieur du parement à plus de 180mm. Lorsqu'il y a deux galons, le sommet du second doit être à 245mm du bas du parement.

Les chevrons d'ancienneté posés comme dans l'infanterie de ligne (art. 114).

457. Equipement et petit équipement comme pour l'infanterie de ligne.

458. Officiers, comme dans l'infanterie de ligne, sauf les différences indiquées ci-dessus pour la troupe.

Les parements de la tunique sont en pointe. Les boutons sont argentés. — Les tresses du shako et du bonnet de police ainsi que les nœuds de manches du caban sont en argent. Les épaulettes sont en argent.

459. *Dans le harnachement* pour chevaux d'officiers montés, le galon du tapis et du couvre-fonte de grande tenue est en argent. — Pour la petite tenue ces galons sont jonquilles. — Le n° de régiment, du tapis, du portemanteau, du cœur de poitrail et des bossettes du mors est remplacé par un cor de chasse (voir ci-dessus art. 420 et suivants).

Chapitre II. — Cadres des compagnies de discipline.

460. Même uniforme que l'infanterie de ligne, sauf les différences ci-après :

461. Tunique. *Le collet* est bleu foncé avec passe-poil garance. Tous les passe-poils de la tunique sont également garances. — *Boutons* en cuivre tomback, demi-bombés, entièrement unis, sans n°, légende, attribut ni filet. Mêmes dimensions que pour ceux d'infanterie de ligne. — *Epaulettes* comme pour l'infanterie de ligne.—*Galons de grades* en or, ceux en laine de couleur garance.

462. Capote comme pour l'infanterie de ligne, mais le collet n'a point de pattes de couleur tranchante.

463. Pantalon comme pour l'infanterie de ligne.

464. Shako comme pour l'infanterie de ligne, mais les cordonnets passe-poils sont bleu foncé. — Sur le bandeau est appliqué le n° de la compagnie, soit de fusiliers, soit de pionniers, découpé en drap garance.—*Pompon* à sphère bleue et flamme verte pour les compagnies de fusiliers, à sphère verte, flamme bleue pour les compagnies de pionniers. — Sur la sphère le n° de la compagnie en cuivre (voir art. 76 et suivants).

465. Bonnet de police comme pour l'infanterie de ligne (art. 84), avec le n° de la compagnie en drap garance.

466. Équipement (grand et petit) comme pour l'infanterie, sauf que le porte-sabre-baïonnette est remplacé par le porte-sabre et le porte-baïonnette décrits ci-dessus (art. 164 et 165).

La giberne, le porte-baïonnette et la bretelle de fusil ne sont point affectés aux compagnies de pionniers qui ne sont point armées de fusils.

467. Officiers, comme dans l'infanterie de ligne, sauf les différences indiquées ci-dessus pour la tunique et pour le pompon.

CHAPITRE III. — Régiment étranger.

468. Même uniforme que l'infanterie de ligne, sauf les différences ci-après :

469. Tunique bleu foncé, *collet* garance avec passe-poil bleu. — Tous les autres passe-poils sont garances. — *Boutons* en cuivre tomback, portant autour, entre deux filets concentriques, la légende : *Régiment étranger.*

470. Capote comme pour l'infanterie de ligne, pattes de collet bleu foncé.

471. Pour les compagnies d'élite le collet est orné de grenades ou de cors de chasse (art. 108), découpés en drap bleu.

472. Epaulettes comme dans l'infanterie de ligne.

473. Galons de grades en or pour sous-officiers. Ceux en laine sont garances.

474. Shako comme pour l'infanterie de ligne, mais le n° du bandeau est remplacé par une étoile en drap jonquille.

475. Le *pompon* est, comme dans l'infanterie de ligne, à flamme écarlate pour grenadier, verte pour fusilier, jonquille pour voltigeur. — La sphère qui porte le n° de la compagnie est bleu foncé pour le 1er bataillon ; garance pour le 2e ; jonquille pour le 3e ; bleu de ciel pour le 4e ; orangé pour le 5e ; vert pour le 6e avec le n° de la compagnie découpé en cuivre.

476. Bonnet de police comme pour l'infanterie de ligne, mais le n° du bandeau est remplacé par une étoile découpée en drap garance.

477. Equipement (grand et petit), comme dans l'infanterie de ligne.

478. Officiers, comme pour ceux de l'infanterie de ligne, sauf les modifications indiquées ci-dessus en ce qui concerne la tunique et le shako. Dans le harnachement, le n° de régiment est remplacé par une étoile, et le galon de tapis, couvre-fonte et portemanteau de petite tenue est garance.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

479. Pour tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions spéciales des trois chapitres précédents concernant l'uniforme des corps assimilés à l'infanterie de ligne, s'en référer à ce qui est prescrit dans les différentes parties du présent règlement.

IVe PARTIE

Tarifs et Devis.

RÉPERTOIRE.

Pages.

(A.) Nomenclature des effets divers affectés à chaque sous-officier et soldat des régiments d'infanterie. 472

(B.) Devis d'allocations d'étoffes et de frais de confection des effets d'habillement des corps d'infanterie. 474

(C.) Devis et tarif des frais de confection des effets spéciaux d'habillement en usage dans les corps d'infanterie. 476

(D.) Devis des galons alloués pour marques distinctives de grades, fonctions et ancienneté des sous-officiers et soldats. 477

(E.) Tarifs des accessoires d'habillement et des objets d'équipement dont l'achat direct est confié aux conseils d'administration des corps d'infanterie. 478

(F.) Tableau de la durée légale des effets d'habillement, de coiffure et de grand équipement à l'usage des sous-officiers et soldats d'infanterie de ligne. . . . 480

(A) *Nomenclature des effets divers affectés à chaque sous-officier et soldat des régiments d'*INFANTERIE.

Observation. — La manière dont les effets sont classés dans ce tableau n'est que pour ordre et n'entraîne pas, de droit, leur imputation à la charge du service de l'habillement, de la masse individuelle ou de celle d'entretien.

HABILLEMENT ET COIFFURE.

DÉSIGNATION DES EFFETS conformes à la description selon les grades.	GRADES ET FONCTIONS. Soldats et caporaux.	Sous-officiers.	Tambours.	Clairons.	Caporal-tambour.	Caporal-clairon.	Tambour-major.	Musiciens de diverses classes.	Sapeurs.	Maîtres ouvriers.	Enfants de troupe.	OBSERVATIONS.
Tunique d'ordonnance . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Id. de tenue journalière	1	1	1	1	1	1	1	1	1	»	»	
Capote	1	1	1	1	1	1	»	1	1	1	1	
Caban	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Veste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
Pantalon d'ordonnance . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Id. de tenue journalière .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Bonnet de police	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Shako avec pompon et coiffe .	1	1	1	1	1	1	»	1	1	1	»	
Colback avec sa flamme . . .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Plumet avec son olive . . .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Epaulettes d'ordonnance . .	1	1	1	1	1	1	»	»	1	1	»	
Trèfles de grande tenue . .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Epaulettes de petite tenue .	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Contre-épaulettes	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
Chapeau avec étui	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Bonnet à poil	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	

ÉQUIPEMENT.

Giberne	1	1	1	1	»	1	»	1	1	»	»	
Ceinturon et sa plaque . . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	»	
Porte-sabre-baïonnette . . .	1	1	»	1	»	1	»	»	1	»	»	
Porte-sabre (modèle 1831) .	»	»	1	»	1	»	»	1	»	1	»	
Bretelle de fusil	1	1	1	1	»	1	»	1	1	»	»	
Collier de tambour	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Cuissière	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Bretelle de caisse	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Caisse et ses baguettes . . .	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	
Clairon avec cordon	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	
Canne avec chaîne	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	

ÉQUIPEMENT (*suite*).

DÉSIGNATION DES EFFETS conformes à la description selon les grades.	GRADES ET FONCTIONS. Soldats et caporaux.	Sous-officiers.	Tambours.	Clairons.	Caporal-tambour.	Caporal-clairon.	Tambour-major.	Musiciens de diverses classes.	Sapeurs.	Maîtres ouvriers.	Enfants de troupe.	OBSERVATIONS.
Canne avec cordon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ceinturon galonné	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Id. de petite tenue en cuir verni noir.	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Collier galonné	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	
Giberne porte-musique et sa banderole	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	
Tablier de sapeur	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
Gants à la crispin. (paires).	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
Hache d'ord. avec son étui..	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
Havre-sac à fonte d'outil. .	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	
PETIT ÉQUIPEMENT.												
Havre-sac et ses courroies	1	1	1	1	1	1	1	1	»	1	1	
Chemises	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Souliers . . . . . (paires).	2	2	2	2	2	2	»	2	2	2	2	
Bottines . . . . . (*id.*). .	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	
Guêtres de cuir . (*id.*). .	1	1	1	1	1	1	»	1	1	1	1	
Id. de toile. (*id.*). .	2	2	2	2	2	2	»	2	2	2	2	
Cravates	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Caleçons	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bretelles de pantalon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Calotte de coton	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Gants en coton . . (paires).	2	2	2	2	2	2	»	2	2	2	2	
Id. en peau de mouton. . (*id.*). .	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	
Mouchoirs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Etui de tunique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bouchon de fusil	1	1	»	1	»	1	»	»	1	»	»	
Epinglettes	1	1	»	1	»	1	»	»	1	»	»	
Boîte d'armes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	»	»	
Id. à graisse et à cirage..	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Brosse à habits	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Id. à souliers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Id. à lustrer	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Id. à patience	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Patience	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Fiole à tripoli	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Martinet	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Trousse garnie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Sac de petite monture. . .	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Gamelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Livret	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

(B) *Devis d'allocation d'étoffes et de frais de confection des effets d'habillement des corps d'infanterie.*

DÉSIGNATION DES EFFETS.	INFANTERIE de ligne.	BATAILLONS légers d'Afrique.	CADRES des compagnies de discipline.	RÉGIMENT étranger.	TOUS lesdits corps.
TUNIQUE.	mètre.	mètre.	mètre.	mètre.	fr. c
Étoffes. . . . Drap du fond	1 550	1 620	1 570	1 620	»
Drap de couleur distinctive jonquille	0 060	0 060	»	»	»
Id. *id.* garance	»	»	0 050	0 060	»
Toile à doublure en coton	1 350	1 370	1 350	1 370	»
Confection y compris la fourniture des boutons	»	»	»	»	3 00
Doublure d'épaulettes de troupe et de contre-épaulettes de musiciens	»	»	»	»	0 12
Accessoires. Drap pour grenades ou cor de chasse de collet d'habit de compagnies d'élite	»	»	»	»	»
Drap de distinction pour lisérer les galons de grade de sous-officier. Sergent	0 007	0 012	0 007	0 007	»
Fourrier (haut du bras)	0 009	0 009	0 009	0 009	»
Sergent-major	0 011	0 019	0 011	0 011	»
Id. pour haches de bras de sapeur	0 024	»	»	0 024	»
CAPOTE.					
Étoffes. . . . Drap du fond	2 450	2 480	2 450	2 480	»
Drap de distinction pour pattes de collet	0 008	0 008	»	0 008	»
Toile à doublure en lin	1 600	1 620	1 600	1 620	»
Confection y compris la fourniture des boutons	»	»	»	»	2 35
Accessoires. Drap de distinction pour lisérer les de sergent	0 008	0 008	0 008	0 008	»

Étoffes. . . . Drap de distinction pour pattes de collet		1 600	1 620	1 600	1 620	»
Toile à doublure en lin						
Confection y compris la fourniture des boutons		»	»	»	»	2 35
Accessoires. Drap de distinction pour lisérer les galons de grade	de sergent	0 008	0 008	0 008	0 008	»
	de fourrier (haut du bras)	0 010	0 010	0 010	0 010	»
	de sergent-major	0 012	0 012	0 012	0 012	»
Drap de distinction pour haches de bras de sapeur		0 024	»	»	0 024	»
VESTE.						
Étoffes. . . . Drap du fond		1 150	1 170	1 150	1 170	»
Toile à doublure en coton		1 300	1 320	1 300	1 320	»
Accessoires. Drap de distinction pour haches de bras de sapeur		0 024	»	»	0 024	»
Confection y compris la fourniture des boutons		»	»	»	»	1 35
PANTALON.						
Étoffes. . . . Drap du fond		1 190	1 200	1 190	1 200	»
Toile à doublure en coton		0 550	0 550	0 550	0 550	»
Confection		»	»	»	»	1 30
BONNET DE POLICE.						
Étoffes. . . . Drap bleu pour bandeau et pièce de numéro		0 030	0 030	0 030	0 030	»
Drap garance pour turban et numéro découpé		0 054	0 054	0 054	0 054	»
Jonquille pour numéro découpé		»	0 001	»	»	»
Visière fournie par le magasin du corps (Mémoire)		»	»	»	»	»
Confection y compris la fourniture des cordonnets et passe-poils et de la toile imperméable du bandeau		»	»	»	»	1 00

(C) *Devis et tarif des frais de confection des effets spéciaux d'habillement en usage dans les corps d'infanterie.*

Observations.— Les galons d'ornement et autres accessoires des effets sont fournis par les maîtres tailleurs, qui en sont remboursés dans les frais de confection sur les fonds du service de l'habillement.—Les galons de grades et ceux de chevrons d'ancienneté sont au compte de la masse générale d'entretien et achetés directement par le corps.

		mèt.	fr.	fr.
TUNIQUE de tambour-major.	Galon d'or cul-de-dé en 22mm, pour collet et parements à 7f 90c le mètre	1 290	10 194	27 974
	Idem en 10mm, raie garance pour bride de trèfles à 3f 50c le mètre	0 210	0 735	
	Ouate, crin, ceinture en peau, boutons dorés	»	8 088	
	Façon pour l'ouvrier	»	6 250	
	Salaire du maître tailleur	»	2 710	
PANTALON de tambour-major.	Galon d'or en 22mm, pour coutures latérales à 7f 90c le mètre	2 500	19 750	21 755
	Façon pour l'ouvrier	»	1 250	
	Salaire du maître tailleur	»	0 755	
TUNIQUE de musiciens. — 4e classe.	Galon d'or en 10mm, pour collet à 3f 50c le mètre	0 560	1 960	5 255
	Façon comme pour la tunique de soldat	»	3 000	
	Supplément pour pose de galons	»	0 295	
— 3e classe.	Galon d'or en 22mm, pour collet à 7f 90c le mètre	0 560	4 424	7 72
	Façon comme pour la tunique de soldat	»	3 000	
	Supplément pour pose de galons	»	0 296	
— 2e classe.	Galon en 22mm, comme pour la 3e classe	0 560	4 424	9 40
	Idem en 5mm, pour collet, à 3f 25c le mètre	0 470	1 527	
	Façon comme pour la tunique de soldat	»	3 000	
	Supplément pour pose de galons	»	0 449	
— 1re classe.	Galon en 22mm, comme pour la 3e classe	0 560	4 424	9 51
	Idem en 10mm, pour collet à 3f 50c le mètre	0 470	1 645	
	Façon comme pour la tunique de soldat	»	3 000	
	Supplément pour pose de galons	»	0 441	
TUNIQUE de tambours et clairons.	Galon de laine à losanges tricolores en 22mm, pour collet et parements à 60c le mètre	1 290	0 774	4 226
	Façon comme pour soldat	»	3 000	
	Supplément pour pose de galons	»	0 452	
CABAN de tambour-major.	Drap du fond (*dit* de sous-officier)	3 000	»	8 00
	Flanelle garance	4 800	»	
	Tresses, plate et carrée, olives, cordonnets en poil de chèvre noir, fournis par le maître tailleur	»	4 750	
	Façon	»	3 250	
	Galons de grades fournis par le magasin du corps à 7f 90c le mètre	1 650	13 030	

(D) *Devis des galons alloués pour marques distinctives de grades, fonctions et ancienneté des sous-officiers et soldats.*

DÉSIGNATION DES GRADES.		Infanterie de ligne.	Infanterie légère d'Afrique.	Cadres des compagnies de discipline.	Régiment étranger.
		mèt.	mèt.	mèt.	mèt.
Sergent-major	Sur la tunique	0 840	1 500	0 840	0 840
	Sur la capote	0 880	0 880	0 880	0 880
Sergent	Sur la tunique	0 420	0 700	0 420	0 420
	Sur la capote	0 440	0 440	0 440	0 440
Fourrier. (Galon du haut des bras.)	Sur la tunique	0 520	0 520	0 520	0 520
	Sur la capote	0 560	0 560	0 560	0 560
Caporal	Sur la tunique	0 840	1 500	0 840	0 840
	Sur la capote	0 880	0 880	0 880	0 880
	Sur la veste	0 840	0 840	0 840	0 840
Soldat de 1re classe	Sur la tunique	0 420	0 700	0 420	0 420
	Sur la capote	0 440	0 440	0 440	0 440
	Sur la veste	0 420	0 420	0 420	0 420
Drap de couleur distinctive à allouer en sus des devis pour lisérer les galons de grade en métal.					
Sergent-major	Sur la tunique	0 011	0 019	0 011	0 011
	Sur la capote	0 012	0 012	0 012	0 012
Sergent	Sur la tunique	0 007	0 012	0 007	0 007
	Sur la capote	0 008	0 008	0 008	0 008
Fourrier (le haut des bras).	Sur la tunique	0 009	0 009	0 009	0 009
	Sur la capote	0 010	0 010	0 010	0 010
Drap de couleur distinctive pour attributs sur les manches de vêtements de sapeurs.					
Par paire d'attributs découpés		0 024	»	»	0 024
Chevrons d'ancienneté pour tous les corps.					
Pour chaque chevron	Sur la tunique	0 340			
	Sur la capote	0 360			

(E) *Tarifs des accessoires d'habillement et des objets d'équipement dont l'achat direct est confié aux conseils d'administration des corps d'infanterie.*

(Tous ces objets sont entièrement conformes à la description.)

		fr. c.
Galons . . .	Pour marques distinctives de grades. — En or, façon à lézardes, largeur 22mm le mètre.	7 90
	Pour marques distinctives de grades. — En argent *id.* largeur 22 — *id.* . .	5 00
	Pour chevrons d'ancienneté. . . . . — En or, façon cul-de-dé, largeur 22 *id.* . .	7 90
	Pour chevrons d'ancienneté. . . . . — En argent *id.* largeur 22 *id.* . .	5 00
	Pour marques distinctives de grades. — En laine garance cul-de-dé, largr 22 *id.* . .	0 39
	Pour marques distinctives de grades. — En laine jonquille *id.* largr 22 *id.* . .	0 38
	En laine à losanges tricolores pour tambours, largr 22 *id.* . .	0 60
	Pour chevrons d'ancienneté, en laine écarlate cul-de-dé, largeur 22mm le mètre.	0 40
Épaulettes, non compris la doublure.	de grenadiers, en laine écarlate.	2 90
	de voltigeurs, en laine jonquille.	2 80
	de compagnie du centre, en laine verte, tournantes écarlates, ou en laine garance, frange et tournantes vertes.	2 90
Tambour-major.	Ceinturon de grande tenue galonné en or, garnitures dorées. . . .	58 00
	Collier de grande tenue galonné en or, écusson et garnitures dorés.	80 00
	Ceinturon de petite tenue en cuir verni noir (avec plaque de 2f 40c).	8 40
	Trèfles d'épaule en or, y compris la doublure, la paire.	20 00
	Epaulettes de petite tenue en laine écarlate avec tournantes en or.	12 00
	Colback en peau d'ours avec sa flamme et le gland de cette dernière.	100 00
	Plumet en vautour avec son olive tricolore.	12 75
	Chapeau avec bord en poil de chèvre et ganse en or.	18 00
	Bottines, la paire.	15 50
	Sabre de grande tenue, ciselé et doré, modèle spécial.	160 00
	Canne à pomme, bout et chaîne en argent.	200 00
	Gants en peau de mouton chamoisé et blanchis (au compte de la masse individuelle), la paire.	1 45
Caporal-tambour.	Canne en jonc, pomme et bout en cuivre.	50 00
	Cordon de canne en laine tricolore	2 60
Musiciens. .	Contre-épaulettes en laine non compris la doublure, la paire. . . .	2 00
	Giberne porte-musique sans sa banderole	8 50
	Banderole en vache noircie pour porte-musique	2 50
Sapeurs. . .	Bonnet à poil en peau d'ours.	65 00
	Hache soit à pic, soit à marteau.	36 00
	Etui de fer de hache en veau noirci.	4 00
	Tablier en buffle blanc.	18 00
	Gants à la crispin (les gants seuls 1f 45c) complets, la paire. . . .	4 00
	Havre-sac à fonte d'outil, avec ses courroies.	16 50
Tambours..	Caisse complète avec cercles, cordage, peaux, timbre et tirants. .	25 00
	Baguettes avec leurs douilles, la paire.	3 25
	Bretelle de caisse en buffle blanc.	2 50
	Collier complet avec écusson porte-baguettes.	6 50
	Ecusson porte-baguettes seul.	1 50
	Cuissière en buffle blanc.	3 45

		fr.	c.
Clairons. . .	Clairon d'ordonnance.	17	55
	Cordon de clairon.	3	30
Effets divers.	Étui de drapeau en coutil avec coiffe en cuir.	6	00
	Banderole porte-aigle en cuir verni, garnitures dorées.	8	50
	Fanions d'alignement, grand modèle avec pique en cuivre. . . .	6	80
	Idem, petit modèle sans pique.	3	60
	Sac à distribution.	3	00
	Blouse de cuisine et d'infirmerie.	5	03
	Pantalon de cuisine et d'infirmerie.	3	30

Observations. — Les prix des galons d'or et d'argent sont portés au présent tableau pour obtenir la qualité la plus durable, tant par la force de la lame métallique qui recouvre la soie du filé, que pour le titre du dorage pour ceux en or. Tout rabais sur ces prix ne pourrait être accordé qu'aux dépens de la qualité, puisqu'il s'agit de métaux qui ont une valeur fixe. — Dans ces conditions, le mètre de galon d'or en 22mm, soit à lézardes, soit à cul-de-dé, doit peser environ de 22 à 24 grammes, celui d'argent, de 20 à 22 grammes.

(Voir l'instruction jointe à la carte d'échantillons de galons qui existe dans les magasins régimentaires.)

On doit exiger que les galons pour les musiciens et tambours, fournis par les maîtres tailleurs, soient des mêmes qualités. Ils doivent être du poids et des prix ci-après, savoir :

						fr.	c.
Galon d'or cul-de-dé	en 22mm,	le mètre pèse	de 22 à 24	gr.;	coûte.	7	90
Idem	*id.* en 10	*id.*	de 8 à 9	gr.;	*id.*	3	50
Idem	*id.* en 5	*id.*	de 5 à 5 1/2;		*id.*	3	25
Galon d'argent	*id.* en 22	*id.*	de 20 à 22	gr.;	*id.*	5	00
Idem	*id.* en 10	*id.*	de 7 à 8	gr.;	*id.*	3	25
Idem	*id.* en 5	*id.*	de 4 à 5	gr ;	*id.*	3	00
Galon à losanges tricolores, en laine, largeur 22mm.						0	60

(F.) *Tableau de la durée légale des effets d'habillement, de coiffure et de grand équipement, à l'usage des sous-officiers et soldats d'infanterie de ligne.*

EFFETS AU COMPTE DU SERVICE DE L'HABILLEMENT.

	DÉSIGNATION des EFFETS.	Soldats, Caporaux, Tambours et Clairons.		Sous-officiers.		Tambour-major.		Musiciens		Sapeurs.	
		Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
HABILLEMENT PROPREMENT DIT.	Tunique d'ordonnance. . .	1	9	1	9	1	9	1	9	1	9
	Tunique de tenue journalière	1	9	1	9	1	9	1	9	1	9
	Capote	3	»	3	»	»	»	3	»	3	»
	Caban (A).	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»
	Pantalon d'ordonnance. . .	1	»	1	»	2	»	1	»	1	»
	Pantalon de tenue journalière.	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
	Bonnet de police..	3	»	3	»	3	»	3	»	3	»
	Épaulettes d'ordonnance .	1	9	1	9	»	»	»	»	1	9
	Épaulettes de tenue journalière.	»	»	»	»	1	9	»	»	»	»
	Contre-épaulettes.	»	»	»	»	»	»	1	9	»	»
	Shako (A).	4	»	4	»	»	»	4	»	4	»
GRAND ÉQUIPEMENT.	Giberne (A).	20	»	20	»	»	»	»	»	20	»
	Poche à cartouches (A).. .	6	»	6	»	»	»	»	»	6	»
	Ceinturon (A)	15	»	15	»	»	»	15	»	15	»
	Plaque et coulants de ceinturon (A).	20	»	20	»	»	»	20	»	20	»
	Porte-sabre-baïonnette(A).	15	»	15	»	»	»	»	»	15	»
	Porte-sabre, mod. 1845 (A)	15	»	15	»	»	»	15	»	»	»
	Porte-baïonnette, modèle 1845 (A)	15	»	15	»	»	»	»	»	»	»
	Bretelle de fusil (A) . . .	12	»	12	»	»	»	»	»	12	»

(A) Ces objets ne sont remplacés qu'après durée expirée et réforme prononcée par les inspecteurs généraux.

EFFETS AU COMPTE DE LA MASSE GÉNÉRALE D'ENTRETIEN

DÉSIGNATION DES EFFETS.	DURÉE. Ans.	Mois.	OBSERVATIONS.
Trèfles de tambour-major.	4	»	Tous ces effets, à l'exception des *cordons de clairon et de canne*, des *gants de sapeurs et de leurs crispins*, des *fanions d'alignement*, des *sacs à distributions*, des *blouses*, *pantalons de cuisine et torchons*, ne sont remplacés qu'après durée expirée et réforme prononcée par les inspecteurs généraux.
Colback et sa flamme pour tambour-major.	6	»	
Plumet et son olive pour tambour-major. .	2	»	
Chapeau de petite tenue pour tambour-major.	2	»	
Collier de tambour.	20	»	
Cuissière de tambour.	10	»	
Bretelle de caisse.	20	»	
Caisse et ses baguettes.	20	»	
Clairon.	20	»	
Cordon de clairon.	2	»	
Ceinturon galonné pour tambour-major. . .	8	»	
Collier galonné pour tambour-major. . . .	8	»	
Ceinturon de petite tenue pour tambour-major.	2	»	
Sabre de grande tenue de tambour-major. .	25	»	
Canne de tambour-major avec chaîne. . .	20	»	
Canne de caporal tambour.	20	»	
Cordon de caporal-tambour	2	»	
Giberne porte-musique.	20	»	
Banderole de porte-musique.	12	»	
Bonnet à poil de sapeur.	8	»	
Tablier de sapeur.	20	»	
Gants de sapeur avec crispins.	6	»	
Les gants seuls.	2	»	
Hache de sapeur et son étui.	20	»	
Havre-sac de sapeur à fonte d'outil. . . .	7	»	
Banderole porte-aigle	4	»	
Étui de drapeau.	12	»	
Fanions d'alignement.	5	»	
Sac à distribution	1	»	
Blouse de cuisine et d'infirmerie.	1	»	
Pantalon de cuisine et d'infirmerie. . . .	1	»	
Torchons de cuisine.	1	»	

APPROUVÉ :

Paris, le 2 décembre 1867.

Le Maréchal de France,
Ministre Secrétaire d'État de la guerre,
NIEL.

TABLE DES MATIÈRES

Ire PARTIE

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.

TITRE Ier. — Habillement.

CHAPITRE Ier. — Vêtements et Coiffure.

	Articles.
Tunique de soldat.	1
Tunique de sous-officier	16
Capote de soldat et de sous-officier.	18
Caban d'adjudant sous-officier.	33
Cabans de chef de musique, de sous-chef et de tambour-major.	34
Pantalon de soldat.	36
Pantalon de sous-officier.	44
Pantalon d'adjudant	45
Pantalon de tambour-major.	46
Veste.	47
Shako pour sous-officier et soldat.	59
Pompons.	76
Couvre-shako	80
Shako d'adjudant sous-officier.	81
Shakos de chef de musique et de sous-chef.	82
Bonnet de police de soldat.	84
Bonnet de police de sous-officier.	89
Bonnet de police d'adjudant sous-officier.	90
Bonnet de police de chef de musique et de sous-chef.	91
Coiffure des sapeurs	93
Coiffure du tambour-major.	96

CHAPITRE II. — Marques distinctives des grades et fonctions de sous-officiers et soldats.

Grenadiers, voltigeurs et fusiliers.	103
Soldat de 1re classe.	109
Caporal.	110

Articles.

Sergent. 111
Fourrier 112
Sergent-major. 113
Chevrons d'ancienneté. 114
Manière dont les galons sont placés. 116
Adjudant sous-officier. 119
Sapeurs. 123
Tambours, clairons et leurs caporaux. 125
Tambour-major. 128
Musiciens, leur chef et leur sous-chef. 132
Vaguemestre. 144
Maître d'escrime. 145
Conducteur d'équipages régimentaires, leur chef. 146

TITRE II. — Équipement.

CHAPITRE Ier. — Troupe en général.

Giberne. 148
Poche à cartouches. 155
Ceinturon. 156
Porte-sabre-baïonnette. 160
Porte-baïonnette, porte-sabre, anciens modèles 164
Bretelle de fusil. 166
Manière d'ajuster et de porter les objets d'équipement ci-dessus décrits. 167

CHAPITRE II. — Spécialités.

Équipement de tambour et de clairon. 172
Caisse. 174
Collier 180
Baguettes. 183
Bretelle de caisse. 184
Cuissière. 185
Clairon et son cordon. 187
Équipement de caporal-tambour. 189
Canne et son cordon. 190
Équipement de caporal-clairon. 192
Équipement de tambour-major. 193
Ceinturon de petite tenue 194
Collier. 195
Canne. 196
Équipement de sapeur. 197
Hache. 198
Manière de la porter. 199
Tablier. 203
Gants. 205

Articles.

Équipement de musicien. 206
Giberne porte-musique. 207
Équipement de chef de musique, de sous-chef. 211
Equipement d'adjudant sous-officier. 213
Équipement affecté à diverses fonctions. 214
Vaguemestre. 214
Maître d'escrime.. 214
Maîtres ouvriers. 214
Conducteurs d'équipages régimentaires. 214

TITRE III. — Petit équipement.

CHAPITRE Ier. — Petit équipement proprement dit.

Havre-sac. 215
Paquetage du sac. 231
Havre-sac de sapeur, avec fonte à outil. 233
Chemise. 238
Souliers. 241
Guêtres de cuir. 246
Guêtres de toile. 251
Cravate. 253
Caleçon. 254
Bretelles de pantalon. 257
Calotte de coton. 259
Gants. 261
Mouchoir. 263
Étui de tunique, musette. 264

CHAPITRE II. — Petite monture.

Bouchon de fusil. 269
Boîte d'armes. 270
Boîte à graisse et à cirage. 271
Brosse à habit. 272
Brosse à souliers.. 273
Brosse à lustrer. 274
Brosse à patience. 275
Patience. 276
Fiole à tripoli. 277
Martinet. 278
Trousse. 279
Sac de petite monture. 281

TITRE IV. — Armement.

Bases de l'armement. 282

TITRE V. — Objets divers.

CHAPITRE Ier. — Habillement des maîtres ouvriers et des enfants de troupe.

Articles.
Maîtres ouvriers 283
Enfants de troupe. 285

CHAPITRE II. — Effets et ustensiles d'un usage commun.

Banderole porte-aigle. 293
Etui du drapeau. 296
Fanions d'alignement. 297
Sac à distribution. 300
Blouse de cuisine.. 301
Pantalon de cuisine. 303
Etuis d'instruments de musique. 304

CHAPITRE III. — Marque des effets.

Observation générale. 305
Effets d'habillement. 306
Effets de petit équipement.. 317
Effets de grand équipement.. 328
Équipement de tambour. 336
Équipement de sapeur. 341
Équipement de tambours-maîtres. 345
Instruments de musique. 346
Sac à distribution. 347
Effets de cuisine.. 348

IIe PARTIE

OFFICIERS.

CHAPITRE Ier. — Habillement et coiffure.

Tunique. 351
Caban. 354
Ses marques distinctives de grades 361
Son usage. 363
Pantalon,. 365
Shako. 366

Articles.

Ses marques distinctives de grades. 372
Son pompon. 378
Plumet d'officier supérieur.. 379
Aigrette de colonel. 380
Couvre-shako. 381
Bonnet de police.. 382
Ses marques distinctives. 384
Ses dimensions.. 385

CHAPITRE II. — Marques distinctives des grades et fonctions.

Épaulettes ; leurs brides ; leur doublure. 386
Grenades au collet de la tunique. 400

CHAPITRE III. — Équipement.

Ceinturon de tenue habituelle.. 401
Sa plaque. . . . . 402.
Port du sabre avec le ceinturon 407
Ceinturon de grande tenue 408
Dragonne 409
Idem de petite tenue.. 410
Manière d'attacher les dragonnes. 411
Havre-col. 412
Gants. 413
Bottines. 414
Col.. 415
Observations concernant l'équipement des officiers supérieurs.. 416

CHAPITRE IV. — Harnachement.

Selle.. 420
Tapis 423
Couvre-fontes. 426
Portemanteau. 427
Bride et filet. 429
Mors.. 432
Licol de parade 433
Harnachement de petite tenue. 434
Idem de tenue de route. 435
Officiers inférieurs autorisés à être montés. 436

CHAPITRE V. — Armement.

Officiers inférieurs.. 438
Officiers supérieurs. 441

IIIe PARTIE

CORPS ASSIMILÉS A L'INFANTERIE DE LIGNE.

CHAPITRE Ier. — INFANTERIE LÉGÈRE D'AFRIQUE.

Tunique. 445
Boutons. 449
Capote. 450
Pantalon. 451
Shako. 452
Bonnet de police. 454
Épaulettes. 455
Galons de grades. 456
Équipement (grand et petit). 457
OFFICIERS. 458

CHAPITRE II. — CADRES DES COMPAGNIES DE DISCIPLINE.

Tunique et accessoires. 461
Capote. 462
Pantalon. 463
Shako. 464
Bonnet de police. 465
Équipement (grand et petit). 466
OFFICIERS. 467

CHAPITRE III. — RÉGIMENT ÉTRANGER.

Dispositions générales. 468
Tunique et accessoires 469
Galons de grades. 473
Shako. 474
Bonnet de police. 476
Équipement (grand et petit). 477
OFFICIERS 478

OBSERVATION GÉNÉRALE.

Disposition applicable à l'ensemble du présent règlement. 479

IVe PARTIE

TARIFS ET DEVIS.

Six tableaux timbrés de A à F dont la nomenclature est en tête de cette partie, page. 471

TABLE DES PLANCHES.

Pl. Ire. — Tunique. — Veste.
— II. — Capote. — Pantalon.
— III. — Ornements découpés en drap.
— IV. — Coiffure.
— V. — Marques distinctives de grades et fonctions.
— VI. — *Idem* de musicien
— VII. — Grand équipement.
— VIII — *Idem.* — Spécialités
— IX. — Havre-sacs.
— X. — Petit équipement.
— XI. — Objets divers.
— XII. — Caban d'officier.
— XIII. — Objets à l'usage des officiers.
— XIV. — Harnachement.
— XV. — *Idem.* — Détails.
— XVI. — Armement d'officiers.

COLLATIONNÉ :
Le Chef du Bureau des Archives et des décorations,
DELAHOURDE.

CERTIFIÉ conforme :
Paris, le 13 janvier 1868.
Le Conseiller d'État, Directeur de la Comptabilité générale,
DARRICAU.

Paris. — Imprimerie de COSSE et J DUMAINE, rue Christine, 2.

TUNIQUE

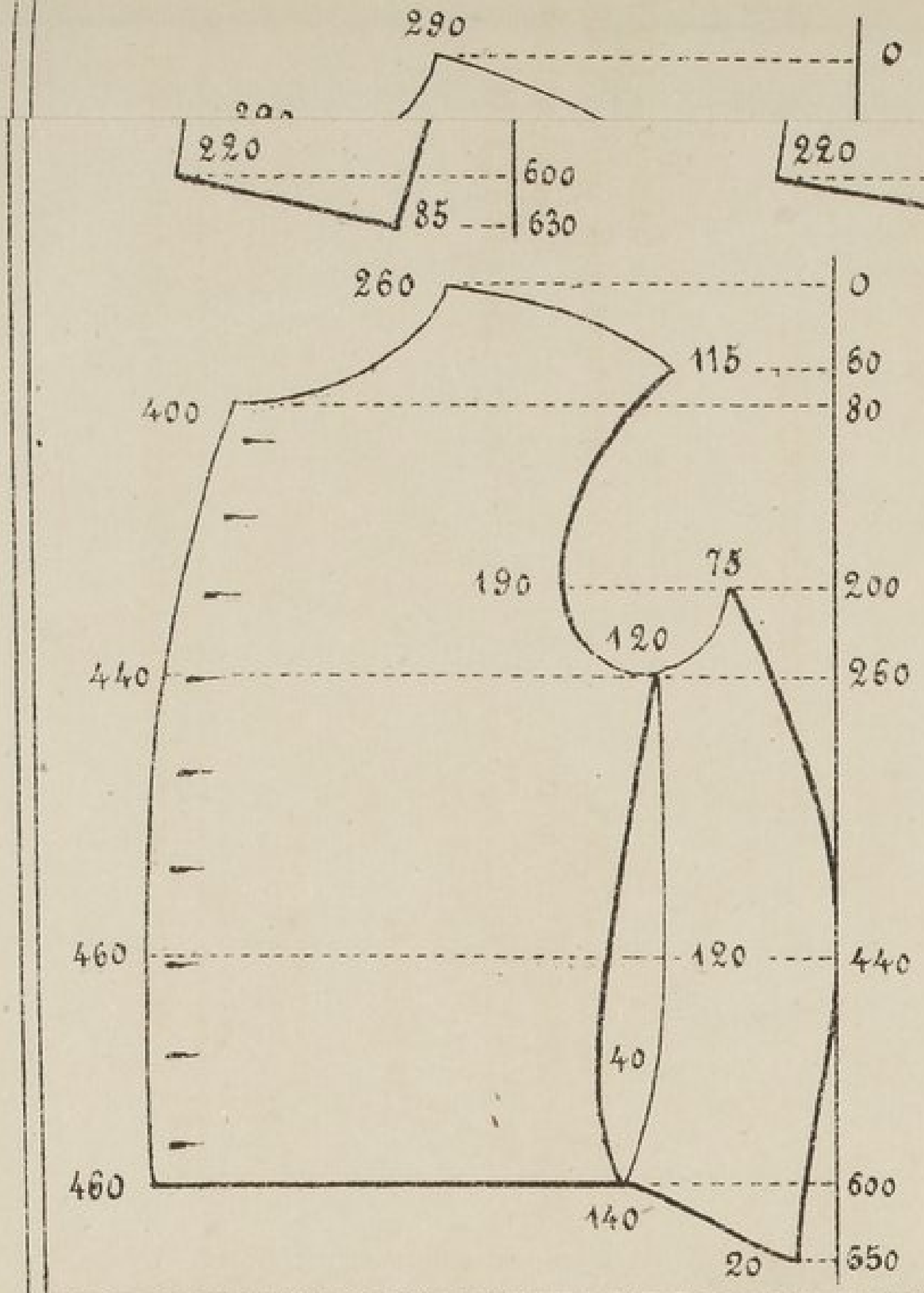

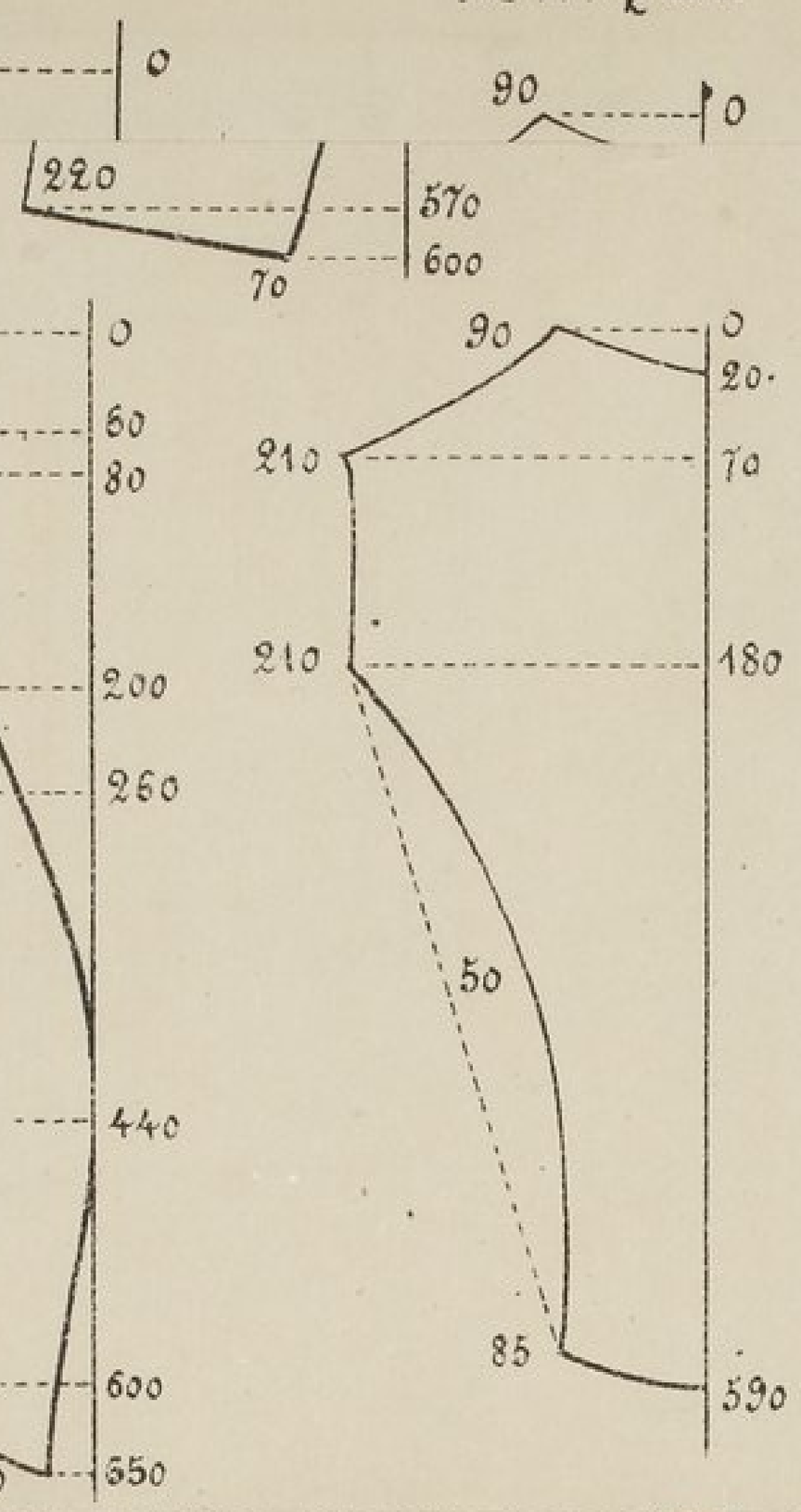

VESTE

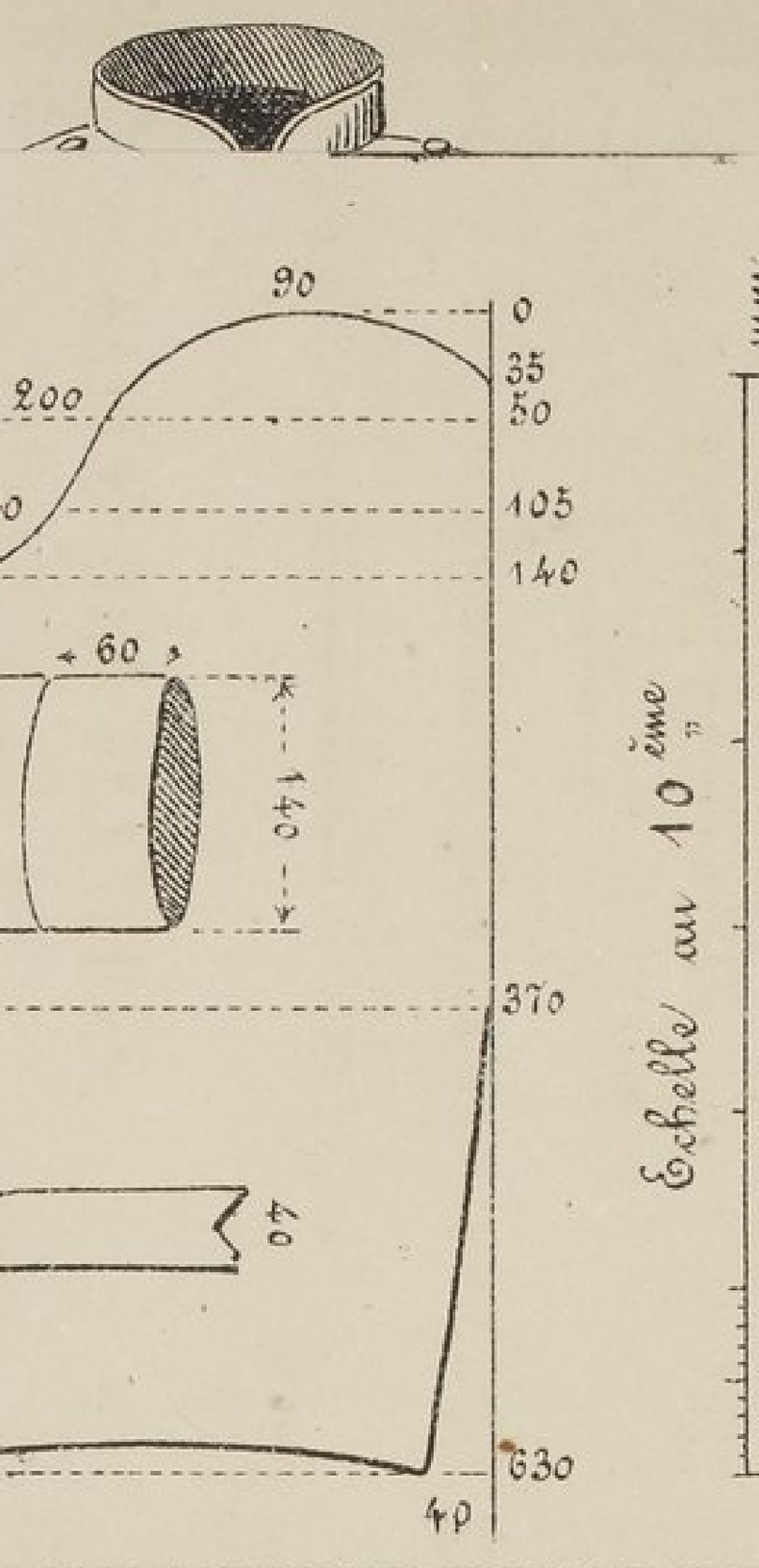

G.d H. del.t

Tunique et Veste.

TUNIQUE

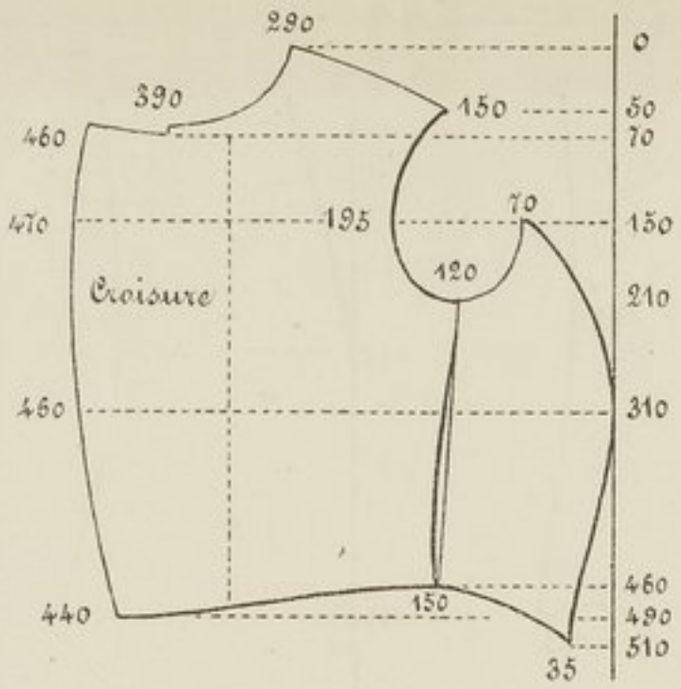

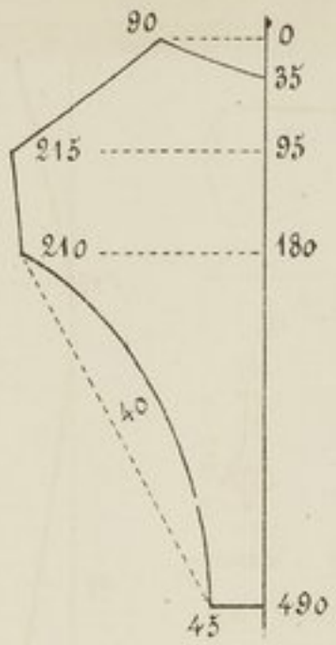

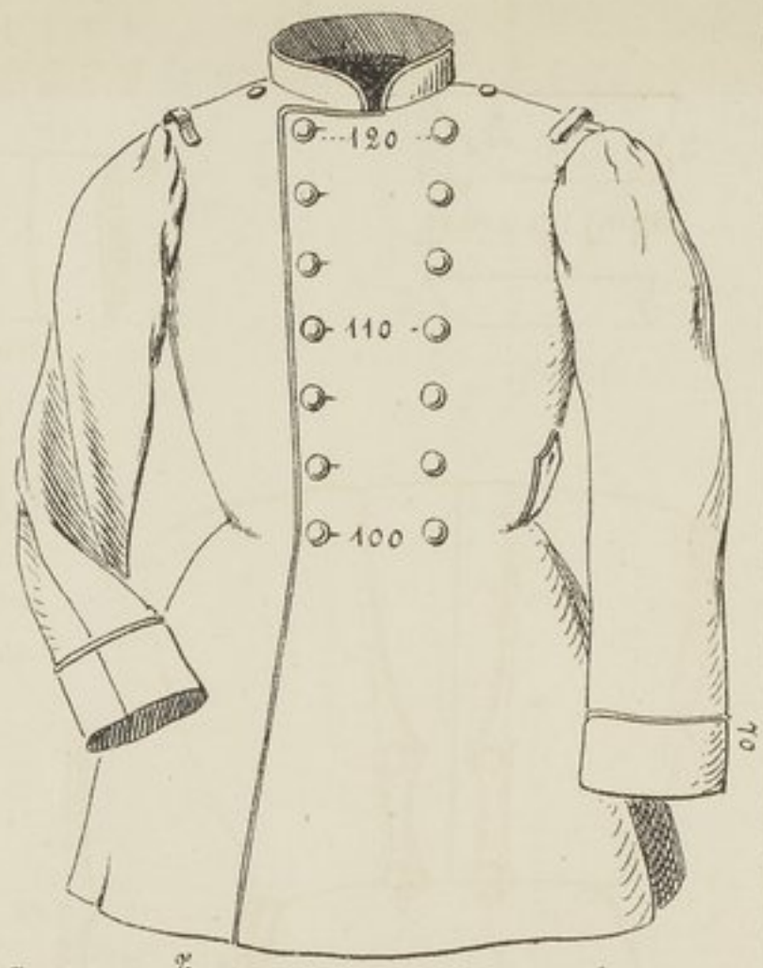

Tombe à 240m de terre env.on l'homme étant à 2 genoux.

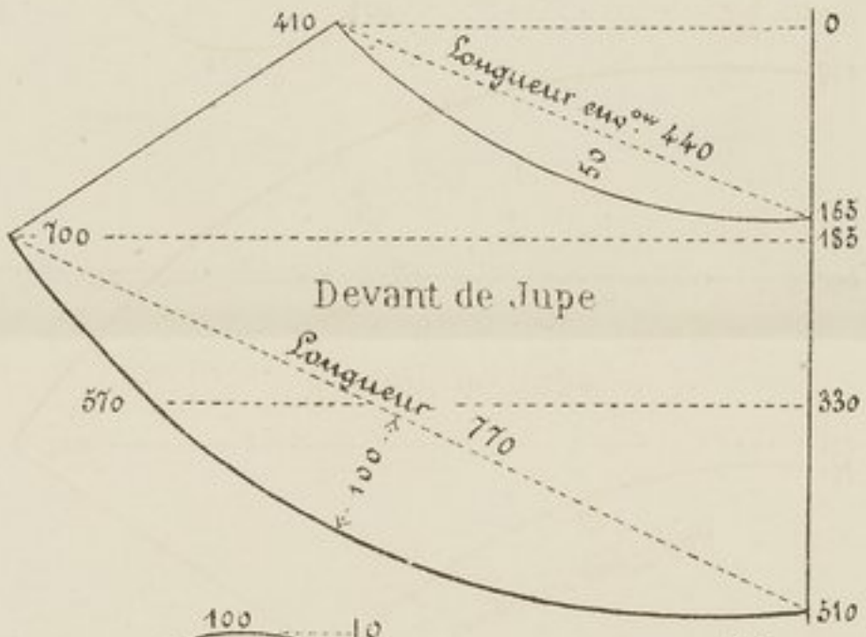

Dos de Jupe

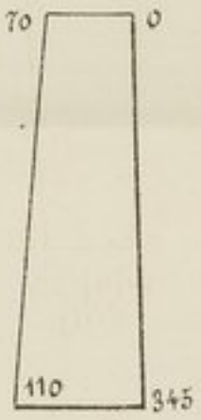

Soubise

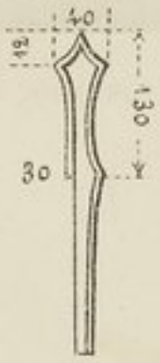



Patte de Ceinturon

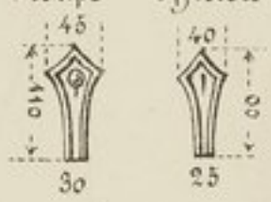

Parement

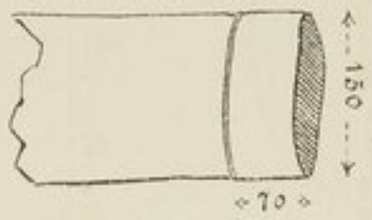

Collet

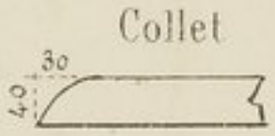

Tracé du Collet

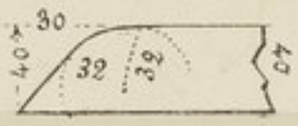

VESTE

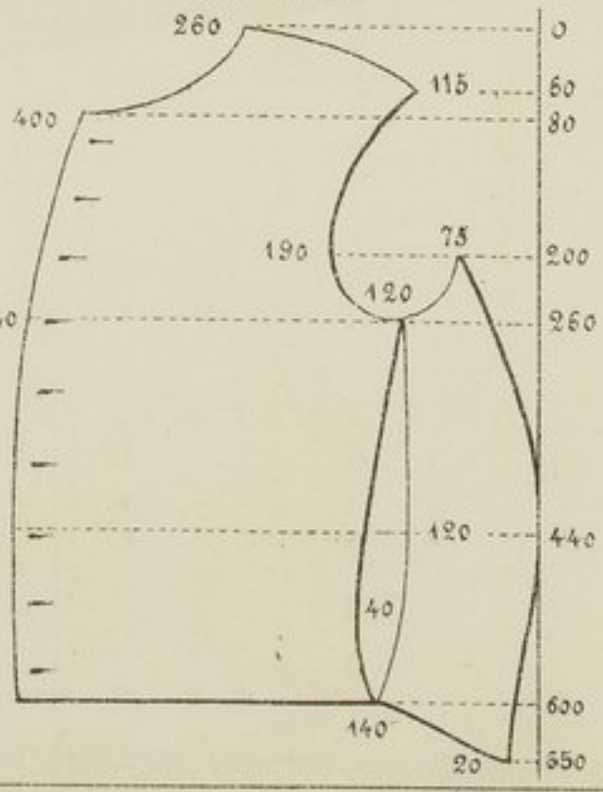



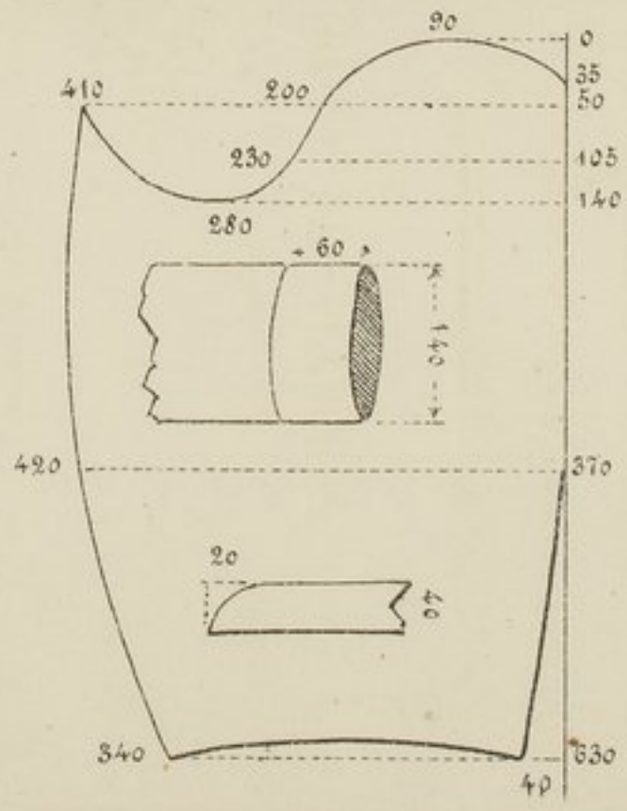

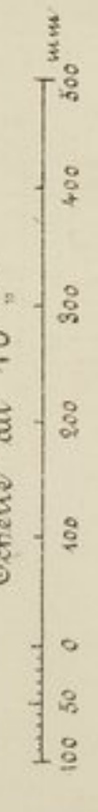

C.d H. del.t

Tunique et Veste.

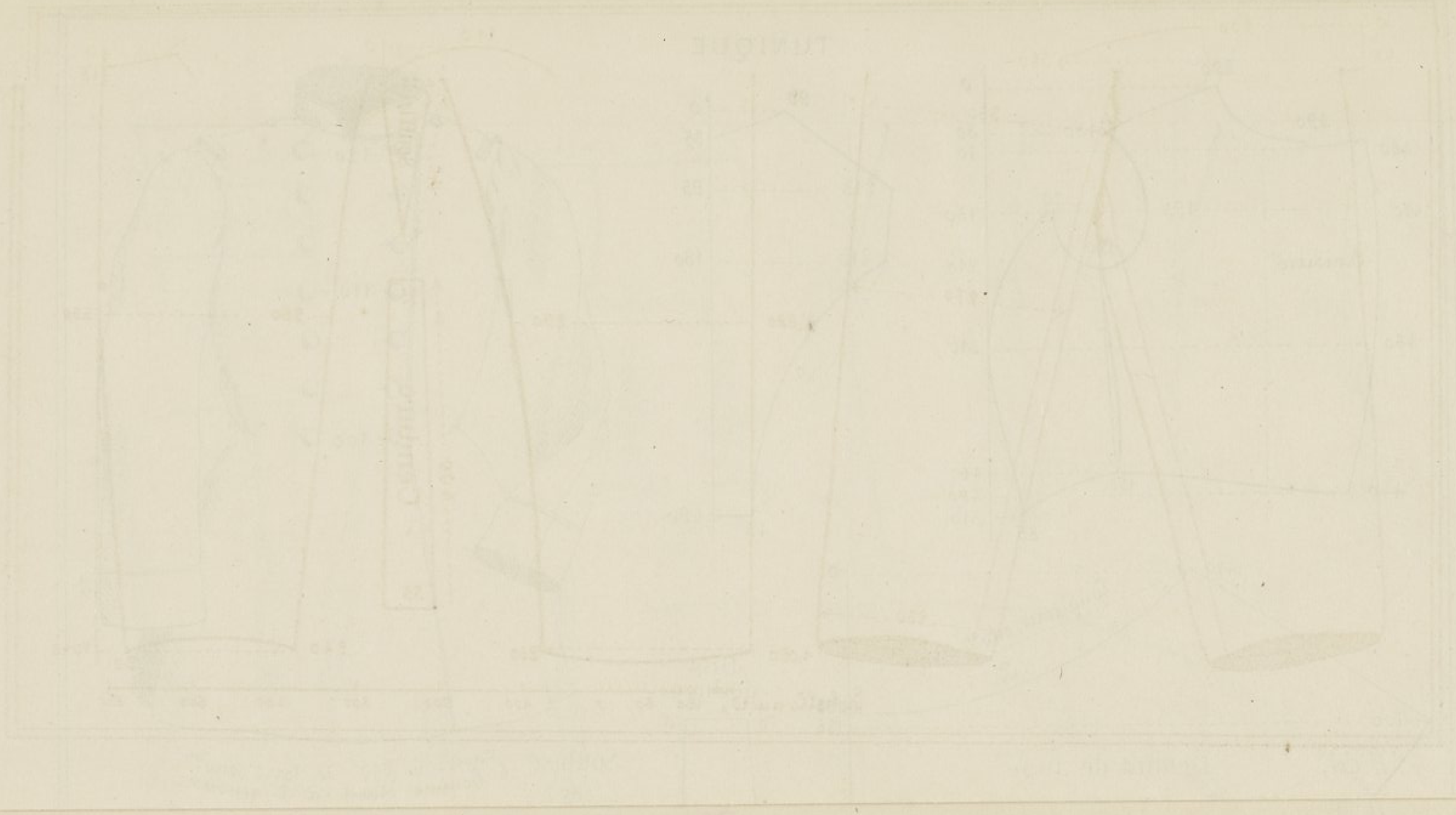

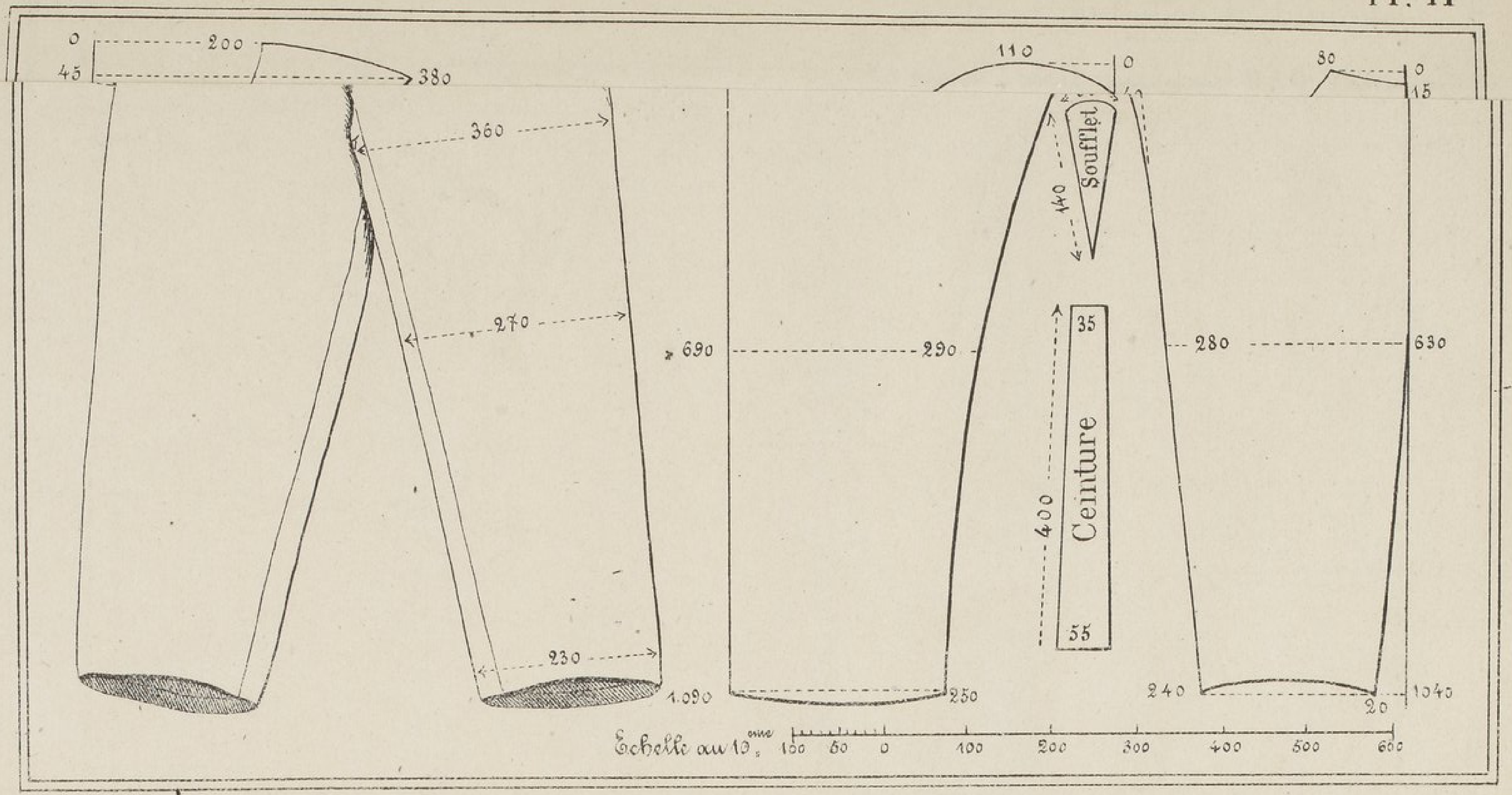

G.al H. del.t

Capote. — Pantalon.

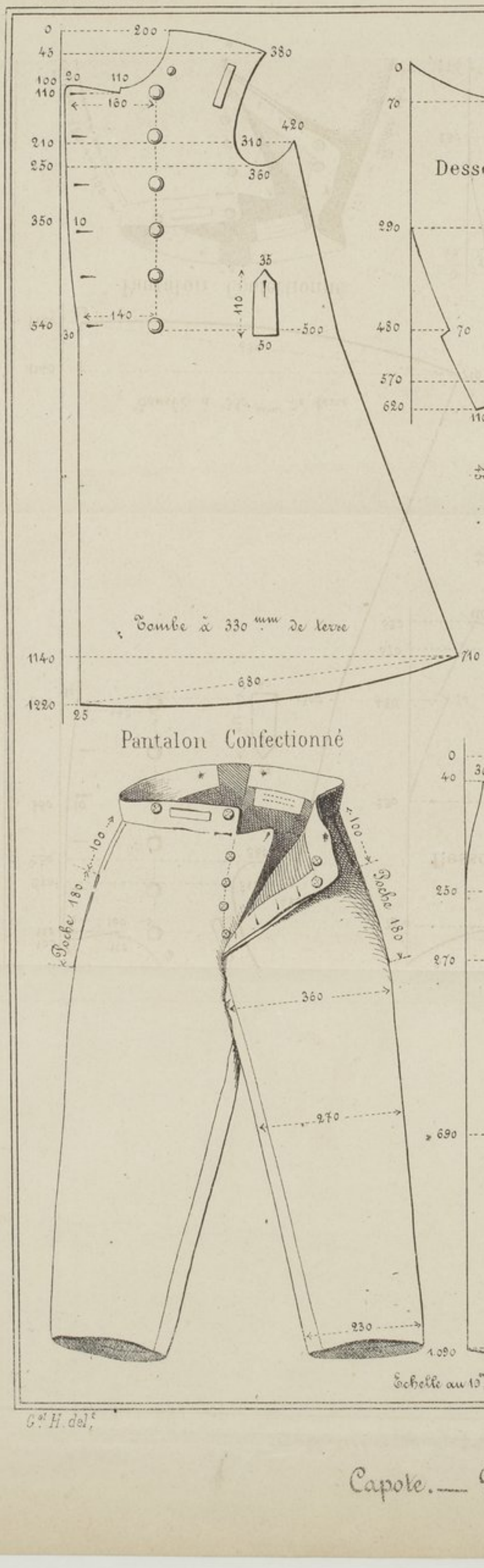

Pantalon Confectionné

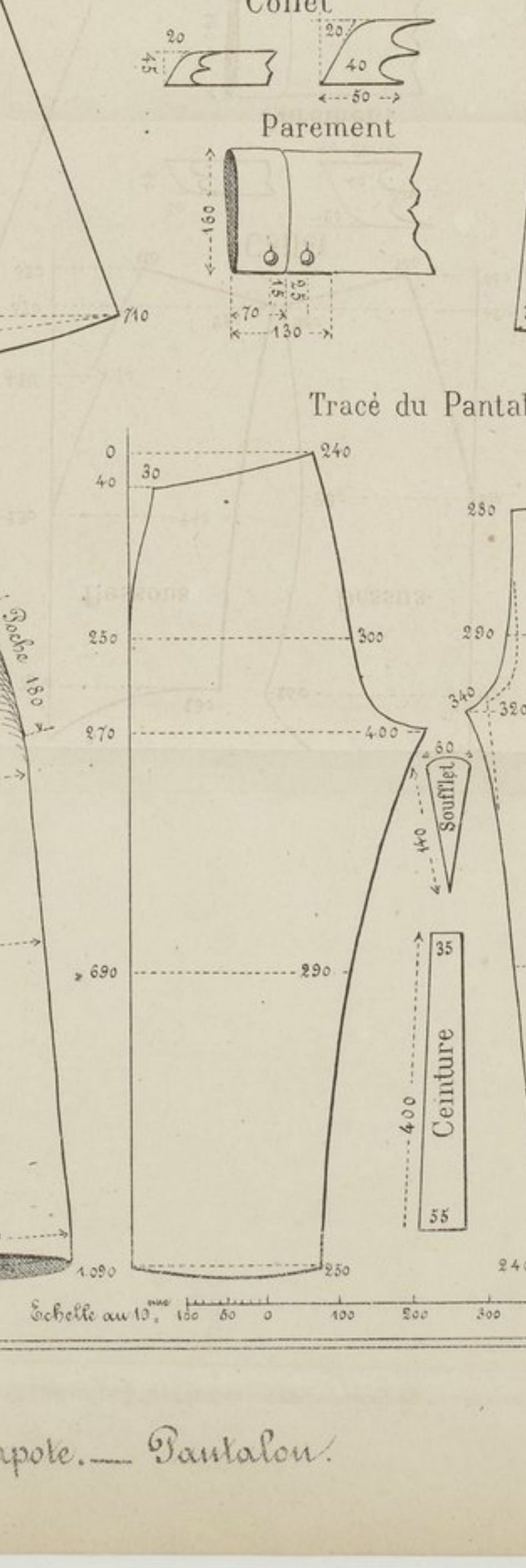

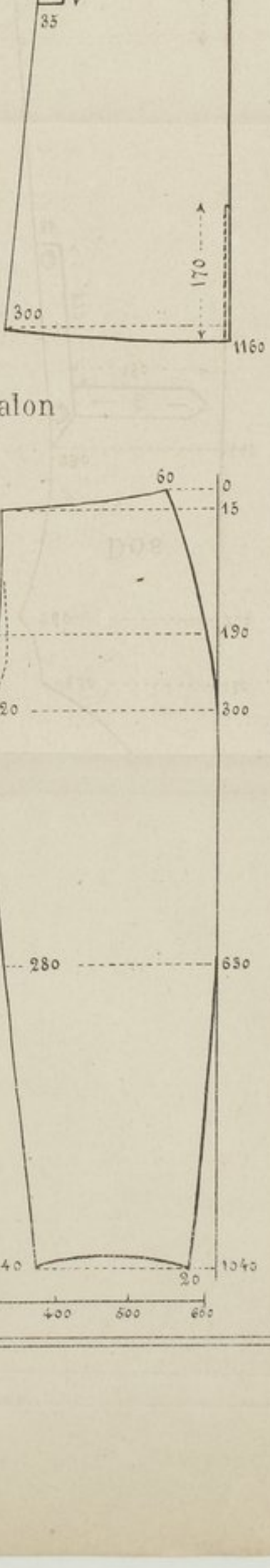

Tracé du Pantalon

Gr H. del.

Capote. — Pantalon.

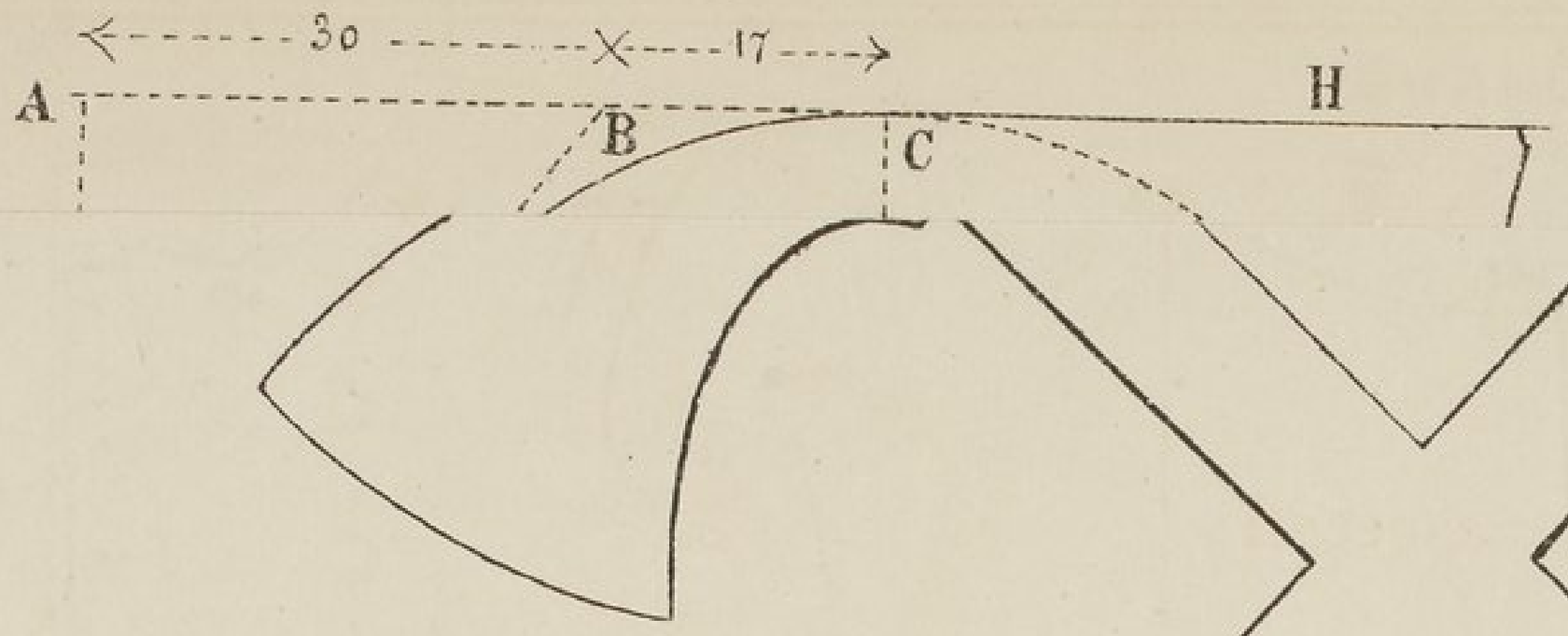

Tracé du Collet de tunique

Le tracer d'abord carrément **HAG**, l'échancrer de 30 m/m : il prend la forme **HBG**. D'un point C

Tous ces ornements sont dessinés ici de grandeur réelle.

Ornements pour Manches de Sapeurs

Deux haches croisées surmontées d'une grenade.

Gal H. delt

Ornements découpés en drap.

Tracé du Collet de tunique

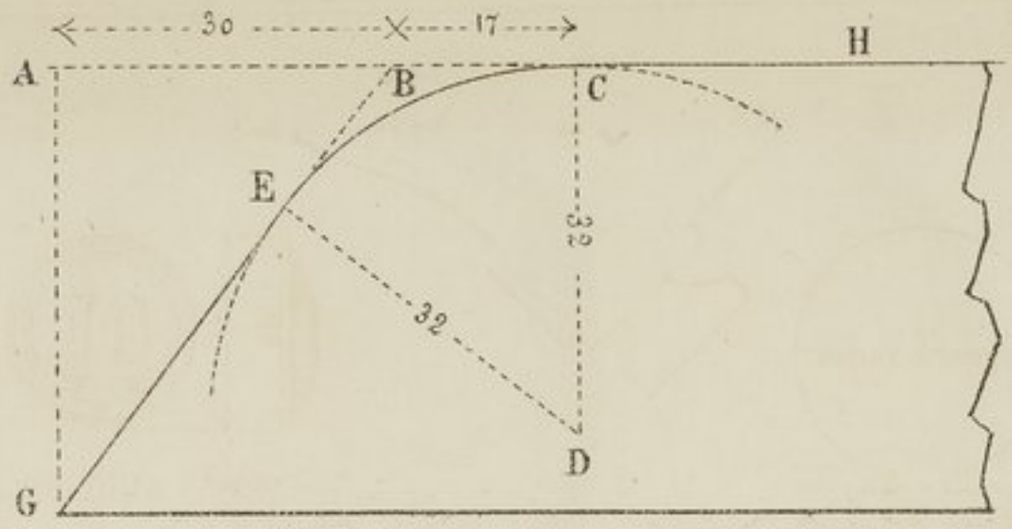

Le tracer d'abord carrément **HAG**, l'échancrer de 30 m/m; il prend la forme **HBG**. D'un point **C** pris à 17 m/m de l'angle **B**, abaisser une perpendiculaire **CD** de 32 m/m et du point **D** comme centre, décrire un arc de cercle **CE** qui se raccordera avec les bords du Collet, et forme son arrondissement.

Grenade et Cor de Chasse
pour Collets de tunique

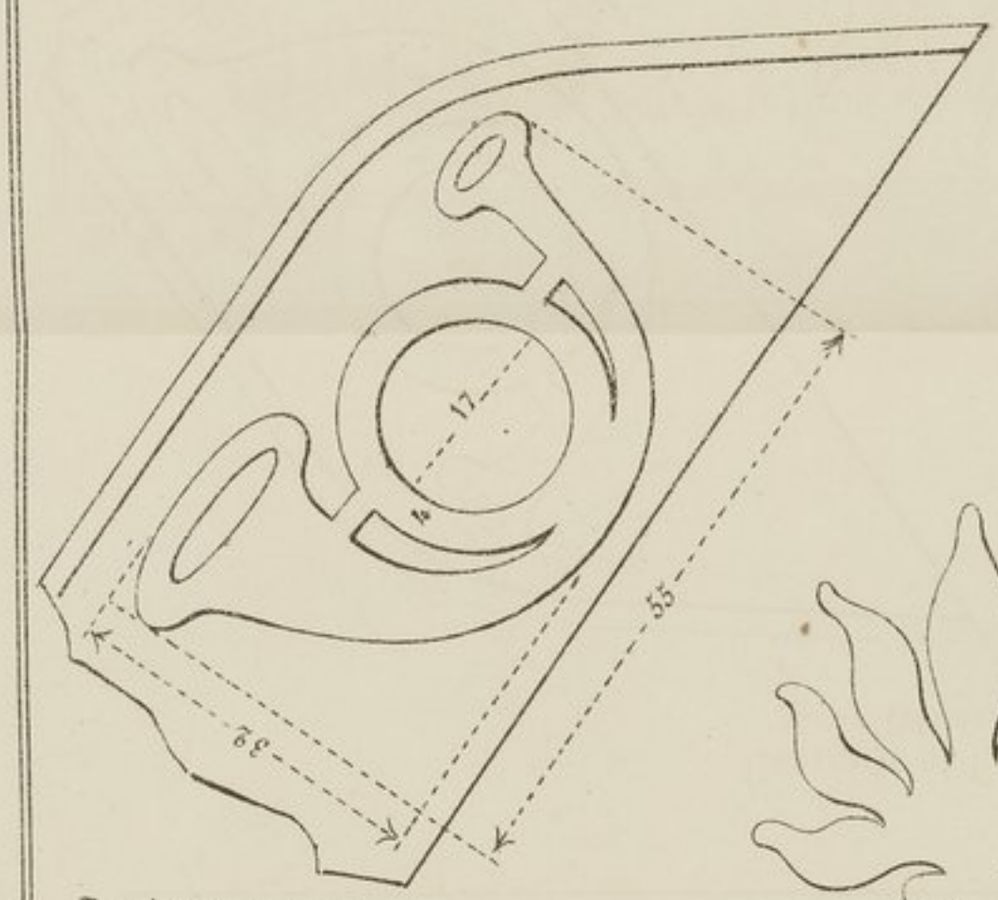

Boutons (petits)

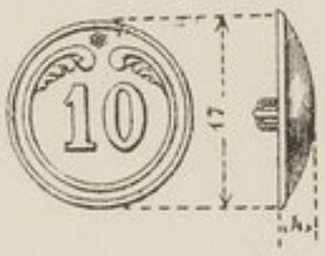

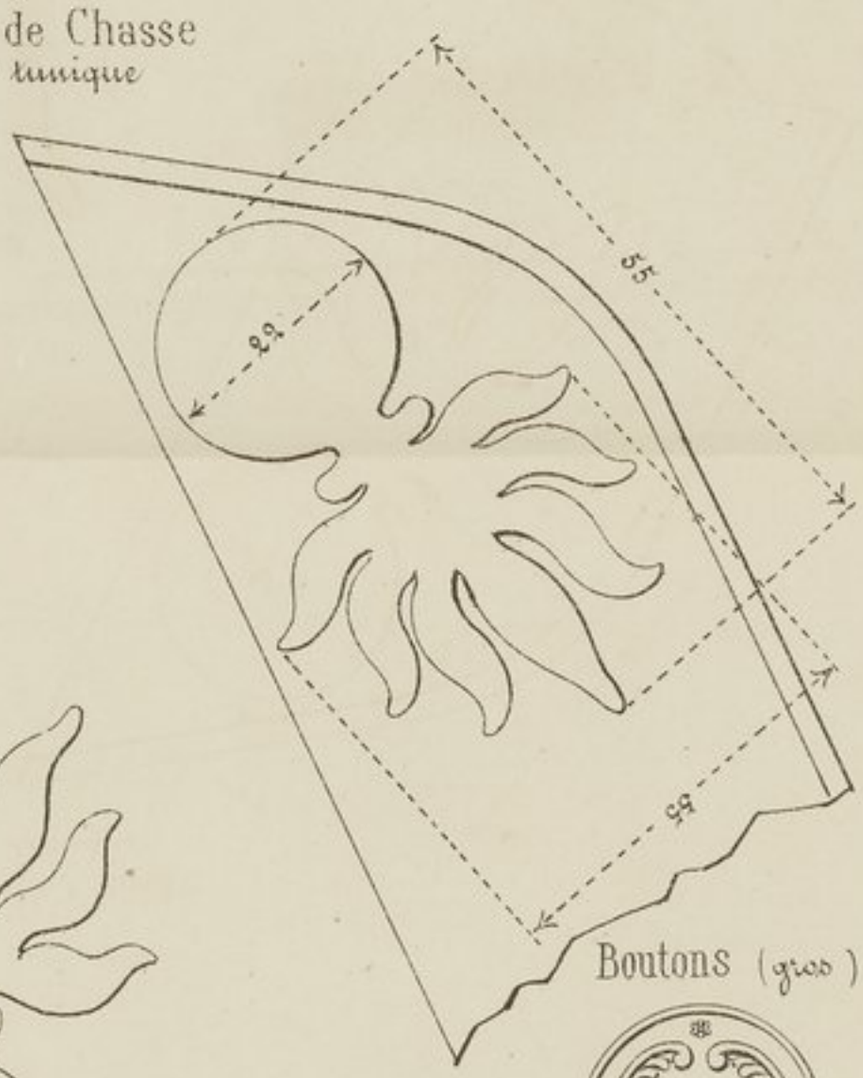

Boutons (gros)







Ornements pour Manches de Sapeurs
Deux haches croisées surmontées d'une grenade.

Tous ces ornements sont dessinés ici de grandeur réelle.

Gal H. delt

Ornements découpés en drap.

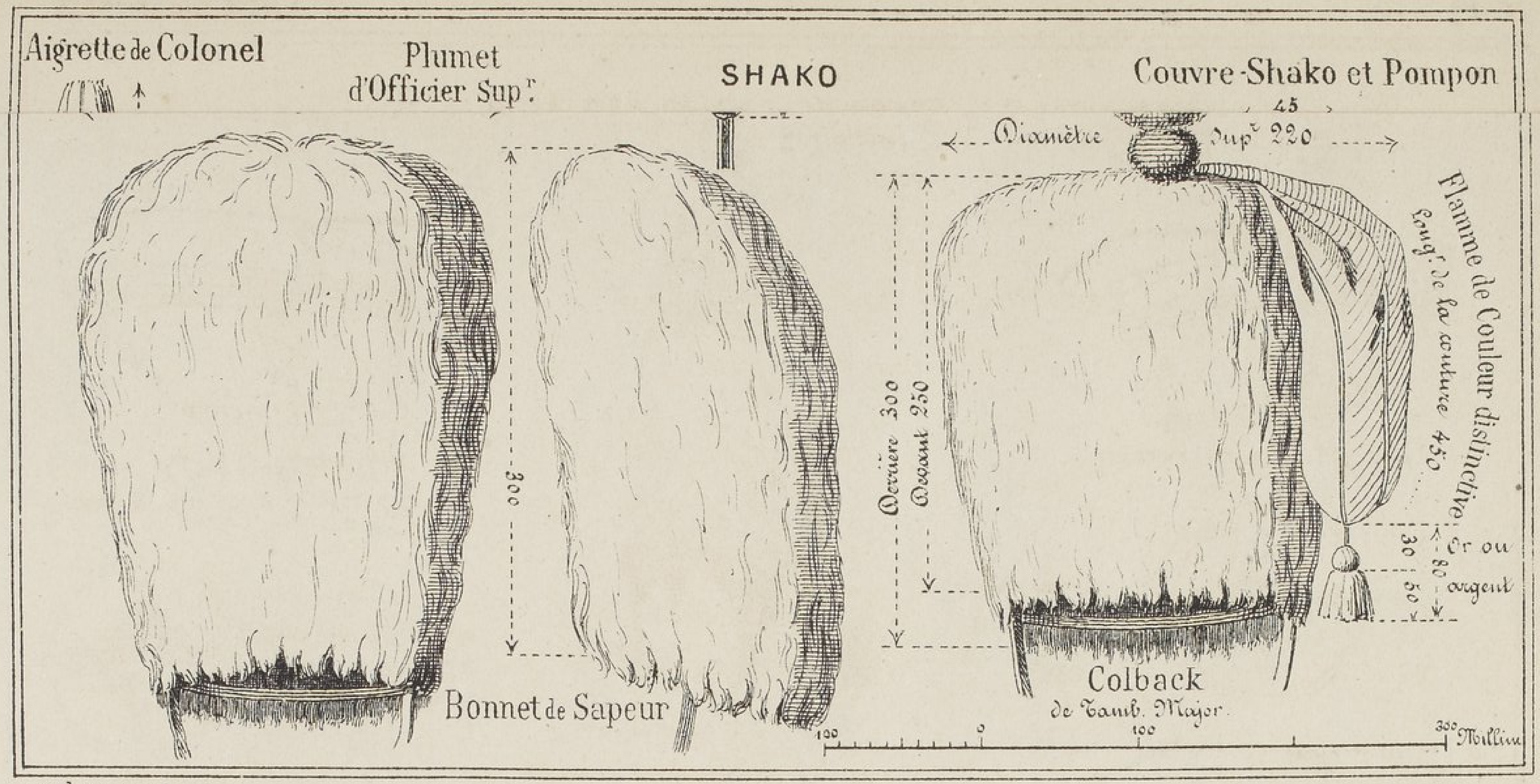

G.al H. del.t

Coiffure.

Aigrette de Colonel

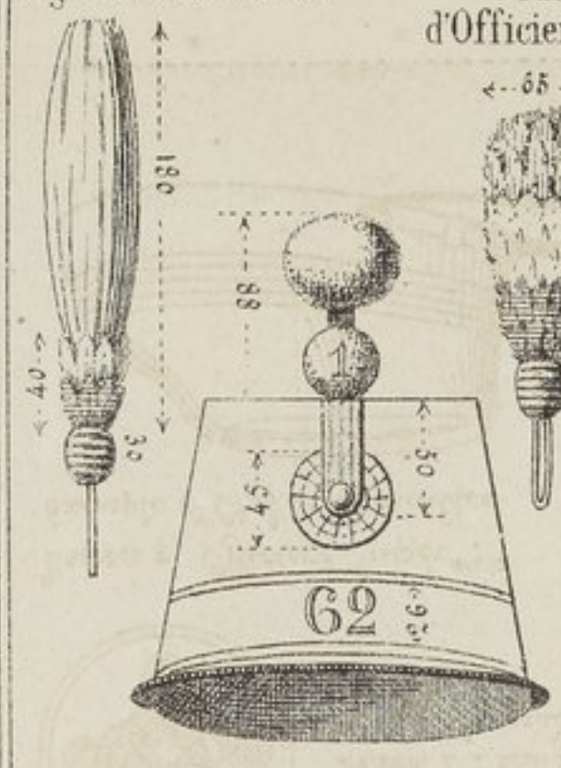

Plumet d'Officier Sup.r

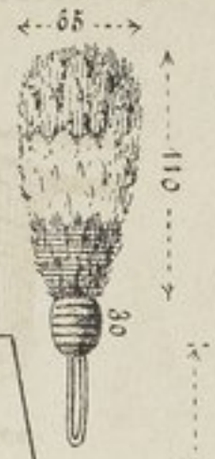

SHAKO

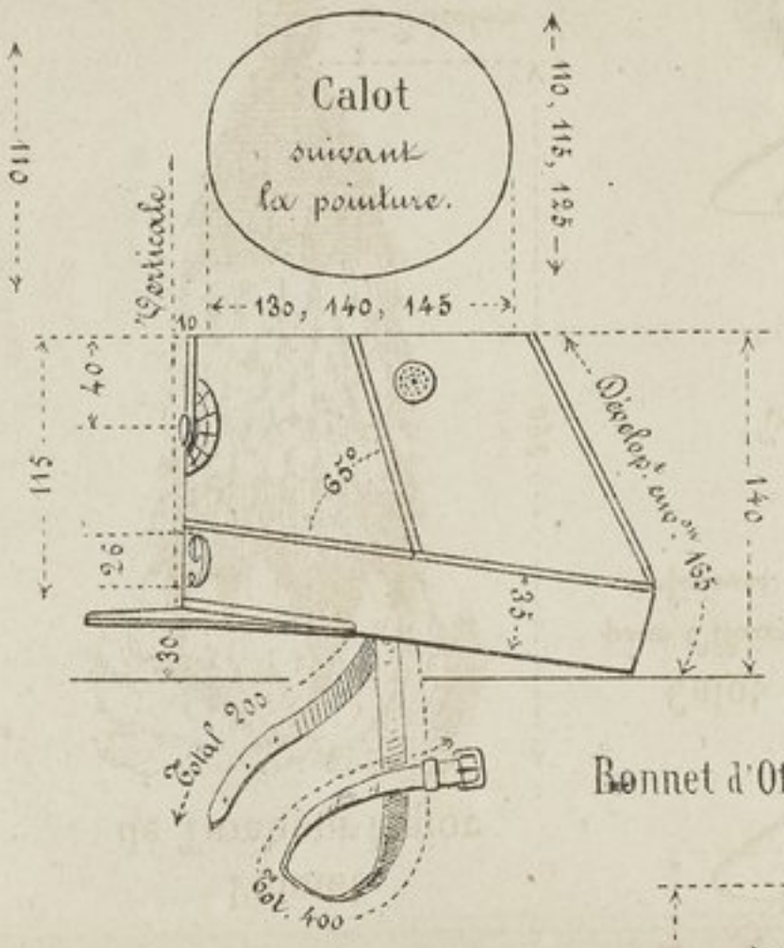

Couvre-Shako et Pompon

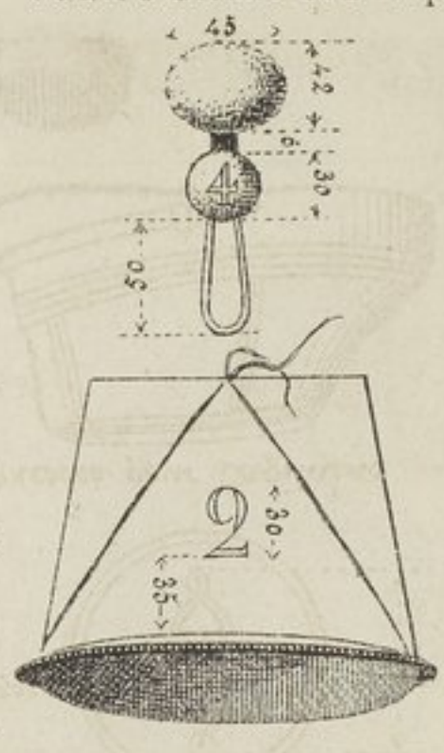

Tracé de la Visière
Exemple p.r 5 p.ts

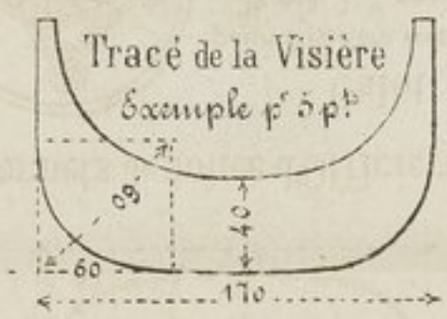

Bonnet d'Officier – Tresses de Sous-Lieut.ts

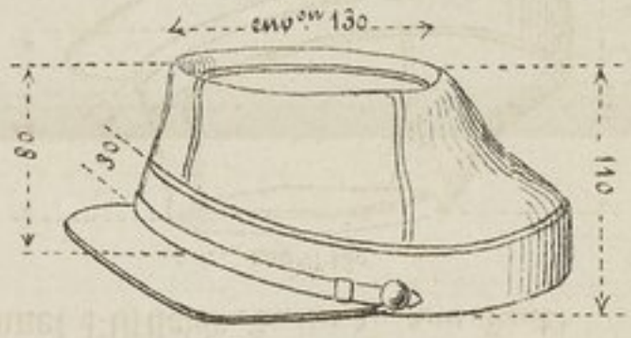

Bonnets de police d'Officiers



Calot
pour Officiers supérieurs
Nœuds à 2 rangs
pour tous les grades.

Tresses p.r Officiers Supér.rs
Exemple p.r Chef de Bataillon.

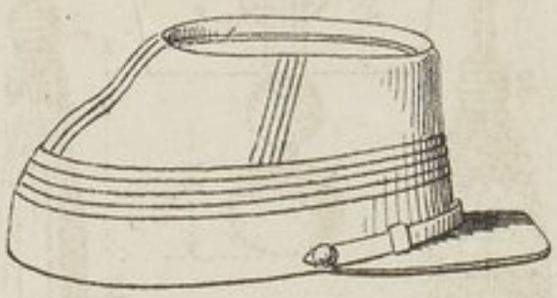

Plumet
de Tambour-Major

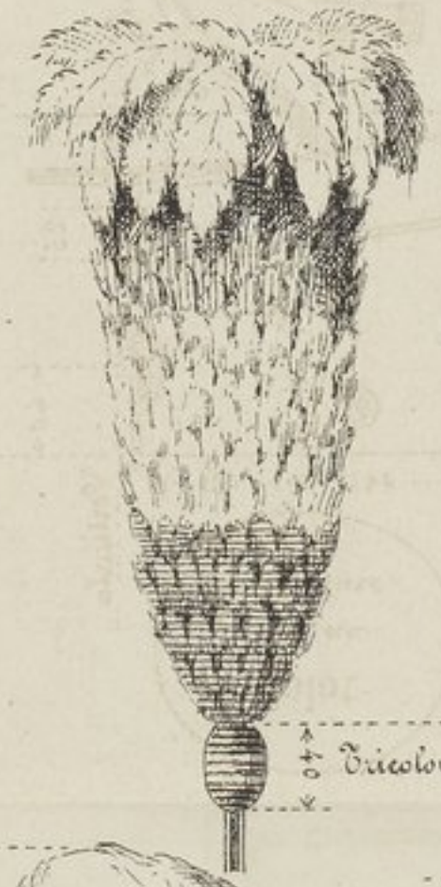

Calot
pour Officiers inférieurs.



Tresses pour Capitaine

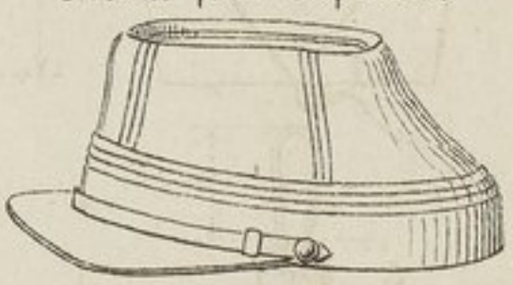

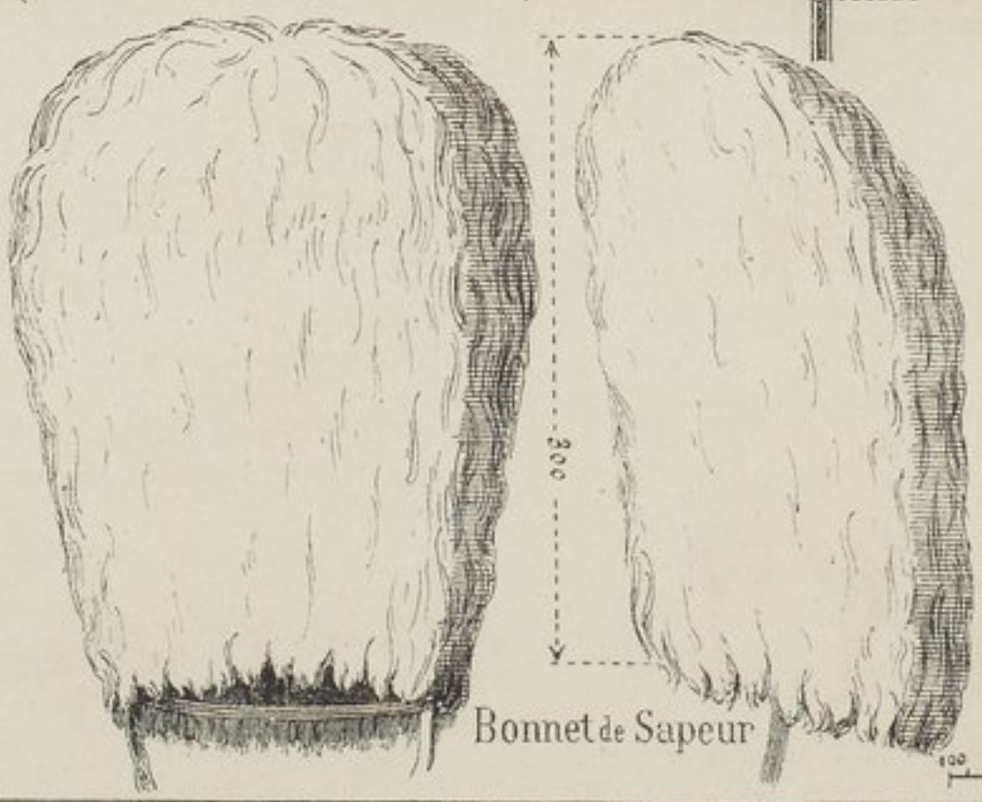

Bonnet de Sapeur

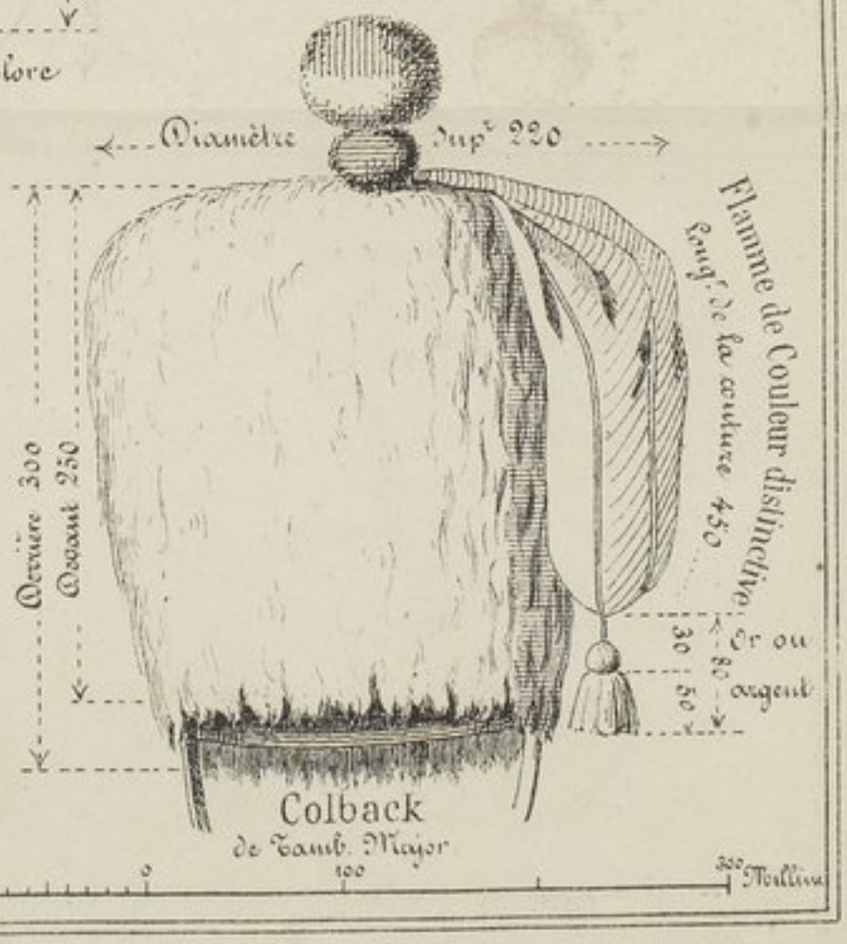

Colback
de Tamb. Major

G.al H. del.t

Coiffure.

Infanterie 1867







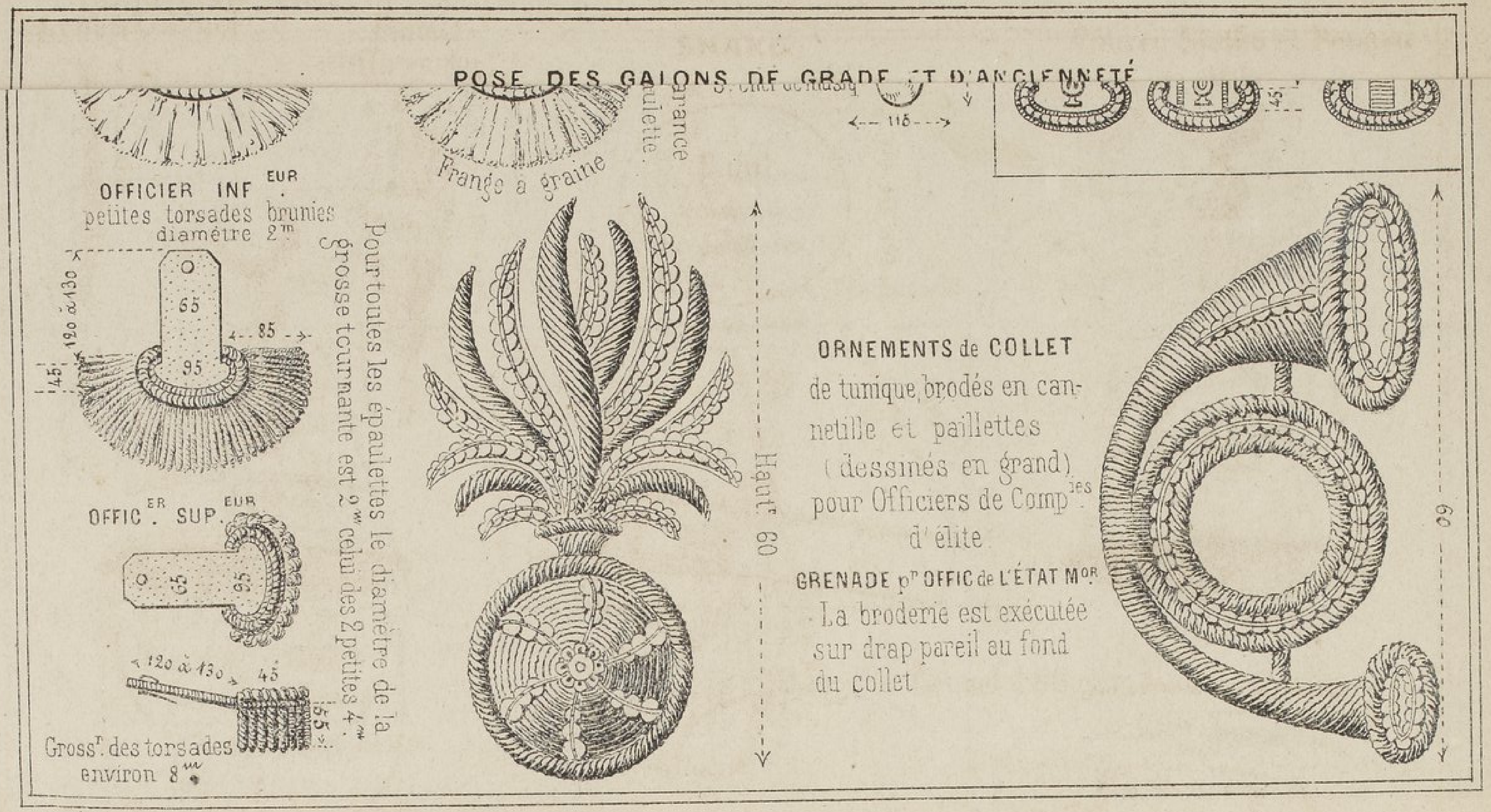

G.al H. del.t

Marques d'instinctives des Grades et Fonctions.

POSE DES GALONS DE GRADE ET D'ANCIENNETÉ

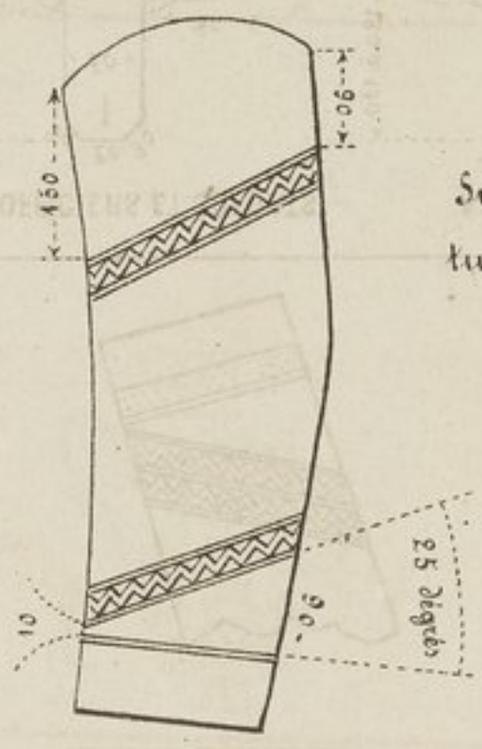

Sur la tunique

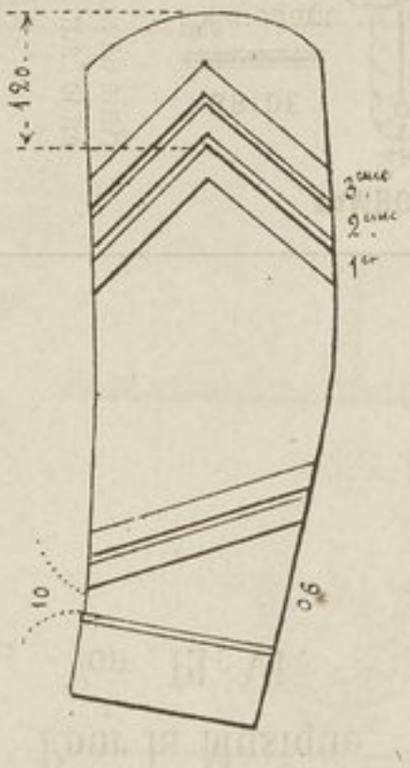

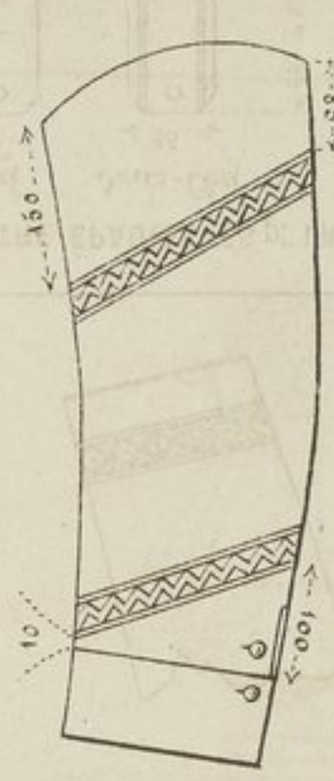

Sur la capote

TAMBOUR-MAJOR



Pour la Musique
Voir Pl. VI.

TAMBOUR & CLAIRON



SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS

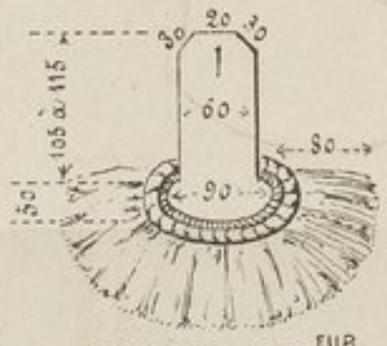

OFFICIER INFEUR
petites torsades brunies
diamètre 2m

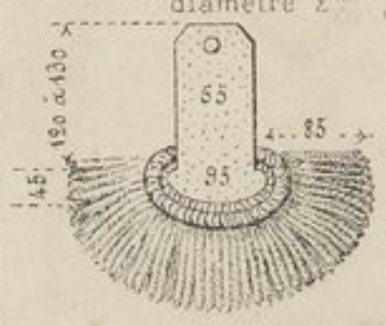

OFFICER SUPEUR

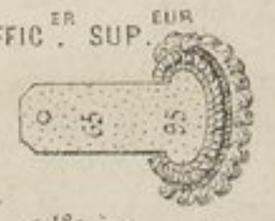

Grosseur des torsades environ 8mm

ADJUDANT

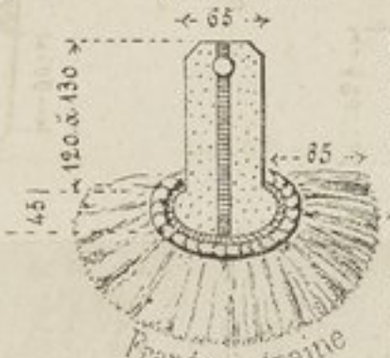

Frange à graine

Raie de soie garance en 10mm sur l'épaulette.

Pour toutes les épaulettes le diamètre de la grosse tournante est 2mm celui des 2 petites 4mm.



Hauteur 60

TAMBOUR Mor

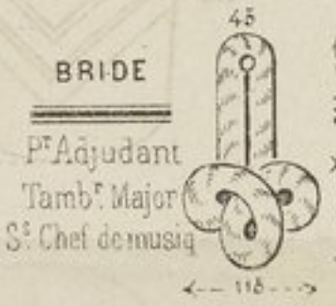

CONTRE ÉPAULETTES pr LA MUSIQUE

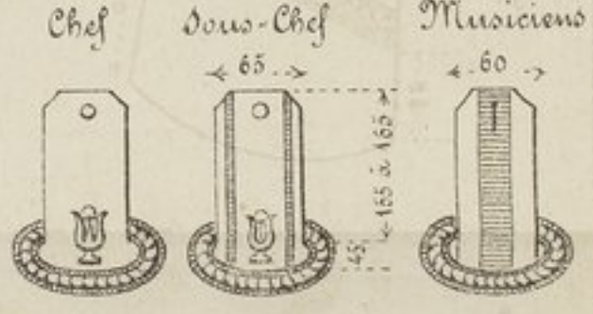

ORNEMENTS de COLLET

de tunique, brodés en cannetille et paillettes (dessinés en grand) pour Officiers de Compies d'élite

GRENADE pr OFFIC de L'ÉTAT Mor

La broderie est exécutée sur drap pareil au fond du collet

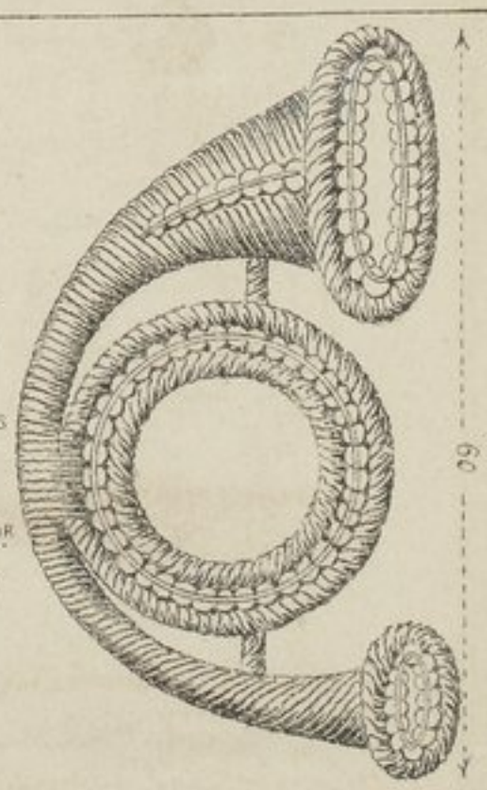

C.al H. del.t

Marques distinctives des Grades et Fonctions.

Collet pour Chef de Musique

Collet pour Sous-Chef

Ornements de Bonnets de police
(Grandeur réelle)

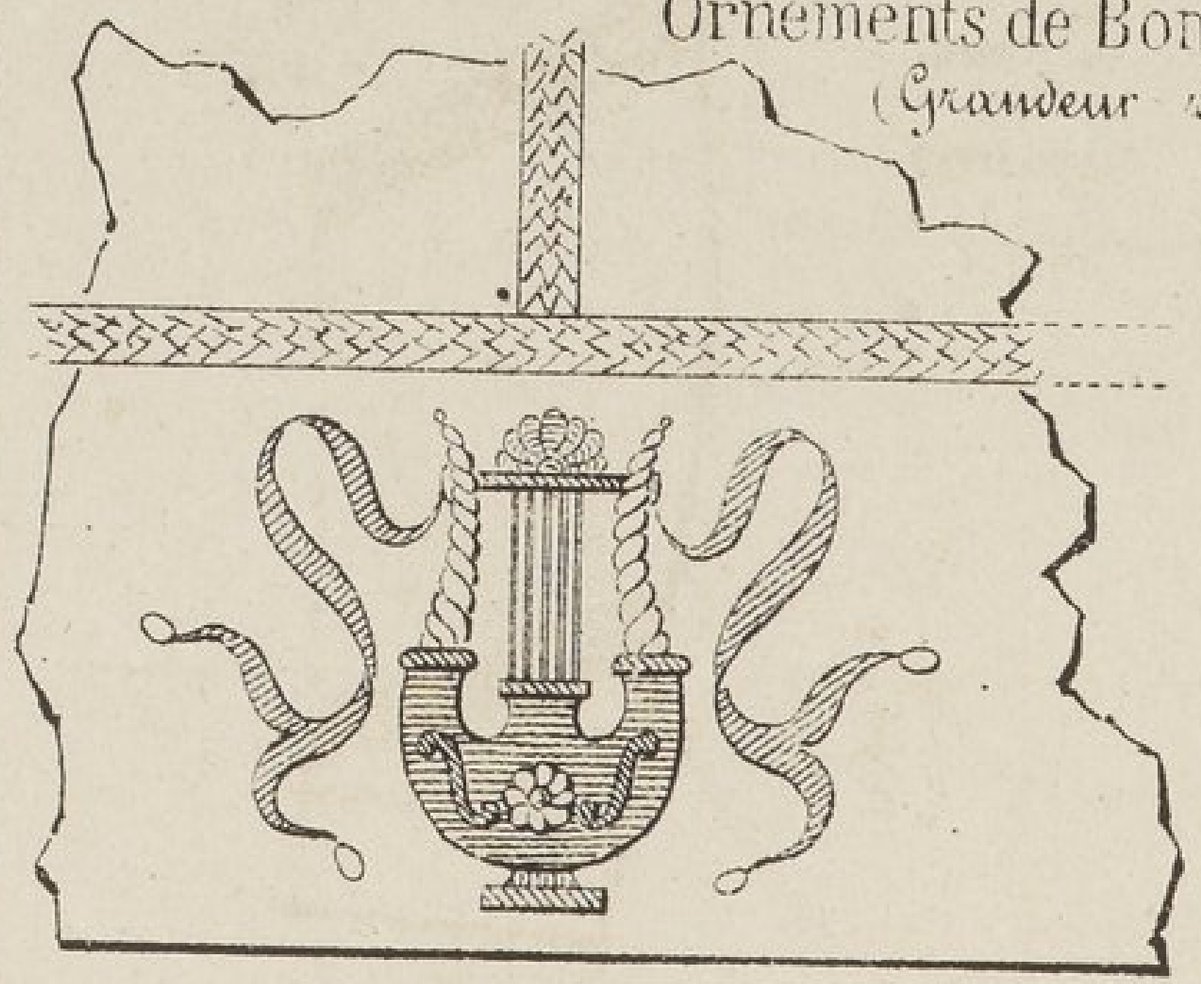

Chef de Musique

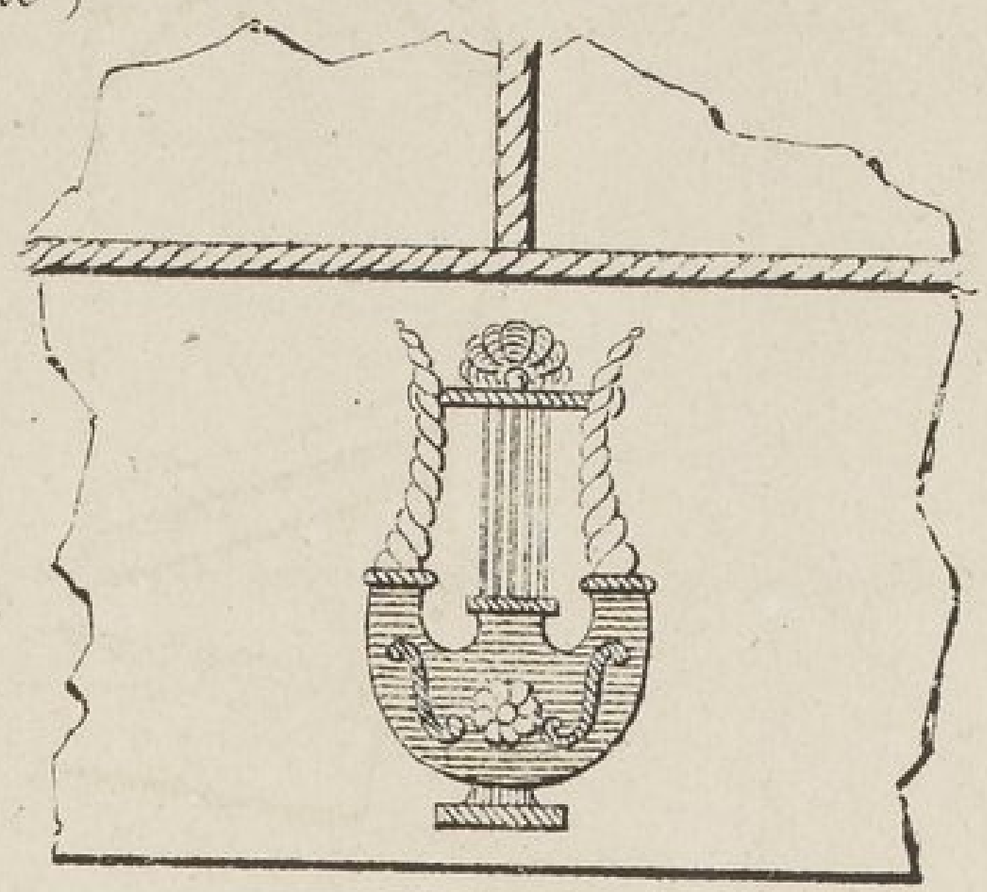

Sous-Chef

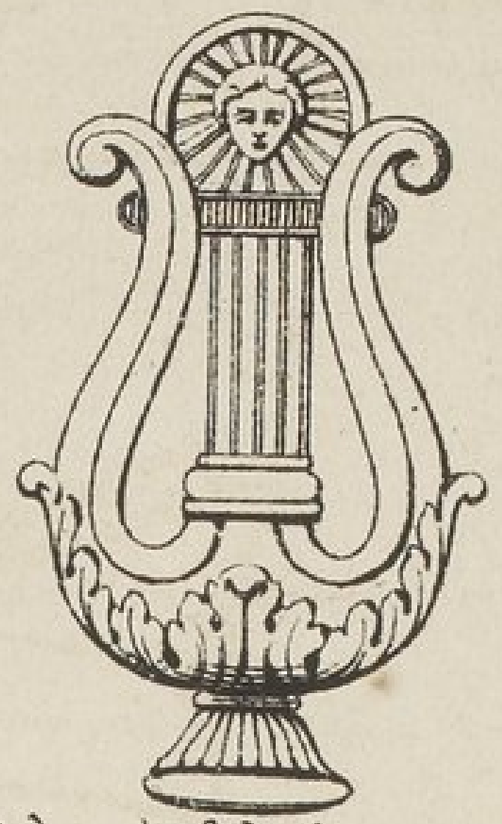

Lyre de métal doré ou argenté pour appliquer sur les contre-épaulettes de Chef et de sous-Chef. (Grandeur réelle.)

G.al H. del.t

Marques distinctives des Musiciens.

Collet pour Chef de Musique

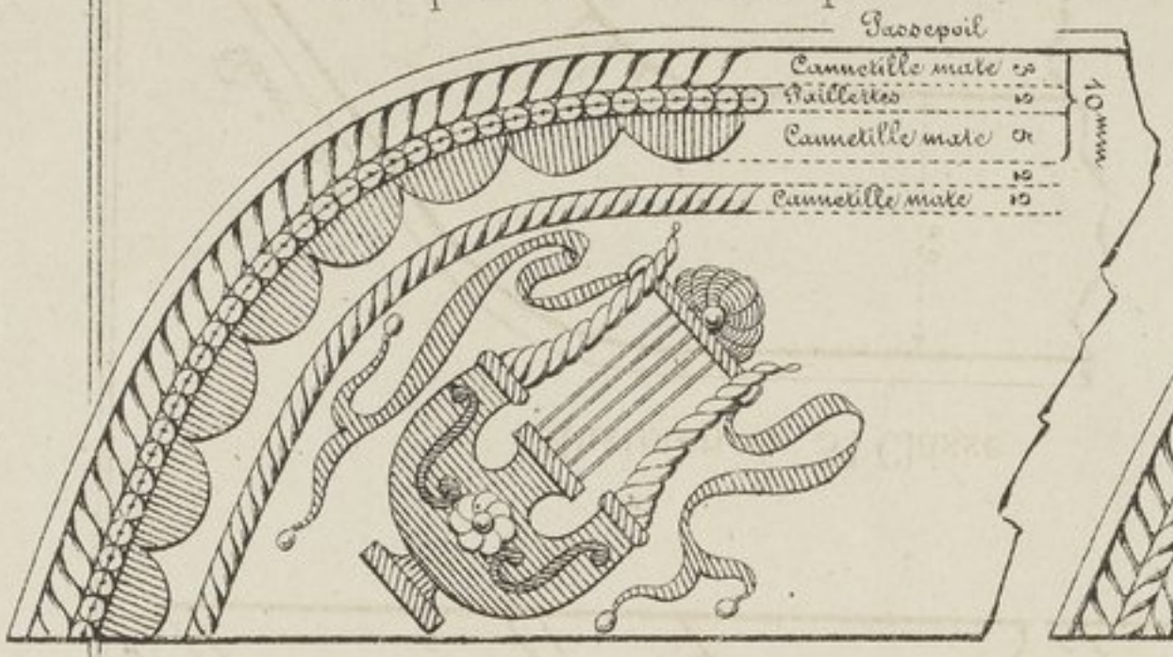

Collet pour Sous-Chef

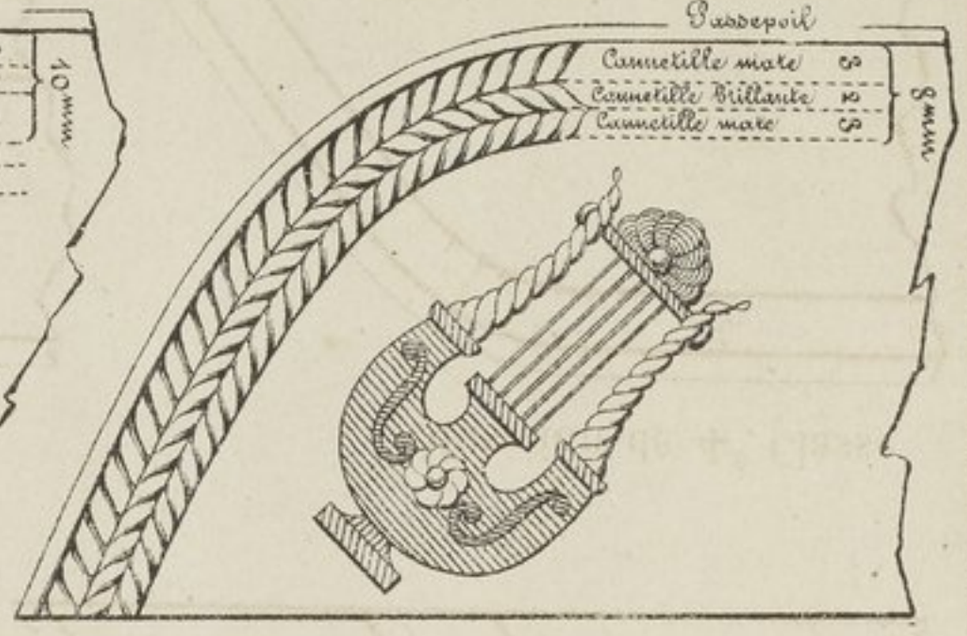

Musicien de 1ère Classe

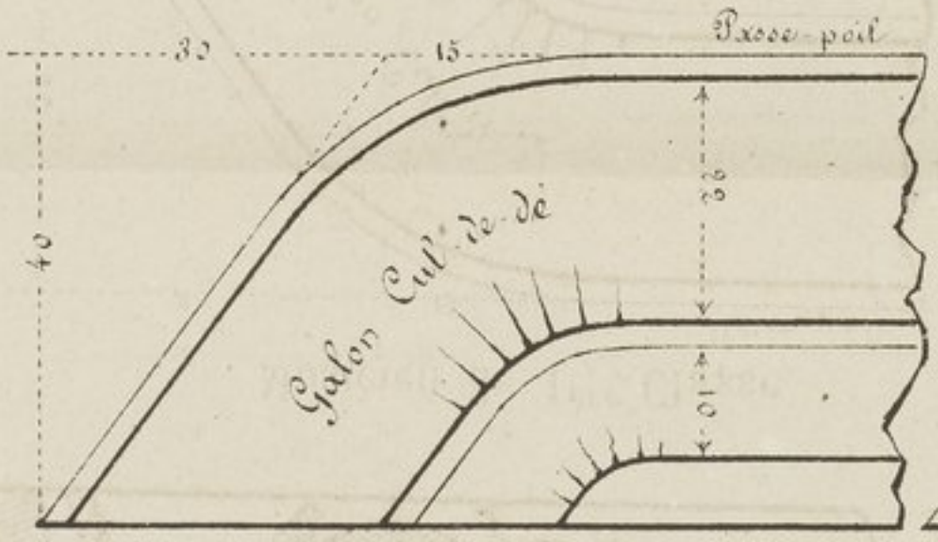

Musicien de 2e. Classe

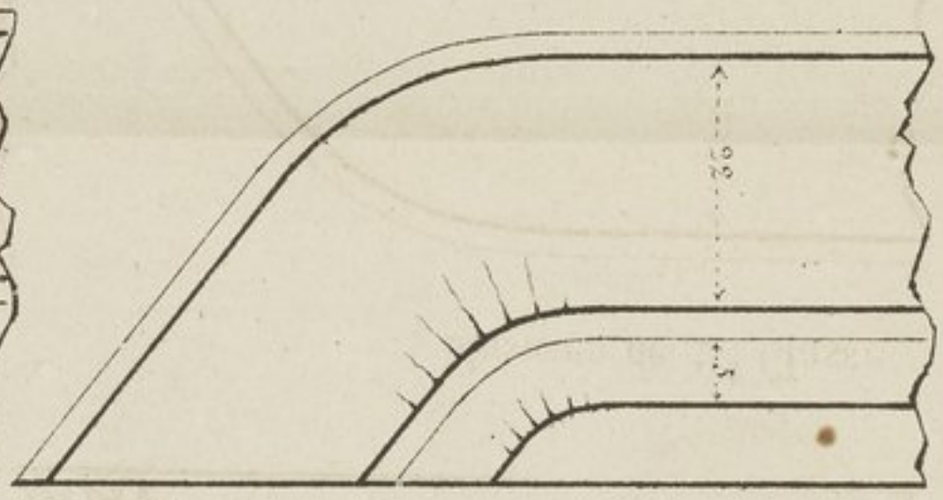

Musicien de 3e. Classe

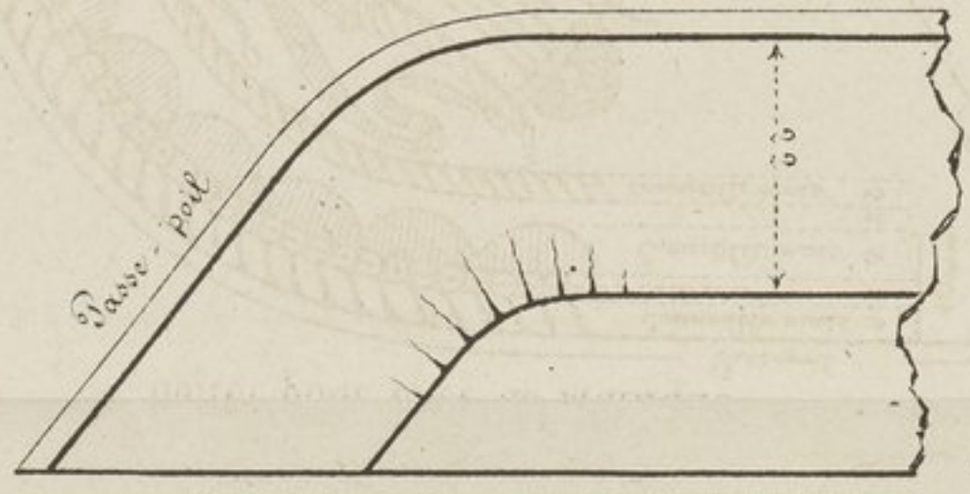

Musicien de 4e. Classe

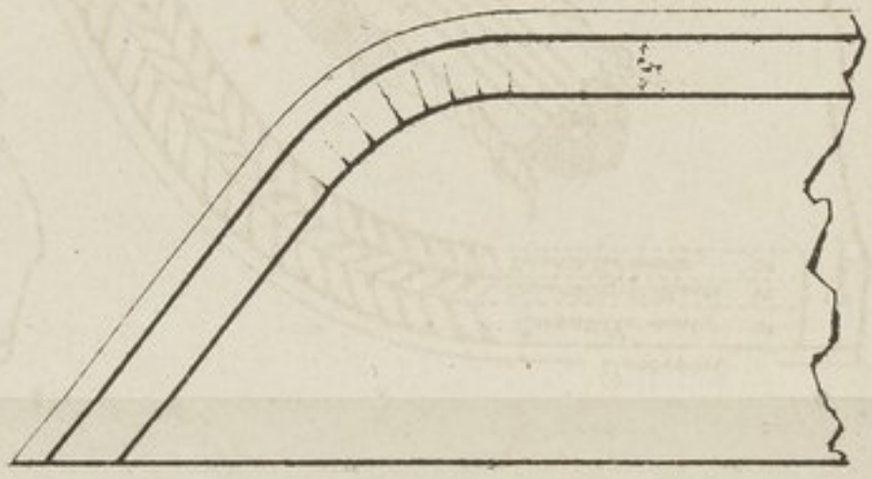

Ornements de Bonnets de police
(Grandeur réelle)

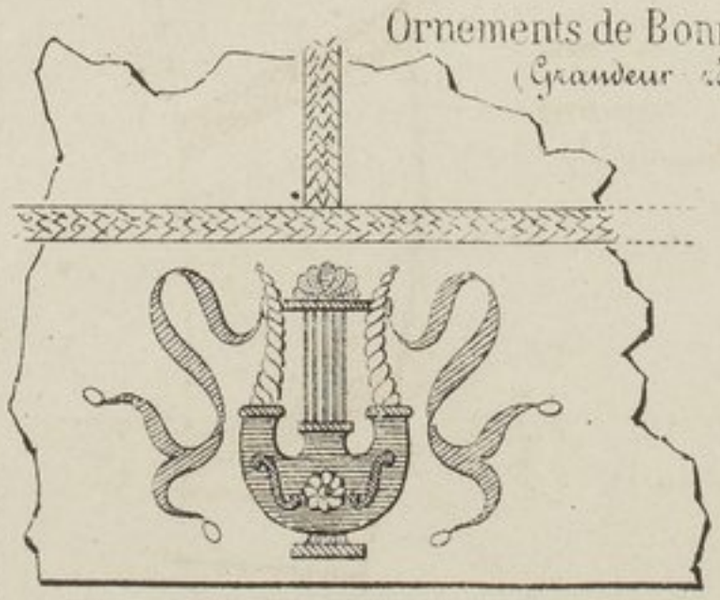

Chef de Musique

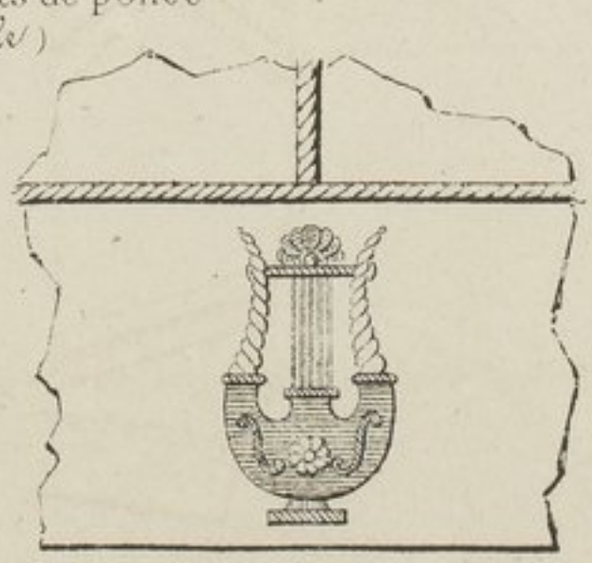

Sous-Chef

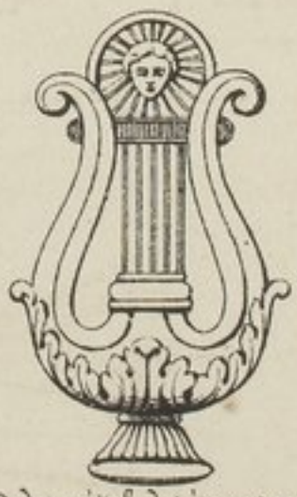

Lyre de métal doré ou argenté pour appliquer sur les contre-épaulettes de Chef et de sous-Chef. (Grandeur réelle.)

G.al H. del.t

Marques distinctives des Musiciens.

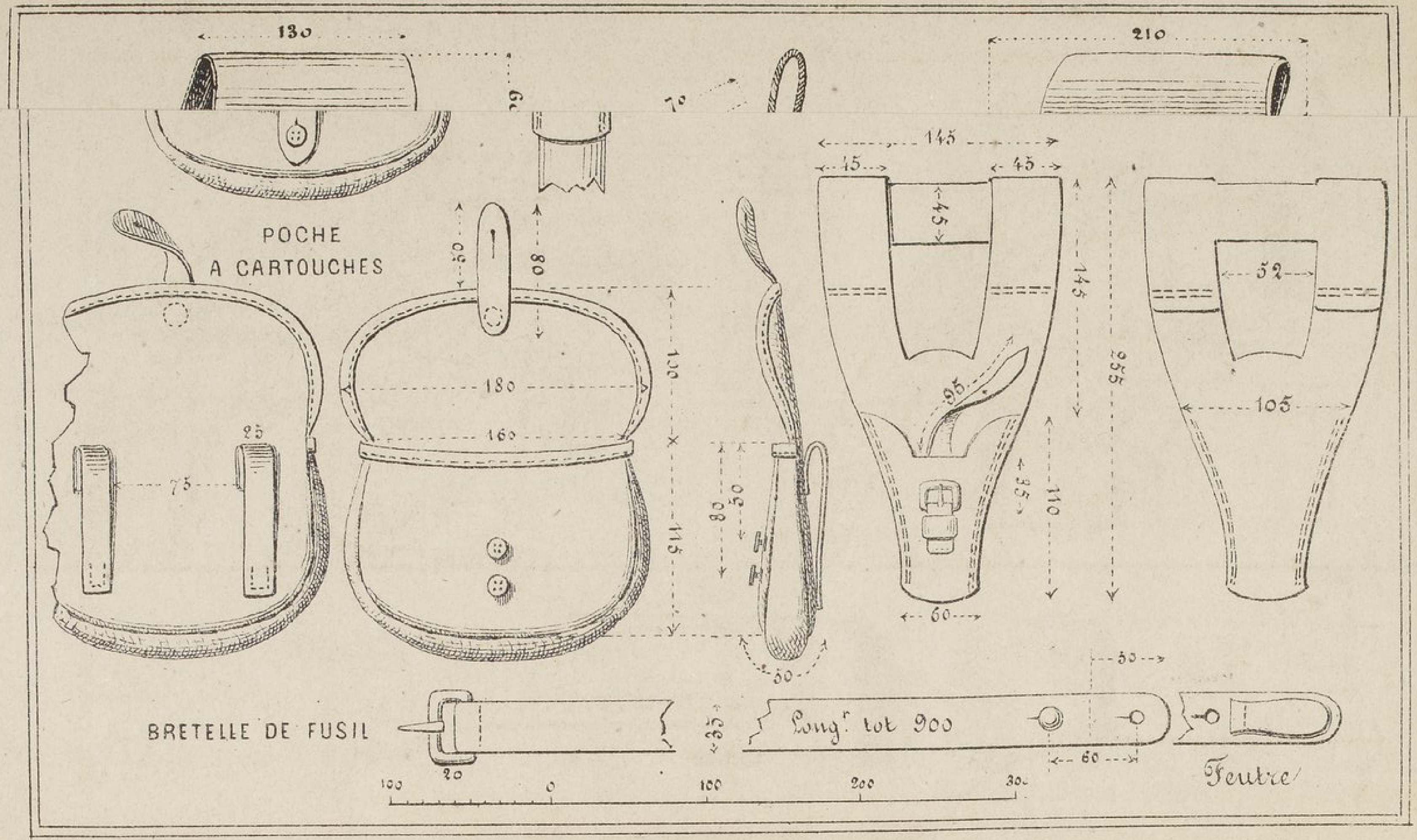

G.d H. del.t

Grand Equipement.

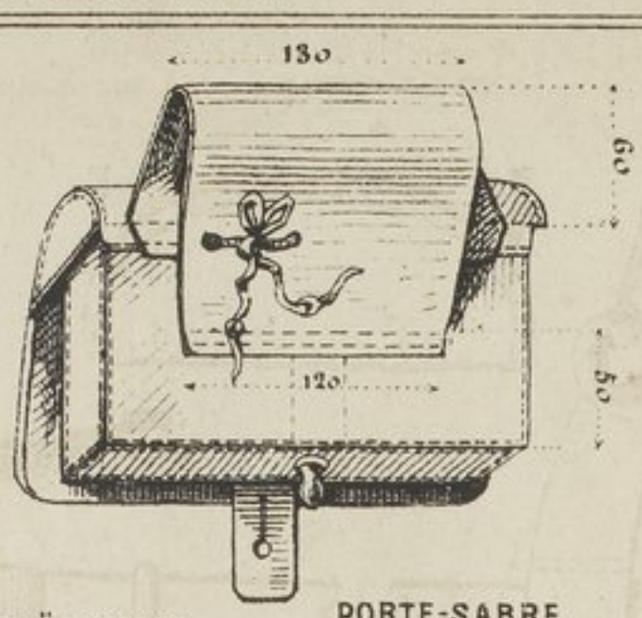

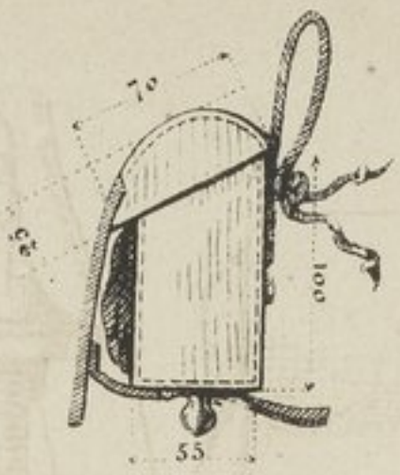

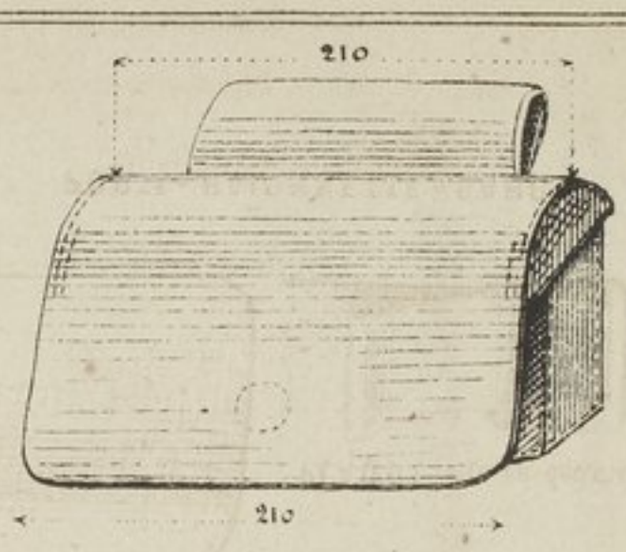

Pte BAÏONNETTE

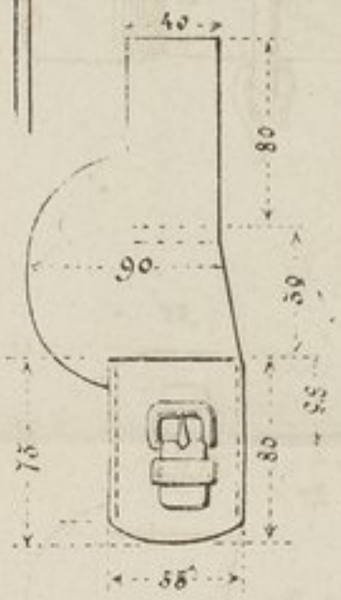

PORTE-SABRE

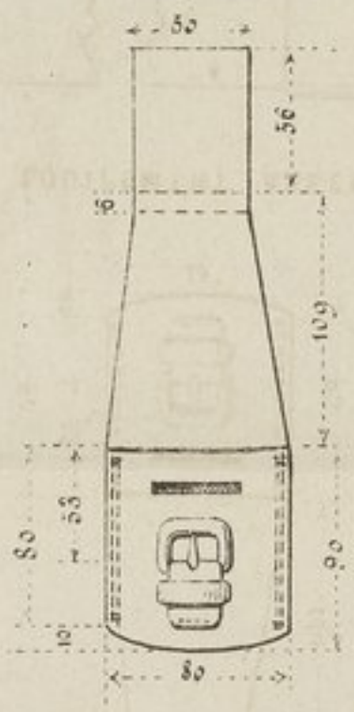

GIBERNE.

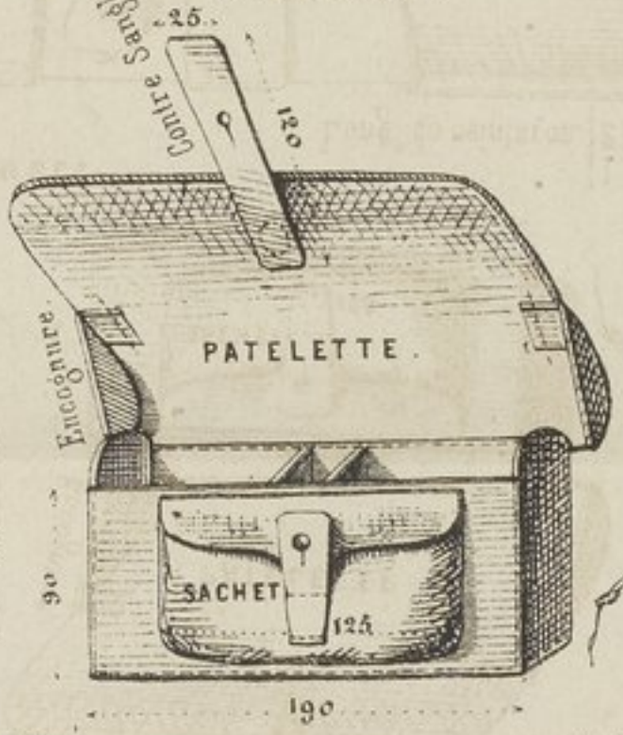

COMPARTIMENS

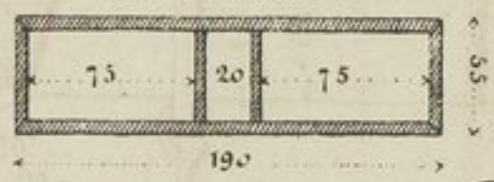

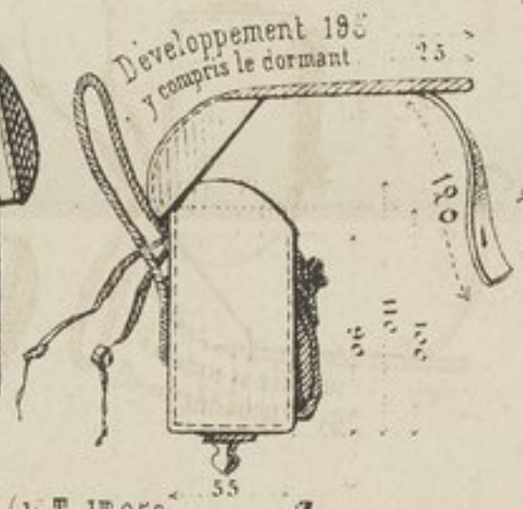



ÉQUIPEMENT ASSEMBLÉ

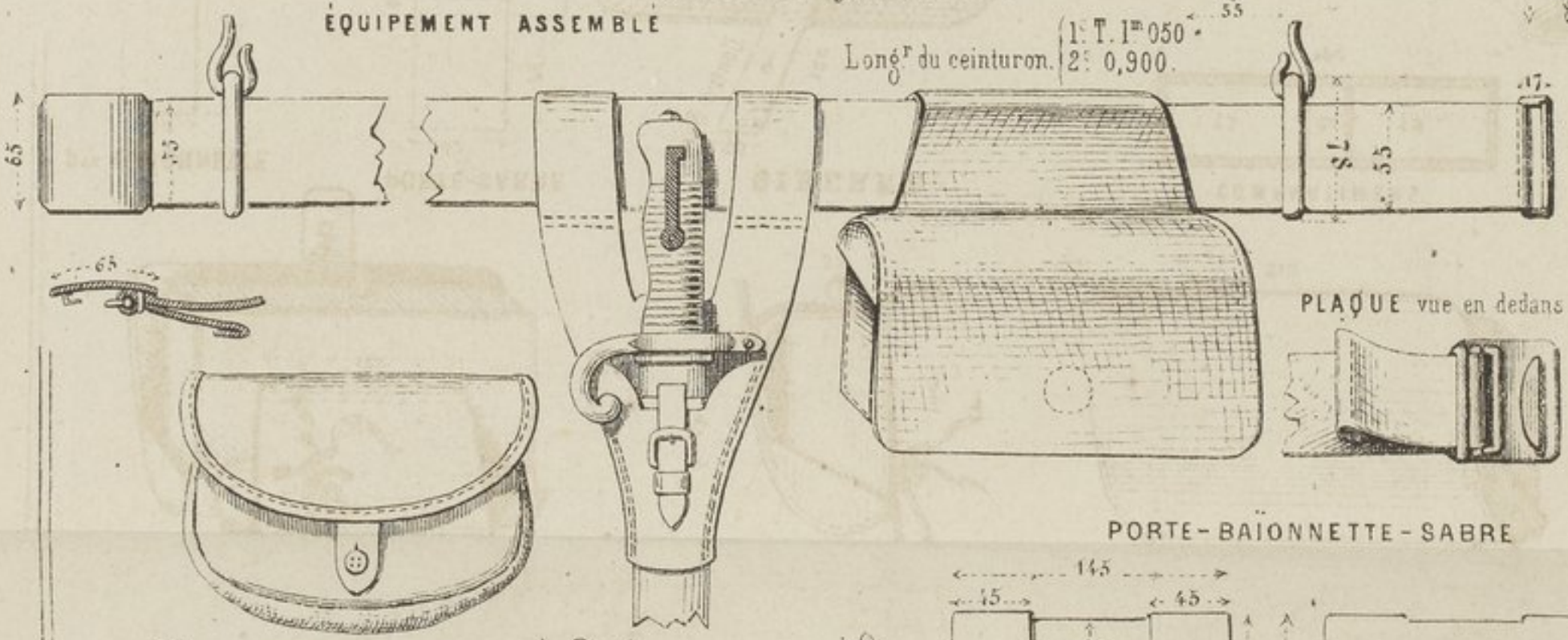

PLAQUE vue en dedans.

PORTE-BAÏONNETTE-SABRE

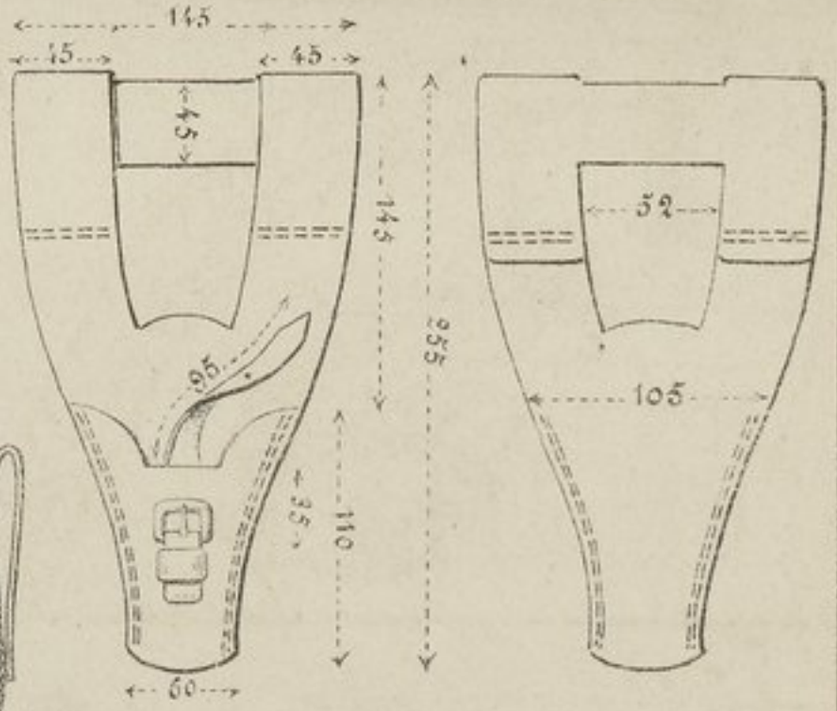

POCHE
A CARTOUCHES

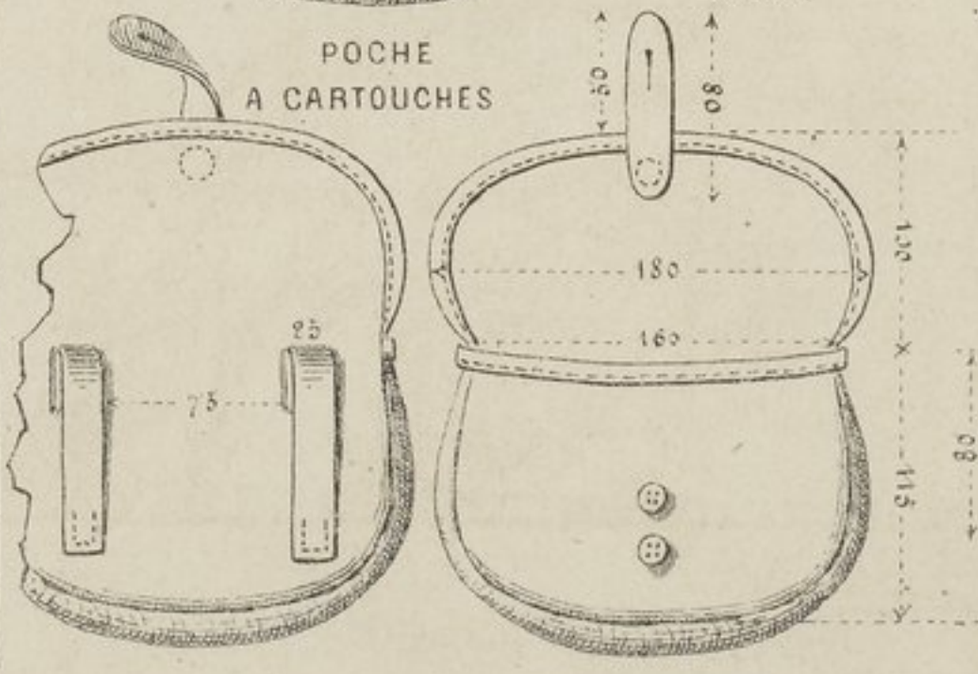

BRETELLE DE FUSIL

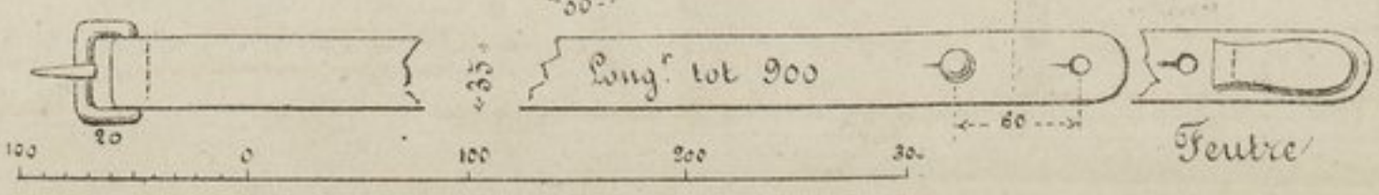

Feutre

G.d H. del.

Grand Equipement.

Imprimerie 1867

PL. VIII

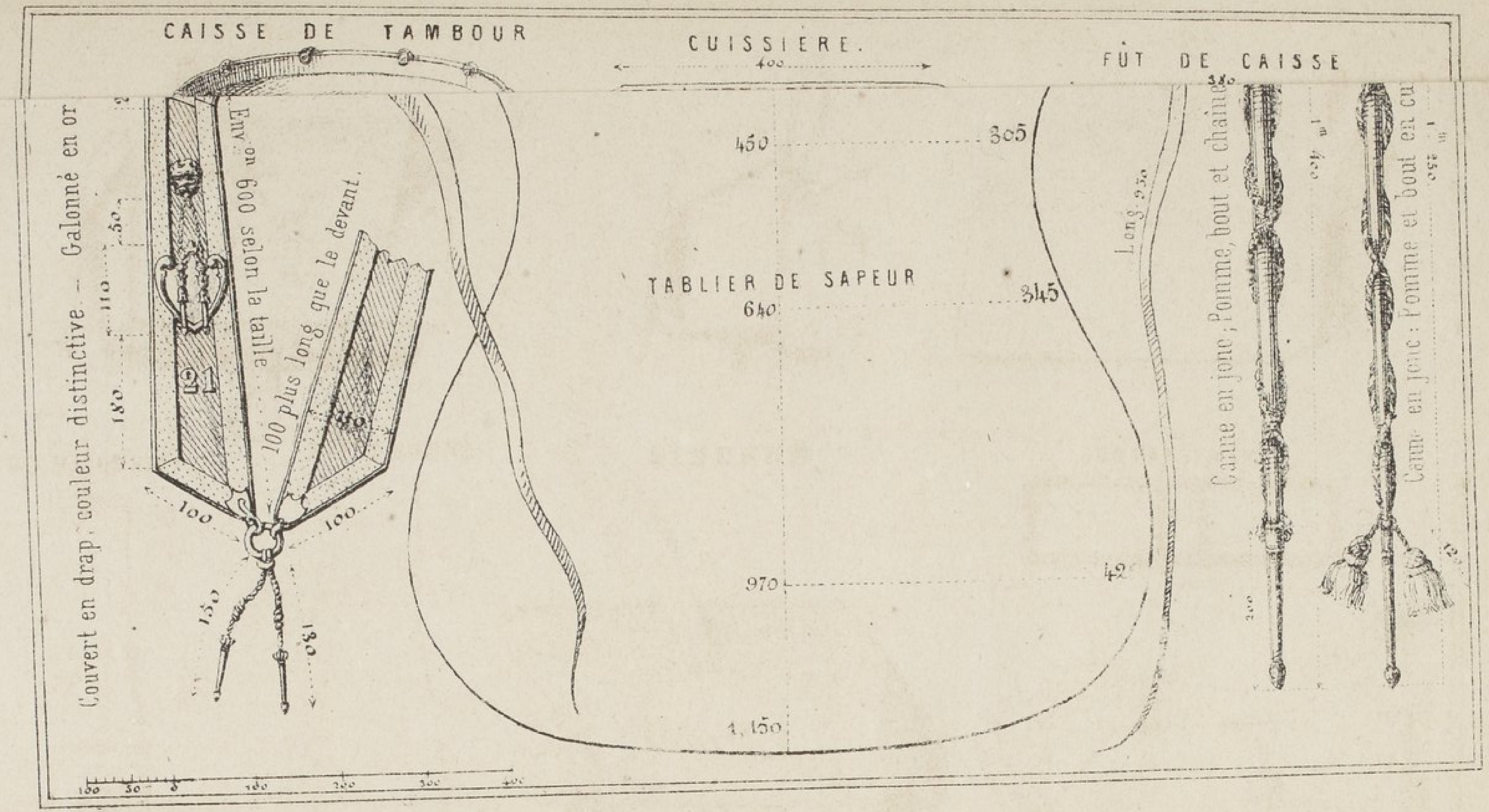

Gal H. del.t

Equipement (Spécialités)

CAISSE DE TAMBOUR

Caisse montée cuiv.e 32.

CUISSIERE.

FÛT DE CAISSE

Poids 8k 40 8r

BRETELLE de Caisse

COLLIER DE TAMBOUR.

Long.r 300. 47. 43. selon la taille.

Bande postre de ... plus longue que celle de devant

Env.on 110

CLAIRON

Cordon en lame tricolore

GANT DE SAPEUR

GIBERNE DE MUSICIEN

CEINTURON DE TAMB.r M.or

grande tenue

Drap de couleur distinctive galon d'or ou d'argent.

Dorées

CANNES de Tamb.r M.or et Tamb.r M.tre

COLLIER DE TAMBOUR M.or

P.r la grande tenue

Couvert en drap, couleur distinctive. — Galonné en or ou argent.

Env.on 600 selon la taille 100 plus long que le devant.

TABLIER DE SAPEUR

Long. 950

Canne en jonc; Pomme, bout et chaine en argent

Canne en jonc; Pomme et bout en cuivre cordon tricolore

Gel H. del.t

Equipement (*Spécialités*)

Havre-Sac de Sapeur.

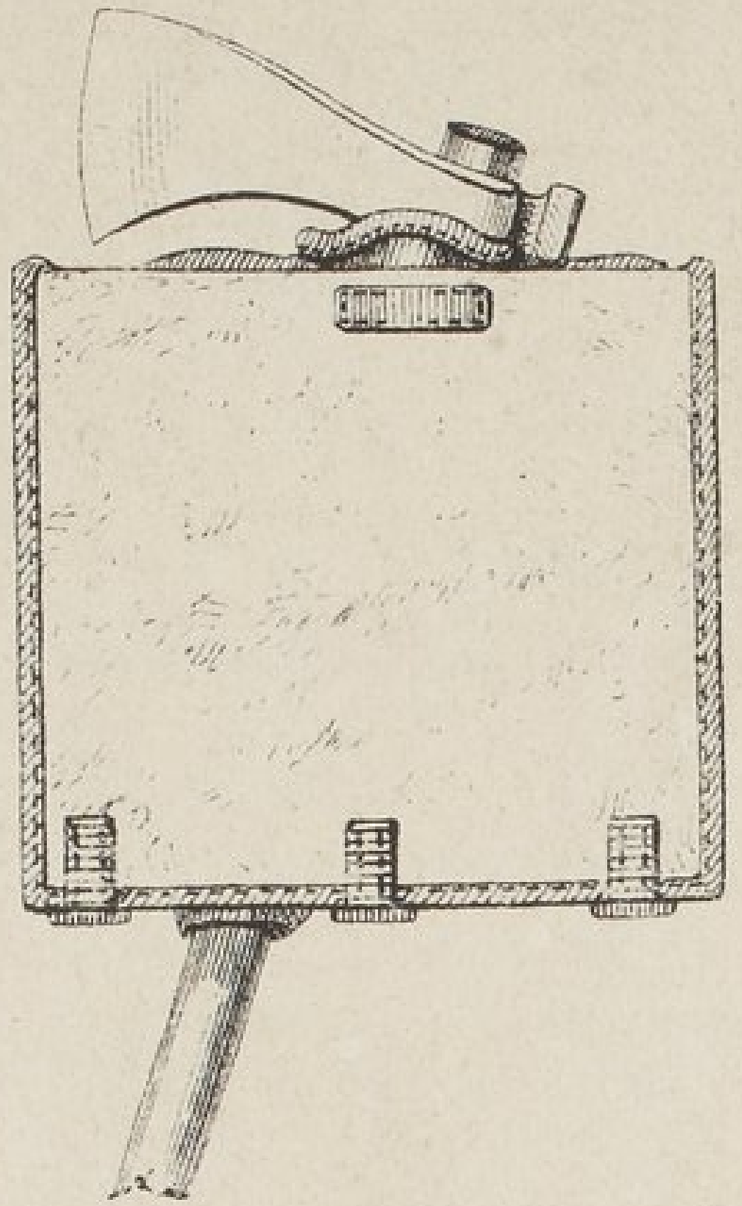

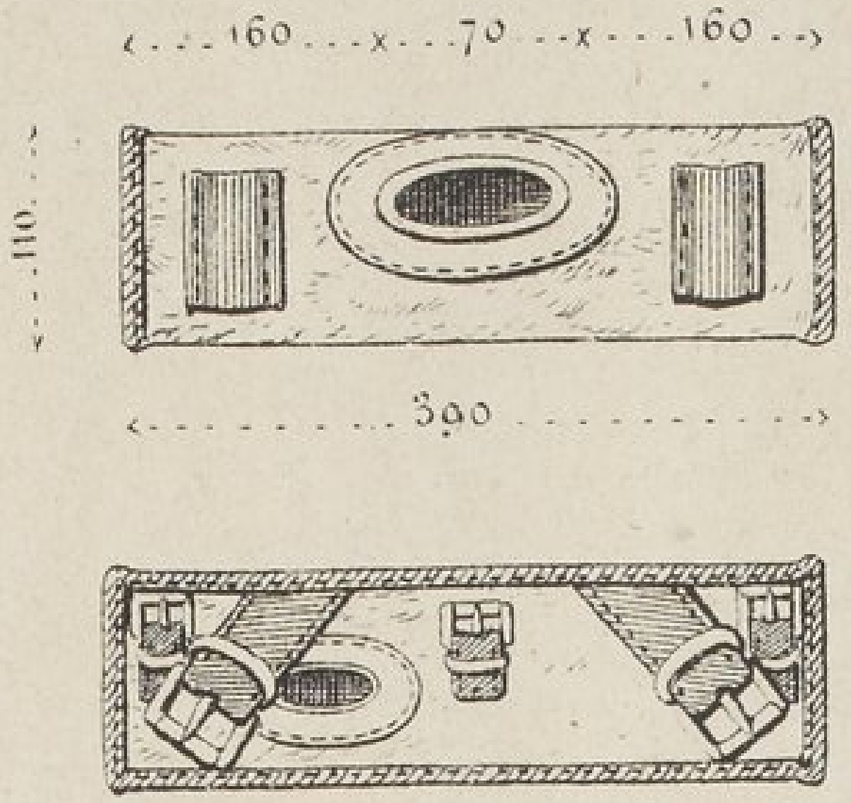

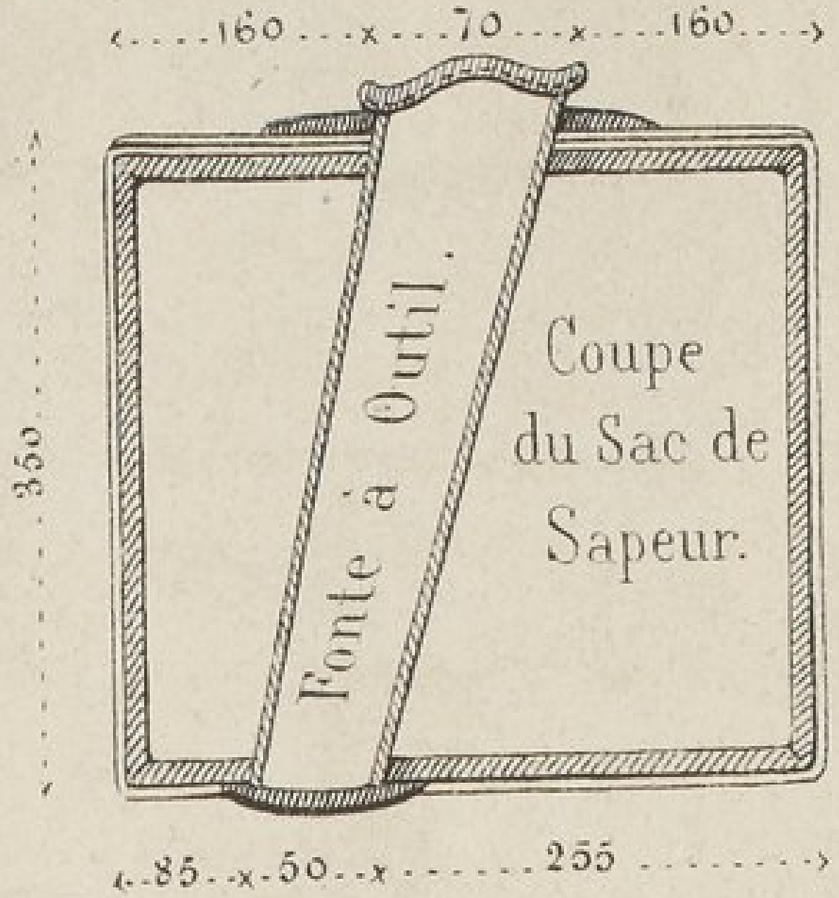

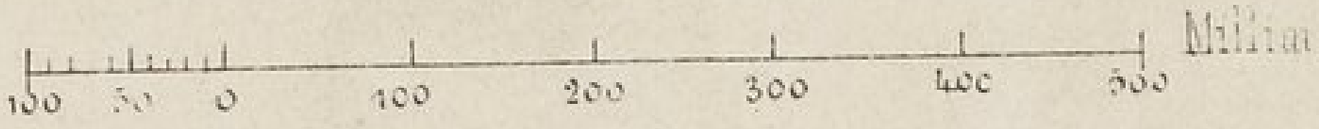

Gal H. delt

Havre-Sacs.

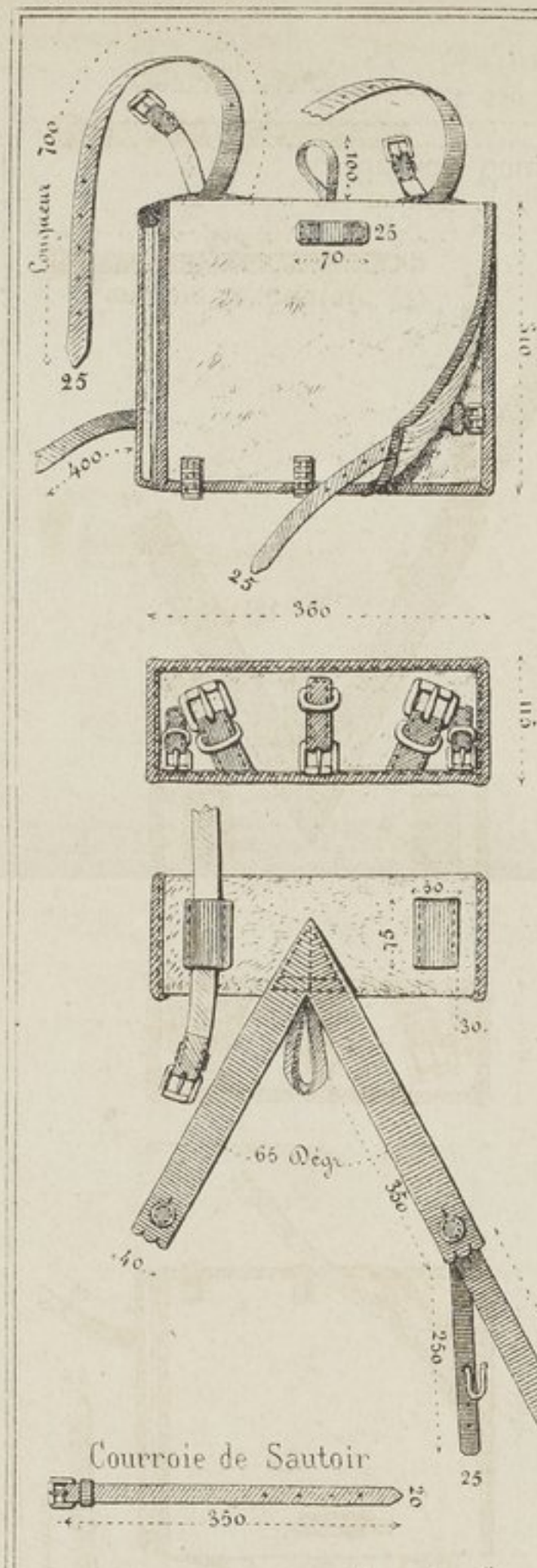

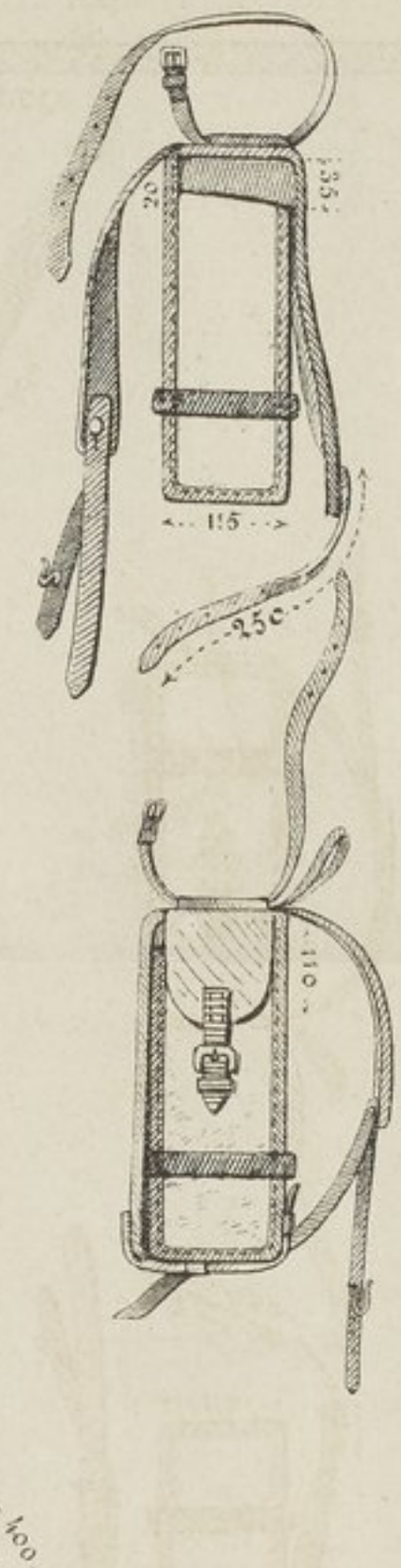

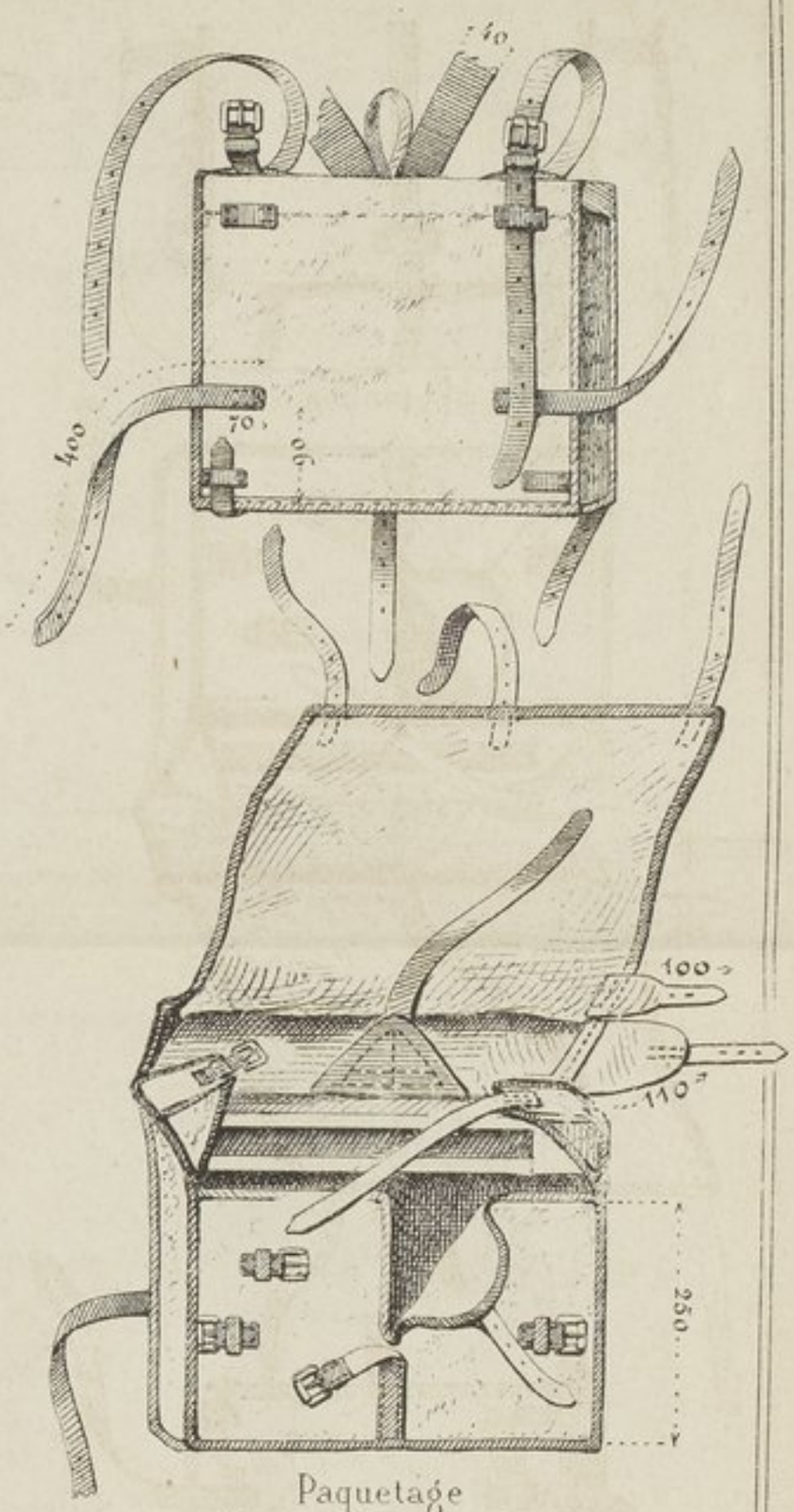

Paquetage

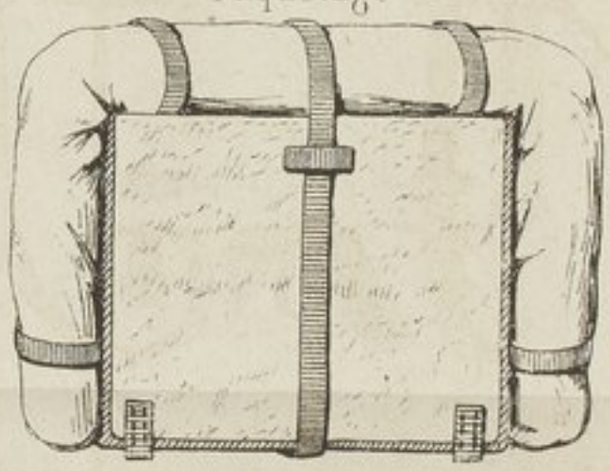

Havre-Sac de Sapeur.

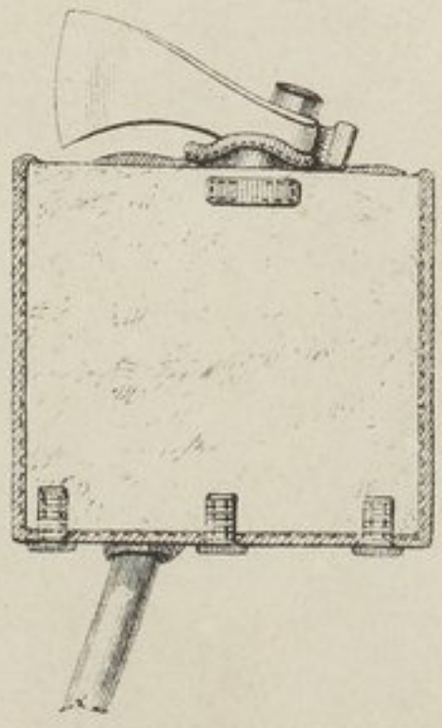

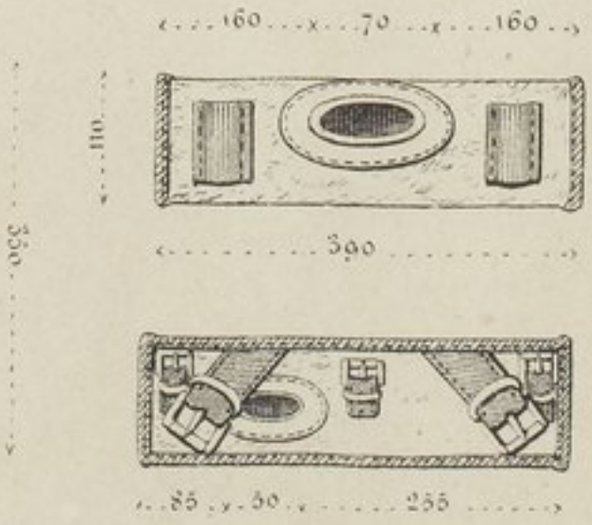

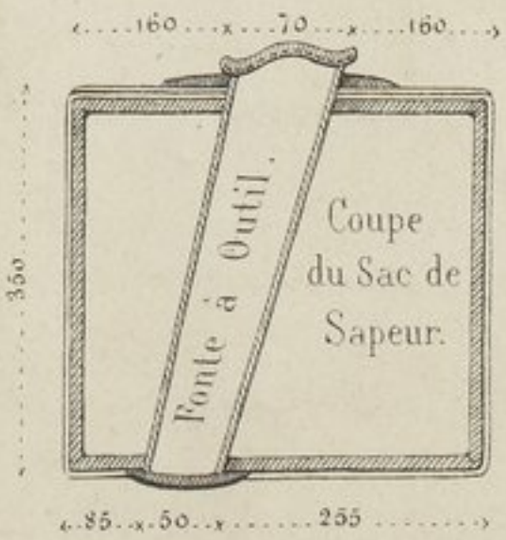

100 50 0 100 200 300 400 500 Millim

Gal H. del.

Havre-Sacs.

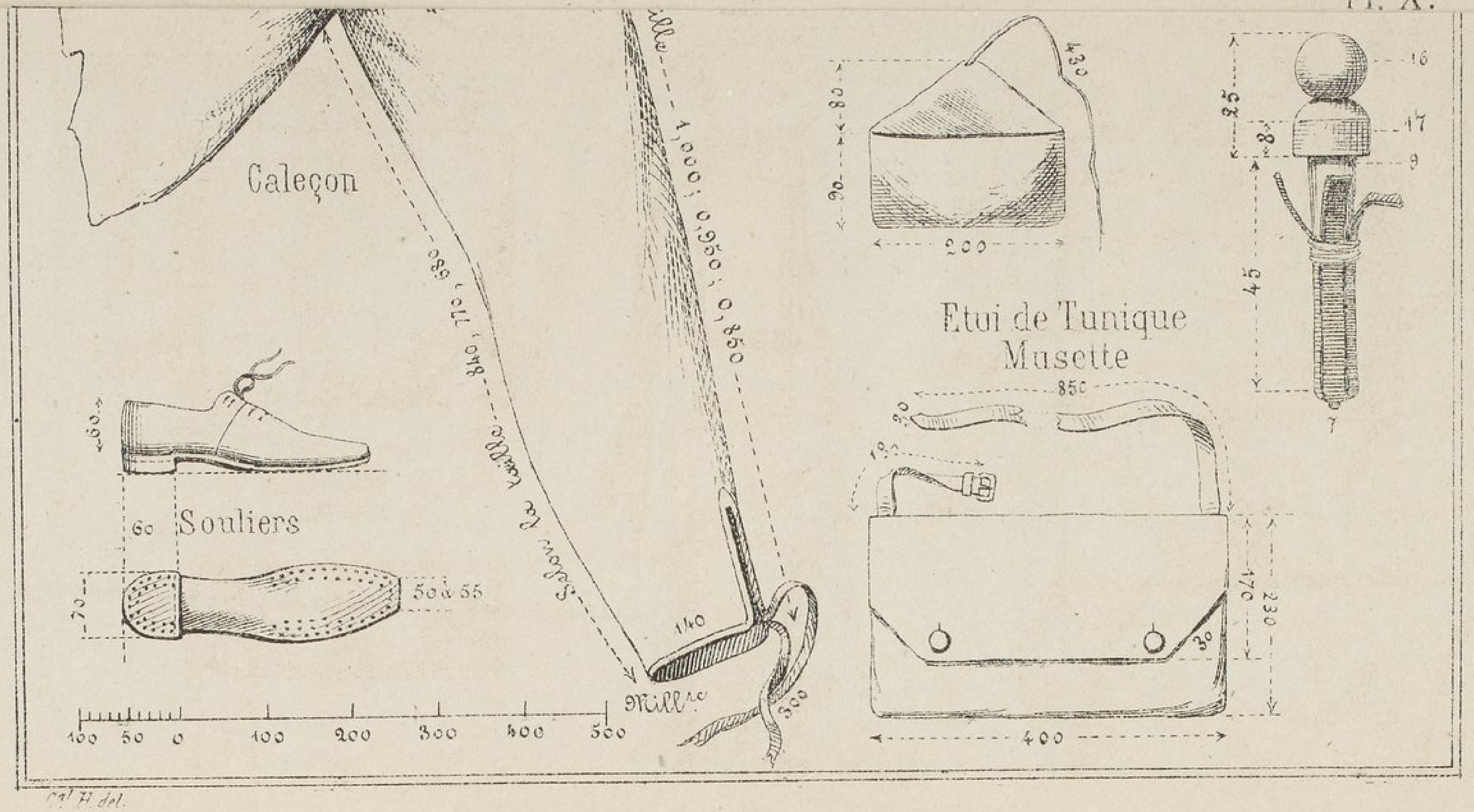

Cal H. del.

Petit Equipement.

Chemise

Suivant la taille, 1re 0,520, 2e 0,500,

Dos de Chemise

Guêtres de Toile

Guêtres de Cuir

Pour toutes les tailles 740 (760 avant le lavage)

Caleçon

Selon la taille 1,000; 0,950; 0,850

Souliers

Sous-pied

Trousse

Bouchon de Fusil.

Etui de Tunique
Musette

Petit Equipement.

FANIONS d'ALIGNEMENT.

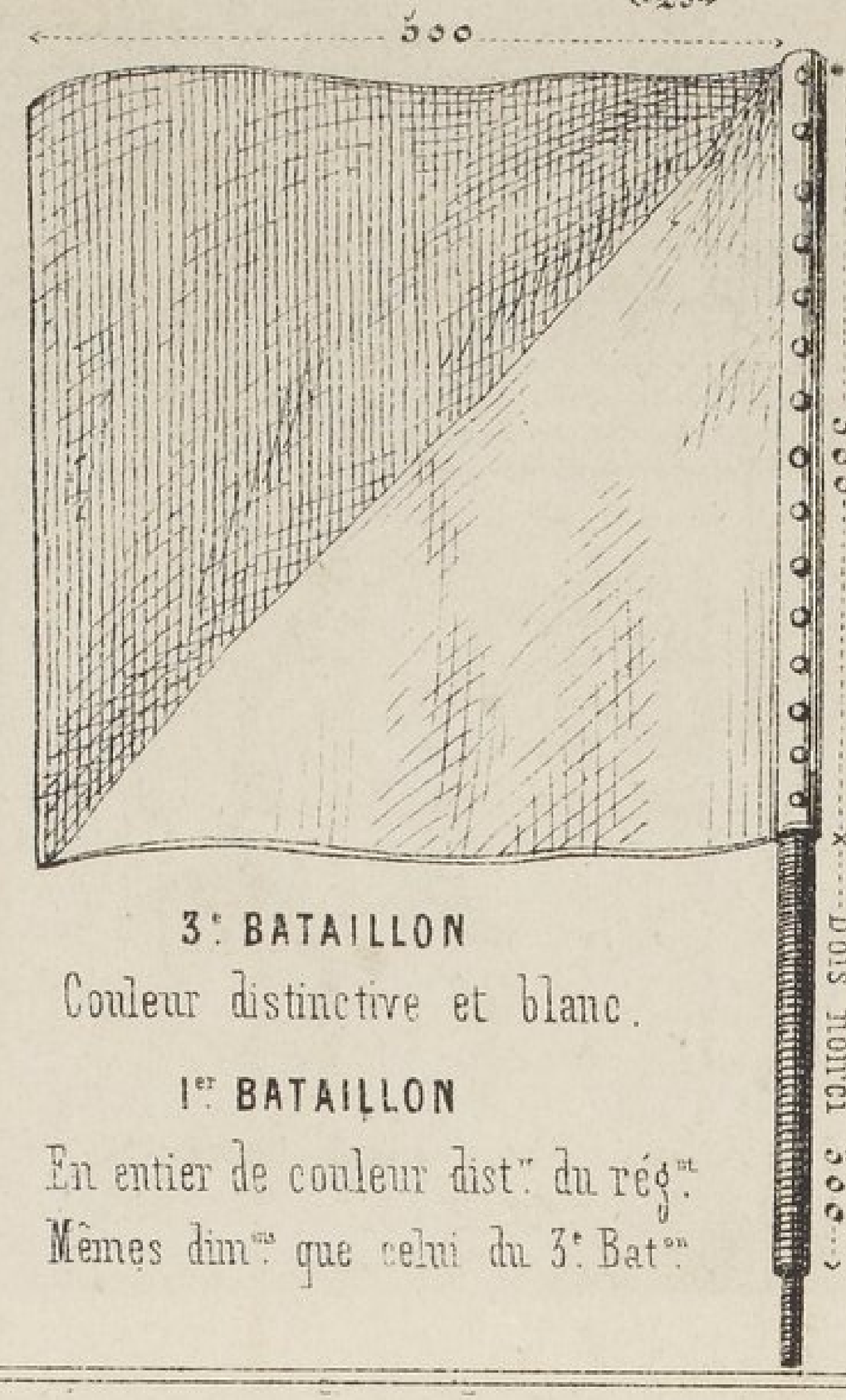

3e BATAILLON

Couleur distinctive et blanc.

1er BATAILLON

En entier de couleur dist.ve du rég.t
Mêmes dim.ns que celui du 3e Bat.on

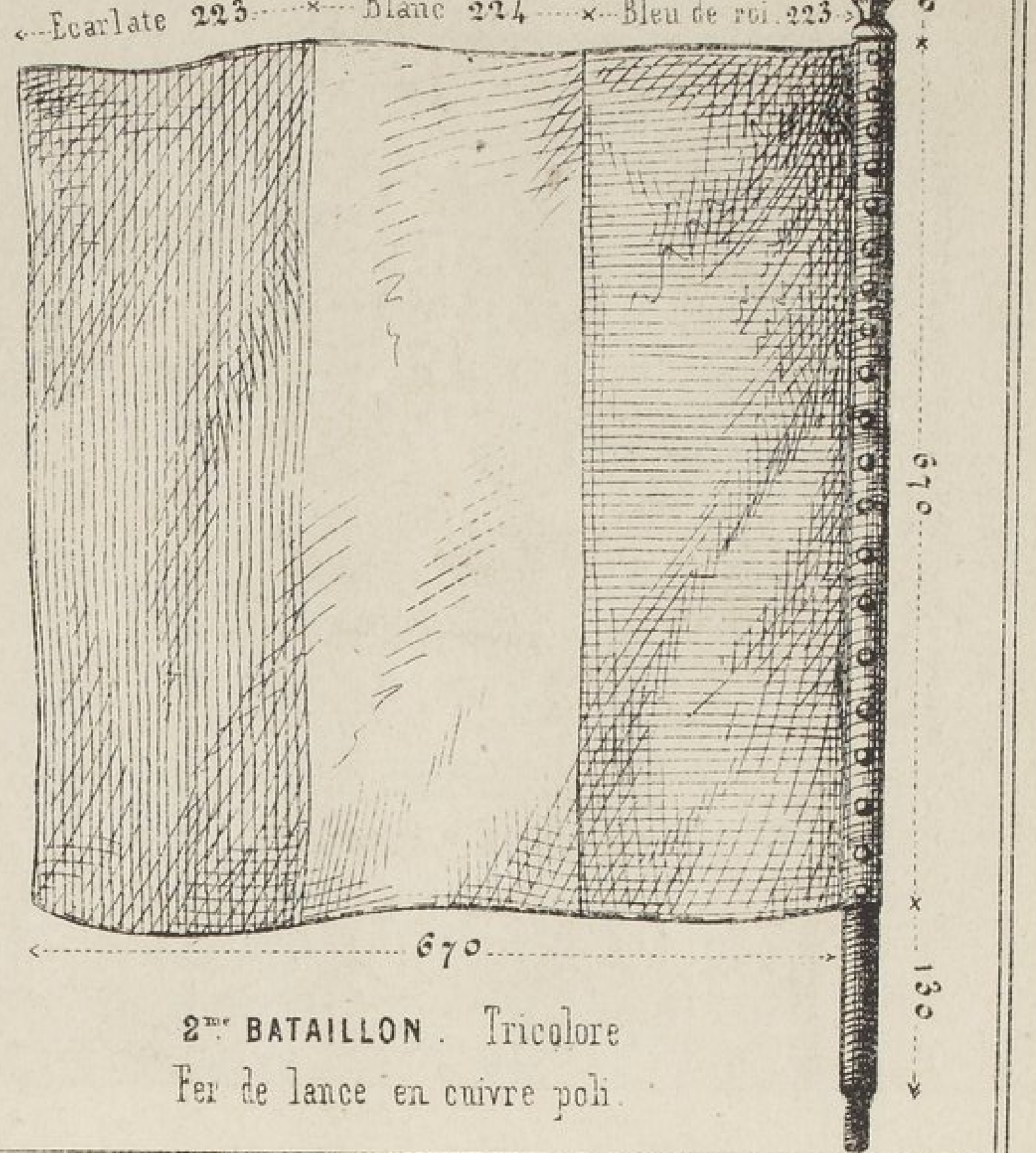

2me BATAILLON. Tricolore

Fer de lance en cuivre poli.

Gle H. del.

Objets divers.

HACHE à PIC.



BRASSARD p.r Conducteur d'équipages régimentaires



HACHE à MARTEAU



ÉTUIS DE HACHES.

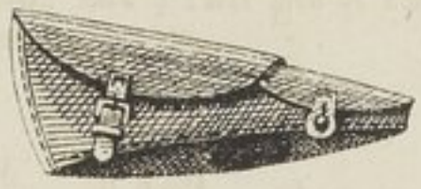

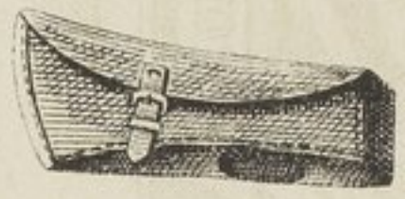

CEINTURONS d OFFICIERS

P.r tenue habituelle, en cuir verni noir. Echelle de 1/2

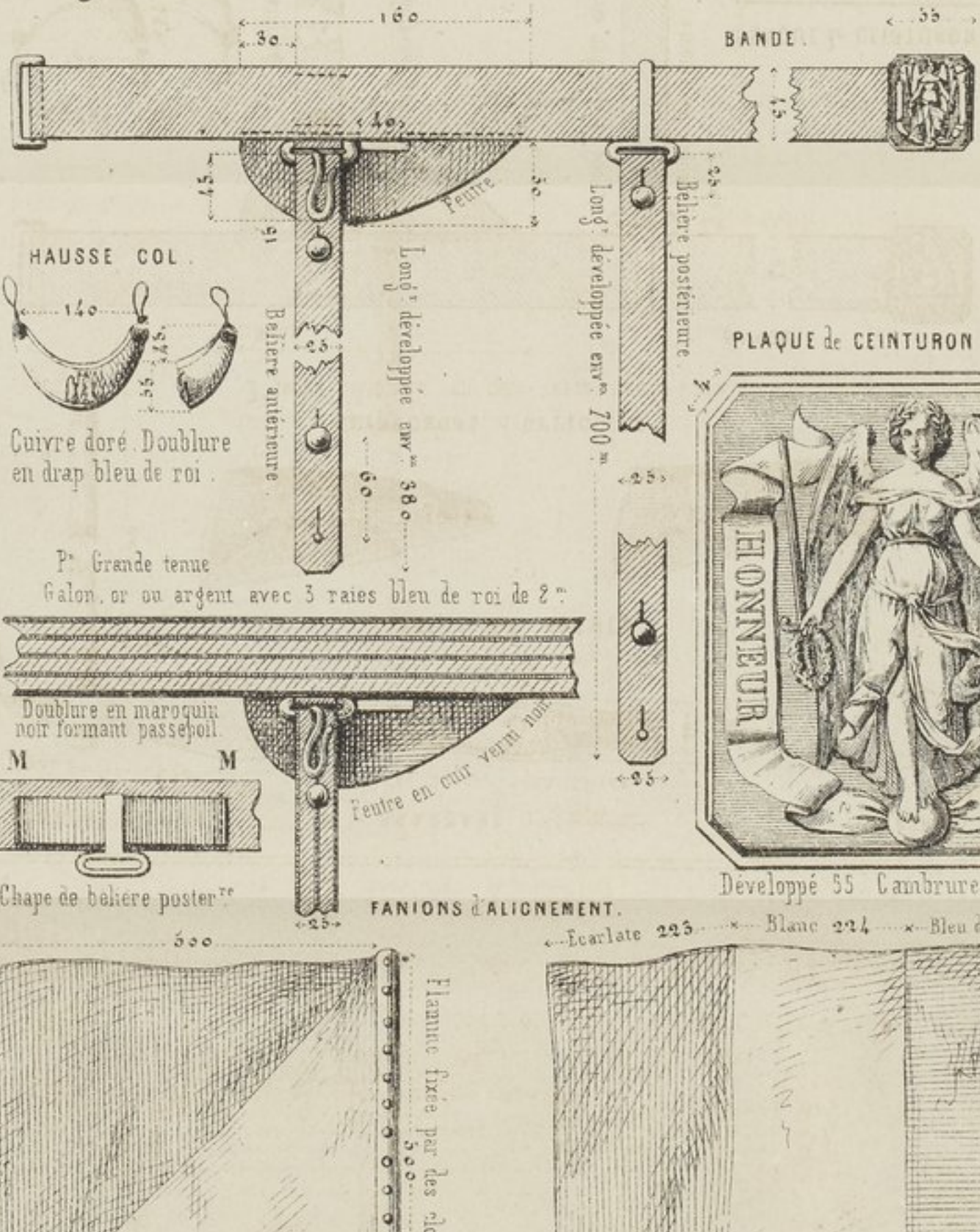

Au de drapeau en coutil à mille raies imperméable, avec coiffe en veau noirci, séparée

FANIONS d'ALIGNEMENT.

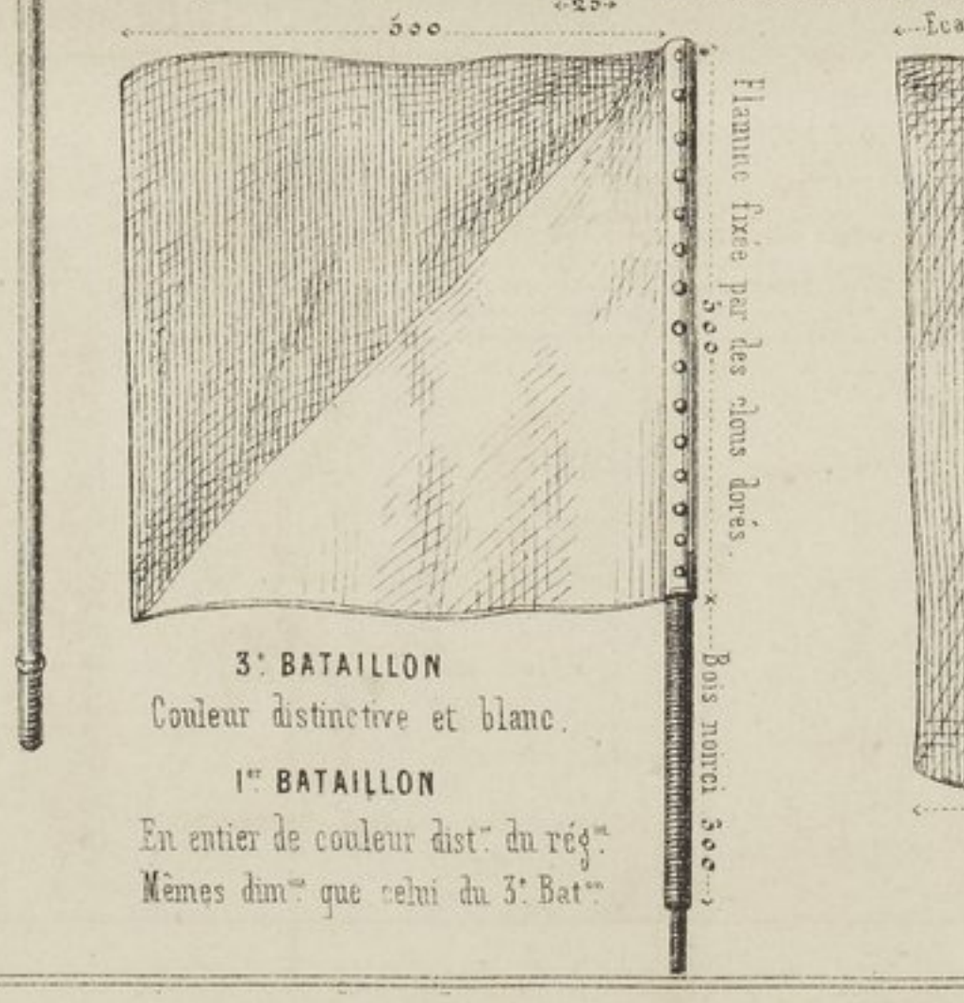

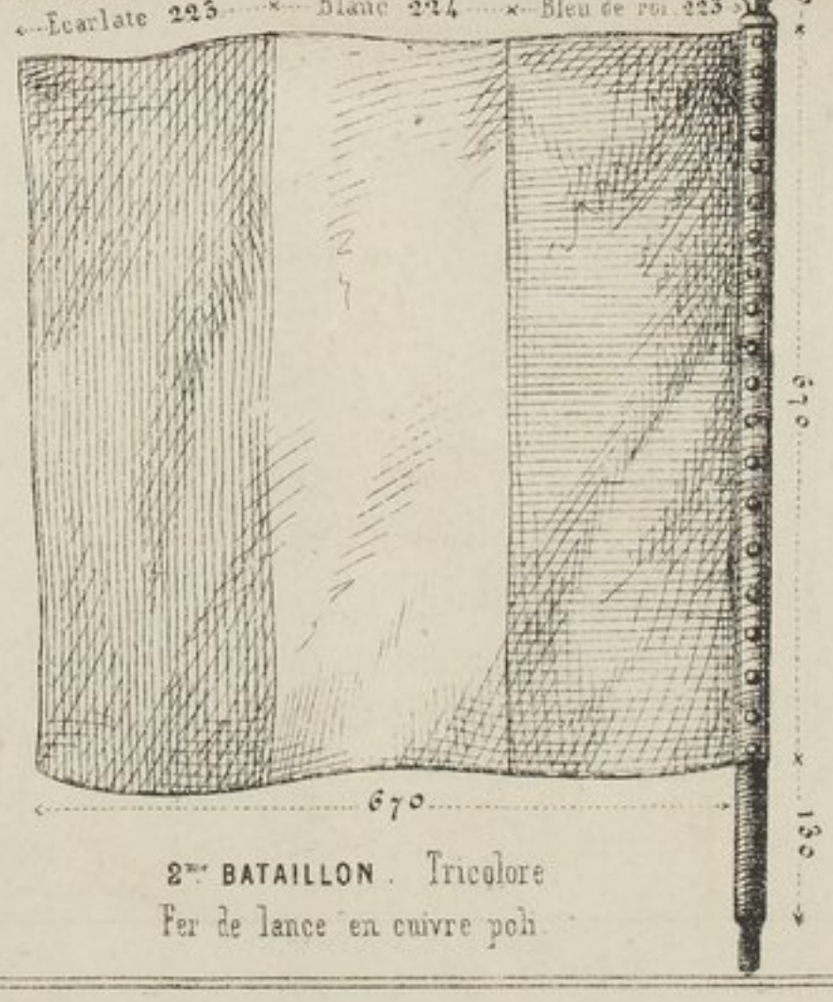

S.t H. del.

Objets divers.

Infanterie 1867

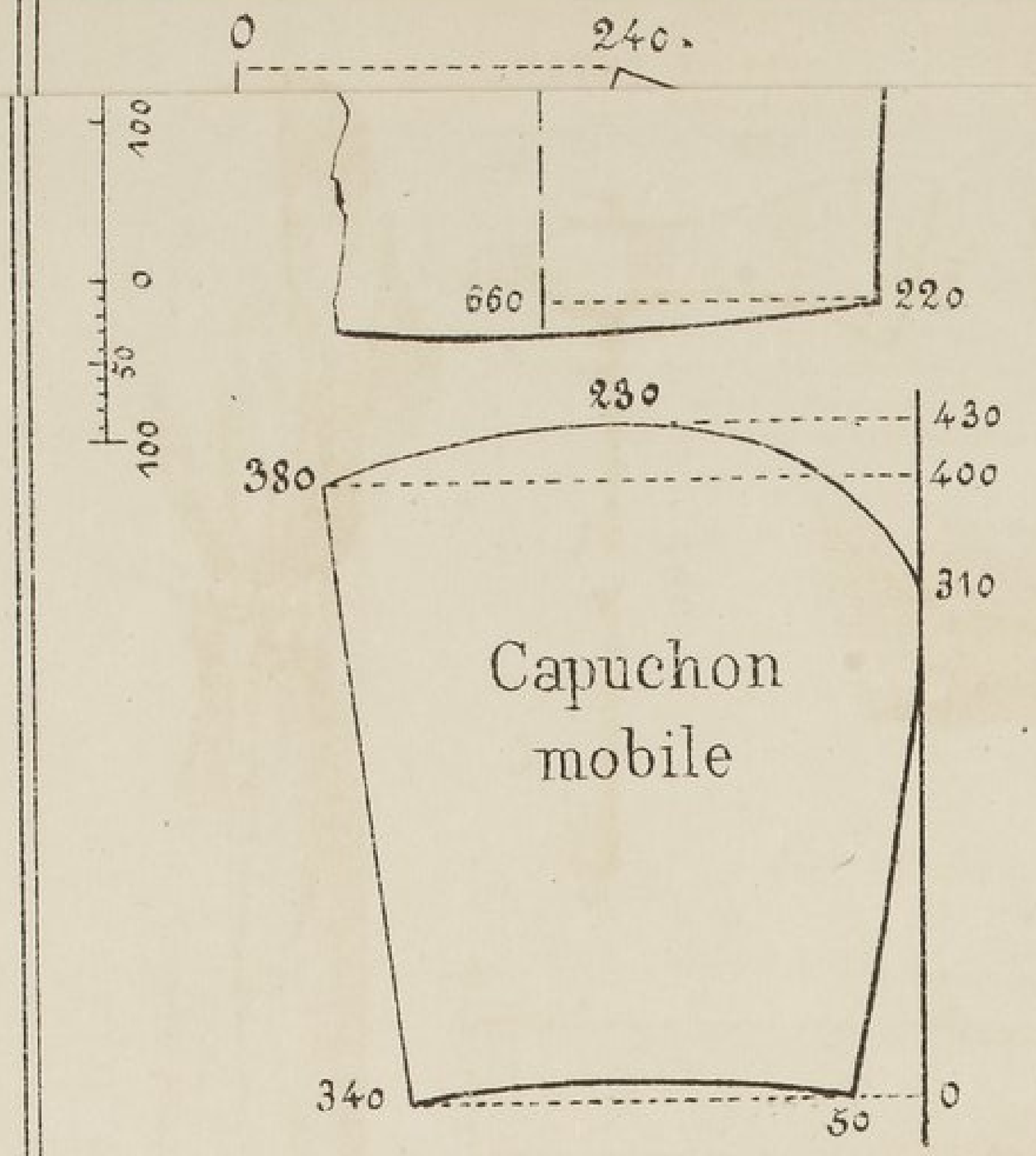

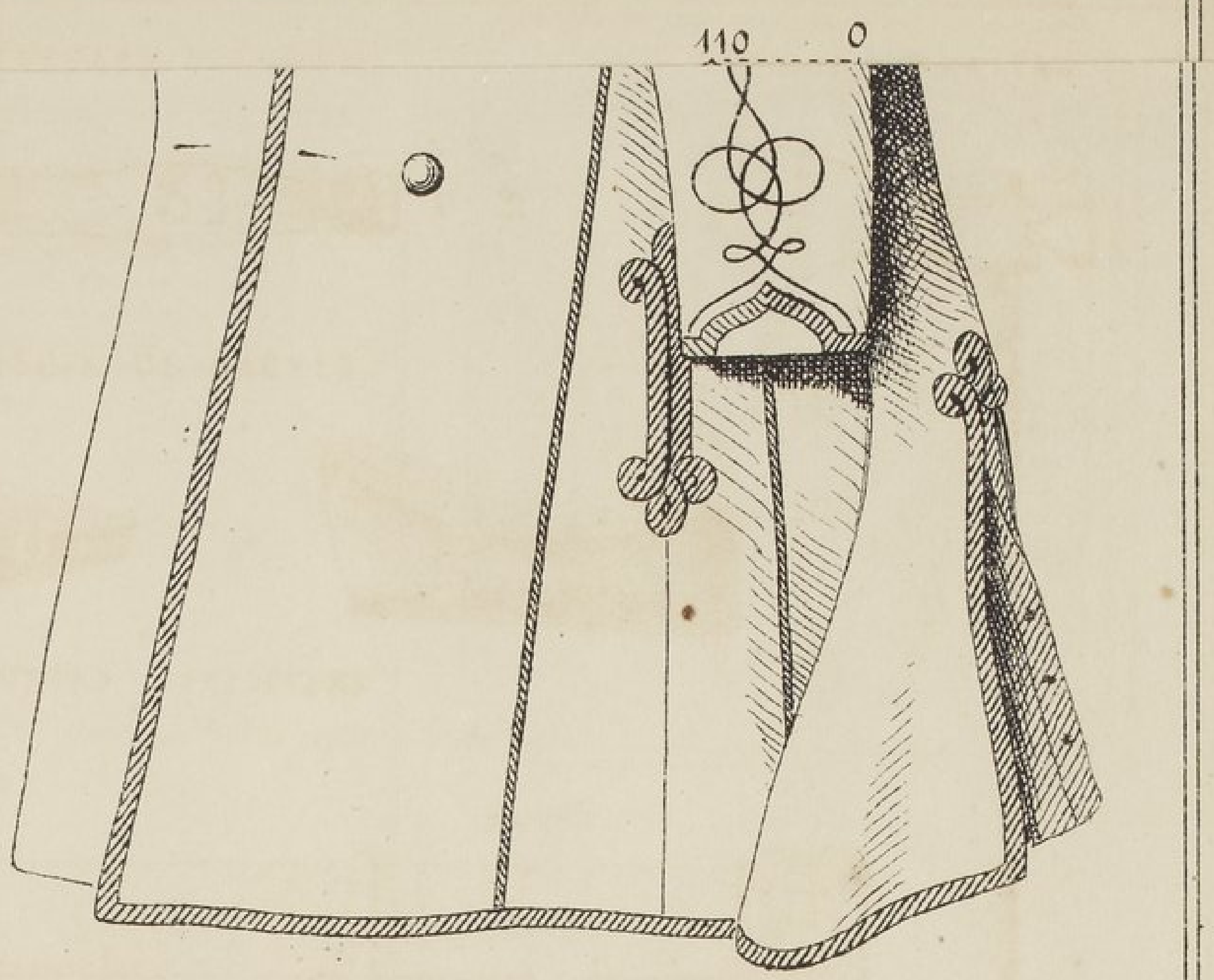

G.al H. del.t

Caban d' Officiers.

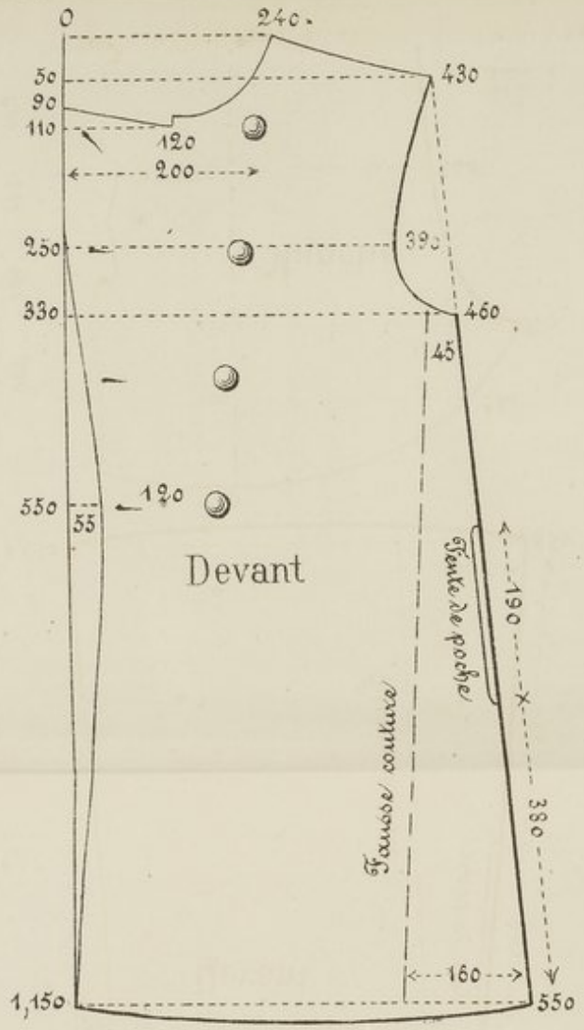

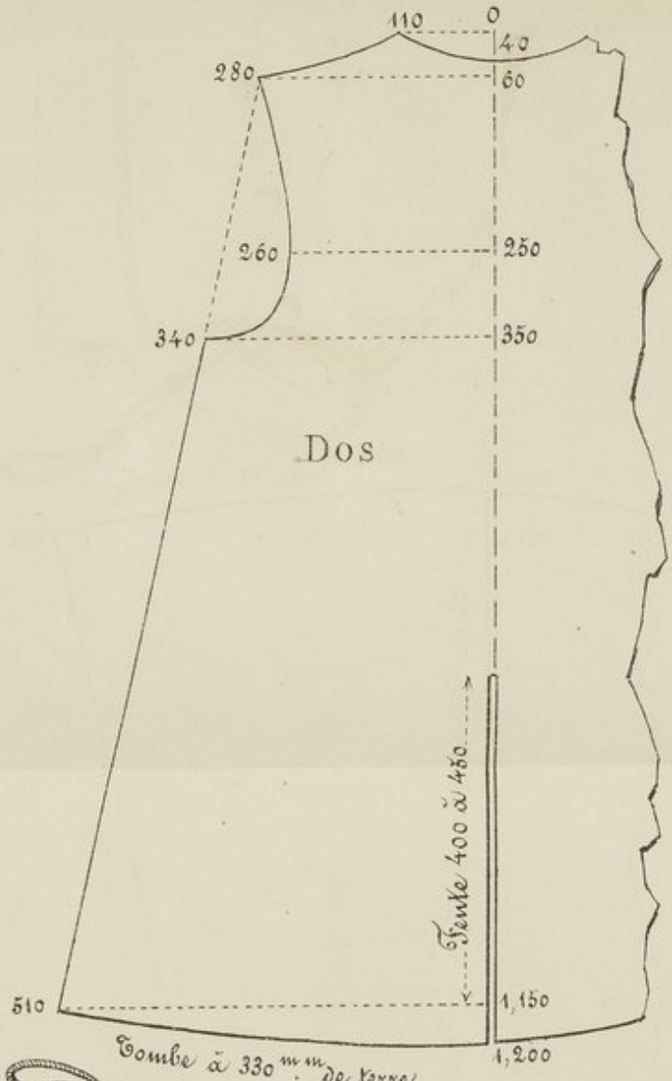

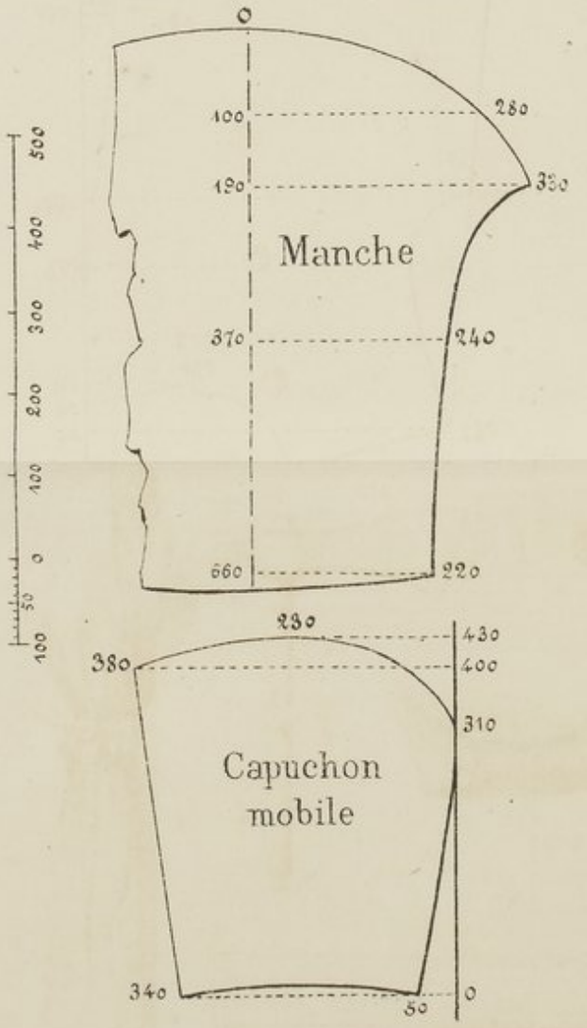

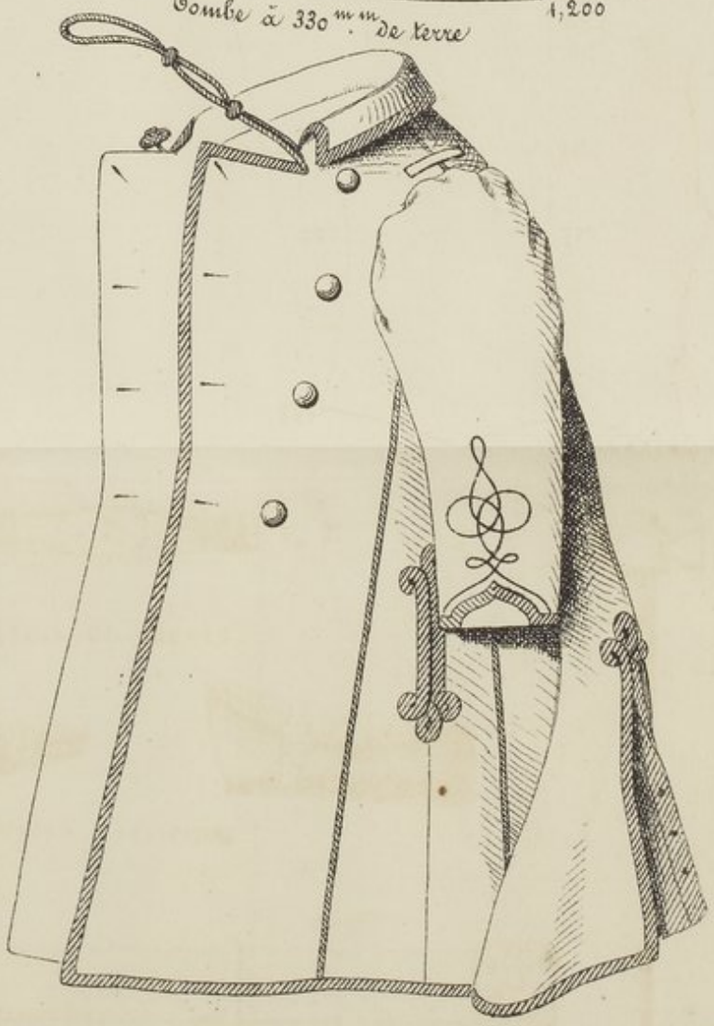

G.al H. del.t

Caban d' Officiers.

Infanterie 1867

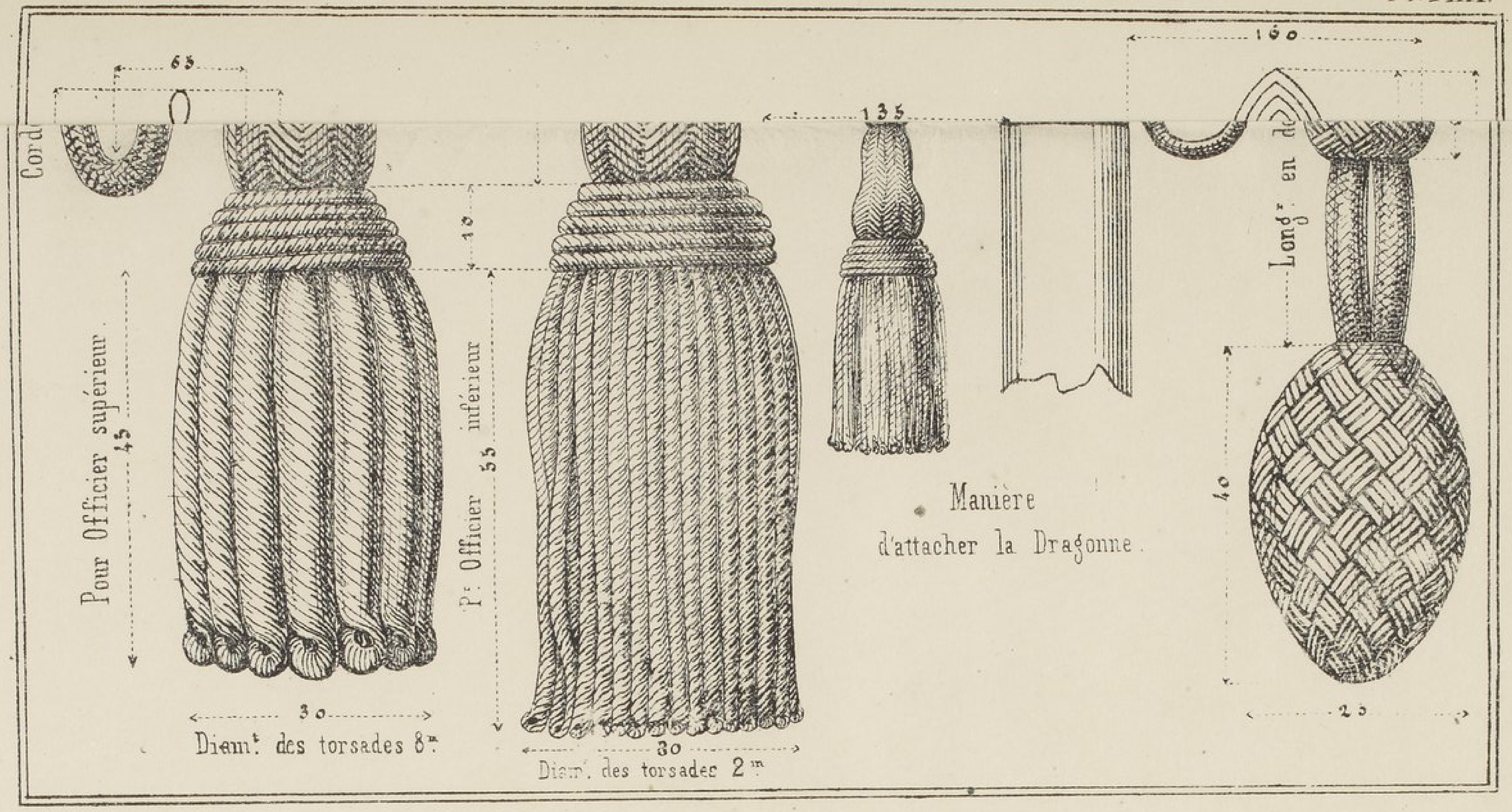

Gel H del.

Objets à l'usage des Officiers.

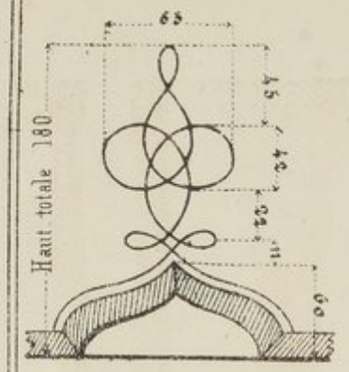

SOUS-LIEUTENANT.
P.r adjudant le même en noir.

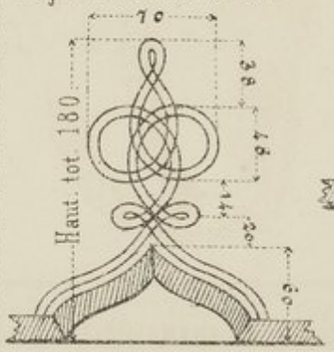

LIEUTENANT.

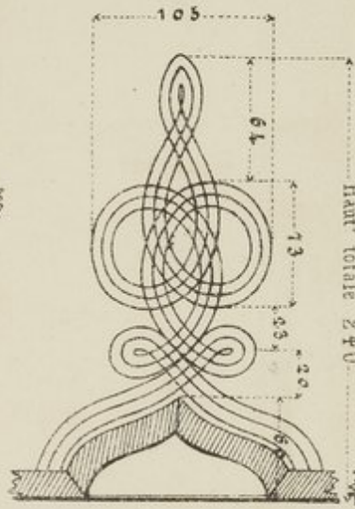

CAPITAINE
P.r adjudant major le rang du milieu, métal opposé.

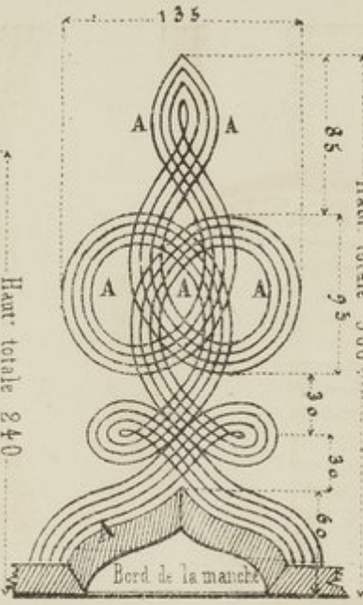

CHEF de B.on et MAJOR.
P.r ce dernier le rang A est du métal opposé.

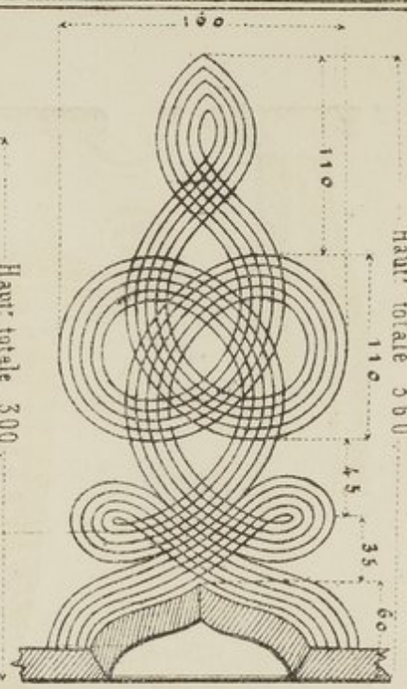

COLONEL et LIEUT. COLONEL.
P.r ce dernier les 2.e et 4.e rangs, sont du métal opposé.

Dessin et dimensions des nœuds distinctifs des grades pour manches de Caban (Tresse plate or ou argent en 3.m)



DRAGONNE
de grande tenue, gland en or, quelque soit le métal du bouton.

(Grandeur réelle)

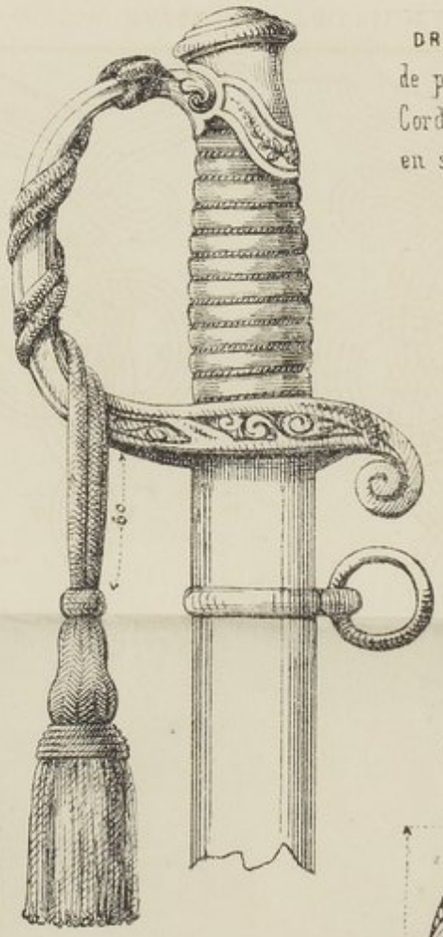

Manière d'attacher la Dragonne

DRAGONNE
de petite tenue, Cordon et Olive en soie, noire.

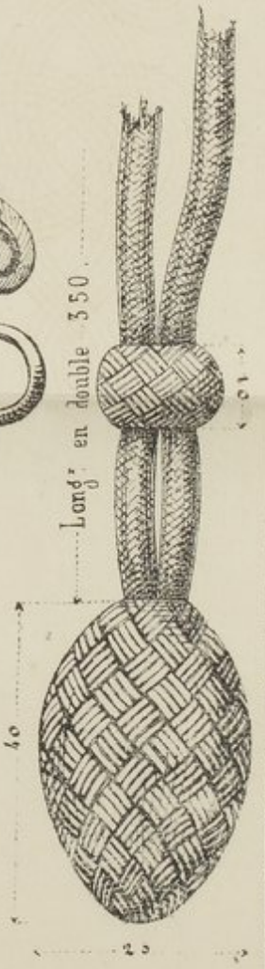

Ch.s H del.

Objets à l'usage des Officiers.

Tenues d'Ordonnance. { Grande — Galons d'or ou d'argent. / de route — Galons de couleur distinctive.

Bride.

Tracé du Tapis

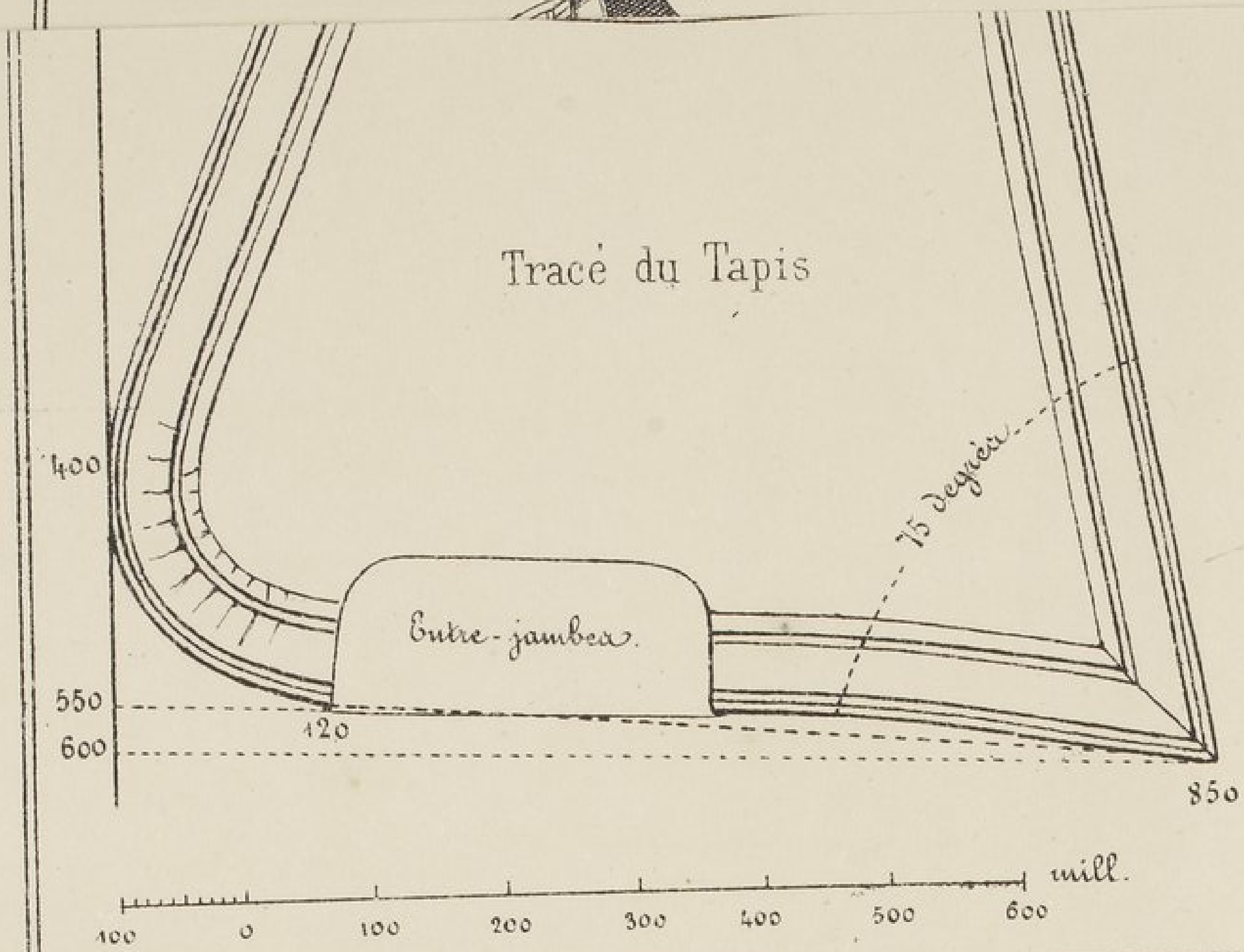

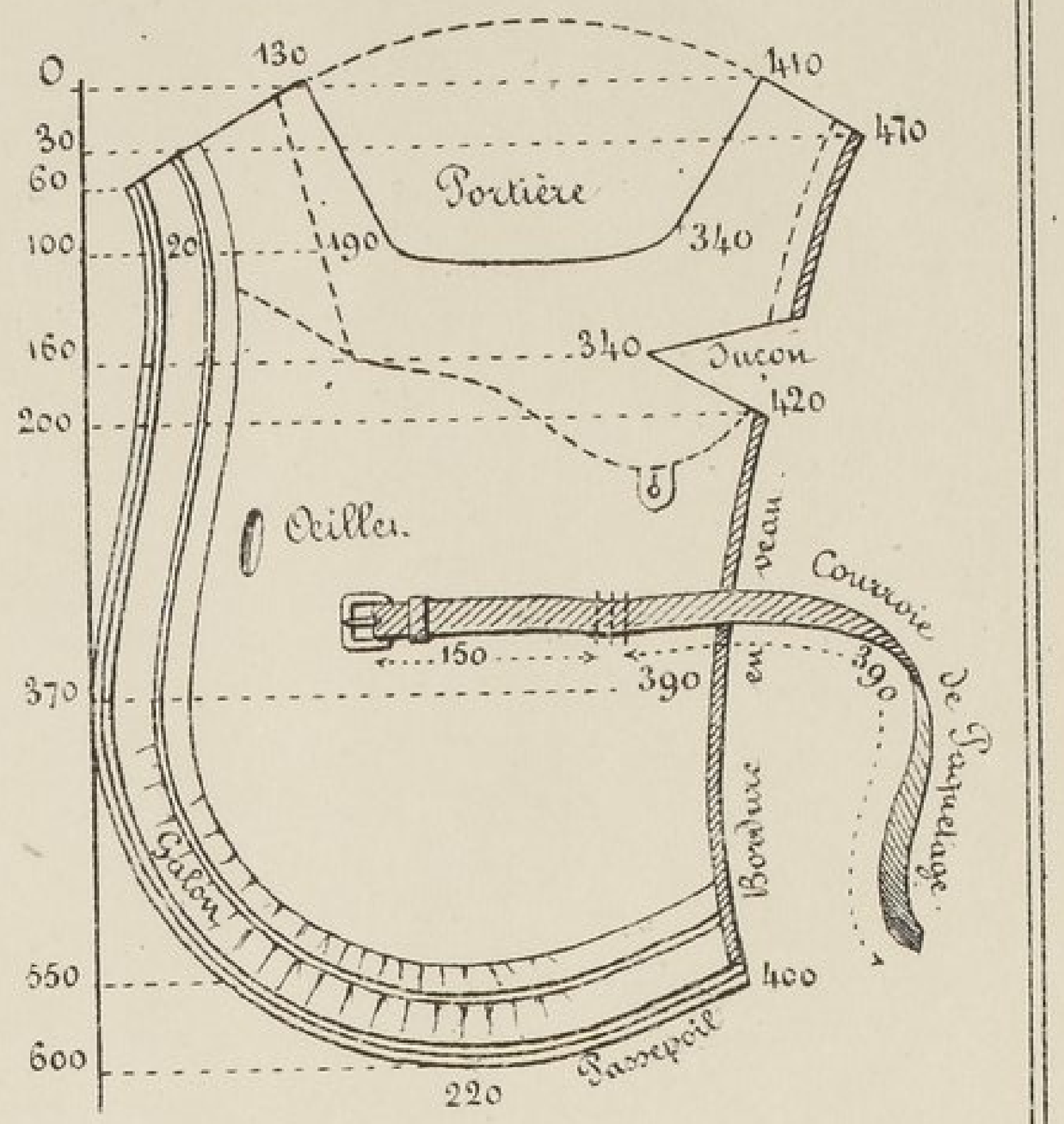

Harnachement.

Gal H. del.t

Tenues d'Ordonnance. { Grande — Galons d'or ou d'argent. / de route — Galons de couleur distinctive.

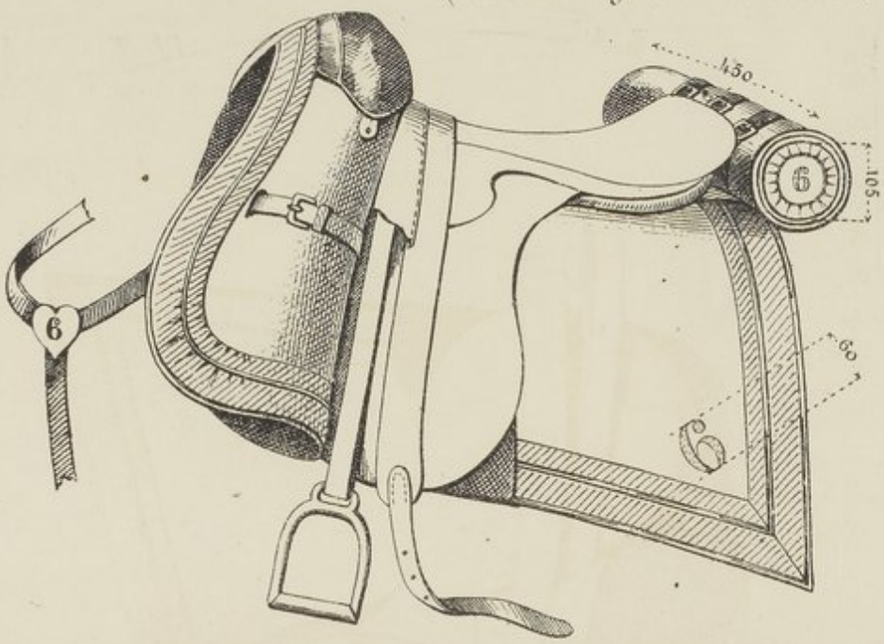

Bride.

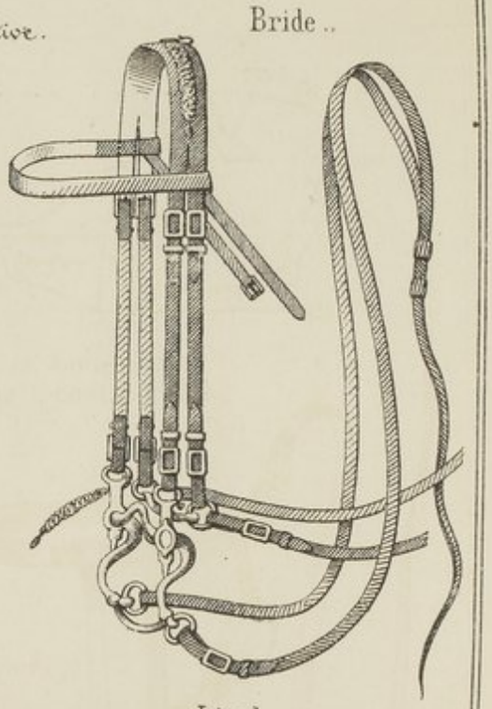

Petite tenue
Galons de Couleur distinctive.

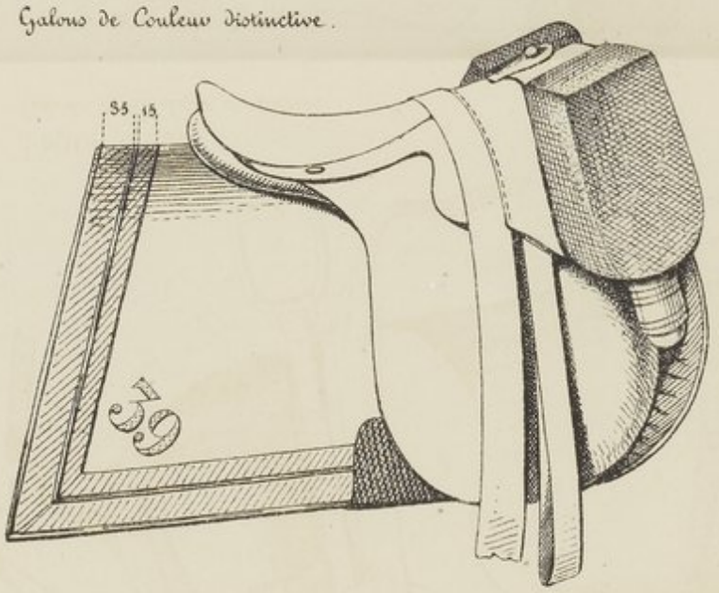

Licol
de parade.

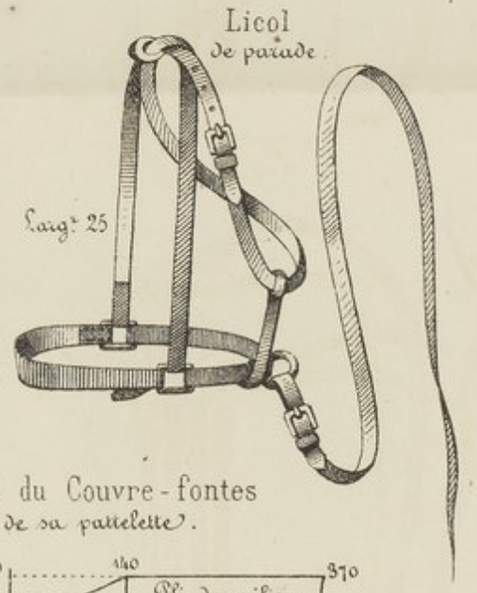

Tracé du Couvre-fontes
et de sa pattelette.

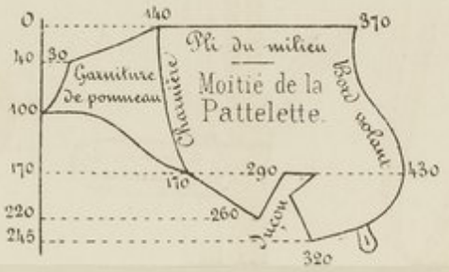

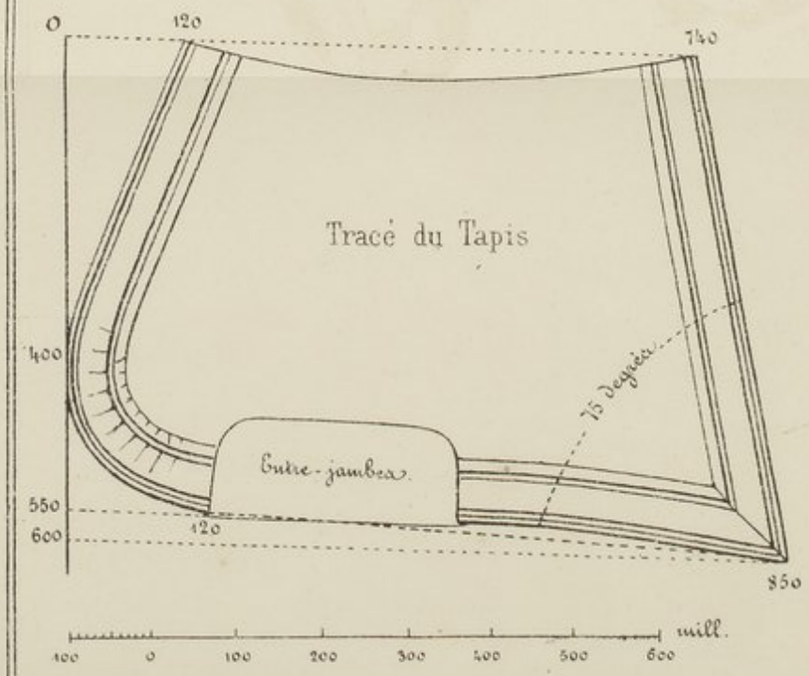

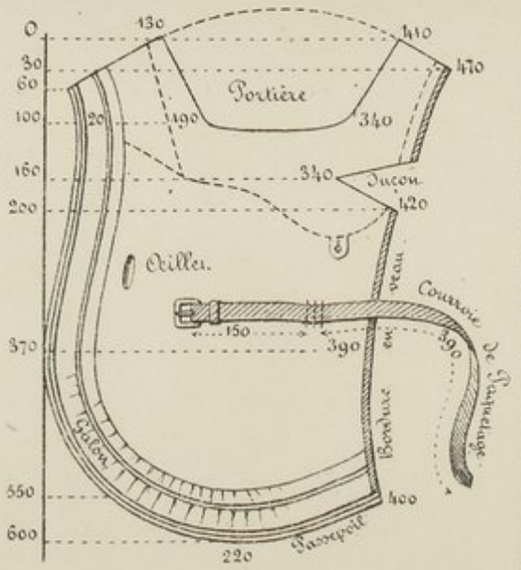

Gal H. del.t

Harnachement.

Infanterie 1862.

M

Fig. 2. FONTES A PLAT.

TROUSSEQUIN AVEC PROLONGEMENTS

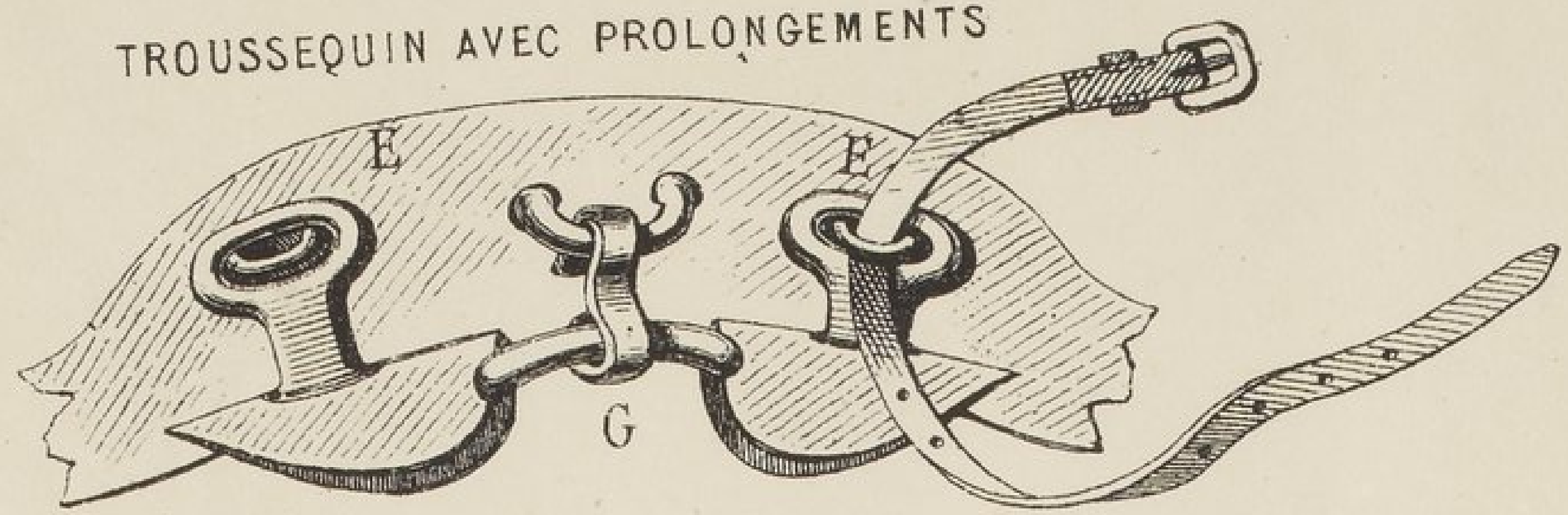

G.al H. del.t

Détails de Harnachement

Fig. 1.

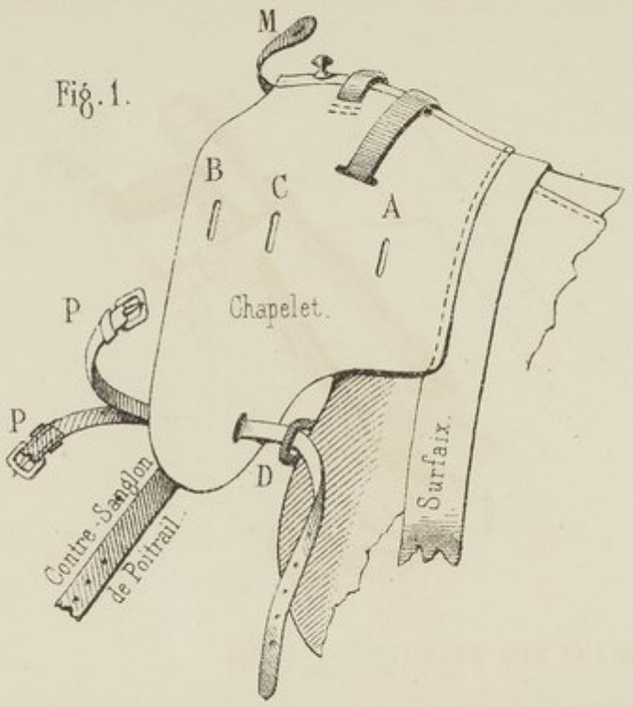

Fig. 2. FONTES A PLAT.

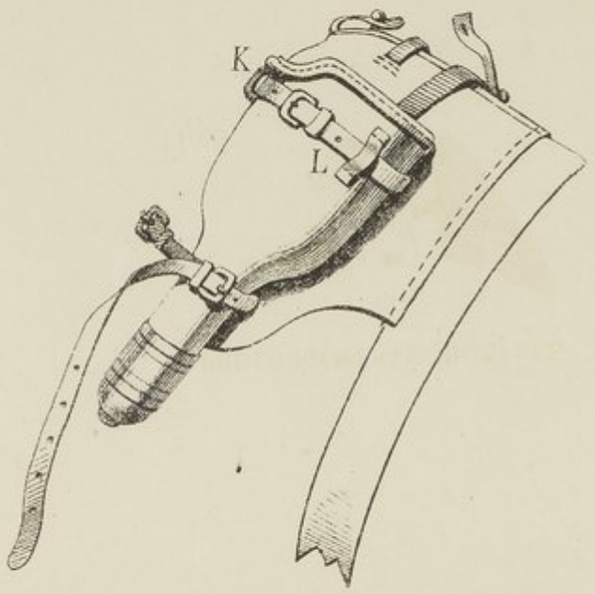

Fig. 3. FONTES SUR CHAMP

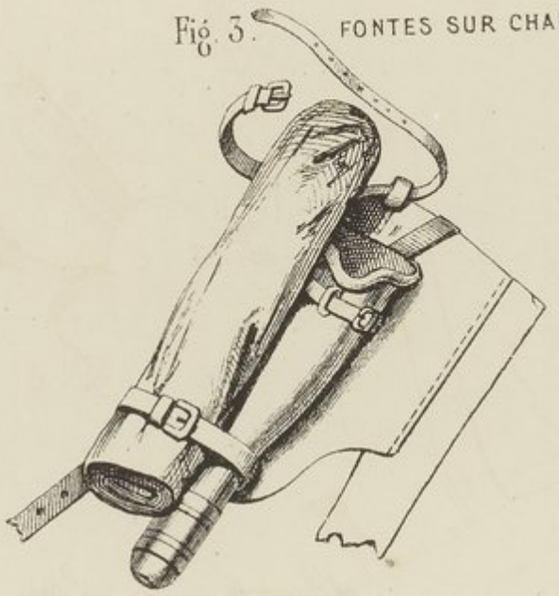

PROLONGEMENTS MOBILES

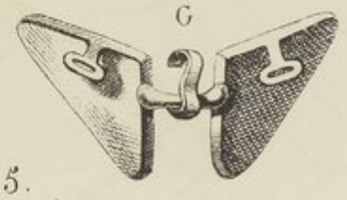

Fig. 5.

TROUSSEQUIN AVEC PROLONGEMENTS

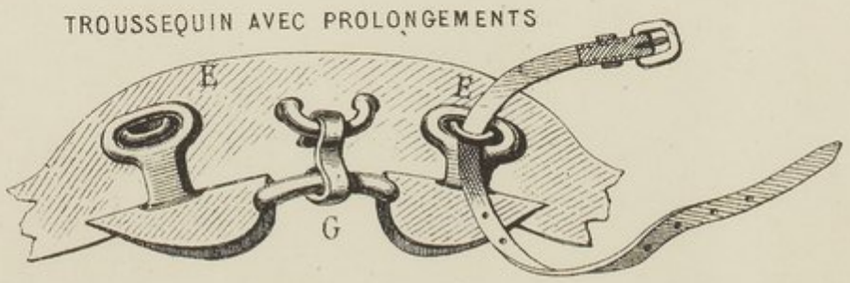

Gal H. delt.

Détails de Harnachement.

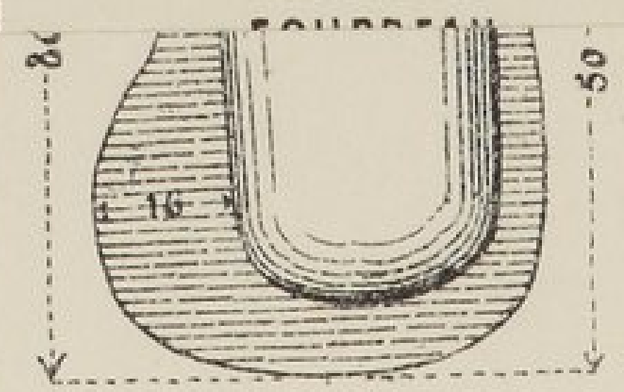

COQUILLE
p.r Off.r sup.r
vue en
dedans.

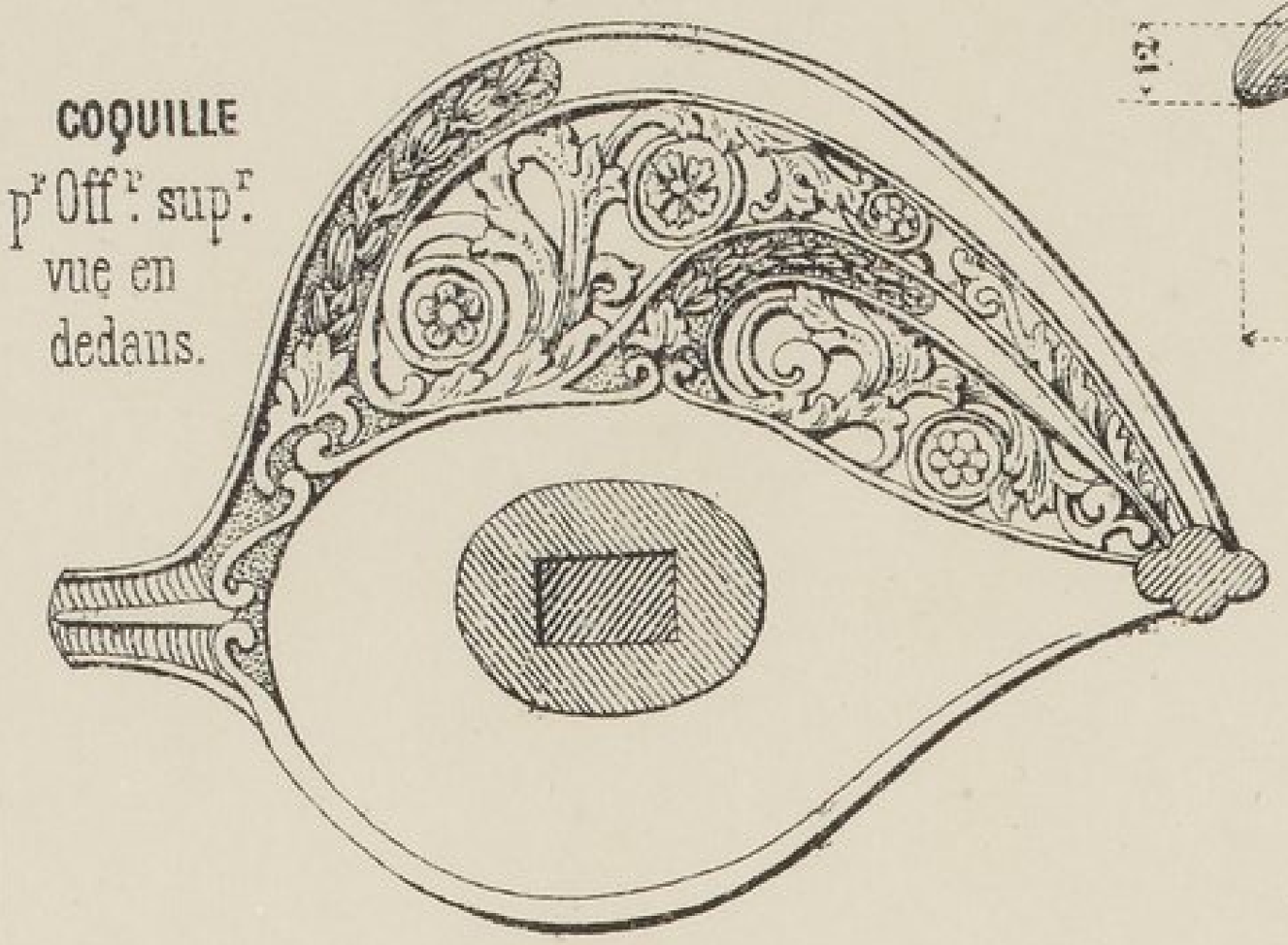

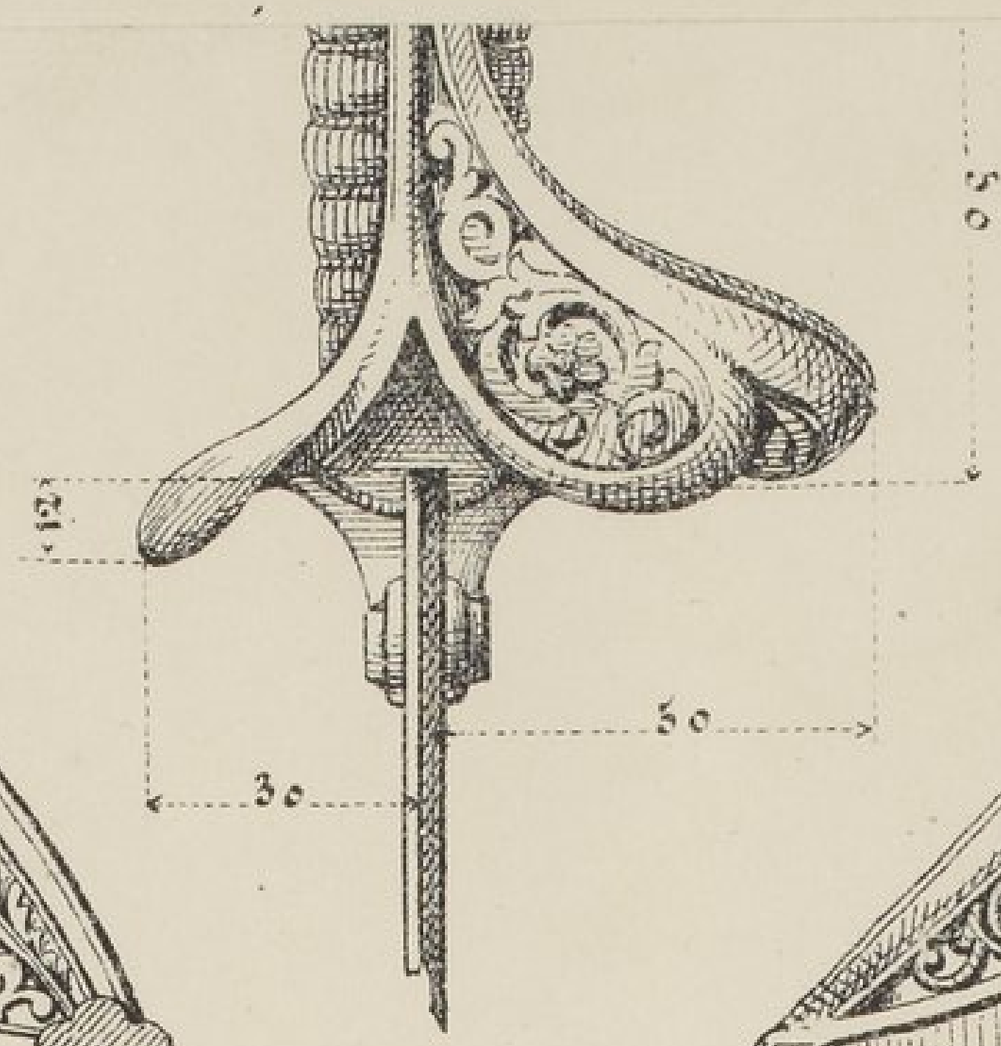

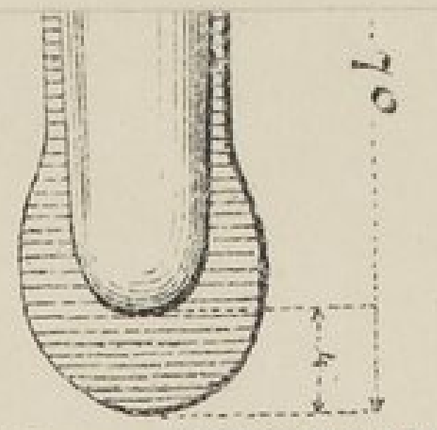

COQUILLE pour OFFICIER INF.R
vue en dehors.

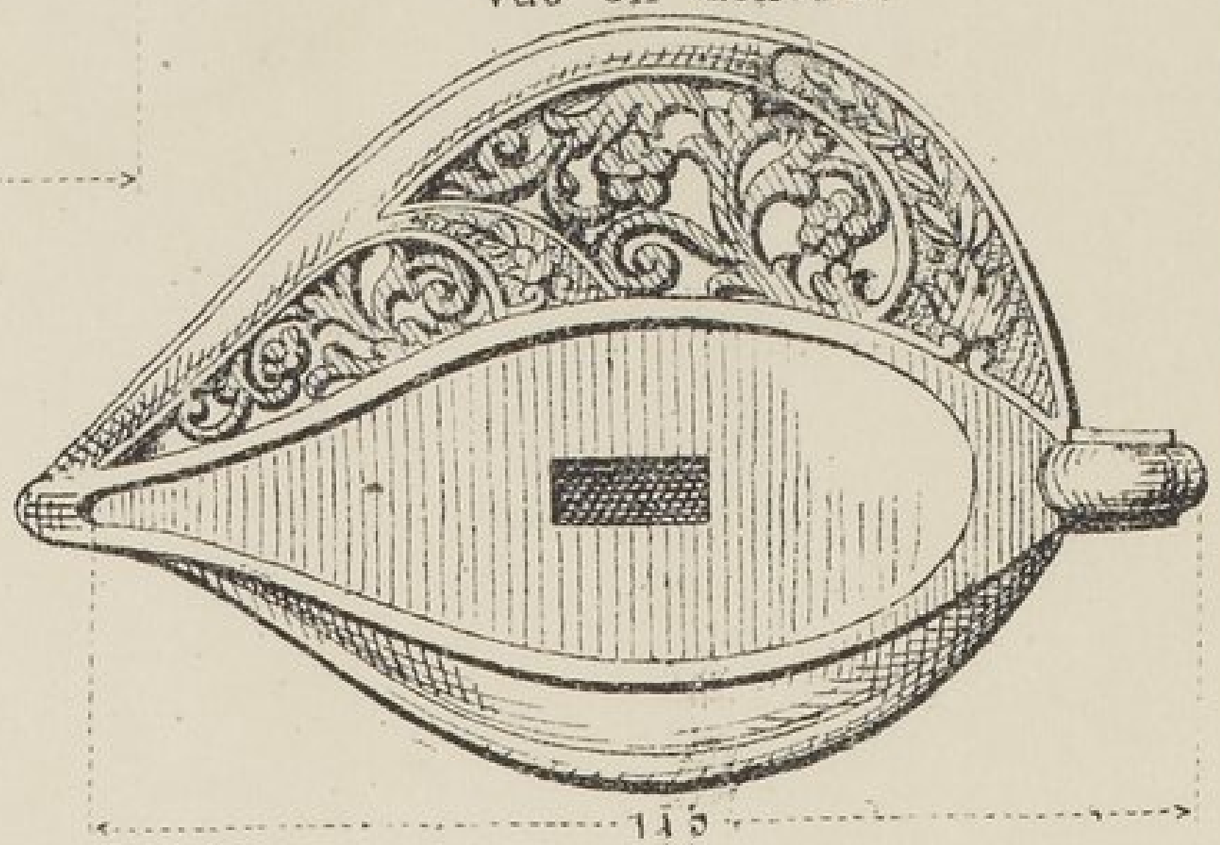

G.e H. del.

Armement des Officiers.

FOURREAU
pour Officier inférieur

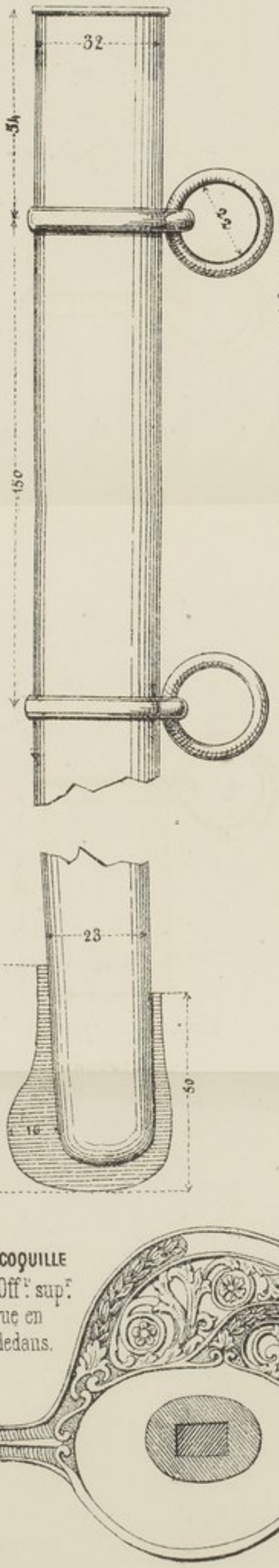

POIGNÉE pour OFFICIERS SUPS
Pour Offics Sup.rs la coquille est à 2 branches.

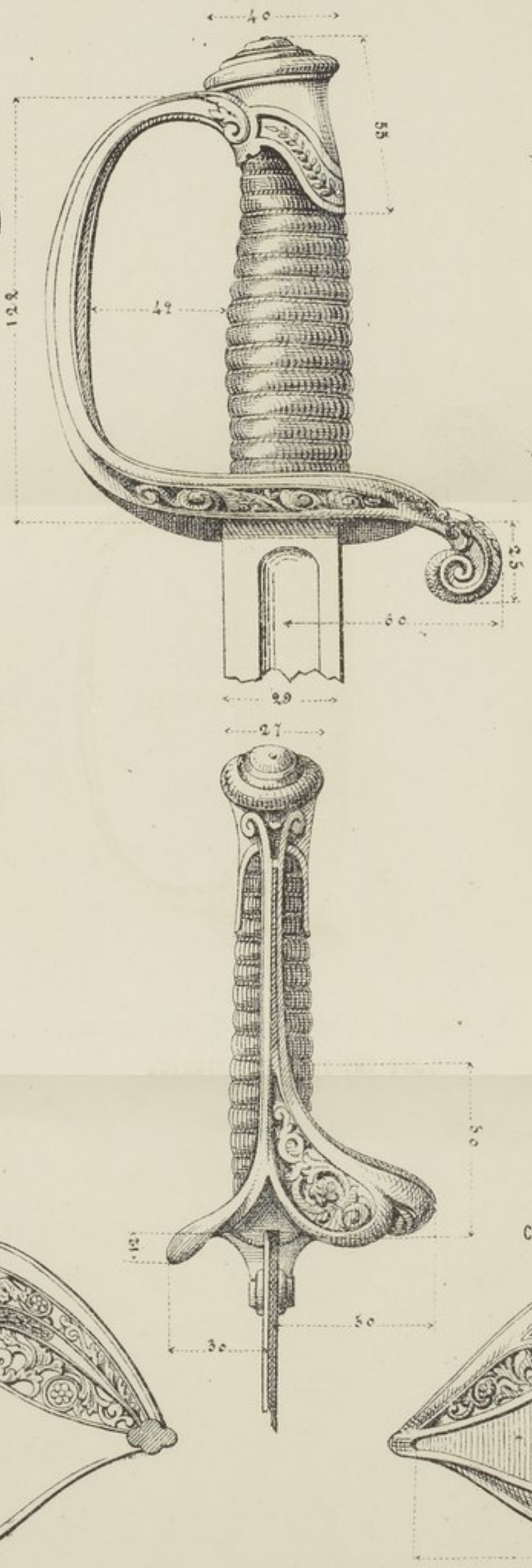

FOURREAU
pour Officier supérieur

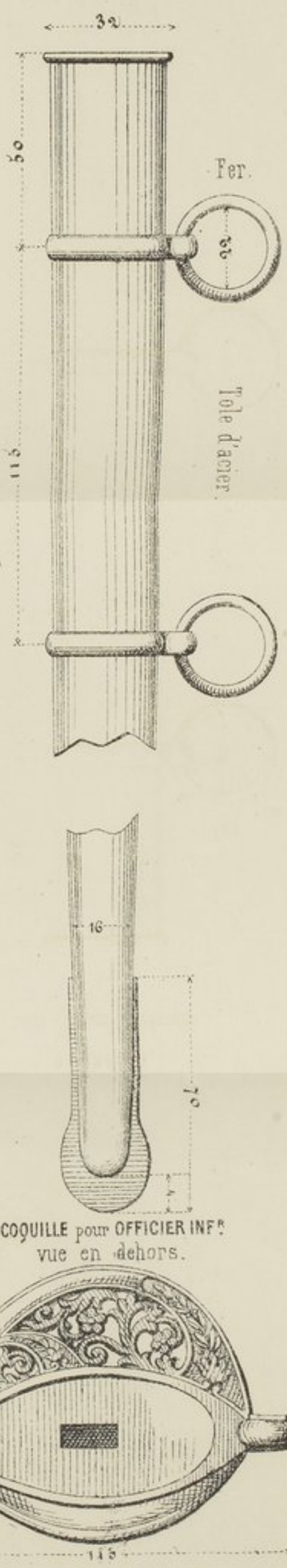

COQUILLE
pr Offrs sups
vue en
dedans.

COQUILLE pour OFFICIER INFR
vue en dehors.

Gue H. del

Armement des officiers.

NIFORM

DE

NFANTE

Oa
329